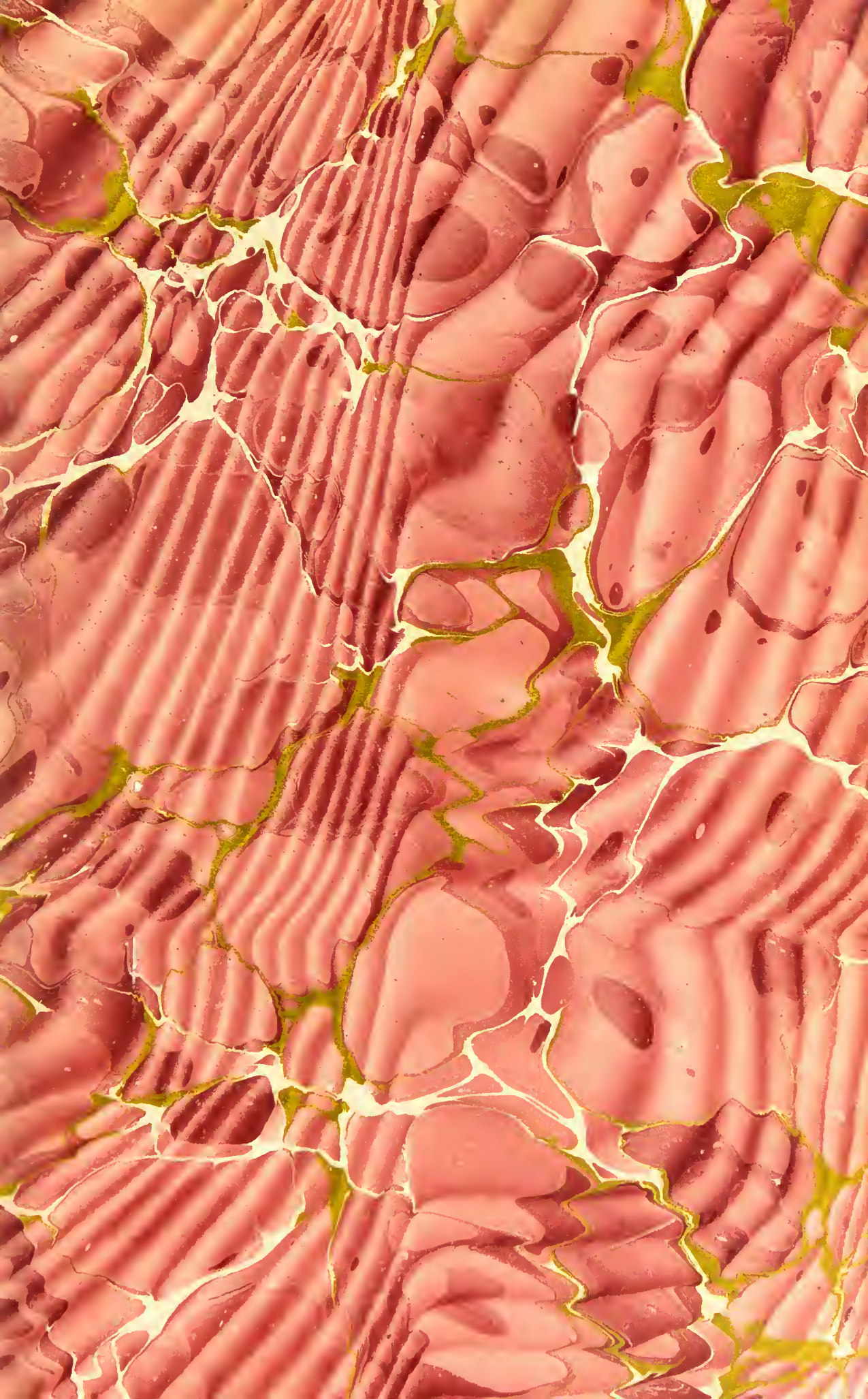


SL

92 TRO



W. J. GIBSON DEL. & SCULPT.



3. Elvaston Place

$\frac{10}{2.13}$

S. W.

Dear Dr Norman Moore

As you consider this work

"Theodor Franchin"

by Henry Franchin

to be worthy acceptance

by the Library R.C.P. I

have much pleasure

in forwarding it to

your keeping and

Remain Yrs. sincerely

Philip Frank.



Frank



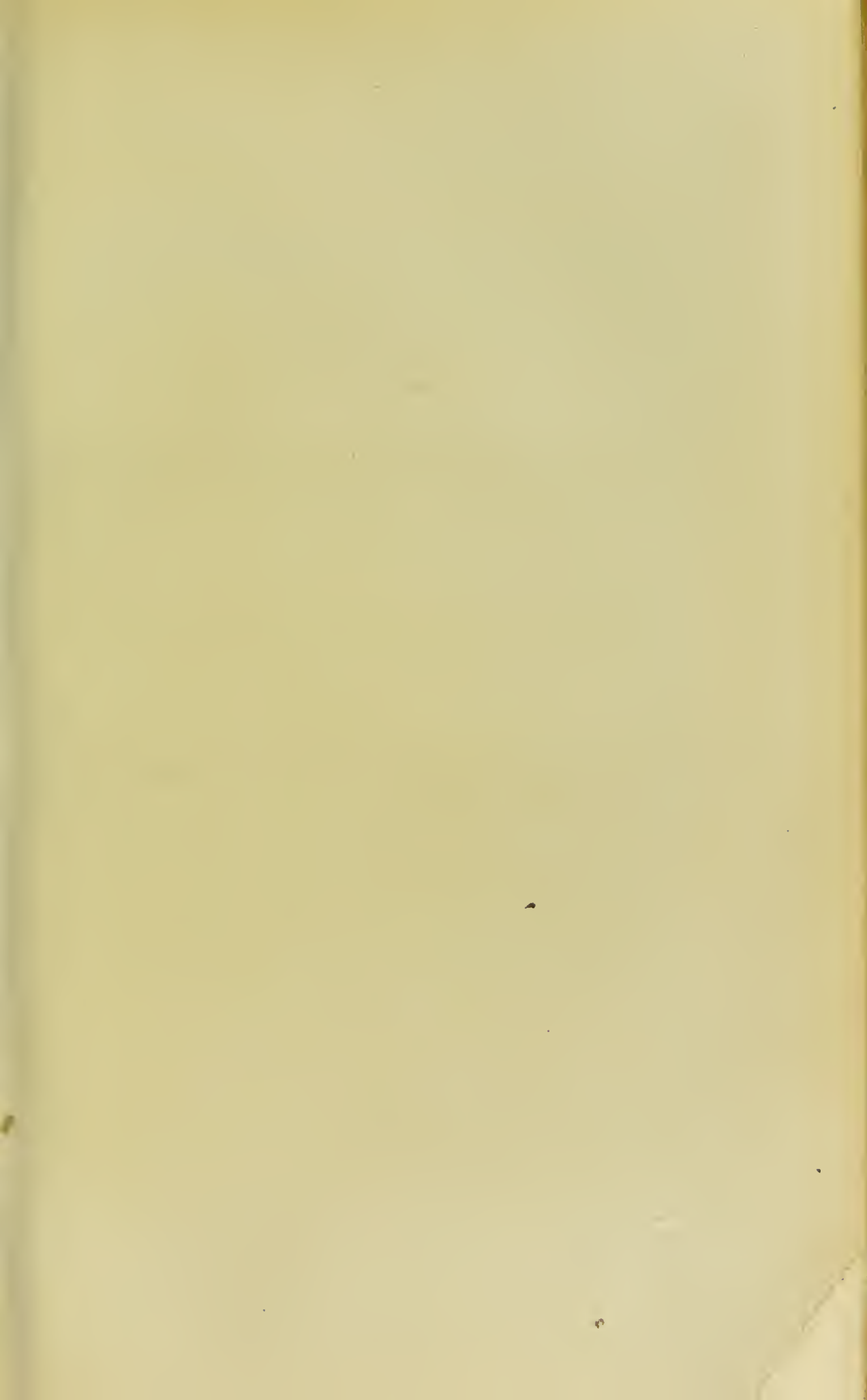
DU MÊME AUTEUR :

Le Conseiller François Tronchin et ses amis Voltaire, Diderot, Grimm, etc., d'après des documents inédits. Avec deux portraits en héliogravure. — Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1895, in-8°.

EN PRÉPARATION

Avec la collaboration de M. Alfred Cartier :

Correspondance inédite de Théodore de Bèze, conservée dans les Archives de Bessinge.





Paris, Goussier

Paris, Neveu & Co. 1841

Imp. Eudes

THÉODORE TRONCHIN

1703 - 1781

d'après un pastel de Liotard

Galerie de Besenye

UN MÉDECIN DU XVIII^e SIÈCLE

THÉODORE TRONCHIN

(1709-1781)

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

HENRY TRONCHIN

Avec un portrait en héliogravure et une gravure hors texte



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET C^{ie}
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, rue Garancière — 6°

GENÈVE
LIBRAIRIE KÜNDIG
LIBRAIRE DE L'INSTITUT
11, Corraterie

1906

Tous droits réservés



ROYAL COLLEGE OF PHYSICIANS

SL

ROYAL COLLEGE OF PHYSICIANS LIBRARY	
CLASS	92 TR0
ACCN.	5268
COURSE	
DATE	



Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Published 7 November 1906.
 Privilege of copyright in the United States reserved under the Act approved March 3^d 1905 by Plon-Nourrit et Cie

PRÉFACE

J'ai déjà donné à propos du conseiller François Tronchin (1) quelques brefs renseignements sur sa famille. Je me permets d'agir de même aujourd'hui, afin que le lecteur n'ait pas à se reporter à mon précédent ouvrage.

Les Tronchin sont originaires de Provence, où quelques-uns d'entre eux se distinguèrent dans la magistrature et dans la carrière des armes. Vers le milieu du seizième siècle, Remy Tronchin, capitaine de cavalerie au service d'Henri IV, embrassa la cause de la Réforme et vint se réfugier à Genève. Ses descendants ne devaient pas tarder à prendre une part active aux affaires de la République. C'est ainsi que le fils de Remy, Théodore, filleul et disciple favori de Théodore de Bèze, héritier des principes et de

(1) *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, Paris, Plon. 1895.

l'autorité de son maître, brilla à la tête du clergé genevois et travailla sans relâche à maintenir l'orthodoxie calviniste la plus rigoureuse. Par un singulier contraste, le pasteur et professeur Louis Tronchin, fils du précédent, fut l'un des premiers à prêcher une foi plus large, préparant ainsi la lutte contre le dogmatisme du réformateur.

Plus tard, les Tronchin figurent surtout parmi les hommes politiques et les magistrats genevois. Tels le procureur-général Jean-Robert, l'auteur des *Lettres de la campagne*, le conseiller François, un amateur d'art distingué. Tous deux furent les contemporains du docteur Théodore Tronchin. Ce dernier, par sa valeur scientifique, par ses relations avec des personnages célèbres, par son rôle dans la cité genevoise, m'a paru mériter une biographie pouvant, à plus d'un titre, intéresser ceux qui aiment à regarder de près la vie au dix-huitième siècle.

La base de ce travail a été la correspondance de Tronchin, conservée dans mes archives de famille (1).

(1) Cette correspondance se compose de plusieurs volumes, et en particulier de trois registres contenant la copie des consultations adressées par Tronchin à ses clients. Ces registres comprennent les années 1756 à 1765. Je désigne l'ensemble de ces documents par l'abréviation : Mss. Tr.

J'ai trouvé aussi à la Bibliothèque nationale, à Paris, à la Bibliothèque publique et aux Archives d'État de Genève (1), aux Archives de Parme, des documents inédits importants.

Qu'il me soit permis de remercier M. Frédéric Gardy, le savant directeur de la Bibliothèque de Genève, dont les judicieux conseils m'ont été si précieux, et M. le docteur Ferrière, qui a bien voulu, avec tant de compétence et d'amabilité, étudier à mon intention les doctrines médicales de Tronchin. Je joins à eux, dans ma reconnaissance, le docteur Paul Maunoir, qui m'a fait don de l'un des registres de consultations de Tronchin. MM. Perey et Maugras, le comte d'Haussonville, Théophile et Louis Dufour, le capitaine Auguste de Tronchin, m'ont gracieusement communiqué des lettres inédites. Je leur exprime ici tous mes remerciements.

(1) C'est aux Archives de Genève que sont conservés les Registres du Conseil de Genève que je cite fréquemment sous l'abréviation : Reg. du Cons.

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

UN MÉDECIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

THÉODORE TRONCHIN

CHAPITRE PREMIER

JEUNESSE ET DÉBUTS DE TRONCHIN

1709-1755. — Années d'enfance. — Premières études au collège et à l'Académie. — Tronchin destiné à la carrière ecclésiastique. — Il part pour l'Angleterre. — Séjour à Dawley; ses relations avec Bolingbroke. — Cambridge. — Tronchin embrasse l'étude de la médecine. — Séjour à Londres. — Mead. — Départ pour la Hollande. — L'Université de Leyde et ses professeurs. — Burmann et Bentley. — Boerhaave. — Tronchin obtient son doctorat. — Il se fixe à Amsterdam. — Débuts difficiles. — Ses rapports avec Boerhaave. — Tronchin président du collège des médecins d'Amsterdam. — Célébrité précoce. — Senac. — Quesnay. — Tronchin épouse Hélène de Witt. — Situation politique de la Hollande. — Rétablissement du Stathouderat. — Désillusions de Tronchin. — Il refuse la place de premier médecin de Guillaume V. — Il quitte la Hollande. — Retour à Genève. — Tronchin professeur honoraire de médecine. — Nature de son enseignement.

Théodore Tronchin naquit le 24 mai 1709 à Genève, où son père Jean-Robert Tronchin dirigeait une maison de banque. Sa mère, Angélique Calan-

drini, appartenait à une famille patrieienne de Lucques (1) qui, ayant embrassé la foi réformée, n'avait trouvé un asile définitif dans la cité de Calvin qu'après de longues et aventureuses pérégrinations à travers l'Europe. Jean-Robert devint veuf fort jeune. Il se remaria à M^{lle} de Caussade (2), femme d'un grand mérite qui entourait les trois filles et le fils de son mari de la plus chaude affection.

A partir de son second mariage, Jean-Robert s'était retiré dans son domaine de Cologny, situé au sommet du coteau riant qui domine à l'est la baie de Genève. C'est là que s'écoula l'enfance de Théodore et c'est dans la maison paternelle qu'il reçut les éléments de la première instruction. Lorsqu'il eut atteint sa septième année, il fut envoyé au collège de la ville. Dirigé, ainsi que l'Académie, par la discipline sévère et forte de Calvin, destiné à fournir à la République des citoyens éprouvés, pasteurs ou magistrats, le collège (3) attribuait dans son pro-

(1) Originaire de Luna, sur la Maira. Six Calandrini figurent sur la liste des Lucquois condamnés par contumace « pour hérésie et rébellion » à la peine capitale et à la confiscation des biens.

(2) Marthe-Marie, fille de Antoine Daliès, baron de Caussade, de Montauban, auquel la République de Genève fit « présent de la bourgeoisie en considération de son mérite, de ses qualités et de sa piété exemplaire ». (Reg. du Conseil, 26 mars 1709.)

(3) V. Charles BONCEAUX, *Histoire de l'Université de Genève. L'Académie de Calvin*, p. 43. Genève, Georg, 1900, in-4°.

gramme une place prépondérante à l'étude du latin et du grec considérés comme la base de toute éducation libérale. C'est ainsi que, par échelons successifs, l'écolier fut conduit de la septième classe, où l'on apprenait à lire en français et en latin et à écrire, à la première, où l'on se perfectionnait en dialectique et en rhétorique en étudiant les harangues de Cicéron et de Démosthène. Des bancs du collège, Tronchin passa à l'âge de quatorze ans à ceux de l'Académie (1). Là il fit ses humanités, se préparant ainsi à la carrière ecclésiastique à laquelle le destinait son père. Mais, si le jeune homme prenait quelque plaisir à l'étude, il en trouvait plus encore dans les divertissements chers à son âge :

Il aimait si passionnément la danse qu'il allait dans la nuit faire plusieurs lieues à pied pour chercher des bals à l'insu de ses parents. Une violente maladie à laquelle il faillit succomber lui fit faire de sérieuses réflexions, et quand il fut guéri, il résolut de s'occuper plus qu'il ne l'avait fait (2).

Cependant l'étudiant se reconnaissait peu de goût pour la théologie. Le désastre financier qui suivit en 1720 la chute du système de Law venait d'engloutir

(1) Tronchin s'inscrivit en mai 1723 dans le *Livre du Recteur* (registre d'immatriculation de l'Académie).

(2) Mss. Tronchin. Note ms. de la comtesse Diodati, fille de Tronchin.

la fortune de son père comme tant d'autres fortunes genevoises. Tronchin résolut de se rendre en Angleterre dans l'espoir de s'y frayer son chemin avec l'appui de lord Bolingbroke, son parent (1).

Le moment, à la vérité, était mal ehoisi pour s'étayer du crédit du célèbre homme d'État. Quoique gracié et autorisé depuis deux ans à rentrer en possession de ses biens, Bolingbroke n'était plus en faveur à la cour et ses adversaires le tenaient éloigné du pouvoir. Retiré dans son cottage de Dawley, dans le comté de Middlesex, l'ancien ministre croyait avoir trouvé dans les lettres et dans l'agriculture un refuge contre les désillusions de la politique; il se déclarait, ainsi qu'en témoignait l'inscription placée à l'entrée de sa demeure : *satis beatus ruris honoribus*. Il ouvrit sa maison au jeune Genevois qui y trouva l'hospitalité la plus cordiale. Dans ce salon, aux murs peints à la chaux, décoré de dessins au charbon représentant des animaux domestiques et des instruments aratoires, Tronchin put goûter les conversations de ce triumvirat littéraire composé du maître du logis, de Pope, fixé dans les environs à

(1) Il s'agissait d'une « parenté de courtoisie ». Lord S. John de Battersea et vicomte de Saint-John, pair d'Angleterre, avait épousé :

1^o Marie, fille du comte de Warwick, dont il eut Bolingbroke;

2^o Angélique Pelissari, d'une famille du refuge italien à Genève et grand'tante maternelle de Théodore Tronchin.

Twickenham, et de Swift, en séjour alors chez ce dernier et qui venait de faire paraître ses fameux *Voyages de Gulliver* (1).

Il est aisé de comprendre de quel profit intellectuel devaient être de telles relations pour l'esprit si ouvert du jeune homme. Mais Tronchin comprit bien vite qu'il ne trouverait pas à Dawley le protecteur qu'il y était venu chercher. Il quitta le toit hospitalier du grand homme en disgrâce et, sur le conseil de Pope, se détermina à poursuivre ses études à Cambridge.

Tronchin eut la joie de retrouver sur les bancs de cette Université un compagnon d'enfance, le chevalier Louis de Jaueourt (2), élevé comme lui à Genève, et auquel il resta toujours uni par la plus solide affection. Les deux jeunes gens suivaient les leçons du célèbre critique et philosophe Bentley (3) qui, touché du zèle et du progrès de ses disciples, les admit bientôt dans son intimité.

Cependant, l'heure était venue pour Tronchin de décider de la direction de sa vie. Il choisit la carrière

(1) V. *Dictionary of national biography* ed. by Sidney Lee. Londres, 1897.

(2) Le chevalier Louis de Jaueourt, 1706-1779. Son article *Paris* est regardé comme un des meilleurs de l'*Encyclopédie*. Il a collaboré de 1728 à 1740 à la *Bibliothèque raisonnée des savants de l'Europe*.

(3) Richard Bentley, 1661-1742.

de la médecine. A entendre Condorcet (1), Tronchin « reneontra » dans ses lectures le *Traité de chimie* de Boerhaave (2) et il en fut si « transporté » que la profession dans laquelle il était destiné à s'illustrer un jour se révéla sur-le-champ à lui. Ce qui est certain, c'est qu'après un an d'études médicales à Cambridge, Tronchin résolut de se rendre auprès du célèbre professeur de Leyde. Mais auparavant, il passa quelques mois à Londres pour fréquenter les hôpitaux. Il eut, durant ce séjour, la bonne fortune de se concilier la bienveillance de Mead (3), le médecin de Georges II, et il dut au vieux praticien une de ces maximes qui résument l'expérience de toute une carrière. Tronchin demandant un jour à Mead comment il était parvenu à se faire et à soutenir une si brillante réputation. « J'ai fait peu de bien, répondit celui-ci, mais j'ai été attentif à ne point faire de mal. » Ces paroles de Mead restèrent gravées dans l'esprit du jeune homme. Tronchin les rappelait sou-

(1) *Éloge de M. Tronchin* prononcé par M. le marquis de Condorcet, à l'Académie des sciences, le 13 novembre 1782. Mss. Tr. Imprimé avec de légères variantes dans l'*Histoire de l'Académie royale des sciences*, 1782.

(2) Tronchin n'aurait pu lire à cette époque que les *Éléments de chimie*, parus à Paris en 1728 et faussement attribués à Boerhaave, qui les désavoua en 1732.

(3) Richard Mead, 1673-1754, médecin-directeur de l'hôpital de Saint-Thomas.

vent et se plaisait à reconnaître que c'était le principe dont il avait tiré le plus de fruit dans sa pratique.

C'est dans l'été de 1728 que Tronchin quitta l'Angleterre. La science de Boerhaave n'était pas la seule raison qui l'attirait vers la Hollande. Une branche de sa famille s'était fixée vers le milieu du dix-septième siècle à Amsterdam, où Jean Tronchin (1), auteur de quelques écrits politiques, avait fondé en 1691 *la Gazette française* (2), que dirigeait après lui son fils César (3). Le jeune étudiant était d'ailleurs certain d'avance de l'accueil bienveillant qui l'attendait sur le sol hollandais. La communauté de foi avait étroitement rapproché Genève et les Provinces-Unies. Entre ces deux boulevards du protestantisme les rapports étaient fréquents, solides, considérés de part et d'autre comme sacrés (4). Puis, devenue un centre d'activité intellectuelle, la Hollande mettait

(1) Jean Tronchin, seigneur du Breuil, né à Genève en 1640, mort à Amsterdam en 1721. Il a laissé entre autres écrits : *Lettres sur les affaires du temps*, Amsterdam, Desbordes, 1688-90, 3 vol. in-4°. De Liniers a fait son éloge (*Journal des Savants*, décembre 1721).

(2) Amsterdam, 1691-1762, in-4°. Elle forme plus de soixante volumes.

(3) César Tronchin du Breuil, 1688-1762. La branche hollandaise des Tronchin s'est éteinte à la fin du dix-huitième siècle.

(4) C'est de la Hollande que Genève, dont les ressources étaient épuisées par la peste de 1591, tira les subsides nécessaires au maintien

sa gloire à recevoir chez elle la jeunesse de l'Europe protestante. Suédois, Anglais, Suisses, Français, Allemands accouraient à ce foyer de lumière et d'instruction; ils y nouaient pendant leurs années d'études des relations qui donnent au commerce épistolaire de cette époque son caractère en quelque sorte international (1).

Aucun pays ne réunissait alors autant de professeurs renommés, ne possédait autant d'universités florissantes. Parmi elles-ci Leyde, la ville savante par excellence qu'avaient honorée de leur séjour les Scaliger, les Lipse, les Heinsius, les Descartes, brillait d'un vif éclat. C'est à Leyde que Boerhaave (2) occupait à la fois les chaires de médecine, de botanique et de chimie, formant comme à lui seul toute une faculté. De partout on venait le consulter

de son Académie. C'est des États Généraux qu'elle reçut, en 1661, trente mille écus consacrés à la reconstruction d'un bastion, appelé en souvenir de cette libéralité « bastion de Hollande ».

(1) V. Christine FREIFRAU VON HOININGEN-HUENE, *Beiträge zur Geschichte der Beziehungen zwischen der Schweiz und Holland im XVII^{en} Jahrhundert*. Berlin, 1899, in-8°.

(2) Hermann Boerhaave, 1668-1738. Il se destina d'abord à l'état ecclésiastique, puis entreprit l'étude de la médecine et fut reçu docteur en 1693. L'Université de Leyde l'associa en 1701 à la chaire de médecine théorique de Drelinecourt; en 1709, elle lui confia cette chaire et celle de botanique. Il fut nommé professeur de médecine pratique en 1714, de chimie en 1718. Boerhaave peut être considéré comme le fondateur de l'enseignement clinique.

et l'entendre, et on a cité souvent, comme preuve de l'étonnante célébrité attachée à son nom, la lettre qu'il reçut d'un mandarin de la Chine et qui portait pour toute suscription : « A M. Boerhaave, médecin en Europe. »

C'est encore à Leyde que professait Albinus (1), l'un des plus grands anatomistes de son temps ; c'est là que Burmann (2) enseignait le grec et l'éloquence, S'gravesande (3) les mathématiques et l'astronomie.

Ce dernier était en relation avec deux savants genevois, Cramer et Calandrini (4), qui lui avaient recommandé Tronchin. S'gravesande le reçut chez lui à titre de pensionnaire et « l'annonça » à Burmann pour lequel le jeune homme était muni d'une lettre d'introduction de Bentley, son professeur à Cambridge.

Il ne se faisait pas à cette époque en Europe une édition nouvelle d'auteurs anciens sans le concours

(1) Sigfried Albinus, 1696-1770.

(2) Pierre Burmann, 1668-1744.

(3) Guillaume-Jacob S'gravesande, 1688-1742, professeur de mathématiques, d'astronomie et de philosophie. Il enseigna un des premiers les théories de Newton.

(4) Gabriel Cramer, 1704-1752 et Jean-Louis Calandrini, 1703-1750, tous deux professeurs de mathématiques et de philosophie à l'Académie de Genève. Ils collaborèrent au *Journal littéraire*, dont S'gravesande était un des fondateurs.

de Burmann ou de Bentley. Mais la rivalité la plus tranchée existait entre les deux célèbres critiques, dont la pédanterie n'échappait pas au ridicule (1) et à qui leur intolérance et leur irascibilité avaient valu de nombreuses injures.

Quelle fut la surprise de Tronchin en voyant la physionomie de Burmann se froncer à la lecture d'une lettre qu'il croyait en sa faveur ! Burmann la jette brusquement sur son bureau et va comme un furieux s'armer d'un bâton. Le jeune homme, fort étonné, s'élança hors du cabinet et eut peur de prévenir S'gravesande que Burmann a perdu la raison. S'gravesande se rend sur-le-champ chez son ami, qui lui fait lire la lettre de Bentley. Ce n'était pas une recommandation, mais un tissu d'invectives et d'injures pareilles que Burmann, dans ses commentaires sur les *Fables de Phèdre*, n'avait pas adoptées et avait même critiquées les remarques publiées par Bentley (2).

Tronchin est inscrit sur les registres de l'Univer-

(1) Swift, Pope et Arbuthnot commentaient Virgile pour parodier Bentley. (V. RICHAUD, *Histoire de la querelle des anciens et des modernes*.) Dans le *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, qui amusa toute l'Europe, Saint-Hyacinthe dépeignait Burmann sous les traits du savant Mathanasius.

(2) LORTS, Éloge de M. Tronchin, prononcé à la séance publique de l'Académie royale de chirurgie, le 11 avril 1782. Mss. Tr. La notice sur Tronchin manque au recueil des *Éloges* de Lorts, publié par E. Fréd. Dubois, Paris, 1859, in-8°.

sité (1) à la date du 13 septembre 1728, ainsi que Jaueourt, qui l'avait accompagné à Leyde et s'était déterminé à entreprendre les mêmes études.

Le jeune Genevois se mit à suivre consciencieusement les leçons de Boerhaave. Le célèbre professeur distingua bientôt, dit-on, dans son nombreux auditoire, cet adolescent de belle mine, à la taille élancée, à l'intelligente physionomie couronnée d'une chevelure opulente et accommodée avec quelque recherche. « Une si belle chevelure doit faire perdre bien du temps. » Ce propos échappé à Boerhaave fut rapporté à Tronchin, qui courut aussitôt se faire couper les cheveux. Le professeur augura bien de ce prompt sacrifice. Il ne tarda pas, d'ailleurs, à s'attacher à un élève dont il était à même d'apprécier les dons naturels et l'ardeur à l'étude.

La perspicacité de Boerhaave ne devait pas être en défaut. Grâce à un travail opiniâtre, grâce à l'enseignement qu'il recevait de son maître à côté des cours publics, Tronchin, à peine âgé de vingt et un ans, obtenait, le 22 août 1730, son bonnet de docteur. Le 26 octobre, il devenait « poorter », c'est-à-dire bourgeois d'Amsterdam, le 31 du même mois il était inscrit comme docteur en médecine du Collège

(1) *Album Studiosorum Academiae Lugduno-Batavae, 1575-1875*. La Haye, 1875, in-4°.

de cette ville. Et c'est avec une légitime satisfaction qu'il pouvait dire : « Je n'ai mis que trois ans d'intervalle entre le premier moment où je songeais à la médecine et mon établissement complet. »

Sur le conseil de Boerhaave le jeune médecin se fixa à Amsterdam. La ville était alors ravagée par une épidémie, sorte de colique très meurtrière.

Mes premiers pas, raconte Tronchin, étaient chancelants, les maîtres qui m'avaient précédé ne montraient guère plus d'assurance ; le silence des principaux auteurs, funeste pour un débutant, la difficulté que présentait le traitement de la maladie me remplirent souvent d'anxiété. La guérison était rare. Bien malgré moi je fis mes expériences au milieu des morts, enfin peu à peu je me formai une méthode... (1).

L'extrême jeunesse du débutant et sa qualité d'étranger étaient bien propres à éveiller la méfiance. Van Swieten (2), alors professeur à Leyde et en butte lui-même aux jalousies de ses confrères, écrivait à Tronchin :

C'est le malheur attaché à notre métier que les charlatans soient plus estimés que les sages de notre art. Comme l'a très bien dit un poète comique, nous com-

(1) Th. TRONCHIN, *De Colica pictorum*, (Praefatio) lectori. Genève, 1757, in-8°.

(2) Gérard van Swieten, 1700-1772, élève de Boerhaave, professeur de médecine à Leyde, puis premier médecin de Marie-Thérèse.

mençons à estimer les médecins quand ils ont atteint l'âge auquel les hommes qui remplissent d'autres fonctions sont jugés inutiles. Méprisez ces maladies de notre art que ne cesseront jamais de proclamer les meilleurs des hommes avec un air de dédain (1).

En dépit de ces judicieux conseils, Tronchin, cédant au découragement, songea un instant à quitter la Hollande.

Quelque forte envie que j'aie de retourner en Angleterre, mandait-il à son oncle, les difficultés intimes d'un nouvel établissement m'effraient; quiconque ne les a pas éprouvées soi-même ignore ce que c'est, mais je doute que celui qui a appris à les connaître par sa propre expérience ose s'y exposer de nouveau.

Je commence à jouir du fruit de mes petites victoires, car j'ai eu bien des ennemis à combattre, que je retrouverai partout où je voudrai aller m'établir. Je puis, sans m'abuser, espérer quelques agréments dans la suite et me flatter de cueillir des fleurs dans les sentiers que j'ai trouvés couverts d'épines. La protection de M. Boerhaave, très avantageuse dans ce pays-ci, me serait presque inutile en Angleterre... (2).

C'est dans Boerhaave, en effet, que Tronchin trouva son point d'appui, c'est grâce à ses conseils qu'il put, à son honneur, se tirer de ces débuts diffi-

(1) Mss. Tr., 7 février 1732, inédit.

(2) Th. Tronchin à Jean Tronchin. Mss. Tr., 7 septembre 1732, inédit.

eiles. Aussi éprouve-t-il une gratitude sans bornes pour le maître qui l'avait dirigé dans ses études et initié à la pratique. Boerhaave réalise aux yeux de Tronchin le type du génie eomplet qui a embrassé toutes les seienees pour pénétrer plus sûrement au eœur de la vérité. De cette tournée à travers tous les systèmes de la médeeine, le professeur de Leyde avait rapporté sa devise : *Simplex sigillum veri*. « L'art de guérir, disait-il, n'est jamais plus puissant que lorsqu'il est sôumis à la nature et qu'il en est le fidèle ministre. » De toutes les leçons de Boerhaave eelle-là fut la plus grande pour Tronehin, qui aimait à se dire redevable à son maître de tout ce qu'il savait, de tout ee qu'il était.

En me donnant le beau nom d'ami de M. Boerhaave, vous me donnez un titre où je n'ai garde de prétendre. Je serais peu en état de le soutenir, puisque vraisemblablement je serais peu en état de le mériter. Mes sentiments par rapport à lui font naître en moi l'admiration et le respect, et ceux qu'il peut avoir pour moi font tout au plus qu'il m'honore de sa protection, et de ses conseils (1).

Tronehin se trompait. « Boerhaave vous estime beaeoup plus que vous le eroycz dans votre mo-

(1) Th. Tronchin à Jean Tronchin. Mss. Tr., 7 septembre 1732, inédit.

destie, » lui écrivait van Swieten. Le vieux praticien avait, en effet, une confiance absolue dans le jugement et dans les capacités médicales de son disciple, auquel il témoignait une amitié toute paternelle :

Je suis heureux chaque fois que je constate par le témoignage de mes concitoyens que vous remplissez tous les devoirs d'un bon médecin et que vos conseils sont loués pour leur sagesse et leur heureux résultat. Que ces dons vous soient longtemps accordés. Etre utile au prochain est ce qu'il y a de plus grand pour l'homme (1).

Dans les cas graves, Tronchin avait recours aux lumières de son maître et, parfois, sa reconnaissance s'exprimait assez vivement pour que Boerhaave crût devoir s'en défendre :

Vos charmantes lettres me réjouissent et me récréent, moi qui suis accablé de nombreux travaux qui augmentent tous les jours contre mon gré. Je serais fou de croire aux belles paroles par lesquelles vous me séduisez, mon cher ami, mais tout ce qui vient de vous me plaît de façon à me tromper moi-même, et comment serais-je trompé plus agréablement...

Je sais avec quel bonheur vous employez vos facultés. Croyez bien que là où vous chancelez je n'avance point d'un pas assuré (2).

(1) Boerhaave à Tr. Tronchin. Mss. Tr., 25 août 1736, inédit.

(2) Mss. Tr., 41 mai 1733, inédit.

Aussi bien Boerhaave appréciait chaque jour davantage la valeur de Tronchin. Il lui envoyait les malades d'Amsterdam qui venaient le consulter à Leyde : « C'est un autre moi-même, leur disait-il, vous pouvez me consulter sans quitter Amsterdam, en lui parlant (1). »

D'ailleurs ses forces allaient bientôt le trahir :

Je suis malade depuis quatre mois, écrit-il à Tronchin le 9 avril 1738. Le mal a son siège dans les poumons et il est souvent si violent qu'il me cause des suffocations; je me traîne, je suis étouffé quand je monte, j'ai septante ans, le corps usé par le travail et je prévois facilement ce qui approche. Ce que Dieu fait est bien, de quelque manière qu'il le fasse. A lui seul la gloire ! Adieu ! (2)

Boerhaave mourut le 23 septembre 1738. Tronchin, dans une lettre à Jaucourt, raconte en termes émus sa dernière entrevue avec le vieillard :

Les larmes me vinrent aux yeux en le quittant, il s'en aperçut, il me prit la main et la serra. Je lui dis que malgré l'arrêt qu'il venait de prononcer contre lui-même, j'espérais que le Ciel recevrait nos vœux et se rendrait à nos prières; j'ajoutai : et à celles que toute l'Europe faisait pour son rétablissement. « Vous n'ignorez pas, mon

(1) *Journal de Paris*, 24 décembre 1781.

(2) Mss. Tr., inédit.

bon ami, me répondit-il, que l'opinion gouverne le monde. Quand Sylvius de la Boë mourut, on croyait sa perte irréparable; deux ans après sa mort il était déjà oublié; il en sera de même de moi et il faut que cela soit ainsi (1). »

Boerhaave, semble-t-il, avait cherché, la dernière année de sa vie, à fixer son disciple à Leyde et à remettre entre ses mains quelques-unes de ses fonctions universitaires. Mais Tronchin ne quitta pas Amsterdam. Il fut nommé inspecteur, puis président du Collège des médecins de cette ville. Sa réputation avait franchi les limites de la Hollande. A trente ans il était considéré comme une autorité dans la science, comme le digne successeur de Boerhaave, et plus d'un praticien déjà au faite de la célébrité faisait appel à ses lumières. « J'ai à vous demander, lui écrivait Senac (2), la cure de la coqueluche et bien d'autres choses sur lesquelles vous avez travaillé (3). »

Il y a longtemps, monsieur, lui mandait à son tour Quesnay (4), que nous sommes informés du savoir et

(1) *Catal. autogr. du baron de T...*, 9 décembre 1852. Tronchin à Jaucourt, 9 février 1739. — Charles Bonnet, dans sa correspondance avec François Tronchin, fait allusion à « une lettre remarquable et touchante que le grand médecin écrivit sur son lit de mort à son disciple chéri ». Nous ne l'avons pas retrouvée.

(2) Jean-Baptiste Senac, 1693-1770, médecin du maréchal de Saxe, puis premier médecin de Louis XV.

(3) Mss. Tr., 1749, inédit.

(4) François Quesnay, 1694-1774, économiste et chirurgien, secré-

de la sagesse qui vous mettent si fort au-dessus des autres médecins. Élève du plus grand maître qui ait paru depuis beaucoup de siècles, les connaissances qu'il vous a communiquées ne vous ont servi que de flambeau pour pénétrer beaucoup plus avant dans les profondeurs d'une science immense. Je me flatte que vous daignerez me faire part de vos réflexions sur un ouvrage que j'aurai l'honneur de vous envoyer sous peu (1).

Et à propos de son *Traité des fièvres continues*, il écrivait encore à Tronchin :

Je serais charmé d'être à portée de vous pour recevoir vos savants avis lorsque je travaille sur des matières si difficiles... Si vous pouvez me procurer quelques secours, je vous en ferai honneur et j'en profiterai tout le mieux qu'il me sera possible pour le progrès de notre art (2). »

Le 6 août 1740, Tronchin épousait, à l'église wallone d'Amsterdam, Hélène de Witt (3), dont le père,

taire perpétuel de l'Académie de chirurgie, chirurgien ordinaire du roi, professeur à l'école royale de chirurgie. V. Appendice.

(1) Mss. Tr., 21 octobre 1746, inédit. Quesnay fait sans doute allusion à l'édition de 1747 de son *Essai physique sur l'économie animale*. V. Appendice.

(2) Mss. Tr., 1752, inédit. V. Appendice.

(3) C'est par erreur que les biographes de Tronchin donnent Hélène de Witt comme petite-fille ou petite-nièce du grand pensionnaire Jean de Witt. Parmi les familles patriciennes de Hollande, deux portaient le nom de Witt, mais des armes différentes. L'une, éteinte aujourd'hui, originaire de Dordrecht, était celle de l'illustre grand pensionnaire. L'autre, à laquelle s'allia Tronchin, était originaire d'Amsterdam. Fran-

échevin puis conseiller, descendait au cinquième degré de ce Pieter de Witt, capitaine de la bourgeoisie et chef du parti calviniste, qui périt sur l'échafaud le 9 octobre 1568. Cette union devait être heureuse. « Ma femme, disait Tronchin, n'est pas parée de qualités, elle en est couverte. » Ces qualités faisaient oublier sa laideur, car Mme Tronchin était laide. « Son mari est avec elle un miracle de patience et de douceur, » raconte Mme d'Épinay. La correspondance échangée entre les époux montre cependant une tendresse réciproque, une parfaite communauté de sentiments qui ne se démentit jamais.

Du reste, loin d'attacher définitivement le médecin genevois à la Hollande, ce mariage devait être, avec les événements politiques, un des principaux motifs qui déterminèrent Tronchin, quelques années plus tard, à quitter sa patrie d'adoption.

Malgré une paix de vingt-huit ans, les Provinces-Unies ne s'étaient pas remises de la longue lutte soutenue contre Louis XIV. Elles conservaient leur autonomie politique, mais en se jctant par d'imprudents

çois de Witt, frère d'Hélène Tronchin, est l'aïeul de Cornélius-Henry de Witt, qui épousa Mlle Guizot. (Communiqué par M. Rutgers van Rozenburg, secrétaire du Conseil supérieur de noblesse du royaume des Pays-Bas.)

traités dans les bras de l'Angleterre, elles avaient perdu peu à peu leur indépendance extérieure. Composée de privilèges et de droits acquis sous la féodalité, leur constitution n'était plus en harmonie avec les besoins de la nation. Les magistratures se perpétuaient dans un petit nombre de familles. L'absence d'un organe central de gouvernement se faisait sentir et le peuple indisposé contre l'oligarchie bourgeoise qui accaparait le pouvoir regrettait ouvertement la maison d'Orange. Jamais, il est vrai, le commerce hollandais n'avait été plus prospère, la Compagnie des Indes plus florissante, mais la République devenue exclusivement marchande songeait bien plus à s'enrichir qu'à sauvegarder les libertés dont elle s'était montrée si jalouse à l'époque des Tromp et des Ruyter.

La guerre de la succession d'Autriche devait lui faire expier cruellement son manque de vigilance. Contrainte de défendre avec l'Angleterre les droits de Marie-Thérèse, la Hollande, devenue le champ de bataille de l'Europe, fut bientôt directement menacée. Le 17 avril 1747, la France lui déclarait la guerre et, avant que les États Généraux fussent en mesure de se défendre, Lowendal s'emparait de tout le pays situé entre l'Escaut et la mer.

A l'approche du danger un mouvement irrésis-

tible se produisit en faveur du gouvernement personnel aboli depuis 1702, et Guillaume IV de Nassau, petit-fils du grand Guillaume et gendre de Georges II, déjà stathouder de trois provinces, fut proclamé stathouder général et héréditaire.

Je puis vous assurer, écrit Tronchin, que ceux qui depuis vingt-sept ans lui ont été le plus contraires pensent voir dans son élection une direction divine. La disposition de cœur et d'âme avec laquelle il a été reçu est, sans contredit, le plus grand bonheur qui puisse arriver à un État divisé depuis tant d'années par deux factions en tout et par tout opposées. Une telle disposition est le plus sûr et peut-être l'unique fondement du maintien et de la conservation de la République (1).

Aussi bien, le rétablissement du stathoudérat n'eut pas l'effet heureux qu'en attendaient les adversaires même les plus déclarés de la maison d'Orange. Prince indolent et sans initiative, animé d'intentions généreuses, mais mal conseillé, Guillaume ne parut pas à la tête de son armée, ne sut rien changer aux institutions de l'État ou à sa politique; e'est à peine si des émeutes violentes lui arrachèrent quelques concessions.

Trois ans plus tard, la confiance de la première

(1) Mss. Tr. A Jean Tronchin, 6 juin 1747, inédit.

heure a fait place chez Tronchin à une amère désillusion. Il écrit à son oncle :

L'usage légitime du pouvoir suppose tant de raison et tant de vertu que, si les princes n'en tremblent pas, nous devons trembler pour eux. J'en connais un qui est né avec de l'esprit et dont le cœur n'est pas mauvais, à qui sa femme et ses ministres font faire des actions dont le Mogol aurait honte et dont le Turc rougirait. Manquant toujours de fermeté, il est devenu le jouet de leur méchanceté et de leurs caprices et, quoiqu'il ait le plus à perdre, il se conduit comme s'il avait dessein de tout perdre.

Sans cesse occupé de minuties et de misères domestiques, il ne songe ni aux précautions politiques qui assurent le repos de l'État, ni aux précautions militaires qui le défendent. L'existence et le bien-être de cet État dépendent uniquement de sa navigation et de son commerce ; la très simple raison voudrait qu'on protégât l'un pour conserver l'autre. Quel parti a-t-on pris ? L'on a tacitement remis le soin de cette protection à un voisin soi-disant ami, né jaloux et toujours émule, qui actuellement travaille à lui enlever une branche de commerce, la plus importante de toutes et qu'il semblait que la nature ne voulait point partager. Il y a cinq ou six semaines, mylord Anson disait à un Hollandais, à qui il faisait voir le chantier et qui était étonné de la quantité de vaisseaux : « L'Angleterre doit en avoir pour elle et pour vous. » Le croiriez-vous, mon très cher oncle, il n'y a, à l'heure qu'il est, qu'un seul vaisseau en commission

et quatre mille hommes de garde aux environs de La Haye. Il n'y en avait que trois cents dans le temps que l'amirauté d'Amsterdam avait septante-deux vaisseaux de ligne en mer. Dans ce temps-là aussi Ruyter marchait à pied; un enseigne aux gardes, aujourd'hui, se fait traîner dans son carrosse. Le luxe augmente à proportion que les richesses diminuent. Et comment n'augmenterait-il pas? L'exemple l'ordonne et aucune loi somptuaire ne s'y oppose. Enfin, pendant que nos voisins les plus redoutables rétablissent leur marine, mettent en bon état leurs places fortes et poussent leur commerce de tous côtés, nous vendons à l'étranger nos vieux vaisseaux sans en rebâtir de nouveaux; nous laissons nos forteresses et notre barrière dans le déplorable état où elles étaient lorsqu'on nous les a rendues, et notre négoce diminue et dépérit à vue d'œil. Nous sommes mal avec la France et plus mal encore avec la Prusse. Si, dans le sein de la paix, les choses vont ce train-là, que sera-ce si la paix cesse? Je finirai cette jérémiade en vous disant que les dettes de l'État ont augmenté, depuis quatorze mois, de vingt millions (1).

C'est dans le domaine moral que Tronchin constate les symptômes les plus alarmants de la décadence de la Hollande. Sans cesse il se plaint de ce relâchement des mœurs que Diderot (2), à la même époque, attribuait « au luxe, au commerce des Pays-Bas avec

(1) Mss. Tr. A. Jean Tronchin, 25 août 1750, inédit.

(2) DIDEROT, *le Voyage en Hollande*.

l'étranger, au séjour des militaires », l'abbé Raynal (1) « à la passion de l'intérêt, à cette maladie épidémique, qui s'est répandue dans toute l'Europe, de copier sans discernement les manières, les modes et jusqu'aux galanteries des Français ».

Voulant soustraire ses deux fils à un milieu qu'il jugeait pernicieux, Tronchin décida de les envoyer, en 1753, à Genève pour y continuer leur éducation :

Trois raisons m'ont engagé à les faire partir. La première est la peur que j'ai de certains principes de religion qu'on inspire aux enfants de leur âge. La seconde raison, qui est une suite de la précédente, est le dépérissement des mœurs. Et comment pourraient-elles subsister sans le principe qui les fait naître? La troisième raison enfin, c'est que pour comble de malheur tout manque ici, mœurs et manières (2).

Et il écrivait à son oncle : « Votre souvenir ne m'abandonne pas, non plus que le sentiment de dégoût que j'ai conçu pour ce pays, que tout ce que je vois et j'entends confirme et augmente de jour en jour. »

L'aversion que Mme Tronchin éprouvait pour la

(1) L'abbé RAYNAL, *Histoire du stathoudérat, depuis son origine jusqu'à présent*. La Haye, 1750.

(2) Mss. Tr. A Jean Tronchin, 16 octobre 1753, inédit.

forme de gouvernement que s'était donnée sa patrie contribuait à détacher le docteur de la Hollande. Il y jouissait, cependant, d'une si haute considération que la Régente lui proposa la place de premier médecin du stathouder Guillaume V qui, âgé de trois ans, avait succédé à son père mort en 1751. Tronchin se déroba à ces flattantes propositions et se détermina, dans l'été de 1754, à quitter brusquement, et en quelque sorte mystérieusement, un pays où il avait passé vingt-cinq ans de sa vie. Accompagné de sa femme et de sa fille, il prit le chemin de la Suisse et se rendit dans le pays de Vaud, au château d'Étoy, résidence de sa belle-mère Mme Tronchin de Caussade.

Je ne compte, disait-il, de poser mon tabernacle à Genève qu'après les vendanges. Jusqu'alors je ne puis vivre qu'en voyageur, n'ayant emporté d'Hollande qu'une douzaine de chemises et l'habit que j'ai sur le corps. Il était de l'essence d'une évasion d'échapper ainsi (1).

Tronchin s'établit alors dans une ancienne demeure de sa famille, située au cœur de la vieille Genève, sur cette place irrégulière et si pittoresque du « Bourg-de-Four » que domine la cathédrale et qui, presque

(1) Mss. Tr. A Jean Tronchin, Étoy, 20 septembre 1754. C'est de Genève que Tronchin envoya sa démission de membre du Collège des médecins d'Amsterdam. (Résolutions et procès-verbaux du Collège des médecins d'Amsterdam, 8 octobre 1754.)

seule dans la ville d'aujourd'hui, a conservé, grâce à l'inégalité de son sol, à ses escaliers étroits, à ses ormes séculaires et aux sombres façades de ses maisons silencieuses, quelque chose de l'aspect familial et austère que devait avoir la cité de Calvin.



De tous côtés les offres les plus tentantes venaient d'être faites à Tronchin. En Hollande, la Régente, pour le retenir, le pressait d'accepter une pension de quinze mille florins, somme considérable pour l'époque; en Russie, l'Impératrice le laissait libre de dicter lui-même ses conditions. Sur ce terrain Genève ne pouvait pas même essayer de lutter. En revanche, les magistrats, l'Académie, le clergé, les médecins même, rivalisèrent de prévenances à l'égard du Genevois qui préférait le séjour de sa patrie à la perspective d'une carrière brillante et lucrative à l'étranger. Mais cet accueil flatteur était de nature à froisser plus d'une susceptibilité, à exciter les jalousies professionnelles. Aussi bien le retour de Tronchin dans sa ville natale allait provoquer entre les médecins et l'Académie un conflit qui eut son contre-coup jusque dans les Conseils.

A cette époque les sciences naturelles, physiques

et mathématiques tendaient à prendre leur essor à Genève, qui, après avoir été une célèbre ville de théologie, devient et restera une célèbre ville de science. L'Académie aspirait à rétablir la chaire de médecine fondée en 1567 par Théodore de Bèze, et bientôt supprimée par le Conseil alors à court d'argent. Mais la réalisation de ce projet était tenue en échec depuis un demi-siècle par « le Corps de la médecine ».

Présidé par le plus ancien docteur-médecin et par deux « seigneurs commis » délégués par le Conseil, le Corps de la médecine, « la Faculté », comme on l'appelait à Genève, se composait des médecins-docteurs, des chirurgiens et des apothicaires. Nul ne pouvait exercer une de ces trois professions sur le territoire de la République sans être agrégé à la Faculté, et cette agrégation avait lieu pour les médecins sur la présentation de lettres doctorales « obtenues en Universités fameuses » suivie d'un examen (1).

Le Corps de la médecine veillait à l'enseignement de la chirurgie et de la pharmacie organisé dans son sein, en dehors de l'école, et il se sentait menacé dans ses nombreux et antiques privilèges par la création d'une faculté rivale à l'Académie.

(1) V. BORGEAUD, *op. cit.*, p. 586.

Désireux de s'agréger « l'illustre disciple de Boerhaave », les médecins avaient obtenu du Conseil (1) l'autorisation de le dispenser des examens d'usage. Ils s'apprêtaient à le recevoir par acclamation, lorsqu'un événement inattendu vint modifier singulièrement leurs bonnes dispositions. Le 24 février 1755 (2) en effet, le Sénat académique, par la plume de son recteur Ami Lullin, proposait au Conseil, dans un rapport long et documenté, de rétablir la chaire de médecine en faveur de Tronchin, en prenant soin d'observer « qu'il ne saurait être question de gages pour un homme qui a quitté des places et négligé des offres très avantageuses ».

Séancetenant, le Conseil à l'unanimité des membres présents accéda à ce vœu en décernant à Tronchin « le titre, le rang et les honneurs de professeur honoraire en médecine ». Cette décision valut à « Messieurs » les remerciements du Sénat académique et de la Vénérable Compagnie. Celle-ci s'empressa d'accorder à Tronchin « place et séance » dans ses assemblées, en lui assignant « un siège du côté de la ville (3) ».

(1) Reg. du Conseil, 27 décembre 1754.

(2) *Ibid.*, 25 février 1755.

(3) La Vénérable Compagnie prit cette décision sans avoir demandé l'agrément du Conseil. Celui-ci l'approuva « après diverses réflexions sur l'irrégularité de cette procédure et sur ce que les professeurs en droit

La Faculté, en revanche, manifesta la mauvaise humeur que lui causait cette nomination, faite à son insu, en ajournant indéfiniment, sous divers prétextes, l'agrégation de Tronchin (1), et ne chercha point à faciliter le recteur en sa recherche d'un local destiné aux leçons d'anatomie du nouveau professeur (2).

Le Sénat académique proposa successivement une salle de l'Hôtel de ville (3), la chambre d'assemblée de l'artillerie, une chambre de l'hôpital, puis une ancienne boutique d'apothicaire qu'il offrait d'aménager à ses frais. Le Conseil juge « qu'aucun de ces locaux ne peut s'adapter à l'usage qu'on s'en propose », et se borne à marquer « à spectacle Théodore Tronchin le gré qu'on lui sait de sa bonne volonté (4) ».

C'était un refus déguisé, et les médecins se flat- taient sans doute que Tronchin, de guerre lasse, renoncerait à l'enseignement. Mais celui-ci n'enten- dait point que son titre de professeur méritât l'épi-

qui ont le pas sur ceux en médecine ne jouissent pas de cet honneur ». Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Mss. 52, fol. 361. Rôle des lecteurs et professeurs en médecine.

(1) Elle n'eut lieu que le 26 mars 1764, à la suite d'une démarche faite la veille par Tronchin auprès du syndic Fatio.

(2) BORGEAUD, *op. cit.*, p. 589.

(3) Reg. du Conseil, 10 novembre 1755.

(4) *Ibid.*, 18 novembre 1755.

thète d'honoraire. Le Sénat académique revint à la charge et le Conseil finit par « approuver (1) » une salle basse gracieusement offerte par un ami de la famille Tronchin, M. Labat, dans une maison de la rue de la Taconnerie.

Tronchin, qui avait prononcé sa harangue inaugurale trois mois auparavant (2), put ainsi commencer ses leçons. Elles eurent lieu, tantôt en français, tantôt en latin, jusqu'en 1766, époque à laquelle le docteur se fixa à Paris. A en juger par ses discours académiques, il s'est tenu dans son enseignement aux généralités de la médecine, de l'hygiène physique et morale. La chaire rétablie en sa faveur et qui disparut avec lui augmenta-t-elle, comme s'en flattait le recteur Lullin, « le relief de l'Académie? » Assurément une clientèle toujours plus absorbante, de fréquents séjours à l'étranger, ne permirent pas à Tronchin de se consacrer tout entier à l'instruction de quelques aspirants chirurgiens et de quelques étudiants en médecine (3). Mais la célébrité du praticien, la clarté de sa parole, la nouveauté de

(1) Reg. du Conseil, 13 décembre 1755.

(2) Le 26 septembre 1755. Il commença son cours, le 29 décembre, par une « leçon solennelle », c'est-à-dire « en chaire et en latin », à la chapelle des Macchabées. V. BOURGARD, *op. cit.*, p. 589.

(3) V. Docteur LÉON GARTIEN, *la Médecine à Genève jusqu'à la fin du dix-huitième siècle*, Genève, 1906.

ses théories attirèrent à ses cours un public mondain enthousiaste et, ajoutons-le, d'élite, puisque le professeur compta un jour Voltaire au nombre de ses auditeurs. « Applaudies par les philosophes, raconte Condorcet (1), ces leçons furent critiquées par les médecins. » On ne saurait en être surpris quand on connaîtra les idées de Tronchin sur la médecine et les médecins de son temps.

(1) CONDORCET, *op. cit.*



CHAPITRE II

LE MÉDECIN. — L'HOMME

La médecine au dix-huitième siècle : son dogmatisme et sa routine. — Tronchin et l'observation de la nature : sa préface aux Oeuvres de Baillou; ses jugements sur la médecine et les médecins; son indépendance médicale; son éeclectisme. — Sa thérapeutique : abstention et expectation; il s'élève contre l'usage de la saignée et des spécifiques; ses prescriptions. — Tronchin hygiéniste : il ordonne le mouvement, l'exercice, l'air pur. — Hygiène des gens de lettres; « les Tronchines, tronchiner. » — Inconvénient des perruques. — Régime alimentaire; les diètes. — Tronchin prohibe les boissons et les bains chauds. — Il préconise l'allaitement maternel. — Hygiène des nouveau-nés et des femmes. — Tronchin et Rousseau. — Tronchin et les vaporeux : influence réciproque de l'esprit sur le corps. — Tronchin psychologue et moraliste. — La médecine de l'âme; appel à la raison; soumission à la volonté de Dieu. — Portrait de Tronchin : causes objectives de ses succès et des attaques dirigées contre lui; il est accusé de charlatanisme; caricatures, pamphlets, les « Tronchinades ». — Tronchin auteur : le traité *De colica Pictonum*; critiques de Poissonnier des Perrières, de Vandermonde et de Bouvart. — Jugement de Haller. — Tronchin renonce à écrire. — Honneurs académiques. — Tronchin jugé par ses contemporains.

Tronchin peut être considéré comme un des premiers médecins de l'Europe au dix-huitième siècle après Boerhaave, et peut-être même son rival en célébrité. Il ne fut pas seulement le médecin à la

mode, celui dont tout Paris assiégeait la porte, celui qui n'a qu'à parler pour être aussitôt obéi, il fut une puissance, une des figures les plus saillantes de son époque. Et cependant Tronchin n'a rien découvert, il n'a été le champion d'aucune des nombreuses écoles qui divisaient alors la médecine, il n'a publié aucun mémoire important.

Quels étaient donc ses titres aux yeux de ses contemporains? Assurément sa fameuse campagne en faveur de l'inoculation de la variole a contribué à répandre son nom, mais il faut chercher ailleurs les causes de sa célébrité.

La médecine était alors embarrassée dans ses entraves scolastiques, enlignée dans les théories toutes faites, dogmatique et autoritaire à l'excès. Tronchin eut le mérite d'observer la nature, de la laisser agir. C'est le sommaire de sa loi, le principe fondamental de sa méthode. Ce principe, Tronchin l'a exposé à maintes reprises dans ses lettres, et il a saisi l'occasion de le proclamer *ex cathedra* à la face de ses confrères dans la préface qu'il écrivit pour l'édition des œuvres de Baillou, parue à Genève en 1762 (1).

(1) Gulielmi BALONI, *Opera omnia et opera M. J. Thevart in lucem edita cum praeftatione Theodori Tronchini in Academia genevensi medicinae professoris*. Genevae, 1762, 2 vol. in-4°.

Le choix même que fit Tronchin de cet auteur pour publier sa profession de foi médicale est significatif. Baillou, doyen de la Faculté de Paris en 1580, fut en effet un de ceux qui rendirent les plus grands services à l'art de guérir, en changeant la fausse direction que les esprits de son temps avaient prise et en remettant en honneur la médecine hippocratique, celle de l'observation de la nature, celle que Tronchin, hygiéniste avant tout, a professée toute sa vie.

Cette préface, écrite en latin, offre un tableau succinct de l'histoire de la médecine. On y voit les médecins, sortis de la voie que leur avait tracée Hippocrate, se grouper en sectes, combattre chacun pour la sienne et « tuer impunément » :

Le jour semblait venu enfin de reprendre et d'avancer l'édifice de l'art; les fondements étaient jetés, et sur ces assises quel monument n'eût pas élevé un Hippocrate! Mais la vanité et la sottise des médecins perdirent tout. Aveuglés par leurs petites argumentations, ils aimèrent mieux donner des lois à la nature que de lui en demander. Aux vrais, clairs et éternels principes qu'ils auraient puisés à la source hippocratique, ils préférèrent les visions trompeuses de leur propre imagination. En vain la France posséda Duret, Jacob, Baillou, ces hérauts d'Hippocrate, les *ferments*, les *acides*, l'*alkali*, les *sels* et autres inutilités vinrent dispenser les médecins

d'étudier laborieusement la nature (1). C'est sur ce seul fondement cependant que l'on peut élever en médecine un véritable système que le temps épargnera. Par malheur, les erreurs des médecins, leur paresse, leur vanité rendent et rendront toujours ce poids trop lourd à leurs mains débiles. Il est des sentiers moins ardues où il n'est pas besoin pour marcher d'avoir le pas ferme et le jarret nerveux. Et c'est ainsi que la médecine, cela répugne à dire, est exposée à demeurer ce qu'elle fut toujours : le fléau du genre humain.

On peut rapprocher de ce passage un fragment également caractéristique d'une lettre de Tronchin à la présidente Molé :

Le médecin ne marche à pas sûr qu'en marchant avec la nature; s'il la perd de vue, il s'égaré, et cette bonne nature qu'on respecte si peu se suffit presque toujours à elle-même, car Dieu, dont elle est l'ouvrage, ne s'est pas contenté de lui donner la faculté de maintenir la santé du corps, il l'a mis en état de la rétablir aussi quand il est malade. Le médecin sage qui le sait se contente d'ôter les obstacles. Il la retient quand elle est trop active, il l'excite quand elle s'endort; mais c'est elle seule qui guérit (2).

Ainsi Tronchin avait rompu en visière avec les

(1) Ce passage a été traduit d'après Savours, *Le Dix-huitième siècle à l'étranger*, t. 1, p. 222. Paris, Amyot, 1861.

(2) Mss. Tr., 4 février 1760, inédit.

errements de la médecine et il englobe les médecins de son temps, et de tous les temps, sauf quelques rares exceptions, dans une même réprobation. Non content de proclamer ce qui est à ses yeux le principe fondamental de la médecine, il juge sévèrement ses confrères dont il affirme sans détour l'incapacité. Son mépris à leur égard se manifeste à maintes reprises.

Mieux vaudrait, tout bien compté, écrit-il à Sauvage de la Croix (1), qu'il n'y eût pas de médecins...; mieux vaudrait que la vie des hommes fût confiée à la bonne nature dont les ressources sont infinies. La preuve en est, tout ce qu'elle a fait pour conserver la vie des hommes, malgré l'étourderie et les erreurs des médecins.

Sans cesse Tronebin déplore l'indignité de ses confrères, condamne l'âpreté au gain que montrent la plupart d'entre eux. Il faut reconnaître qu'à cette époque la médecine était trop souvent pratiquée par des hommes préoccupés avant tout de leurs intérêts personnels, « gens à faire, selon le mot de Guipatin, ce que l'on veut à qui plus leur donne », et estimant, comme le célèbre Guinault, « qu'un grain de fortune vaut mieux que dix onces de

(1) 27 mars 1766. Publ. par *L'Amateur d'autographes*, 32^e année, 1899, p. 183-184.

vertu (1). » Tel le tout-puissant médecin de Louis XV, Senac, dont le règne, raconte Grimm (2), fut celui des charlatans, « car tout ce qui payait grassement était sûr d'avoir une permission délivrée par sa femme pour vendre et débiter par tout le royaume des drogues souvent funestes à la santé du peuple. » Et c'est à Senac que Tronchin écrivait :

Depuis que notre art a dégénéré en moyens honteux de finances, les médecins en général ne sont plus que des financiers qui sacrifient à leurs besoins tout ce qui est essentiellement leur devoir. On chercherait en vain de la délicatesse et des sentiments dans un ordre de gens qui n'ont que des besoins... Le plus beau des arts est devenu le plus méprisable et le plus funeste... (3).

Tronchin, s'il fut parfois injuste dans ses jugements, a montré du moins quelle haute opinion il se faisait de sa profession. Un bon sens très développé lui avait ouvert de bonne heure les yeux sur les abus et les erreurs de la médecine routinière de son temps. Au contraire de la plupart de ses confrères, il n'allait pas chercher ses théories dans les livres et ne se perdait pas dans le labyrinthe des raisonnements. Il observait avant tout, au lieu de discuter. « Je réflé-

(1) GUI-PATIN, *Lettres*, 21 août 1657 et 24 décembre 1658.

(2) *Correspondance littéraire*, janvier 1771.

(3) Mss. Tr., 9 janvier 1757, inédit.

chis sur mes malades », disait-il. C'est ainsi que, débarrassé de toute entrave doctrinaire, plein d'initiative et de confiance en lui-même, Tronchin est devenu un excellent praticien et même, jusqu'à un certain point, un réformateur.

De là son indépendance, son isolement médical. Il serait, en effet, assez difficile de rattacher Tronchin à une des sectes aussi tranchées qu'intransigeantes dans lesquelles se parquaient alors les médecins. Bordeu, son contemporain, écrivait en 1754 (1) :

Si le chiracisme ou la médecine active est le système généralement reçu aujourd'hui, surtout en France, il y a aussi des praticiens respectables des pays étrangers, tel que M. Tronchin, médecin célèbre à Amsterdam, qui sont des expectateurs et qui ménagent les crises dans les maladies aiguës; ainsi la doctrine des anciens est pour ainsi dire prête à reparaître en Europe (2).

Michéa, un siècle plus tard, cherchant à définir les doctrines et la philosophie médicale de Tronchin, écrit :

Était-il réaliste à la façon de Boerhaave le mécanicien, ou à celle de Sylvius le chimiste, idéaliste à la

(1) Théodore Bordeu, 1772-1776, de la Faculté de Paris. Un des bons médecins du dix-huitième siècle. Il se montra, comme Tronchin, fidèle observateur de la nature.

(2) *Encyclopédie*, article *Crise*.

manière de l'animiste Stahl ou à celle du vitaliste Barthez, empirique comme Sydenham ou Lieutaud, thaumaturgeâtre comme Mesmer (1)?

Et Michéa de conclure que Tronchin était un éclectique.

« Les systèmes gâtent tout, » disait Tronchin (2), « en médecine comme en physique. Dans l'une et dans l'autre, il faut des observations, de la réflexion et de l'attention. Cette marche, je l'avoue, est moins agréable et moins facile, mais elle est plus sûre, elle seule nous met à l'abri de l'erreur. »

Et il écrit au docteur Rast :

Que m'importe telle ou telle secte! Comment donc et à propos de quoi avez-vous pu croire que je me rapprochais de la secte des méthodiques? Serait-ce parce que je préfère les remèdes les plus simples aux plus composés? Hippocrate alors, et non Soranus, serait le fondateur de la secte des méthodiques, et plutôt à Dieu qu'on n'eût que cela à leur reprocher. Je suis si peu de cette secte que je suis persuadé que la meilleure de toutes a fait plus de mal à la médecine que la médecine n'a fait de bien au genre humain. Je veux donc vivre et mourir libre, suivre la nature pas à pas, profiter, si je puis, des fautes que ceux qui ne la connaissent pas ou la méprisent commettent, me dire sans cesse à moi-même que le médecin, ainsi que l'aveugle, n'est sûr qu'avec son bâton.

(1) *L'Union médicale*, 27 novembre 1847.

(2) Mss. Tr. Au comte de Boisgelin, 30 mai 1763, inédit.

Je bénis le Ciel de pouvoir penser que je ne suis d'aucune secte (1).

Le seul système pour lequel Tronchin a des ménagements, c'est l'empirisme, auquel il juge nécessaire de recourir dans certains cas :

Toute la différence qu'il y a alors entre un charlatan et un médecin, c'est que celui-là promet beaucoup et que celui-ci ne promet rien (2).

Parlons clair, monsieur, mande-t-il à Marteau, médecin du maréchal de Luxembourg (3), n'est-ce pas à l'empirisme que la médecine la moins empirique doit ses médicaments les plus énergiques? Elle n'a que l'avantage d'en faire un meilleur usage en le soumettant à la règle et au compas de sa sagesse. En pensant autrement on se ferait illusion. Soyons donc vrais, ne rougissons point des secours que nous tirons de l'empirisme. Je les redoute autant que vous, mais je fais gloire d'être juste comme vous.

Grimm a exactement caractérisé Tronchin en quelques mots :

Jamais, dit-il, médecin ne consulta plus la nature, n'en saisit avec plus de sagacité tous les mouvements, toutes les indications, jamais médecin n'employa plus

(1) Mss. Tr., 1^{er} août 1759, inédit.

(2) Mss. Tr. Au docteur Vallier d'Angoulême, 29 mars 1762, inédit.

(3) Mss. Tr., 5 mai 1764, inédit.

heureusement et le secret d'attendre la nature et eelui de la secourir avec le moins de peine, le moins d'effort possible.

Tout Tronchin est là, et c'est ce qui explique en quoi et pourquoi il s'est distingué de la foule et a conquis la confiance du public.

En vertu de ses principes, Tronchin déplore sans cesse « la funeste activité de ses confrères ». « La marche tranquille de la nature, dit-il, vaut mieux que la course des médecins. C'est souvent le comble de la sagesse de ne rien faire. » Il écrit à Catt, le secrétaire de Frédéric, qui l'avait consulté sur la santé du roi :

On dit qu'à la guerre on se fait au feu, mais dans ma tactique, si on est sage, la timide circonspection augmente avec l'expérience. Une étourderie ou une faute mortifie plus que mille succès. On ne s'occupe que des fautes ; cela peut-il être autrement pour peu qu'on ait le cœur honnête ? Le spectacle d'un art qui, tout bien compté, n'est qu'un fléau quand il est question de ce qu'il est et non pas de ce qu'il doit être, intimide, effraye, humilie (1).

Tronchin fait même de l'abstention en médecine, dans bien des cas, une question de moralité professionnelle, et en cela, on peut lui rendre cette justice,

(1) Mss. Tr., 22 janvier 1760, inédit.

il s'est montré plus perspicace et plus probe que beaucoup de ses contemporains :

La première qualité requise dans un médecin, c'est qu'il soit honnête homme, la science vient après. On devrait lui tenir grand compte de tout le mal qu'il ne fait pas. Si quelquefois on peut lui reprocher des fautes d'omission, elles se perdent dans la foule des péchés de commission dont la troupe des prétendus guérisseurs se rendent tous les jours coupables (1).

Ces péchés de commission, Tronchin les dénonce impitoyablement, et le plus grand nombre de ses consultations épistolaires font la critique des médications auxquelles le malade a été soumis. A cette époque, en effet, les purgatifs violents, les saignées, les émétiques constituaient le fond de la thérapeutique. Il n'y avait pas de maladies, d'indispositions, même légères, contre lesquelles on n'employât ces procédés excessifs que d'ailleurs les patients, entraînés par l'exemple général, réclamaient eux-mêmes impérieusement :

Le malade inquiet se persuade que toute ressource est dans les évacuants, et la peur qui se communique, jointe à ses sollicitations, fait souvent faire au médecin ce que l'expérience et la théorie désapprouvent. Il

(1) Mss. Tr. A. M. d'Argenlieu, 4 mars 1757, inédit.

saigne, il purge, il émétise, le mal augmente, le malade perd la tête et ne sait plus à quel saint se vouer (1).

C'est contre la saignée surtout que Tronehin s'est élevé avec énergie et éloquence. Qu'on en juge par les deux lettres suivantes, choisies entre cent, car le docteur revient sur ce sujet chaque fois que l'occasion s'en présente, et elle se présentait souvent :

Que n'avez-vous pas fait, madame, ou laissé faire, pour délabrer votre pauvre corps. Celui qui vous conseilla à l'âge de quatorze ans de passer par le grand remède en répondra devant Dieu. Se peut-il qu'on traite aussi mal une pauvre innocente? Les fréquentes saignées auxquelles vous consentez, et que vous demandez peut-être, achèveront ce que le grand remède a commencé : vous périrez, vos pauvres nerfs sont attaqués, encore quelques saignées et ils seront détruits (2).

Et à la comtesse d'Areussia :

En courant la poste, je ne vois pas maltraiter un passant, que je ne reverrai jamais, sans émotion. Jugez, madame, de celle que le récit du traitement de vos maux me fait éprouver. Quand on aurait pris à tâche de vous mettre artificiellement dans le triste état où vous êtes, eût-on dû s'y prendre autrement? Ceci m'afflige, mais ne

(1) Mss. Tr. A M. de Jervings, 31 décembre 1760, inédit.

(2) Mss. Tr. Pour la religieuse de Mme la comtesse de Jumilhac, 18 avril 1758, inédit.

m'étonne point. Il est d'usage qu'on pallie les maux et qu'on ne les guérissent point, et qu'à force de palliatifs on les rende presque toujours incurables. Je me rappelle à ce sujet, madame, qu'un malade d'une des premières villes de France, encore plus malade que vous, me consultait, il y a six ans, sur une huit cent trente-troisième saignée, laquelle, malgré l'ordonnance du médecin, n'avait pas pu se faire faute de sang. Le médecin pourtant la jugeait nécessaire. Comment pourtant la faire quand il n'y a point de sang? Il imagina de la renvoyer à la huitaine : « Entre cy et ce temps-là, dit-il, se formera peut-être du sang. » Et en l'attendant on me consulte. La pauvre malade était dans un tremblement continuel et dans un état de convulsion devenu habituel. Il n'y a qu'un an qu'elle est rétablie d'un mal pour lequel déjà la première saignée était inutile; que dirons-nous de la huit cent trente-troisième? Et l'on pend un misérable affamé qui vole du pain! Je me tiens à quatre, madame, pour n'en rien dire. La compassion, d'ailleurs, m'ordonne de me taire. Quand le mal est fait, à quoi servent les réflexions (1)?

Tronchin, cependant, avait recours à la saignée dans certains cas. Mais il a été parmi les premiers à combattre un procédé dont on usait et abusait alors, au mépris du bon sens le plus élémentaire. Il eut d'ailleurs la satisfaction de voir ses idées à ce sujet

(1) Mss. Tr., 27 janvier 1762, inédit.

défendues par les docteurs Marteau (1) et Boyer (2), de Paris.

Tronchin critique sans cesse l'usage aveugle d'une médication routinière, défaut d'une époque où, les connaissances en toxicologie étant plus ou moins nulles, l'empirisme dirigeait seul la thérapeutique. « Le nombre des spécifiques diminue, disait-il, à mesure que la sagesse augmente. » Ses contemporains Louis, Rouelle, Condorcet entre autres, ont cependant rendu justice à ses hautes connaissances en pharmacologie. Les remèdes qu'il ordonnait étaient toujours simples. Il marquait, à en croire l'anecdote suivante, une prédilection toute spéciale pour les pilules savonneuses :

Le comte de Ch..., s'étant rendu à Genève pour y consulter ce médecin renommé, communiqua l'ordonnance qu'il venait de recevoir à plusieurs malades qui, l'ayant confrontée avec la leur, y trouvèrent tous du

(1) Marteau affirmait que les saignées fréquentes enlevaient chaque année au moins 4,000 hommes à la ville de Paris et plus de 40,000 à la France. Son opinion fut condamnée par la Faculté (26 juin 1756). V. *Le Monde médical parisien au dix-huitième siècle*, par le docteur Paul DELAUNAY, 2^e édition rev. et aug., p. 228 et suiv. Paris, Rousset, 1906.

(2) Boyer de Prébandier. On a de lui : *Les Abus de la saignée démontrés par des raisons prises dans la nature et de la pratique des plus célèbres médecins, avec un appendice sur les moyens de perfectionner la médecine*. Paris, 1759, in-12. V. Appendice, Tronchin à Boyer, 29 mai et 15 juin 1759.

savon, ce qui fit dire que si sa blanchisseuse le savait, elle intenterait un procès au docteur (1).

Tronchin, du reste, prescrivait souvent pour prescrire. Le docteur Vernay écrit à ce propos (2) :

Tout médecin sait ou doit savoir par quel ingénieux artifice Tronchin était parvenu à fixer cette inconstance française dont il se plaignait. Dans sa capricieuse clientèle il comptait beaucoup de gens de cour, dont les maux devaient être ceux que procurent tous les genres d'excès que le mot de Régence rappelle à l'esprit. Connaître les dangers de telles habitudes, les faire ressortir avec autorité et persuasion ne fut pas difficile à Tronchin, mais ordonner simplement à cette cour d'être sage, oser mesurer les heures de sommeil, régler les repas, etc., c'était trop pour être obéi; alors Tronchin, en homme d'esprit, modifia l'ordonnance et la réduisit en apparence à une simple prescription : Chaque jour trois pilules (dites de Tronchin). *Nota* : Il est essentiel qu'elles soient prises ainsi qu'il suit : la première à 7 heures du matin, au lever; la deuxième à 5 heures, précédée d'un repas modéré; la troisième à 9 heures, en se couchant. Cette deuxième ordonnance fut aussi bien exécutée que la pre-

(1) MUSSET-PATHAY, *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, t. II, p. 320. Paris, 1821.

(2) *Correspondance inédite de Albert de Haller, Barthès, Tronchin, Tissot, avec le docteur Rast, de Lyon*, publiée par le docteur VERNAY, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Lyon, 1856. — Cet ouvrage contient la relation d'un voyage que Rast fit à Genève, en 1763, et dans laquelle il a consigné les conversations qu'il eut avec Tronchin.

mière l'avait été peu; les pilules firent des merveilles : ces pilules n'étaient que de la mie de pain. Dire pourquoi les prescriptions importantes passaient sans difficulté sous le couvert du *N.-B.* ou du *modus faciendi*, serait le sujet d'un intéressant chapitre de philosophie médicale.

La grande nouveauté du système de Tronchin, son triomphe, c'est en effet l'hygiène alors complètement négligée. Nombre d'usages qui nous paraissent aujourd'hui élémentaires, nombre de vérités passées pour nous à l'état d'axiomes, étaient alors inconnues. Tronchin eut le mérite de les mettre en lumière, de les faire adopter, et cela à une époque où le genre de vie était devenu de plus en plus artificiel, où les errements d'une médecine dogmatique l'emportaient sur les exigences de la nature.

La timidité nous a tellement gagnés au sujet des maladies, écrivait Bordeu (1), que nous sommes tombés dans un excès opposé à celui des Grecs qu'Hippocrate exhortait au repos... Nous ne savons, par une suite de la pusillanimité attachée à la faiblesse de nos organes, qu'avaler des drogues sans fin, au lieu de nous guérir par l'exercice, les jeux de force, le changement d'air, la tranquillité et le repos dans un lieu sain.

La diète, l'air pur, l'exercice, le séjour à la cam-

(1) BORDEU, *Recherches sur l'histoire de la médecine*, t. 1, p. 602. Édit. Richerand, Paris, 1818.

pagne, telles étaient les prescriptions favorites de Tronchin. Ce qu'il prêche avant tout, c'est le mouvement, de quelque manière qu'il soit obtenu. « Menez une vie plus active, lit-on presque à chaque page de ses registres de consultations, toute sorte d'exercice vous est bon. » « Mais, prend-il soin d'ajouter, toute fatigue exagérée vous serait nuisible; on ne naît pas athlète, on le devient. »

L'équitation lui paraît avantageuse pour la santé; il l'ordonne souvent.

C'est bien ici, écrit-il par exemple à un malade atteint de crachements de sang, où l'exercice du cheval fait merveille. J'ose même ajouter, d'après nombre d'expériences réitérées, que lorsqu'il s'agit de fortifier le système vasculaire du poumon, je ne connais rien qui l'égale, pourvu néanmoins que l'allure du cheval soit le petit trot. Cette allure a, pour le but qu'on se propose, un grand avantage sur toutes les autres, mais il faut y arriver insensiblement (1).

Un abbé, d'autre part, souffre de maux de tête : « Promenez, montez à cheval, et, dès que la mauvaise saison ne le permettra plus, sciez votre bois; je ne connais pas en hiver un genre d'exercice qui puisse mieux convenir. » Souvent Tronchin supplée

(1) Mss. Tr. A l'abbé Viet, 11 mars 1763, inédit.

au mouvement que le malade ne peut se donner par des « frietions sèches », faites avec une flanelle ou une brosse de chiendent. Toujours il a recours aux moyens les plus simples et les plus naturels. C'est ainsi qu'il écrit à l'abbesse de Saint-Pierre :

Si les circonstances ne permettent pas de faire de l'exercice en plein air, qu'on en fasse autant qu'il est possible dans la cellule. Il n'y a qu'à le bien vouloir ; on peut, en frottant seulement sa chambre et en faisant soi-même son lit, en faire, quoique moins agréablement, tout autant qu'il est nécessaire, en attachant deux petits décrottoirs sous les pieds. J'ai souvent guéri dans un cabinet des malades qu'on croyait incurables (1).

C'est grâce à l'autorité de Tronchin que les femmes de qualité contractèrent, trente ans avant la Révolution, l'habitude de prendre de l'exercice le matin. La mode s'en mêla. On imagina « les tronchines », robes courtes et sans paniers. Le mot « tronchiner » devint usuel dans le beau monde : « il exprime l'action de se promener à pied, en souliers plats, un bâton à la main, pour raison de santé (2). » Sans cesse le docteur insiste auprès de ses clientes sur l'efficacité de la vie à la campagne, des promenades matinales. Il morigène en ces termes la duchesse

(1) Mss. Tr., s. d., inédit.

(2) Louis, *op. cit.*

d'Antin, qui s'accuse « d'un peu d'oisiveté pour l'exercice » :

Quiconque sait en faire l'analyse est obligé de convenir que les habitudes sont, après un certain temps, bien moins morales que physiques. Elles tiennent alors à l'organisation. Ce que l'on a dit que Sylla conduisit les Romains à coups de poings à la liberté est, dans le cas présent, très applicable. Un médecin trop complaisant n'en vient jamais à bout. Il faut à force de fermeté, je dirais même d'opiniâtreté, vaincre la résistance du malade et l'obliger d'opter entre l'iliade de maux attachés à la vie sédentaire et l'exercice du corps qui est en effet le seul remède (1).

La vie sédentaire, c'est la bête noire de Tronchin :

Certainement, si Dieu avait fait l'homme pour le repos, notre corps tel qu'il est n'eût pas été fait avec sagesse, les veines auraient dû avoir une cause motrice qui leur fût propre. Or, puisqu'elles ne l'ont pas, ne sommes-nous pas en droit de conclure que la vie sédentaire n'est pas dans l'ordre de la nature ? Les effets de la vie sédentaire en seraient la preuve si, pour prouver que deux et deux font quatre, il était besoin de preuve (2).

Instruit par sa propre expérience, Tronchin est entré à maintes reprises dans de minutieux détails

(1) Mss. Tr., 10 août 1761, inédit.

(2) Mss. Tr. A M. Bruisset, libraire à Lyon, 6 avril 1765, inédit.

sur l'hygiène des gens de lettres. Il insiste pour que le travail intellectuel commence avec l'aurore et se prolonge jusqu'à midi. « Le dîner très léger doit être composé essentiellement de poisson, de viandes blanches, de légumes sans gousses, de fruits crus; l'eau fraîche sera la seule boisson. On se ménagera toujours une heure d'exercice au moins avant de reprendre l'étude qui, à partir du dîner, sera très modérée. » Et, ajoute-t-il invariablement, « on se couchera de bonne heure. »

J'ai ouï dire à M. Boerhaave qu'il avait remarqué que les gens de lettres qui travaillent la nuit sont plus sujets que les autres de tomber à un certain âge en enfance (1).

Et il mande à l'abbé Carpentier, à Paris :

Je vous supplie, s'il vous reste encore quelque amour de la vie, de la rendre moins sédentaire et de retrancher du moins l'étude du soir. Vous périrez, si vous me refusez cette grâce. Quant au travail du matin, je voudrais qu'il se fit debout. Ayez un pupitre exhaussé; reposez-vous sur un tabouret et faites que votre corps ne soit pas courbé (2).

Tronchin attachait une importance capitale à ce

(1) Mss. Tr. Au comte Soltikof, 15 janvier 1761, inédit.

(2) Mss. Tr., 7 février 1759, inédit. V. Appendice, Tronchin à Vergennes, 18 mai 1750.

dernier point et dans une longue lettre à Diderot (1), il expose l'enchaînement logique des troubles organiques qui résultent de la position assise et penchée en écrivant. Les « bureaux à la Tronchin (2) » devinrent à la mode, et s'ils ne sont plus aujourd'hui qu'un objet de curiosité, le conseil du médecin genevois d'écrire debout n'est pas moins demeuré aussi judicieux qu'il y a cent cinquante ans.

« On dort trop », disait un médecin du temps de Mme de Sévigné. « Sept heures de sommeil sont suffisantes, » ne se lasse pas de répéter Tronchin à une époque où les constitutions sanguines s'alourdissaient dans les grands lits à baldaquin. Jamais il ne conseille à ses clients surmenés par la vie du grand monde ou par les travaux intellectuels, la prolongation du temps consacré au repos. « Les veilles, dit-il à la comtesse de Beaujeu, les appartements trop chauds, le lit et les chaises longues sont quatre écueils qu'il faut éviter. »

(1) Mss. Tr., 31 mars 1760.

(2) On appelle « bureau à la Tronchin » une table à peu près carrée, montée sur quatre pieds creusés intérieurement et dans lesquels s'adaptent des montants en bois qui s'élèvent au moyen d'une crémaillère et qui sont surmontés d'un pupitre plat ou penché, à volonté. Par ce système on obtient un bureau et un pupitre sur lesquels on peut écrire debout. Ce meuble se trouvait encore fréquemment vers 1840 dans les bureaux de travail. *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 22^e année, col. 145.

Et il s'élève contre la coutume déplorable qui régnait alors de calfeutrer les appartements, de vivre dans une atmosphère viciée. Tronchin apprend à renouveler l'air dans la chambre des malades, il fait ouvrir les fenêtres de Versailles, hermétiquement collées de la Toussaint jusqu'à Pâques, et attire l'attention de Louis XV sur les dangers que présentent les eaux croupissantes du grand canal (1). C'est lui qui exige de tous ses clients de substituer un oreiller de crin aux amas de coussins de plumes dans lesquels on s'enfouissait, de dormir avec les rideaux du lit ouverts et « la tête aussi peu couverte que possible ». Il fait la guerre aux cravates, aux corps de jupe trop serrés, aux coiffures trop chaudes. Il écrit à l'abbé de Bussy, grand-vicaire à Mâcon :

Dieu ne vous avait donné que des cheveux pour couvrir votre tête et vous y avez ajouté, mon cher abbé, trois calottes de flanelle. Elles ont produit nécessairement deux effets. Le premier, d'attendrir votre tête et de la rendre par conséquent bien plus susceptible à toutes les injures de l'air. Le second, d'en relâcher les vaisseaux et d'y attirer par conséquent plus de sang, ce qui vous exposerait, avec le temps, à tous les accidents qui sont les effets de cette double cause. Il y a donc bien des choses à changer dans votre manière de vivre (2).

(1) V. Appendice, Tronchin au conseiller Mallet, 21 août 1759.

(2) Mss. Tr., 31 mai 1762, inédit.

Dans le même esprit, il déplorait l'usage des perruques. Le comte de Cheverny raconte qu'au cours d'une consultation, Tronehin en vint à lui parler de l'influence de la coiffure sur la santé :

Paris, lui dit-il, est sujet, bien plus que d'autres villes, à des paralysies et à des apoplexies. Je les attribue aux grandes perruques et à l'habitude que l'on a, même au spectacle, de se couvrir la tête entre les actes. Je suis obligé par état et pour ne pas fronder le costume des médecins de Paris, de m'affubler d'une perruque, mais comme nous sommes seuls ensemble pour quelque temps, vous allez voir ce que j'en fais. A l'instant il se lève et ôte sa perruque, qu'il accroche à un clou placé pour cet objet dans la superbe boiserie de son cabinet (1).

Le régime alimentaire joue dans les prescriptions de Tronehin un rôle capital. Il ne cesse de mettre ses clients en garde contre les dangers d'une chère grasse, trop substantielle. « Si l'on est gourmand, écrit-il à Diderot, il faut commencer par s'en corriger, car les jours des gourmands sont comptés. » Et au baron d'Aigunes :

Quant aux doutes qui vous restent sur le régime que

(1) *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI*, par J.-N. DUFORT COMTE DE CHEVERNY (1731-1808), publiés avec une introduction et des notes par Robert de Crèvecoeur. Paris, Plon, 1987.

je vous conseille, consultez les hommes les plus simples, les artisans et les laboureurs, ils vous diront qu'ils n'y mettent ni art ni finesse, qu'ils ne connaissent ni l'alcali ni l'acide, qu'ils mangent, qu'ils digèrent et que la nature pourvoit à tout. Elle n'emploie que deux moyens pour faire sa besogne : la sobriété et l'exercice; elle n'a besoin du secours ni des médecins, ni des chimistes. L'acide du pain, l'alcali de la viande se changent en sels neutres, sans que le laboureur s'en inquiète ou que l'artisan s'en mêle. Ce sel neutre n'est ni alcali, ni acide, il est ce qu'il doit être. Tranquillisez-vous donc, monsieur, celui qui a fait notre corps l'a doué de tout ce qu'il faut pour qu'il se conserve. Défiez-vous des raisonneurs qui veulent faire mieux que lui, mangez sobrement, préférez les aliments les plus simples, menez une vie active, faites que votre âme soit tranquille, vous n'aurez ni étourdissements, ni tintements d'oreilles, ni digestions lentes. Vous vous porterez comme je me porte et je n'aurai qu'à vous assurer de mon tendre attachement (1).

Selon les cas, Tronchin prescrit la diète blanche, la diète sèche, c'est-à-dire l'abstention des liquides pendant les repas, la diète froide, même en ce qui concerne les solides. Cette dernière, plus difficile à accepter, donne lieu à de fréquentes rééliminations. Tronchin a recours parfois au régime végétarien; il a reconnu les bienfaits de la diète lactée (2), et les

(1) Mss. Tr., 21 novembre 1758, inédit.

(2) V. Appendice, Tronchin à La Condamine, 10 décembre 1759.

lignes suivantes adressées au prince Ferdinand de Prusse nous montrent que les médecins du vingtième siècle n'ont rien inventé en préconisant « le régime farineux » :

L'orge perlé cuit à l'eau avec un peu de beurre frais, de lait et de sucre qu'on y ajoute quand il est cuit, est, tout bien compté, ce qu'il y a de mieux. Il serait à souhaiter qu'on ne prît aucune autre nourriture... S'il est besoin de changement, car on se lasse de tout, les pâtes légères d'Italie et le riz préparé de la même manière peuvent être substitués à l'orge perlé, en observant toujours que le lait qu'on y ajoute soit tiède. Si cependant le long usage de ces farineux poussait la patience à bout, on pourrait prendre de temps en temps un œuf ou un peu de poisson de rivière apprêté le plus simplement que possible (1).

Tronchin considère l'eau fraîche comme la plus saine des boissons. « L'histoire, dit-il, nous apprend que les hommes et les peuples les plus forts ont été et sont ceux qui ne boivent que de l'eau. » Il ne saurait toutefois confondre « usage et abus » et estime que le bon vin, le Nuits en particulier, « pris en petite quantité et trempé, » constitue un tonique et un digestif excellent. Il tolère la bière, mais prohibe rigoureusement les liqueurs fortes. Les spiritueux

(1) Mss. Tr., 10 avril 1759, inédit.

sont à ses yeux « un instrument tranchant dont on se sert dans l'obscurité. » Mais, de quelque boisson qu'il s'agisse, Tronchin recommande à tous ses malades, même à ceux atteints de catarrhe, de toujours « boire froid ». Loin d'admettre les infusions chaudes, considérées aujourd'hui comme salutaires à la santé, il les juge pernicieuses, « en raison de l'affaiblissement qu'elles occasionnent pour les digestions et par conséquent pour les forces générales. » Le thé et le café sont particulièrement mal vus de Tronchin, non seulement à cause de leur âcreté, mais parce qu'ils constituent des « lavages ». « Ah! monsieur, écrit-il à La Condamine, que ce Christophe Colomb nous a fait du mal. Jadis, il n'était question que de l'or : il suffit pourtant pour perdre Rome; mais comme si cette cause de destruction ne suffisait pas, il joignit le thé, le café! »

Et à l'abbé Pernetty :

Si le café se buvait froid ou à la glace, il ferait bien moins de mal, le véhicule tiède ou chaud en fait encore plus que le café qu'on y infuse. Les Turcs le boivent presque froid. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que depuis l'usage général des boissons chaudes, dont la plus faible moitié du genre humain abuse le plus, il s'est joint, aux maladies connues et décrites par les anciens, de nouveaux maux dont le siège est dans les nerfs... J'ai dit au roi que c'était une des principales causes de la faiblesse des

Bataves, nos contemporains; leurs pères et les anciens Germains, qui ne buvaient que de l'eau froide ou de la bière, faisaient trembler les Gaulois... C'est ainsi que la faiblesse de la race humaine se perpétue, que les maladies des nerfs deviennent héréditaires et que la propagation diminue... (1)

Tronehin, dans le même ordre d'idées, est l'ennemi des bains chauds :

Tant que les Romains, au sortir du Champ de Mars, allaient se jeter dans le Tibre, ils furent les maîtres du monde; mais les bains chauds d'Agrippa et de Néron en firent peu à peu les esclaves. *Molles tum facti sunt atque subacti*. Les Pères Conscrits avaient donc bien raison de s'opposer à l'établissement des Thermes, mais la troupe dorée, infectée du luxe asiatique, triompha de la résistance et de la vertu des Pères Conscrits (2).

Tronehin revient souvent sur ce thème. Il y revient dans le dernier discours académique qu'il a prononcé à Genève, et trace à son auditoire d'écoliers un sombre tableau de cette jeunesse romaine « dédaigneuse de se baigner dans l'eau froide, abandonnée à la mollesse, devenue presque semblable à nos petits maîtres pour avoir délaissé les exercices physiques qui faisaient sa force et sa vertu ». « Apprenez par là,

(1) Mss. Tr., 4 septembre 1756, inédit.

(2) Mss. Tr. A. M. de la Marelle, 5 mars 1764, inédit.

jeunes gens, s'écrie-t-il, ce que peut l'exercice pour la santé du corps et celle de l'âme. Les gymnases des Grecs et les palestres des Romains, tout le temps de leur durée, conservèrent des âmes saines dans des corps sains. Prenez bien garde que ce qui est arrivé aux Grecs et aux Romains ne vous arrive aussi. »

Et il recommande à la jeunesse la gymnastique, l'équitation, l'eserime. « Ce remède, dit-il, quoique la pharmacopée n'en dise mot, est à mes yeux un spécifique dont les maîtres du monde, les anciens Romains, connaissaient tout le prix, tandis que nos sybarites, de peur de déranger leur tonpet, négligent toutes les parties de la gymnastique (1). »

Tronchin exhorte les parents à donner à leurs enfants une éducation plus saine, en la rendant moins pédante et moins efféminée. Il écrit à la présidente Molé :

Je souhaite que vous vous mettiez bien dans l'esprit que la multiplication des petits soins inutiles, des précautions outrées prépare aux mères plus tendres que raisonnables bien des peines et des regrets (2).

Le docteur prend soin d'ajouter, d'ailleurs :

Le bien n'est jamais dans les extrêmes... Il n'est pas

(1) Mss. Tr. A M. Trembley, 7 décembre 1777. Cité par SAYOUS, *op. cit.*, p. 221.

(2) Mss. Tr., 4 février 1760, inédit.

question de faire d'un Français un Arabe. Son carré de mouton peut être rôti à la broche, on doit seulement exiger de lui qu'il en mange sobrement et qu'il brûle pour le rôtir la boîte garnie de duvet dans laquelle sa mère l'a tenu renfermé.

Tronchin préconise énergiquement l'allaitement maternel : il entre dans les détails les plus minutieux sur l'hygiène des nouveau-nés, combattant de toutes ses forces les usages auxquels on les soumettait, et surtout la dangereuse habitude de les droguer. Il proscriit les ligatures et les entraves, les remplace par « des corps de cuir de veau avec deux baleines seulement. » Et on ne vit plus dans Paris que des enfants « encuirassés à la Tronchin » (1).

Le médecin genevois s'est montré un novateur en fait d'orthopédie. Appelé en 1756 auprès du duc de Chartres, âgé de neuf ans et atteint d'une déviation de l'épine dorsale, il s'insurge contre les procédés brutaux employés alors en pareil cas et recourt, avec plein succès, à la « suspension ». Il écrit à ce propos à la comtesse de Jumilhac :

Grâce au ciel, on laisse dans les arsenaux ces corps de fer qui ont détruit plus de santés et de tailles qu'ils n'ont conservé de vies. Les mères tendres ne vont plus dans la boutique de Vulcain pour mettre à pure perte leurs

(1) *Courrier de Paris*, 10 janvier 1767.

pauvres enfants à la torture et pour ajouter par un fatal préjugé, au mal qu'elles veulent guérir, un nombre infini de maux factices. Mais il est un moyen raisonnable, pourvu qu'on l'emploie à temps, c'est celui de l'extension, en suspendant l'enfant par la tête et en l'y accoutumant insensiblement. On a pour cela une machine très commode et très sûre. Je l'ai fait exécuter à Paris pour Mgr le duc de Chartres (1).

La « suspension » ne devait faire son chemin qu'un siècle et demi plus tard, mais en revanche la thérapeutique judicieuse de Tronchin triompha d'une foule de pratiques presque superstitieuses, qui s'étaient glissées dans les usages et ne servaient qu'à inquiéter ou à incommoder les malades. C'est ainsi que Tronchin sut persuader aux femmes que l'exercice dans les temps de grossesse expose à moins de danger que le repos absolu. Le dialogue intitulé *les Précautions* (2), et dans lequel Moreau a mis en scène le médecin genevois, nous montre assez la surprise que provoqua alors un précepte dont la vérité est aujourd'hui indiscutable :

LA DUCHESSE : « Je vous en prie, laissez-moi respirer

(1) Mss. Tr., 3 septembre 1759, inédit.

(2) *Monument du costume physique et moral de la fin du dix-huitième siècle* ou *Tableaux de la vie*, ornés de figures dessinées et gravées par M. Moreau le jeune, dessinateur du cabinet de S. M. T. C. A Neuwied-sur-le-Rhin, chez la Société topographique, 1779.

ici l'air et la verdure, je m'y trouve délicieusement. » Il était douteux que le duc y consentît, lorsque le jeune prince aperçut le docteur Tronchin au bas de la terrasse. « A nous, docteur, lui cria-t-il, venez un peu rassurer M. le duc. » Le docteur chercha un escalier et monta. « Vous allez voir qu'il me fera promener, » dit la jeune duchesse. « Madame, il vous prescrira des précautions plus graves encore. » — « Oh! qu'il ne vienne donc pas. » Le docteur les aborda. « Est-ce que madame est trop faible que vous la soutenez et qu'elle va comme si elle marchait sur des œufs? » — « Non, docteur, madame est grosse. » — « Marchez-vous bien, madame? » — « Le mieux du monde; c'est M. le duc qui ne veut pas que je fasse un pas librement. » — « Pourquoi? » — « Mais le dépôt précieux... » — « S'accommode fort mal de vos prétendus précautions. Laissez madame libre, qu'elle marche, qu'elle coure, seulement qu'elle ne tombe pas. » Le docteur prit la main de la jeune dame, la fit descendre vers le bassin octogone et marcher sans précautions, en recommandant de faire la même chose tous les jours, si on ne voulait pas qu'elle mît au monde un enfant débile et plein d'humeurs.

Tout le secret de Tronchin consiste en somme à placer ses malades dans les meilleures conditions possibles. En cela, il a été l'un des précurseurs des méthodes, toujours plus appréciées aujourd'hui, qui cherchent plus encore à fortifier l'organisme, pour augmenter sa force de résistance, qu'à traiter les

maladies elles-mêmes. Cette médecine préventive, Tronchin l'applique dans tous les domaines, secouant la routine et l'empirisme de ses contemporains. On lit à ce propos dans le *Courrier de Paris* du 10 janvier 1767 :

M. Tronchin fait toujours grand bruit... Sa méthode de conduire les femmes en couches est toute neuve et jusqu'à présent non seulement hors de pratique, mais directement contraire à ce qui s'observe en pareil cas. Ce fameux médecin ne veut pas, quelque froid qu'il fasse, qu'il y ait du feu dans leur chambre, et il fait même ouvrir les fenêtres de temps en temps pour renouveler l'air. Il ne veut pas non plus qu'on emmaillote les enfants... Le sieur Rousseau, son compatriote, est à cet égard du même avis.

Le rapprochement des idées de Tronchin et de Rousseau sur ce terrain s'impose en effet. La question est de savoir lequel des deux a inspiré l'autre. On attribue souvent à la lecture de l'*Émile* la plupart des réformes qui se sont introduites dans l'hygiène vers la seconde moitié du dix-huitième siècle et on n'a pas tort, si on s'explique. A la vérité, de longues années avant l'apparition du *Livre sur l'éducation*, Tronchin prêchait déjà le retour à la vie saine, cette doctrine du mouvement et des exercices corporels qu'il avait su imposer à son aristocratique clientèle.

Mais pour propager, pour faire pénétrer dans les esprits ces idées d'une essence si nouvelle, il fallait toute l'éloquence expansive et ardente de Jean-Jacques. C'est certainement dans ses entretiens avec Tronchin, alors son ami et son confident, que Rousseau a puisé tous ces détails minutieux de l'hygiène du premier âge qui sont encore aujourd'hui très utiles. C'est aux théories de Tronchin qu'il doit son enthousiasme pour les ébats en plein air, son aversion pour la vie sédentaire « qui empêche les enfants de croître et de profiter ». Aussi « Émile deviendra l'émule du chevreuil, il saura courir, sauter. Émile sera à l'aise dans tous les éléments, il dormira bien dans de mauvais lits et tiendra en horreur les bonnets de nuit. » Tronchin ne dirait pas autre chose et c'est de ses principes que Jean-Jacques s'inspire, lorsqu'il insiste sur la nécessité de fortifier le corps en exerçant l'esprit.

Mais Rousseau est l'homme des systèmes et il a outré le sien. Tronchin, l'homme du bon sens et de l'expérience, n'exige point, comme l'auteur de *l'Emile*, que les enfants soient élevés à la Spartiate, que pour les endureir on les laisse partout et en chaque saison courir à pieds nus, qu'on les fasse coucher dans les endroits humides et boire de l'eau glacée quand ils sont en transpiration.

Tous deux, le médecin et le philosophe, ont proclamé les bienfaits de l'exercice à une époque où il était tenu pour méprisable; tous deux ont rappelé aux mères leurs obligations les plus sacrées, et on ne lira pas sans intérêt les réflexions que cette communauté d'idées et d'action a inspirées à un contemporain :

C'est quelquefois à force d'être évidente et familière qu'une vérité devient indifférente et inaperçue; et rien n'exige plus de génie que de produire sur les âmes et sur les esprits, avec un lien commun, tous les effets des découvertes. Plusieurs des hommes doués de cette sorte de talent nous sont venus de l'Helvétie et surtout de Genève. Ni homme, ni femme au monde ne pouvaient ignorer combien l'exercice est bon à la santé; tous pouvaient comprendre facilement combien il est naturel que la vie, qui n'est elle-même qu'une suite de mouvements, soit maintenue par le mouvement même et fortifiée; et cependant, les femmes à Paris perdaient leur santé faute d'exercice. Il était plus question de leurs vapeurs que de leurs charmes. Tronchin arrive de Genève; à peine il a parlé, toutes les femmes sortent de leurs maisons, et ce n'est plus pour être promenées dans leurs voitures ou dans un fiacre comme la Phylis de Voltaire, c'est pour MARCHER ELLES-MÊMES; elles courent, avec canne ou sans canne, sur les boulevards, sur les ponts, dans les rues, dans les jardins. Ce qu'en obtient Tronchin les prépare et les dispose à mieux obéir à Jean-Jacques. Leur santé

est rétablie, les enfants seront nourris par leurs mères (1).

*
* *

Tronchin est le médecin à la mode, celui que les femmes consultent quand elles ont des vapeurs, « ce mal qu'on sent, mais qu'on ne peut expliquer, disait-il, mot mystérieux qui exprime assez clairement que l'on n'y comprend rien ». Et Tronchin a toujours l'oreille ouverte aux plaintes des vaporeuses, sa meilleure plume prête pour leur répondre :

Votre pauvre imagination, madame, m'effraye bien plus que vos maux, elle est faite pour vous rendre la victime de ceux qui voudront en abuser. Vous l'avez déjà été tant de fois, vous le serez encore, je vous plains de tout mon cœur et c'est peut-être tout ce que je puis vous faire.

La plupart des maux dont vous avez pris la peine de me faire l'histoire, et que j'ai par compassion lue d'un bout à l'autre, sont des maux factices qui, par conséquent, ne ressemblent à rien; le nombre de ces maux actuels ou possibles est presque sans fin et en raison composée de la faiblesse du corps et de l'âme des malades, de la multiplicité des mauvais remèdes, de l'igno-

(1) GABAT, *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard, sur ses écrits et sur le dix-huitième siècle*, t. I, p. 311 et suiv. Paris, 1820, in-8°.

rance et de la friponnerie de ceux qui les donnent. Cette manufacture de maladies est à présent la plus grande qu'il y ait en Europe (1).

On ne saurait s'imaginer, en effet, à quelle fructueuse industrie donnaient lieu alors les merveilleux spécifiques, les remèdes prétendus infailibles pour guérir les maux de nerfs si communs parmi les femmes dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Tronchin, lui, unissait les ressources de l'hygiène à celles de la médecine morale; il opéra ainsi une véritable réaction dans le traitement des névroses, qui devinrent sa spécialité.

Le docteur était profondément convaincu de l'intime liaison du corps et de l'âme; sans cesse, dans sa correspondance, il touche à ce sujet sous une forme ou sous une autre. « Que sont, dit-il, les maux du corps comparés à ceux de l'âme, maux dont le siège est dans les nerfs de l'estomac et agissent sur les organes du sentiment? » Et dans une lettre au baron d'Aigunes il montre l'importance de l'observation psychique dans le traitement des maladies physiques :

L'épuisement des forces de l'âme unie si étroitement au corps influe sur la santé du corps. L'épée use alors le

(1) Mss. Tr. A la comtesse de Saint-Etienne, 2 novembre 1756, inédit.

fourreau et si le fourreau est très mince, il n'est que plus tôt usé. On appelle alors son médecin, qui achève ordinairement ce que les efforts de l'âme ont commencé, il purge, il émétise, il saigne; le corps n'en est que plus tôt détruit, parce que, ne voyant que le corps souffrant, il n'imagine pas que le principe du mal peut être dans l'âme et qu'il y est en effet. Épictète ou Marc Antonin devraient être son Hippocrate et son Gallien, les pensées de Sénèque sa matière médicale. S'il savait en faire usage, souvent il guérirait des maux qui lui paraissent incurables ou qui le sont, sans le lui paraître. Ce n'est pas qu'un corps usé par son âme ne doive avoir un traitement particulier différent de celui de l'âme, mais toujours faut-il commencer par l'âme... Reste alors le corps délabré, qui se répare bien mieux par l'exercice et par la sobriété que par tous les remèdes du monde (1).

Souvent, aux yeux de Tronehin, e'est au contraire l'organisme physique qui agit sur le moral et entraîne la personnalité psychique à sa remorque dans la déroute.

Votre lettre, mon bon ami, écrit le docteur à M. d'Angeul, n'avait pas un mot de trop; il n'en fallait pas un de moins pour me mettre bien au fait du conflit de juridiction du moral et du physique que vous m'avez très bien peint. En faisant passer en revue tout ce qui vous est arrivé, vous pouvez à présent savoir aussi bien que moi

(1) Mss. Tr., 9 novembre 1761, inédit.

qu'un petit dérangement dans l'organe destiné à la sécrétion de la bile peut faire de Platon un Oreste et d'Épicète un misanthrope. En voici la morale et qu'il faut retenir, c'est que, malgré tout ce que disent les merveilleux du siècle, le sage a cependant bien de l'avantage sur le fou, n'eût-il que celui de pouvoir, par sa sagesse, prévenir bien des dérangements physiques qui bouleversent le moral, et c'est en ceci que consiste le triomphe de la tempérance, laquelle, ainsi que la justice marchant la balance à la main, ne compte pour vrais plaisirs que ceux qui sont exempts de peines. Car le premier caractère du bonheur, c'est sa durée. Eloignons-en donc tout ce qui n'est que momentané, à plus forte raison tout ce qui pourrait être suivi de peines. Le bonheur n'est point une mosaïque, il n'est point fait de petites pièces rapportées, c'est une pyramide dont la base est très ferme, les plaisirs frivoles n'en sont point les parties intégrantes, c'est la mousse que les vents y attachent, ils peuvent tromper les passants, mais ils ne tromperont point l'architecte. Ils ne nous tromperont point, mon bon ami, et nous ne confondrons jamais le bonheur avec les plaisirs (1).

A vrai dire, Tronchin abuse un peu de cette « médecine de l'âme » qu'il sert à ses patients à tout propos, sans se dissimuler d'ailleurs combien cette partie de l'art de guérir est difficile et délicate :

Il est toujours question de maux que l'amour-propre

(1) Mss. Tr., 6 mars 1760, inédit.

déguise autant qu'il peut, et de remèdes qui supposent pour les connaître et pour les bien administrer de l'expérience et de la vertu, ajoutons même de l'entregent, car il ne suffit pas de connaître le mal, d'en avoir le remède, il faut savoir le faire prendre (1).

Chez Tronchin, à côté du médecin il y avait le psychologue : « Il connaît l'âme, il est grand médecin, » disait de lui Voltaire. Tronchin excellait, en effet, dans l'emploi de cette thérapeutique morale que la plupart de ses confrères rejetaient alors avec dédain et dont on apprécie de plus en plus de nos jours l'importance et l'efficacité.

Peu de médecins, remarque Grimm, ont reconnu comme lui l'influence du moral sur le physique, l'avantage de ne combattre le principe de nos maux qu'en éloignant tout ce qui peut contribuer à les entretenir et à les irriter (2).

Écarter les obstacles moraux qui se mettent entre le malade et la nature, telle est, en effet, la constante préoccupation de Tronchin. « L'article principal, dit-il souvent aux femmes, serait de modérer les passions de l'âme, rien au monde n'est plus nécessaire; la colère serait la plus pernicieuse, la joie même serait à craindre; que doit-ce être des émotions et des chagrins? » Et Tronchin s'étend d'autant plus volontiers

(1) Mss. Tr. A la comtesse de Tournemine, 19 août 1759, inédit.

(2) *Corresp. litt.*, mai 1782.

sur son thème favori que la clientèle dont il était devenu en quelque sorte le directeur lui offrait un champ d'observations aussi fertile que varié. Là, en effet, les névroses, engendrées chez les uns par les fatigues de la vie mondaine, chez les autres par l'excès de travail ou par les chagrins, étaient fréquentes. Pour tous ces malades réels ou imaginaires qui lui dévoilent leurs plus intimes souffrances, Tronchin a de paternelles exhortations, relevant le courage des uns, combattant le scepticisme des autres, ne craignant pas, s'il le faut, de faire entendre de rudes et salutaires vérités :

Vous êtes, dit-il au comte de G., l'homme le plus à plaindre, celui à qui je voudrais le moins ressembler. Je doute encore si, en vous sauvant la vie, je ne vous ai pas fait plus de mal que ne vous en aurait fait un ennemi. Car qu'est-ce qu'une vie agitée par les plus violentes passions qu'aucun frein ne peut réprimer?

Tronchin prêche la vie saine à tous ces vapoureux qui passent leurs nuits au milieu des fêtes et des soupers et restent une grande partie de la journée au lit ou sur leur chaise longue. Il leur conseille de se lever avec l'aurore, de respirer l'air du matin, de prendre de l'exercice. S'agit-il d'éviter la fatigue? Le docteur fait observer combien l'ennui et le repos sans un correctif pourraient être fâcheux, et il l'imagine dans

la lecture, dans les travaux à l'aiguille, souvent dans la musique, « une musique très douce qui sérénise l'âme sans l'agiter ». Mais toujours Tronchin insiste sur l'efficacité des moyens thérapeutiques sans le concours des remèdes moraux, toujours il fait appel au bon sens et à la raison :

Que ne puis-je indiquer les moyens de diminuer la sensibilité de l'âme ! j'abrégerais bien toute ma besogne ; mais comment vaincre une sensibilité qui tient au caractère et qui expose sans cesse le genre nerveux à des secousses inévitables ? C'est ici le triomphe de la raison qui est le seul antagoniste du sentiment. Et ce n'est qu'en la fortifiant qu'on peut espérer enfin de lui donner une supériorité qui est si nécessaire au bonheur de la vie et à la santé du corps. Je dis qu'on perd exactement en raison ce que l'on gagne en sentiment, qu'une âme trop sensible détruit le corps et que la raison la fortifie (1).

Mais la raison à elle seule serait impuissante à consoler, à vaincre la douleur .

C'est en appuyant la raison des secours de la religion, mais surtout du plus beau, du plus grand et du plus utile des principes, de la soumission à la volonté de Dieu, que les maux les plus pesants deviennent légers et que l'état le plus accablant devient supportable. Dieu le veut, cela suffit (2).

(1) Mss. Tr. A la marquise de Lambert, 3 novembre 1762, inédit.

(2) Mss. Tr. A l'abbesse de Saint-Pierre, 23 juillet 1759, inédit.

C'est le souverain remède préconisé par Tronchin, c'est le principe qu'il donne à méditer à ses malades pour triompher de la souffrance, pour réagir contre ce pessimisme fâcheux dont l'influence retentit si profondément sur la santé. Il écrit à la princesse de B... :

Vous me dites que votre situation est terrible. Me permettez-vous, à mon tour, de vous faire une question? Vous avez de la religion; si vous n'en aviez pas, je vous plaindrais de toute mon âme. Une situation quelconque peut-elle être terrible, quand on a de la confiance en Dieu? Je ne vois d'affreux que la situation de ceux qui en manquent, et la confiance en Dieu peut-elle subsister sans la soumission à sa volonté?... L'homme véritablement religieux ne murmure point, parce qu'il sait que les épreuves viennent de Dieu, il met le doigt sur sa bouche et le dernier mot qu'il prononce, c'est : « Que Ta volonté soit faite (1). »

Avec cette sorte de profession de foi, nous touchons à l'un des traits marquants de la personnalité de Tronchin : une conviction religieuse profonde. Le docteur est bien à cet égard le représentant fidèle de son milieu. Il est le type du Genevois calviniste, à la piété vivante, un peu rigoriste, volontiers prêcheuse, mais rendue large et tolérante par l'expérience de la vie. La science n'avait servi qu'à rendre plus évi-

(1) Mss. Tr., 1^{er} octobre 1760, inédit.

dente à ses yeux la toute-puissance de Dieu, en même temps que la misère et la fragilité humaines. « Il n'y a point de bonheur sans vertu, disait-il, et il n'y a point de vertu qui puisse subsister sans sanction. Douter de l'existence d'un Dieu, c'est en détruire la sanction, car de tous les romans le plus romanesque est celui de la vertu des athées. » Il met sans cesse son fils en garde contre l'inerté, le relâchement moral du siècle, et lui recommande d'éviter avec soin la fréquentation des impies :

Que te donneront ces prétendus philosophes d'équivalent à ce qu'ils auront la cruauté de t'ôter ? Je les ai vus plus d'une fois malheureux ou mourants, dans l'un et l'autre cas ils m'ont toujours fait pitié. Fuis, comme on fuit la peste, le commerce de tout homme qui ne croit pas en Dieu. Argumente-t-on contre la peste ? Non, sans doute, on la fuit (1).

Tronebin n'avait d'ailleurs rien de sectaire ; il abhorrait la bigoterie « qui rend l'homme fou, tandis que la religion le rend sage ». Mais, en toutes choses, dans ses idées comme en ses sentiments, il était croyant. De là découle l'unité, la dignité de sa vie, de là aussi la manière élevée dont il entendait les devoirs de sa profession. Voici en quels termes il s'adresse à un jeune confrère à ses débuts dans la carrière :

(1) Mss. Tr., 7 novembre 1761, inédit.

Dans le genre de vie auquel vous vous êtes destiné, vous serez plus exposé que dans tout autre à l'humeur, au caprice et à l'injustice des hommes, car la vertu même n'en est pas à l'abri. Vous aurez sans cesse à combattre la jalousie de vos confrères. Elle est une hydre à cent têtes, bien moins domptable que celle d'Hercule, si on ne peut lui opposer le sang-froid et la sérénité que donne le contentement de soi-même. Vous seriez bien malheureux si vous cherchiez hors de vous ce que vous ne pouvez trouver qu'en vous-même. Faites toujours votre devoir, le compte que vous vous en rendrez à vous-même sera une source de contentement que l'envie et l'injustice ne peuvent pas faire tarir (1).

A cette supériorité morale dont les hommes subissent toujours l'ascendant s'ajoutait chez Tronchin d'aimables fautes, des dons extérieurs propres à assurer le succès du praticien. « C'est un homme haut de six pieds, savant comme Esnelape et beau comme Apollon », s'écriait Voltaire, qui a écrit aussi :

Sur son beau front siège le doux repos,
Son nez romain dès l'abord en impose,
Ses yeux sont noirs, ses lèvres sont de rose.

Tel nous apparaît Tronchin à vingt-six ans dans le portrait de Troost (2), la taille bien prise, le profil fin et accentué, la main droite appuyée sur les *Institutiones*

(1) Mss. Tr. A. M. Garnier, médecin à Lyon, 29 avril 1760, inédit.

(2) Galerie de Bessinge.

de Boerhaave. Trois pastels de Liotard (1) le représentent dans la maturité de l'âge, les traits un peu alourdis, coiffé de la perruque à marteau, sous l'habit de moire ou de velours noir qu'il adoptait selon la saison. Portraits, pastels, crayons soulignent la régularité harmonieuse de son visage, un mélange de bonhomie et de dignité, une physionomie intelligente et distinguée qui attire la sympathie et commande le respect.

Son calme, sa belle prestance, le charme de sa conversation exerçaient autour de lui un véritable empire. « Personne, disait Voltaire, ne parle mieux et n'a plus d'esprit. » Tronchin avait de la finesse dans la pensée, de la grâce dans l'expression, des aperçus rapides, la répartie vive. Mais ce ton enjoué savait devenir autoritaire, ce sourire malicieux cachait une volonté habituée à être obéie.

L'éloquence solennelle de ses confrères, le pathos à quelque degré que ce soit, n'étaient point son fait, et la limpidité de sa parole ne fut pas un de ses moindres mérites aux yeux de ses contemporains, qui l'ont vantée en fort mauvais vers :

Ce n'est plus cet affreux jargon
Ni ce burlesque verbiage

(1) Galerie de Bessinge. Galerie de Lavigny. Société des Arts de Genève.

Où médecin met en usage
 Du grec ou latin de Mâcon.
 Tronchin parle un très beau langage
 Et fait un fort joli garçon ;
 Tout ce qui peut se faire entendre
 Il appelle tout par son nom.

Tronchin apprit à se servir des armes puissantes que donne à l'homme le prestige moral. Il savait ce qu'un médecin peut obtenir par la persuasion persévérante, par l'effet même de sa seule présence.

Si un malade, écrit-il à un jeune confrère, est par sa nature très difficile à guérir, cette difficulté ne doit ni étonner ni déconcerter le médecin. Il s'arme de constance et de bonne contenance, donne au malade du courage et de l'intrépidité. La confiance qu'elle lui inspire produit un effet étonnant, il tient presque du prodige. Je connais des médecins à qui il ne manque pour être heureux que l'art d'inspirer cette confiance (1).

Tronchin pouvait s'estimer heureux, car il possédait ce secret. On peut en juger par les lignes suivantes que lui adressait Buffon :

Voilà, monsieur, ce que m'écrit une femme que j'adore et dont je me fais souvent la gloire de partager la façon de penser et de sentir : « Oh ! mon ami, tout ce qui est en mon pouvoir ne payerait pas les obligations

(1) Mss. Tr. A.M. Rivière, médecin au Pont-Beauvoisin, 31 mars 1764, inédit.

que j'ai à M. Tronchin; les soins, les égards, les attentions qu'il a pour nous sont au delà de toute expression. Tu serais bien enchanté si tu le connaissais davantage, sa conversation est extrêmement spirituelle, son ton très doux et sa manière de penser forte et noble; il est d'une bonté et d'une complaisance infinies. » Que puis-je ajouter à cela, sinon le désir empressé de jouir en effet de toutes vos vertus et de vos lumières en vivant quelquefois avec vous; je vous demande la permission d'avance (1).

Tronchin fut assurément un médecin dont tous les malades, selon le mot de Grimm, devenaient les amis (2). Jamais brutal dans ses verdicts, il considère

(1) Mss. Tr., De Montbard, le 6 juillet 1767, inédit.

(2) Mme DE GENLIS, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 297-298 (Paris, Ladvoeat, 1825), a reproché à Tronchin son insensibilité :

« M. de Puisieux, au cinquième jour d'une fluxion de poitrine, était à l'agonie, il n'avait plus de connaissance; à trois heures du matin, M. Tronchin, qui ne l'avait pas quitté depuis vingt-quatre heures, dit à Mme de Puisieux qu'il n'y avait plus rien à faire et qu'il allait se coucher... Je retournai chez M. de Puisieux, j'entrai dans sa chambre et je fus saisie d'horreur en le voyant dans l'état où il était. Aux derniers instants de sa vie, il avait un rire convulsif. Ce rire n'était pas bruyant, mais on l'entendait distinctement et sans discontinuité; ce rire épouvantable, avec l'empreinte de la mort qui couvrait ce visage défiguré, formait le spectacle le plus affreux dont on puisse avoir l'idée. M. Tronchin, assis près du malade, le regardait fixement, en le considérant avec la plus grande attention... Je lui demandai s'il avait repris quelque espérance, puisqu'il restait auprès de M. de Puisieux. Ah! mon Dieu non, répondit-il, mais je n'avais jamais vu le rire sardonique et j'étais bien aise de l'observer... Et c'était l'ami du mourant qui s'exprimait ainsi! » — L'exemple n'est pas probant, car Tronchin a pu, tout en étant très affecté de la mort de son ami, se livrer à une observation scientifique.

toutefois la franchise comme une qualité fondamentale dans sa profession. « Il n'y a qu'à perdre, disait-il, à n'être pas vrai avec soi-même et avec les autres. »

Ce n'est pas notre faute, écrit-il à Mme de la Popelinière, si l'art a des bornes, c'est la nature même des choses qui les fixent; mais nous avons tort, très grand tort, de vouloir nous le cacher à nous-mêmes et de craindre de l'avouer à nos malades (1).

Tronchin a pu se tromper, mais il fut toujours sincère et n'hésita jamais à reconnaître une erreur :

Je suis né aveugle, très aveugle. Je ferais bien des sottises, si j'ignorais que je ne puis les éviter qu'à force d'attention et de défiance. L'erreur nous poursuit de partout et la confiance si nécessaire au malade est souvent funeste au médecin (2).

Et il écrit au duc de La Rochefoucauld :

Tout est bien, pourvu qu'on ne veuille être que ce qu'on doit être. Je ne suis rien moins qu'un homme parfait, aussi je ne prétends pas l'être. Je ne me pique que d'être vrai. Si j'ai le bonheur de l'être, les ridicules qu'on me donne, s'ils m'affligeaient, ne prouveraient que ma faiblesse (3).

(1) Mss. Tr., 24 septembre 1756, inédit.

(2) Mss. Tr. A M. d'Ucelle, 17 novembre 1761, inédit.

(3) Mss. Tr., 7 novembre 1759, inédit.

Nous trouvons dans cette franchise, dans cette modestie, l'explication d'un des traits distinctifs du caractère de Tronchin : l'aversion pour le faux et une antipathie presque intolérante pour la flatterie, sous quelque forme en apparence inoffensive qu'elle se manifeste. « Quand on appelle grand, écrit-il à un de ses malades, dont la reconnaissance s'exprimait trop vivement, un homme qui se croit et qu'on croit très petit, on fait une mauvaise plaisanterie. » Et à un élève marseillais qui le fatiguait des témoignages de son enthousiasme :

L'argile dont nous sommes tous faits est si molle que le plus léger attouchement de la vanité y laisse sa trace. Je fermerai donc l'oreille à vos propos enchanteurs. La fable, qui ne ment pas autant que l'on s'imagine, nous a dit que les sirènes étaient dans la Méditerranée ; il n'est pas surprenant qu'il y en ait à Marseille (1).

Ainsi, chez Tronchin, les qualités de l'homme, les dons du cœur et de l'esprit compensèrent ce qui pouvait lui manquer au point de vue strictement théorique, et firent la valeur et le succès de bon aloi du médecin. Ce succès, cette supériorité morale, son esprit d'indépendance et de franchise, furent autant de causes qui soulevèrent contre Tronchin la

(1) Mss. Tr. Au baron d'Aigues, 21 novembre 1758, inédit.

haine de ses confrères. Ils usèrent, pour le rabaisser, de tous les moyens.

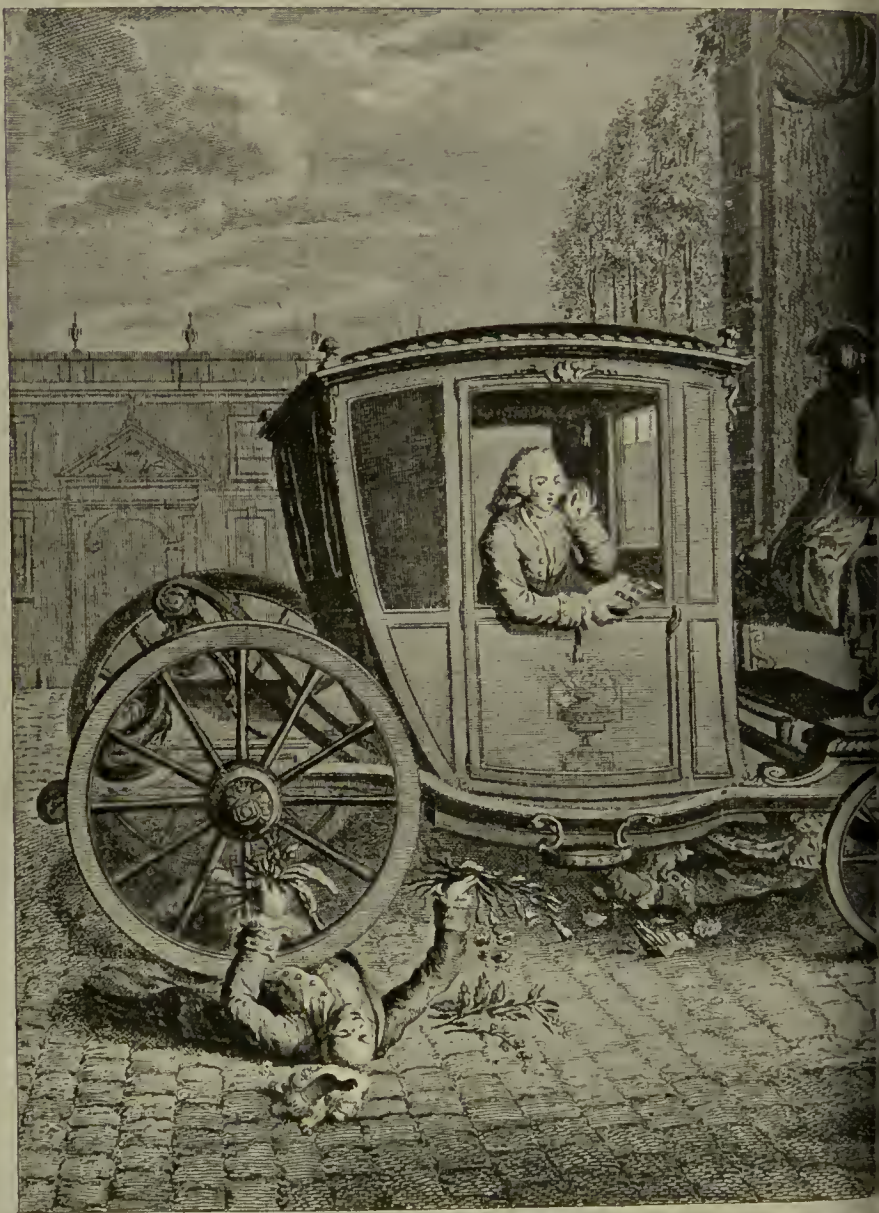
Il était facile, d'ailleurs, aux préventions et à la jalousie de formuler contre Tronchin une accusation de charlatanisme. Comment ne pas se défier d'un médecin qui bouleverse les anciens usages, défend les saignées, ordonne de « plaisants remèdes », prétend dissiper

..... sans nul doute
 Rhumatisme, vapeur et goutte,
 En faisant frotter le plancher,
 Scier le bois et le hacher.

« Cela mériterait bien une bonne calotte pour notre nation », observe Barbier, qui attribue à la naïveté des Parisiens la vogue inouïe de Tronchin (1).

Une thérapeutique aussi simple, aussi nouvelle, était bien faite pour exciter l'étonnement, l'hilarité même, de ceux qui ne pouvaient en saisir le véritable sens. Les plaisanteries allèrent bon train. La verve des caricaturistes se donna libre carrière aux dépens du « médecin à la mode », qui est représenté tantôt écrasant ses rivaux sous les roues de son carrosse, tantôt sous les traits d'un porteur d'eau, chargé de seaux sur lesquels on lit : « buvez de l'eau, buvez de

(1) *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718-1763)* ou *Journal de Barbier*, t. XII, avril 1756. Paris, Charpentier, 1857.



LES MEDECINS BOTAN
ECRASÉS PAR L

Dédié à la mémoire

*Paris chez le Pere et Auvalez
M. d'Estampes rue S. Jacques.*



ET MINERALOGISTE
ECIN A LA MODE.

mortel Cournefort D.

Par un amateur de Botanique

l'eau ». Il y eut une véritable averse de libelles, d'épîtres satiriques, de chansons parfois grivoises :

Tronchin, je ris avec raison,
De voir courir à ta maison
Ce tas de petites maîtresses,
Coquettes, prudes et Lutèces,
Cet essaim de blondins oisifs,
Ces idoles de leur carcasse,
Enfin tant d'hypocondres faces.
C'est moins leur confiance en toi,
Qui, dès le matin, à ta porte
Conduit leur nombreuse cohorte,
Que la sotte contagion
Qu'on appelle aujourd'hui bon ton.

.
Dans un cercle avec complaisance
On étale ton ordonnance.
L'on dit : Tronchin m'a dit cela,
Tronchin par-ci, Tronchin par-là ;
Tronchin pour une défaillance
Me prescrit d'aller en Provence ;
Tronchin m'ordonne le savon,
Le foin, l'avoine, le chardon ;
Enfin Tronchin est admirable,
Délicieux, incomparable,
Auprès de lui tous nos docteurs
Ne sont que de vrais radoteurs (1).

Tout Paris se divertit des *Tronchinades*, poème burlesque en trois chants qui met en scène une députation dépêchée par la Faculté auprès du médecin

(1) *Épître à M. Tronchin*, s. l. n. d.

genevois pour lui enjoindre « de déguerpir dans le moment » :

Depuis que vous êtes ici,
 Nous ne gagnons pas une obole.
 Chez nous nous périssons d'ennui,
 On vous croit comme le symbole.

 Vous décriez notre méthode,
 La saignée et les lavements,
 Qui de tout temps sont à la mode
 Et sont nos premiers éléments.

 Vous guérissez comme un apôtre,
 Vous vous exprimez comme un autre
 Et tout le monde vous entend ;
 Vous parlez peu mais censément,
 Toutes vos raisons sont sensibles,
 Vos recettes intelligibles,
 A l'hipocondre, aux vaporeux,
 Sans user d'aucun artifice,
 Vous n'ordonnez, vous moquant d'eux,
 Que la diète et l'exercice.
 Pour peu que vous restiez encore,
 Nous n'avons qu'à fermer boutique,
 Car nous n'avons plus de pratique
 Et nos malades n'ont plus d'or.
 Puis vous n'êtes pas catholique,
 Mais à cela je ne dis rien,
 Est-il médecin qui se pique
 D'être seulement bon chrétien ?

Mais Tronchin n'en fut pas quitte pour ces facéties ; on en vint à porter contre lui les accusations les plus flétrissantes.

Il a fait ici la médecine comme un pirate, écrit Collé, à propos du premier voyage à Paris en 1756, recevant de toutes mains, donnant des ordonnances qui ne pouvaient faire ni bien ni mal, mais prenant toujours les louis d'or de nos badauds, n'examinant point, ne suivant point ses malades, les abandonnant même comme un malhonnête homme... Il a emporté de ce pays un argent immense. Jamais médecin n'a eu une vogue pareille, c'était une fureur, il y entraît du fanatisme (1).

Tronchin, d'ailleurs, reconnaissait lui-même que cette vogue extraordinaire était plus factice que méritée, et il ne s'abusait point sur l'efficacité des cures entreprises dans de telles conditions :

Les médecins de Paris me font avec raison le reproche d'y avoir vu trop de malades. Si j'avais été le maître j'en aurais moins vus. Je m'en console, si tant est qu'on puisse s'en consoler, par la considération que tout cela s'est fait à mon corps défendant et que j'ai été forcé dans ma propre maison à recevoir malgré moi la foule des vapoureux et des curieux qui y sont entrés de force. Si quelqu'un fait profession de regarder comme criminelle une pratique trop nombreuse, j'ose vous dire que c'est moi. On ne voit point de maladies quand on voit trop de malades (2).

(1) COLLÉ, *Journal historique ou Mémoires critiques et littéraires*, avril 1756.

(2) Mss. Tr. Au docteur Fleury à Chambéry, 7 octobre 1756, inédit.



Très fêté, fort recherché, Tronchin était devenu l'homme du jour, et on le pressait de s'établir à Paris. Mais il était, en somme, sans notoriété scientifique, n'ayant guère à son actif que sa thèse de doctorat. Le titre d'auteur manquait à sa grande réputation. Ses amis, le chevalier de Jaucourt entre autres, le pressaient d'écrire; ses confrères lui reprochaient sur tous les tons de n'avoir rien publié :

Cependant, jaloux de ta gloire,
Ami docteur, veux-tu m'en croire ?
Entre en lice avec nos savants,
Cesse d'affecter un silence,
Qu'on pourrait taxer d'ignorance (1).

Aussi Tronchin comprit-il la nécessité de se créer des titres sérieux à la considération du corps médical. Il tenait, d'ailleurs, à donner au duc d'Orléans, son puissant protecteur, un témoignage public de sa reconnaissance. Il le fit dans la dédicace de son traité sur la colique du Poitou, écrit en latin et qui parut à Genève en 1757, chez les frères Cramer (2).

(1) *Épître à M. Tronchin.*

(2) *De Colica Pictonum.* Genevae, apud fratres Cramer, 1757, in-8°. Il y a deux éditions sous un titre identique. L'une est sur beau papier

Le sujet était à l'ordre du jour, surtout dans la Faculté de Paris. Savants et médecins avaient émis les hypothèses les plus diverses sur les causes de cette colique « qui, écrit Bouvart, a cela de particulier qu'une paralysie saisit graduellement les extrémités supérieures et inférieures à proportion que les douleurs diminuent. Il survient souvent du délire, des convulsions et des accès d'épilepsie. » Citois, médecin de Richelieu, dont le travail reste classique en cette matière, avait observé de nombreux cas de cette maladie en Poitou et la désigne sous le nom de « colique des Poitevins ». « Ce qui, ajoute Bouvart, vu la consonnance des noms, l'a fait confondre avec la colique des potiers que donne en effet, à ces artisans, le plomb qu'ils emploient à vernir les pots de terre; de là, « colique des peintres ».

Nous savons aujourd'hui que les équivoques indiquées par Bouvart auraient pu être acceptées pour des similitudes, et que ces différentes maladies n'en forment en réalité qu'une seule : « la colique de plomb » ou « colique saturnine ». Mais à cette époque la question n'était point encore résolue, bien qu'à la veille de l'être.

avec ornements (bandeaux, fleurons) et compte 184 pages. L'autre, sur papier ordinaire, d'une impression beaucoup plus compacte, de 82 pages.

Dans son traité, Tronchin a eu le mérite de reconnaître que « les coliques du Poitou » étaient fréquemment engendrées par le plomb. Il rappelle que sur les bords du Rhin et de la Moselle certains vignerons, pour adoucir le vin et lui donner de la couleur, avaient la détestable habitude de l'additionner de suere de Saturne ou de litharge, et il attribue à cette pratique un grand nombre de coliques du Poitou. Il signale aussi le fait que l'eau imprégnée de cêruse et l'absorption des poussières de plomb par les ouvriers peuvent occasionner la même affection (1), et il fait cette judicieuse réflexion qu'un médecin ne doit jamais oublier, lorsqu'il s'agit de cette maladie, de s'enquérir auprès du malade de sa profession. Tronchin fait preuve, en somme, d'un sens réel d'observation, mais, désireux de mettre en batterie le plus grand nombre possible de textes, il a eu le tort d'enregistrer, et, ce qui est plus grave, de donner parfois comme siennes les théories de ses devanciers sur la colique du Poitou. C'est ainsi que son traité, dont les conclusions sont souvent contradictoires, a tous les défauts d'une compilation et dénote, de la part de l'auteur, une connaissance insuffisante du sujet.

(1) V. LÉON MAC-AULIFFE, *La Colique du Poitou, à propos d'une brochure de Bouvart contre Tronchin*, dans *La France médicale*, 25 septembre 1902.

La célébrité de Tronchin eut bientôt fait de répandre le livre dans tous les milieux scientifiques de l'Europe. Le docteur reçut les félicitations d'un grand nombre de ses confrères, de van Swieten, de Quesnay entre autres. « Jamais, lui écrivait ce dernier (1), aucun ouvrage de mon métier ne m'a fait autant de plaisir par la marche méthodique, par la précision, par l'érudition épuisée sur le sujet, par la solidité de la doctrine et la sûreté de la pratique. »

L'Année littéraire de Fréron se montra non moins élogieuse. Mais l'occasion était belle pour rendre à Tronchin quelques-unes de ces critiques dont il avait criblé les médecins. Poissonnier des Perrières ouvrit le feu dans le *Journal des Savants* (2). Il reproche à Tronchin son style négligé, ses compilations, son ignorance des travaux récents de Dubois et d'Astruc sur la colique du Poitou, et il estime qu'il n'est rien dans le traitement proposé par l'auteur qu'on doive accepter (3). Vandermonde ne ménagea pas non plus à Tronchin les vérités dures à entendre (4). Son ton est plus acerbe, son désir d'amoindrir l'adversaire plus évident.

(1) Mss. Tr., s. d., inédit.

(2) Février 1758.

(3) Tronchin répondit à Poissonnier des Perrières, et une discussion épistolaire fort courtoise s'engagea entre eux.

(4) *Journal de Médecine, Chirurgie et Pharmacie*, février 1758.

Tronchin n'était pas au bout de ses tribulations. Un ennemi redoutable s'apprêtait à l'attaquer dans ses propres positions. C'est, en effet, à Genève même que paraissait au printemps de 1758 une brochure intitulée : *Examen d'un livre qui a pour titre « De Colica Pictonum, » par un médecin de Paris* (1). L'auteur anonyme de ce virulent libelle, était Michel-Philippe Bouvart (2), associé de l'Académie royale des sciences, médecin érudit, polémiste de talent, au style mordant, réputé pour l'acrimonie de son caractère. Bouvart prit la plume avec d'autant plus d'empressement que la colique du Poitou rentrait pleinement dans sa compétence. Puis il détestait dans Tronchin l'apôtre de l'inoculation, le praticien à la mode, et lui tenait rancune de son mépris pour les médecins français (3) :

C'est un malheur, dit-il de Tronchin, qu'il se soit prévenu, comme il a fait, contre les médecins de Paris, jusqu'au point de les dédaigner, et d'éviter soigneusement leur rencontre. Par quel endroit auroient-ils donc pu lui déplaire, et qu'avoit-il trouvé de répréhensible dans leur conduite? Ne s'occupent-ils pas sérieusement de l'étude et de l'exercice de leur profession?... M. Tron-

(1) Genève, 1758, in-8°; il en parut une nouvelle édition en 1767.

(2) Michel-Philippe Bouvart, né à Chartres le 11 janvier 1717, mort à Paris le 19 janvier 1787.

(3) V. LÉON MAC-AULIFFE, *op. cit.*

chin a-t-il à leur reprocher de blesser en quelque point la décence et l'honnêteté? Les a-t-il surpris, déclamant contre des abus imaginaires, s'ériger, dans les cercles, en réformateurs de la médecine, ou bien affecter, devant les gens de l'art, ce ton plein de réserve et de hauteur, que fait prendre, aux hommes vains et incapables, autant le désir d'en imposer, que la crainte de déceler leur insuffisance? En a-t-il connu qui, profitant du goût que l'on a pour la nouveauté, se fissent un mérite politique de blâmer tous les avis qu'ils n'ont pas donnés, et de n'en jamais donner que d'opposés à ceux des autres? Les a-t-il vus enfin, jouant le dégoût de leur état, irriter, par une résistance simulée, les empressements du public, pour ne s'y livrer ensuite qu'avec une sorte de prostitution? (1)

Et, comparant le traité de Tronchin « aux morceaux imparfaits d'une marqueterie composée d'un assemblage peu solide de pièces mal jointes, » Bouvart ajoute :

Qu'on ôte d'abord de ce livre les passages qui sont cités, plus ceux qui ne le sont pas, plus les endroits répétés avec ou sans changement de quelques mots, plus les choses inutiles ou totalement étrangères à l'objet; il restera de net la table des chapitres qui n'est pas mal faite, plus le petit avis au lecteur, moins les choses déplacées qui s'y trouvent en très grand nombre (2).

Tronchin s'enferma dans un silence dédaigneux.

(1) Pages 60-61. .

(2) Page 62.

Il avait d'ailleurs prévu l'orage et eût volontiers laissé à d'autres le soin de défendre son drapeau, car il écrivait à la marquise de Jaueourt, peu de jours après la publication de son traité :

C'est le chevalier [de Jaucourt] qui a voulu que je donnasse quelque chose au public, c'est bien ici où mon esprit a été la dupe de mon cœur. Je m'en serais déjà repenti, si on pouvait se repentir de faire plaisir à un ami... Ce sera au chevalier à lutter avec les critiques, je ne m'en mêlerai pas, je ferme mes yeux et je bouche mes oreilles, ma tâche est faite, j'ai obéi. Je ne veux pourtant pas vous cacher que je me divertirai des mortifications que son amitié mal entendue lui prépare (1).

Jaueourt ne se jeta point dans la mêlée; il se borna à protester, dans l'article *Poitou* écrit pour l'*Encyclopédie*, « contre les faux exposés de l'excellent livre de M. Tronchin ». D'autres, parmi les amis du docteur, se montrèrent moins indulgents. « Je ne puis revenir de ma surprise, mandait Charles Bonnet à Haller (2), qu'un homme qui jouit de la réputation dont jouit M. Tronchin, l'ait ainsi compromise dans une brochure de 80 ou 100 pages, qui devait au moins contenir autant de nouveaux faits que de pages. » Et Haller de répondre : « M. Tronchin

(1) Mss. Tr., 21 octobre 1757, inédit.

(2) Bibl. de Genève. Mss. Ch. Bonnet, n° 18, vol. 1, 30 octobre 1758, inédit.

sortait de sa sphère ordinaire, qui est d'agir (1). » C'est ainsi que Tronchin fut l'auteur d'un livre médiocre au moment même où sa gloire de praticien était à son apogée (2). Dès lors il se déroba aux instances de ses amis qui le pressaient d'écrire (3). Bonnet, soucieux de le voir produire une œuvre digne de lui, l'y incitait souvent.

Si vous saviez, lui répondait Tronchin, comment ma pauvre vie se passe; vous ne m'accuseriez pas du péché de paresse. Ma vie est un travail perpétuel qui serait presque insupportable, si les agréments de la considération qu'elle me procure n'en soulageait le poids. A peine ai-je le temps de suffire à ma correspondance... Je n'ai ni cupidité, ni ambition, je n'en ai jamais eu, mais j'aime à être utile à mon prochain, et je ne vous cache pas que j'ai été très satisfait d'avoir opéré dans cette grande ville une révolution dans la médecine dont on me sait gré (4).

A partir de 1766, Tronchin se fixa à Paris. Il devait y retrouver toute la faveur du public, mais l'animo-

(1) Bibl. de Genève, Mss. Ch. Bonnet, n° 17, vol. I, 7 novembre 1758, inédit.

(2) Le *De Colica Pictorum* fut cependant réédité à Amsterdam en 1758 (in-4°), et traduit en allemand (Iéna, 1771, in-8°) et en anglais (Londres, 1764, in-8°).

(3) Tronchin renonça même à faire paraître le traité de la petite vérole qu'il avait préparé.

(4) Bibl. de Genève, Mss. Ch. Bonnet, n° 15, vol. X, Paris, 19 février 1778.

sité des médecins à son égard n'avait point désarmé. Assurément le conflit de la scolastique et de l'individualisme, de la routine et de l'initiative, est de tous les temps, de tous les domaines. Mais Tronchin en est arrivé souvent à confondre dans la même aversion les médecins et une thérapeutique dont il jugeait avec raison les procédés illogiques. Il eût peut-être été plus grand en évitant cet écueil. D'ailleurs, Tronchin n'eut pas que des ennemis parmi ses confrères. Il entretenit avec plusieurs d'entre eux, et non des moins distingués, d'excellentes relations. Les académies, les sociétés savantes se firent un honneur de l'agréger à leur corps. Il fut membre du Collège des médecins de Montpellier, de l'Académie de chirurgie de Paris, associé étranger des Académies des sciences de Berlin, Paris (1), Édimbourg, Stockholm, Pétersbourg, membre de la Société royale de Londres.

Louis, dans l'éloge de Tronchin prononcé à l'Académie royale de chirurgie, ne craint pas de le comparer à Asclépiade « qui est, dit-il, la plus

(1) « Comme protestant, il ne pouvait être reçu au rang des académiciens ordinaires; comme attaché à M. le duc d'Orléans, il n'avait pas de qualité pour être classé parmi les associés étrangers. » (*Corresp. secrète, polit. et litt.*, t. VI, 25 avril 1778.) D'Alembert, sur les instances de Mme Necker, imposa cette nomination à ses confrères. Tronchin succéda en 1773 à Linné.

grande réputation et des ennemis, sans doute parce qu'il exerçait son art différemment des autres médecins. » Et il ajoute :

La pratique vulgaire, suivant la remarque de Pline, consistait à étouffer, pour ainsi dire, les malades sous le poids des couvertures, ce qu'Asclépiade improuvait, ainsi que l'usage trop fréquent des vomitifs et des purgatifs... C'est au zèle éclairé d'Asclépiade qu'on a dû l'abandon des pratiques superstitieuses et des remèdes magiques... Le régime et la gymnastique étaient ses moyens principaux de guérison. Pline dit qu'il savait gagner les esprits par des manières particulières et qu'il s'avisait tous les jours de quelques nouvelles inventions pour faire plaisir à ses malades. Il était le médecin et l'ami de Cicéron, comme Tronchin l'était de Voltaire.

La méthode de Tronchin, dit à son tour Condorcet (1), différait beaucoup de celle qu'il trouva établie; le temps seul nous apprendra si c'est à leur utilité ou à leur nouveauté que les changements introduits par lui, ou à son exemple, durent les réclamations qu'ils excitèrent.

Le temps a prononcé en sa faveur, car le principe qui a dirigé Tronchin est admis au vingtième siècle dans toute thérapeutique sérieuse et les méthodes qu'il a combattues sont aujourd'hui abandonnées. Si Tronchin n'a pas vu loin dans la science, il a vu plus clair que ses contemporains

(1) *Op. cit.*

CHAPITRE III

L'INOCULATION

La variole au dix-huitième siècle. — L'inoculation et la vaccine. — Origine de l'inoculation. — Lady Montagu la fait connaître en Angleterre. — Essais en Europe et en Amérique. — Tronchin inocule son fils (1748), et propage la méthode en Hollande et à Genève. — Son procédé; précautions dont il s'entoure. — L'inoculation en France. — Voltaire et La Condamine apôtres de la méthode. — Tronchin inocule les enfants du duc d'Orléans (1756). — Sa vogue. — Les inoculés de Tronchin à Genève. — Essais en Italie. — Tronchin inocule l'enfant de Parme (1764). — L'inoculation à Paris. — Manœuvres des anti-inoculateurs contre Tronchin : affaires de La Tour et d'Héricourt. — Réquisitoire d'Omer de Fleury contre l'inoculation (1763). — Délibérations de la Faculté de médecine. — Lauraguais. — Inoculations faites par Tronchin à Paris. — La famille royale se fait inoculer (1774). — Tronchin refuse de se rendre à Versailles. — Il inocule les fils du duc de Chartres (1777). — Conclusion.

D'un libre esprit, exempt de préjugés et de routine, Tronchin se sentait attiré vers les idées, les procédés nouveaux. C'est ainsi qu'il fut conduit à s'occuper de l'inoculation de la variole, et qu'il prêta l'autorité de son nom et de son expérience à la vulgarisation d'une méthode en faveur de laquelle quelques

hommes de progrès faisaient campagne depuis le commencement du dix-huitième siècle.

Grâce aux progrès de la science moderne, la petite vérole, comme tant d'autres maladies, ne nous semble plus aujourd'hui qu'un fantôme inoffensif, mais il y a deux cents ans elle était « un fléau redoutable en face duquel la médecine demeurait désarmée » (1).

Répandue dans tout le monde connu, écrit Jaucourt (2), elle saisit tôt ou tard toutes sortes de personnes, sans avoir égard au climat, à l'âge, au sexe ni au tempérament du malade. Soit que les ravages de cette maladie procèdent de la violence qui lui est propre ou des mauvaises méthodes dont on se sert pour la traiter, elle ne cède point à la peste par les désastres qu'elle cause.

On peut juger par ces lignes à quel degré d'intensité était arrivée la petite vérole, dont les atteintes plus ou moins endémiques s'exaspéraient en de fréquentes épidémies meurtrières. Les mémoires et les journaux du temps mentionnent presque à chaque page quelque victime de la variole, et il était rare de rencontrer des personnes dont le visage ne portât

(1) HELVETIUS, *Idées générales sur l'économie animale et observations sur la petite vérole*, p. 189. Paris, 1722, in-16.

(2) *Encyclopédie*, t. XVII. Article *Petite vérole*.

pas les traces plus ou moins visibles de cette maladie.

La surabondance d'écrits relatifs à la variole nous montre combien elle préoccupait les esprits; la variété des remèdes proposés prouve assez qu'on n'en avait trouvé aucun d'efficace avant l'inoculation. Cette pratique consistait, on le sait, à combattre le fléau par ses propres armes, en introduisant dans ou sous la peau, comme nous le faisons avec le vaccin, du virus variolique extrait de la pustule d'un malade atteint de petite vérole.

Cette variole artificielle évoluait généralement d'une façon assez bénigne et procurait dans la plupart des cas l'immunité contre la petite vérole, mais elle entretenait souvent un foyer de contagion, qui multipliait les chances de diffusion et provoquait parfois chez les inoculés eux-mêmes des varioles graves, sinon mortelles.

L'inoculation devait d'ailleurs entrer dans le domaine de l'histoire. Dès 1776, Jenner avait observé que les bergers infectés par certains boutons pustuleux du pis de la vache, le *cow pox*, échappaient aux atteintes de la petite vérole; après vingt ans de recherches et d'expériences, il attachait son nom à la découverte bienfaisante de la vaccine. Tandis que l'inoculation donnait lieu à une vraie variole, le *cow*

pox ne cause qu'une irritation localisée aux points d'insertion, accompagnée de malaises insignifiants, tout en préservant plus sûrement que le pus variolique contre la petite vérole. La médecine, jusqu'à nos jours, a eu voir dans la vaccine la preuve de l'action prophylactique d'une maladie sur une autre maladie. Aujourd'hui, la science a appris à cultiver les virus, à s'en servir en modifiant leur évolution, de façon à affaiblir considérablement les maladies qui en proviennent, et on sait que le virus vaccinal n'est, en fin de compte, qu'un virus variolique atténué par son passage dans le sang des bovidés.

L'inoculation de la variole était pratiquée de temps immémorial dans les pays voisins de la mer Caspienne.

Il est vraisemblable, écrit Tronchin (1), que les ravages de la petite vérole inspirèrent aux Arméniens la crainte qui accompagne et qui suit partout ses funestes effets. Il se joignit un second intérêt à celui de la vie... : les Arméniens font un commerce honteux à l'humanité des femmes de Géorgie et de Circassie, qui sont les plus belles de l'Orient ; on sait qu'ils les achètent et les revendent à raison de leur beauté. La perte que la petite vérole leur causait fixa leur attention sur une expérience que quelque heureux hasard vraisemblablement leur fit

(1) *Encyclopédie*, t. VIII. Article *Inoculation*.

faire. L'esprit de calcul toujours ingénieux y trouva son compte et consacra une méthode qui, sans danger pour les enfants, assurait la valeur en conservant la vie et la beauté des adultes.

De Circassie l'inoculation s'était répandue dans toute la Turquie. « Ces gens-ei, disait le marquis de Bonnac, ambassadeur de France auprès du sultan en 1716, prennent la petite vérole par partie de plaisir, comme ailleurs on va prendre les eaux. » Dès 1713, deux médecins établis à Constantinople, Timoni et Pilarini, le premier d'origine grecque, le second Italien de naissance, s'efforçaient d'accréditer par leurs écrits la méthode, objet vers la même époque d'un mémoire du docteur Klauiniz, de Breslau, et d'une thèse présentée par Boyer à l'Université de Montpellier. Mais « l'inoculation bysantine » fut accueillie avec une curiosité méfiante, et sa pratique n'aurait vraisemblablement pas pénétré de longtemps dans l'Europe chrétienne sans l'initiative courageuse de lady Wortley Montagu, femme de l'ambassadeur d'Angleterre en Turquie, « une des femmes, écrivit Voltaire, qui ont le plus d'esprit et de force dans l'esprit ».

Frapnée, au cours d'une grave épidémie de variole, des résultats du nouveau procédé, lady Montagu n'hésite pas à faire inoculer son fils à Coustan-

tinople, en 1718, puis sa fille à Londres, en 1721. Secondée par Maitland, son chirurgien, et par le chevalier Hans Sloane, elle obtient du roi Georges I^{er} que l'expérience soit faite sur six eondamnés à mort. L'heureux résultat de cette tentative détermine la princesse de Galles à faire inoeuler ses deux filles. Dès lors, l'aristocratie anglaise est acquise à la nouvelle méthode. Mais les insuccès de quelques praticiens maladroits et imprudents, les attaques des médecins antiprogressistes et plus encore les récriminations du clergé retardent ses progrès. L'archevêque de Saint-André ne déclarait-il pas solennellement en chaire que greffer ainsi une maladie, c'était vouloir tenter Dieu, et que le mal de Job était l'inoculation pratiquée par le diable en personne.

C'est eependant un ecclésiastique, nommé Malher, qui, en 1721, faisait connaître à la Nouvelle Angleterre les mémoires de Timoni et de Pilarini. Sur la foi de ses écrits, un médecin de Boston, Zabdiel Boylston, expérimente la méthode sur ses fils et inoeule ensuite deux cent quarante enfants. Longtemps arrêtée dans sa marche par l'issue fatale de plusieurs opérations, l'inoculation s'établit eependant vers 1746 dans la plupart des villes de l'Amérique septentrionale, en même temps qu'elle rentrait en faveur à Londres où, grâce à l'initiative de l'évêque de Wor-

cester et du duc de Marlborough, des hôpitaux étaient fondés pour les inoculés.

Consacrée désormais dans les pays de langue anglaise, l'inoculation était toujours tenue en méfiance sur le continent. Nul ne s'avisait de la pratiquer, lorsque au mois de novembre 1748 Tronchin, alors président du Collège des médecins d'Amsterdam, inocule son fils aîné : « La crainte, dit-il, que j'avais eue de perdre le plus jeune, qui passa par toutes les horreurs de la petite vérole naturelle, m'y détermina » (1).

Tronchin répète aussitôt l'opération sur neuf autres personnes. Quatre ans plus tard, la petite vérole ayant reparu dans la ville, il inocule de nouveau; Chais, son ami, pasteur de l'Église française de La Haye, publie l'apologie de la méthode (2), à laquelle se rallient bientôt les principales familles du pays :

(1) L'influence de Mead, dont Tronchin avait suivi l'enseignement à Londres, en 1728, ne fut probablement pas étrangère à cette résolution, car le célèbre praticien, qui prit part aux premières expériences de l'inoculation en Angleterre, s'était rangé parmi ses partisans et la préconisait dans ses écrits. (V. Thomas Jos. PETTIGREEN, *Medical portrait Gallery*, article *Richard Mead*.)

(2) *Essai apologétique sur la méthode de communiquer la petite vérole par inoculation, où l'on tâche de faire voir que la conscience ne saurait en être blessée ni la religion offensée*, par Charles CHAIS, ministre du saint Évangile à La Haye. La Haye, 1754, in-8°.

J'apprends dans le moment, écrivait La Condamine (1) le 24 avril 1754, que l'inoculation fait actuellement les plus grands progrès en Hollande et que le docteur Tronchin, Genevois, célèbre médecin d'Amsterdam, la pratique avec un tel succès que, sans le préjugé populaire qui n'est pas assez dompté, les exemples les plus illustres l'auraient nouvellement accréditée.

Entre temps Tronchin avait séjourné à Genève, dans l'été de 1749. Là il inocule son neveu Calandrini, puis d'autres personnes de sa famille et de ses amis, et plaide auprès du gouvernement et du clergé la cause de la méthode, dont l'usage se généralise rapidement grâce à l'habileté de deux praticiens genevois, le docteur Butini et le chirurgien Guiot (2). « Je ne serais pas surpris, mandait Tronchin à La Condamine quelques années plus tard, que ma patrie érigeât un temple à l'inoculation ; elle lui doit bien des obligations » (3). De Genève, qui avait pris la tête du mouvement, la méthode ne tarde pas à se répandre en Suisse. Haller à Berne, les Bernoulli à Bâle,

(1) LA CONDAMINE, *Mémoire lu à l'Académie des sciences le 24 avril 1754.*

(2) « C'est à Genève que l'on a montré le plus de courage à cet égard. Les magistrats et le clergé de cette ville, également zélés pour le bien public et persuadés que c'était le procurer que d'introduire la méthode, l'ont encouragé comme à l'envi par leur exemple, par leur générosité et par les sages mesures qu'ils ont prises dans ce dessein. » (CHAIS, *op. cit.*, p. 39.)

(3) Mss. Tr., 10 décembre 1759, inédit.

écrivent en sa faveur et inoèulent leurs enfants. A Lausanne, Tissot public son *Inoculation justifiée*. « C'est un service rendu au genre humain, » disait Voltaire à propos de eet ouvrage.

L'inoèulation est devenue la grande affaire de Tronehin et il se montre dans ee domaine vraiment scientifique, savant de grande envergure. Il perfectionne le procédé : tandis que ses confrères, suivant aveuglément l'exemple de Timoni, inoèulent au bras, Troughin pratique les incisions aux jambes, se bornant, lorsqu'il s'agit des enfants, à l'emploi de petits vésicatoires.

L'expérience vous apprendra, écrit-il au docteur Marel de Dijon (1), que la façon d'opérer n'est pas indifférente. L'incision effraye ordinairement les enfants et cet effroi se renouvelle à chaque pansement; vous en sentez les conséquences. On en a vu plus d'une fois qui ont pris des convulsions, toujours à craindre dans un cas où il est de la dernière importance de maintenir le calme le plus parfait dans l'économie animale... Quant à l'insertion faite au bras, comme elle force le malade à être couché sur le dos, c'est une des raisons pourquoi la fièvre et tous ses accompagnements sont plus forts que lorsque l'inoèulation se fait à la jambe; l'épine du dos ne s'échauffe pas impunément. J'ai vu que la différence est moins de vingt-cinq pour cent, et c'est une des raisons

(1) Mss. Tr., 41 avril 1757, inédit.

pourquoi tous les inoculés de Paris ont été moins malades que ceux qui ont été traités suivant la méthode ordinaire.

Le procédé opératoire ne pouvait d'ailleurs jouer qu'un rôle secondaire dans la question. C'est à sa judicieuse prophylaxie que Tronchin fut redevable du succès là où tant d'autres échouaient; c'est grâce à sa prudence, à son bon sens, qu'il rendit l'inoculation presque inoffensive. Il sait qu'il va donner une maladie à un être humain, et que l'arme dont il se servira est aussi terrible que le mal. Que fait-il? Fidèle à son principe, il cherche à fortifier l'organisme, à écarter tous les obstacles qui empêcheraient la nature de le guérir. Avant d'entreprendre l'opération, il envoie, si c'est possible, le patient à la campagne, lui fait faire de l'exercice à pied, à cheval, d'une manière un peu intensive mais progressive, exige une alimentation rafraîchissante bien que tonique, du lait, des végétaux, de la viande blanche. « L'inoculation portée en Europe, disait-il, exige bien plus de précautions que chez les Orientaux, dont la vie simple et frugale est un régime. » Et il reprochait à ses confrères d'oublier trop souvent « que ceux qui vivent pour manger doivent être tout autrement traités que ceux qui ne mangent que pour vivre ».

Ainsi armé, sa conscience d'homme et de médecin

tranquillisée, Tronchin se risquait dans cette redoutable entreprise.

Il faisait aussi entrer en ligne de compte le climat et la saison, estimait que l'hiver en Italie et le printemps dans le nord étaient particulièrement favorables à l'opération. Appelé à inoculer à Genève en été, il trouvait le moyen, « par des précautions très recherchées », d'entretenir dans la chambre des malades une température égale, qui ne dépassait pas 15° Réaumur (1).

Il allait enfin jusqu'à refuser l'inoculation, si la disposition du corps et de l'esprit ne lui paraissaient pas favorables. « Car, disait-il, il ne faut avoir à combattre qu'un ennemi à la fois. Se défendre contre deux maladies en même temps, c'en est trop pour les forces de la nature et pour l'art du médecin. » Il répondait à la princesse de Beauvau, qui lui demandait d'inoculer sa fille :

Ce qui reste de mobilité dans les nerfs de la jeune princesse me donnerait de l'inquiétude, et il n'en faut point avoir quand on inocule. Un seul accident malheureux ferait plus de peine que mille succès ne donneraient de plaisir. Je vous avoue ma faiblesse. Je serais inconsolable et vous seriez au désespoir. S'il est un cas où il faille être sûr de son fait, s'il en est un où il ne faille rien

(1) *Encyclopédie*, article *Inoculation*.

risquer, c'est sans doute celui-ci. Et plût au Ciel qu'on puisse reprocher à tous les inoculateurs pareille faiblesse. Ils n'ont pas à en rougir... (1).

Et il écrivait au chevalier de Keralio :

Si la méthode n'est pas bonne, qu'on me dise pourquoi je n'ai jamais vu aucun accident. Les précautions dont j'ai usé ont été bien différentes. Cela prouve que là où il faut des combinaisons et de la prudence, la simple routine serait dangereuse, et que, si l'inoculation est la plupart du temps une opération très simple, très facile, il est des cas où elle n'est ni facile ni simple (2).

Aussi Grimm a-t-il pu dire de Tronchin qu'il était l'inoculateur le plus heureux de l'Europe. Cependant, le succès même ne suffisait pas pour mener à bien cette laborieuse campagne :

La tâche, écrit Sayous (3), demandait, chez le médecin assez hardi pour l'entreprendre, beaucoup de courage pour affronter l'opposition d'aussi puissants adversaires que les facultés, le clergé et les gouvernements eux-mêmes, beaucoup d'esprit pour imposer aux préventions et beaucoup de tact pour ménager les amours-propres; beaucoup de grâce aussi pour séduire les gens du monde et enfin un génie médical libre lui-même des préjugés

(1) Mss. Tr., 29 juillet 1759, inédit.

(2) Mss. Tr., 27 avril 1764, inédit.

(3) A. SAYOUS, *op. cit.*, t. I^{er}, p. 219.

d'école et certain d'avoir la nature et l'expérience de son côté.

Un puissant auxiliaire s'était porté à l'aide du médecin genevois et lui avait prêté l'appui de son incomparable plume de polémiste : Voltaire s'était fixé aux Délices en 1755, au moment même où Tronchin revenait dans sa patrie, Voltaire, l'esprit clairvoyant, ouvert à toutes les nouveautés, prosélyte fervent de cette inoculation dont il plaidait la cause depuis vingt ans dans ses *Lettres philosophiques*.

A peine établi à Genève, il faisait part à ses amis de France des triomphes de l'inoculation et de l'inoculateur :

On inocule ce mois-ci trente jeunes gens à Genève, écrit-il à Richelieu. Cette méthode a ici le même cours et le même succès qu'en Angleterre. Le tour des Français vient bien tard, mais il viendra... (1)

Rien toutefois ne laissait prévoir à cette époque qu'un tel espoir dût se réaliser. La France se montrait systématiquement opposée à l'inoculation. Et cependant la petite vérole y causait des ravages plus terribles qu'en aucun autre pays du monde. On est frappé de voir qu'elle s'acharnait particulièrement sur les femmes de qualité. C'est qu'alors une éti-

(1) *Corresp. génér.*, 1^{er} mai 1755.

quette aussi cruelle que rigoureuse ordonnait à l'épouse de se confiner avec son mari, dès que celui-ci ressentait les premiers symptômes de la maladie (1). Telle cette petite fille de Louvois, la duchesse d'Olonne, dont nous parle Saint-Simon (2), « jeune, bien faite, aimable et vertueuse, qui succomba le 21 octobre 1716, pour s'être enfermée mourante de peur avec son mari, qui ne le méritait guère par la façon dont il vivait avec elle ».

Sous la Régence, la variole semble prendre un caractère tout à fait épidémique; au dire de Voltaire elle coûta la vie, en 1723, à vingt mille personnes dans Paris. Peut-être faut-il attribuer cette recrudescence à la fréquence des bals masqués, où les convalescents pouvaient impunément apporter le germe de la contagion (3). « Ma femme, écrit le comte de Cheverny (4), allait avec répugnance dans les lieux publics ou s'en privait. La vue d'une personne encore rouge de cette maladie la troublait singulièrement, et les automnes et les printemps étaient des moments de deuil pour elle, à cause de la mort subite de plusieurs personnes mourant de cette maladie. »

(1) V. P.-E. LEMONTEY, *Histoire de la Régence*, t. II, p. 464. Paris, Paulin, 1832.

(2) SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. XIV, p. 51. Paris, Hachette, 1857.

(3) LEMONTEY, *op. cit.*

(4) *Op. cit.*

Et cependant, on apprit en France avec la plus complète indifférence les succès que l'inoculation remportait en Angleterre. C'est en vain qu'à son retour de Londres, en 1722, le médecin Lacoste avait tenté de l'introduire dans sa patrie, que Dodart, Chirac, Helvétius s'y montraient favorables. « La variole artificielle » fut jugée « criminelle, meurtrière, tenant même de la magie ». Elle tomba promptement dans l'oubli, d'où ne purent la faire sortir ni les écrits de Voltaire, ni le mémoire que La Condamine présentait, en 1732, à l'Académie des sciences.

Vingt-deux ans plus tard, La Condamine fait paraître son *Apologie de l'Inoculation*, et le chevalier de Turgot s'efforce de la propager. Le 14 mai 1755, un jeune homme de vingt ans, le chevalier de Chastellux, donne le premier l'exemple et se fait inoculer (1). A la même époque Hosti, docteur-régent de la Faculté, est envoyé à Londres pour étudier « la pratique anglaise » dont les progrès naissants sont brusquement arrêtés à Paris par la mort d'une inoculée, Mlle Châtelain.

(1) « Seul, sans conseil, à la fleur de l'âge, mais décidé par maturité de raison, vous fîtes l'épreuve qu'on redoutait encore », disait Buffon à Chastellux en le recevant, en 1775, à l'Académie française. « Je fus aussi le témoin de votre heureux succès... Vous me dites : Je suis sauvé et mon exemple en sauvera bien d'autres. » (V. *Corresp. inéd. de Buffon*, recueillie et annotée par M. H. NADAULT DE BUFFON, Paris, Hachette, 1860.)

La cause de l'inoculation semblait irrémédiablement compromise, lorsqu'en 1756 le duc d'Orléans (1) se détermina à faire inoculer ses deux enfants, le duc de Chartres (2) et Mlle de Montpensier (3). Louis XV n'approuvait point cette résolution et se borna à répondre assez brusquement à son cousin qui le consultait : « Vous êtes le maître de vos enfants. » Cette parole royale était peu propre à encourager les novateurs.

Presque tous les courtisans du duc d'Orléans, raconte Collé (4), avaient tâché de le détourner de cette entreprise, qu'ils regardaient comme téméraire; ceux même qui étaient en secret partisans de l'inoculation n'osaient pas la conseiller, de peur qu'on rejetât sur eux l'événement, s'il était malheureux. On m'a assuré que celui qui a donné le premier à M. le duc d'Orléans cette idée est le chevalier de Jaucourt.

5. 769134
 A entendre Grimm (5), c'est Senae qui, par animosité contre la Faculté de Paris, dont il était l'ennemi irréconciliable, engagea le duc d'Orléans à faire inoculer ses enfants et à appeler Tronchin, dont l'habileté assurait le succès de l'opération.

(1) Louis-Philippe, duc d'Orléans, 1725-1785.

(2) Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, 1747-1793.

(3) Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, 1750-1822.

(4) *Op. cit.*

(5) *Corresp. litt.*, janvier 1771.

Tronchin accepta :

Dieu veuille, Monseigneur, écrivait-il au prince (1), nous donner de réussir, malgré les doutes que la malice, la jalousie ou l'ignorance voudront faire naître dans votre âme sur l'efficacité de l'inoculation!

Sans divulguer à personne le but de son voyage, Tronchin se mit en route le 12 février. « Notre aimable docteur a passé avant-hier à Monrion, écrit Mme Denis à Robert Tronchin (2). Il nous a fait un mystère de sa marche; il a été se coucher persuadé que nous croyons qu'il allait en Prusse. C'est une politesse de notre part, car je crois fermement qu'il va en France, et, pour trancher le mot, à Paris. »

Voltaire ne se montrait pas moins intrigué que Mme Denis : « Que dites-vous du départ du grand docteur? mande-t-il à son banquier (3). Il ne m'a pas dit où il allait, mais je l'ai deviné. »

L'oncle et la nièce d'ailleurs restèrent fidèles à un secret qu'on ne leur avait pas confié, si l'on en juge par les lignes suivantes que Necker adressait, le 19 mars, au physicien genevois Lesage :

Il est assez singulier que ce soit de Paris que l'on doive vous apprendre où est M. Tronchin. Sachez donc, si vous

(1) Mss. Tr., janvier 1756, inédit.

(2) Mss. Tr., 19 février 1756, inédit.

(3) Mss. Tr., 20 février 1756, inédit.

ne le savez pas encore, qu'il est ici, que j'ai soupé avec lui, qu'il se porte bien, qu'il est prodigieusement occupé, qu'il ne tient qu'à lui de gagner des sommes considérables, que le bruit court qu'il est venu ici pour l'inoculation du duc de Chartres et qu'il y a quelque vraisemblance à ce bruit-là (1).

Tout Paris s'émut, lorsqu'on apprit que le premier prince du sang s'appêtait à braver ouvertement les préjugés de la cour et du clergé et venait de prendre congé du roi pour six semaines.

L'inoculation devint le sujet de toutes les conversations; ses adversaires en signalaient les dangers, allant même jusqu'à déclarer « qu'il n'est pas permis suivant la religion de prévenir volontairement un mal. » Tout tremble au Palais-Royal. La duchesse d'Orléans ne peut dissimuler son inquiétude. Comme elle pleurait devant son mari : « Madame, lui dit le duc, quoique mon parti soit pris, si ce n'est point votre sentiment et de votre consentement que se fait cette inoculation, elle ne sera point faite; ce sont vos enfants comme les miens. — Eh! monsieur, répondit-elle, qu'on les inocule, et laissez-moi pleurer (2). » Tout fut mis en jeu pour dissuader le prince

(1) Bibl. de Genève. Correspondance Lesage. Necker à Lesage, à Genève, 19 mars 1756, inédit.

(2) COLLÉ, *op. cit.*

de son dessein. La veille même de l'opération, qui eut lieu le 25 mars, une brochure anonyme, intitulée *Doutes sur l'Inoculation* (1), fut répandue à profusion dans la ville et envoyée au duc d'Orléans.

Pendant trois semaines, Paris concentre son attention sur le Palais-Royal, qu'une rigoureuse consigne rendait impénétrable. On sait que Tronehin est assisté par Hosti et par Kerpatry, un chirurgien anglais, qu'il ne quitte pas les prinees ; on prétend que ceux-ci sont dangereusement malades, on fait courir les bruits les plus contradictoires et les plus alarmants.

Mais, le 10 avril, la *Gazette de France* annonce officiellement « l'heureuse issue de l'opération », et au premier mouvement de blâme et de stupéfaction succède un enthousiasme indescriptible. Quand les prinees furent guéris, raconte Collé, la duchesse leur mère, ayant paru avec eux à l'Opéra, fut accueillie par d'unanimes applaudissements. Grimm affirmait sans crainte d'être démenti que, pour qui connaît l'esprit de la cour et du public, le duc d'Orléans avait fait l'action la plus courageuse qu'on eût vue depuis longtemps. Poinciset lui dédiait un poème sur l'ino-

(1) LA CONDAMINE (*Deuxième mémoire sur l'inoculation*) attribue cette brochure à Astruc.

culation (1) dans lequel le médecin genevois était porté aux nues :

Et toi, savant Tronchin, toi dont la France entière
 Élève le triomphe et le nom jusqu'aux cieux.
 L'ami de Boerhaave, et celui de Voltaire,
 De notre âme craintive a surpassé les vœux,
 Tu nous as conservé ce trésor précieux,
 Ces tendres rejetons d'une race si chère.

Tronchin excite au plus haut point la curiosité du public ; on se presse sur son passage, il est l'objet de fréquentes ovations. Les chroniqueurs, le duc de Luynes entre autres, ne manquent point d'enregistrer ses moindres actions :

Le fameux M. Tronchin, qui est plus fêté que jamais, alla le 25 à Versailles, dîna chez M. Quesnay et soupa chez M. Boudret. Il vit le roi, d'abord dans la galerie, ensuite en particulier. M. le Dauphin et Mme la Dauphine l'entretenirent pendant une heure et demie. Mme la Dauphine a dit à mon fils qu'il ne fut point question de l'inoculation. Jusqu'à présent cette princesse paraît fort éloignée d'approuver cette espèce de maladie volontaire. M. Tronchin vit les enfants de France ; il paraît que l'on a quelque inquiétude sur la santé de Mgr le duc de Berry. M. Tronchin alla au dîner de la reine et au grand couvert, il fut partout très bien traité (2).

(1) *L'Inoculation*, poème à Mgr le duc d'Orléans, par POINSINET le jeune, p. 39. Paris, 1756, in-8°.

(2) LUYNES, *Mémoires*, 27 avril 1756.

On oubliera les Anglais, le Port-Mahon, le Parlement, pour ne parler que du médecin genevois. Son âge, sa nationalité, sa religion, sa culture d'esprit, la réserve un peu froide de ses manières et de son langage sont le sujet de toutes les conversations. Tronchin fait révolution ; les carrosses encombrant à ce point la rue où il habite que la circulation en est interrompue :

Il a continuellement chez lui, raconte encore Luynes, un grand concours de gens qui viennent le consulter ; on ne peut y entrer que chacun à son rang... Il prétend qu'il a inoculé vingt mille personnes et qu'il n'en est pas mort une seule ; mais il fait de grandes difficultés pour entreprendre ceux qu'on lui propose et il examine l'âge, la figure et le tempérament ; il veut être instruit de tout et refuse de traiter les personnes qu'il trouve ou malsaines ou trop délicates (1).

L'inoculation devient « la fantaisie du jour », la mode s'en empare, les femmes adoptent « le bonnet à l'inoculation » dont les rubans sont ornés de pois imitant les boutons de la petite vérole ; on débite sur le Pont-Neuf « le vinaigre à la Tronchin », excellent préservatif contre les maladies pestilentiennes. Et les plaisanteries faciles d'aller bon train : on annonce l'arrivée prochaine du docteur Brouinka de la Mecque,

(1) *Mémoires*, 28 mars 1756.

qui inoculera toutes les vertus : aux créanciers l'amnésic, aux petites maîtresses la vigueur, aux maris jaloux l'aveuglement.

Tronchin ne peut répondre à l'empressement de tous ceux qui veulent suivre l'exemple du duc d'Orléans :

Mme de Villeroi attend la première place vacante pour être inoculée, écrit Voltaire à la comtesse de Lutzelbourg (1). Les enfants de M. de La Rochefoucauld et de M. le maréchal de Belle-Isle se disputent le pas. Tronchin a plus de vogue que la Duehapt (2) et la mérite bien... Il n'y a point de femme qui ne fût fort aise d'être inoculée par lui.

Les louanges de Voltaire ne tarissent pas à l'adresse de l'heureux inoculateur et l'épître bien connue publiée par la *Correspondance littéraire* circulait dans Paris au printemps de 1756 :

Aux Délices, 18 avril.

Depuis que vous m'avez quitté
Je retombe dans ma souffrance ;
Mais je m'immole avec gaité,
Quand vous assurez la santé
Aux petits-fils des rois de France.

Votre absence, mon cher Esculape, ne me coûte que la perte d'une santé faible et inutile au monde. Les Fran-

(1) *Corresp. génér.*, 12 avril 1756.

(2) Célèbre marchande de modes.

çais sont accoutumés à sacrifier de tout leur cœur quelque chose de plus à leurs princes. Monseigneur le duc d'Orléans et vous, vous serez tous les deux bénis dans la postérité.

Il est des préjugés utiles,
Il en est de bien dangereux ;
Il fallait, pour triompher d'eux,
Un père, un héros courageux
Secondé de vos mains habiles.
Autrefois à ma nation
J'osais parler dans mon jeune âge
De cette *inoculation*
Dont, grâce à vous, on fait usage.
On la traita de vision ;
On la reçut avec outrage,
Tout ainsi que l'*attraction*.
J'étais un trop faible interprète
De ce vrai qu'on prit pour erreur,
Et je n'ai jamais eu l'honneur
De passer chez moi pour prophète.

Comment recevoir, disait-on,
Des vérités de l'Angleterre !
Peut-il se trouver rien de bon
Chez des gens qui nous font la guerre !
Français, il fallait consulter
Ces Anglais qu'il vous faut combattre :
Rougit-on de les imiter
Quand on a si bien su les battre ?
Également à tous les yeux
Le dieu du jour doit sa carrière ;

La vérité doit sa lumière
À tous les temps, à tous les lieux.

Recevons sa clarté chérie
 Et sans songer quelle est la main
 Qui la présente au genre humain,
 Que l'univers soit sa patrie (1).

.

Tronehin quitta Paris le 9 juin pour retourner à Genève par Lunéville, où l'appelait le roi Stanislas. Il avait reçu du duc d'Orléans « avec les témoignages les plus flatteurs d'estime, cinquante mille livres, outre des boîtes d'or et d'autres bijoux ». « Sans votre séjour ici, lui mandait La Condamine, la semence n'aurait levé que dans cent ans. »

A la vérité le triomphe de l'inoeculation était plus factice que réel, mais ce séjour avait mis le sceau à la célébrité de Tronehin. Sa renommée est devenue européenne, on apprend le chemin de Genève; la ville est pleine des malades, des inoculés du « grand docteur ». A la tête de ce incessant défilé figurent M. et Mme de Montferrat, neveu et nièce du cardinal de Tencin, « venus bravement inoeuler un fils qu'ils aiment autant que la vie, écrit Voltaire (2). Mesdames de Paris, voilà de beaux exemples!... Les Parisiens sont vifs, mais tardifs. » L'exemple est suivi cependant. La princesse de Beauvau, la duchesse

(1) *Corresp. génér.*, 18 avril 1756.

(2) *Ibid.*, à Thiériot, 1^{er} octobre 1757.

d'Anville, le président de Brosses amènent leurs enfants au célèbre inoeulateur. Mme d'Épinay arrive mourante : elle est « non seulement ressuscitée, mais inoculée » par Tronchin : « L'histoire de Mme d'Épinay, s'écrie La Condamine, devrait être imprimée en lettres rouges et publiée dans toutes les langues ! »

La cause de l'inoeulation est parfois compromise par des praticiens malheureux, Tronchin n'en inspire pas moins une confiance absolue : « Une jeune fille fort riche, mande Voltaire à Mme de Fontaine (1), a été inoculée ici et est morte. Le lendemain vingt femmes se sont fait inoculer par Tronchin et se portent bien. »

C'est désormais auprès de Tronchin que les inoeulateurs viennent chercher les directions et l'instruction pratiques qui leur manquent. Beylon le consulte pour la reine de Suède qui s'apprête à faire inoculer ses enfants. Le duc de Grammont, fervent adepte de la méthode, envoie du Béarn à Genève son médecin Larrouture. Le docteur Nicolas arrive, sur la recommandation du président La Calmette, de Nîmes.

L'amour seul de l'humanité, écrit Tronchin à ce dernier (2), est plus que suffisant pour vous intéresser au succès d'une cause qui est celle du bien de l'État et qui

(1) *Corresp. génér.*, 31 mai 1757.

(2) *Mss. Tr.*, 11 avril 1757, inédit.

porte aussi sensiblement en elle tous les caractères de la bénédiction divine.

Et il donne de minutieuses instructions sur la manière de procéder au docteur Marel, qui se dispose à tenter pour la première fois l'opération à Dijon.

Il faut, mandait-il à ce propos au président de Brosses, que tout se fasse sous vos auspices. Vous serez l'ange tutélaire de l'inoculation. Les bienfaits de détail sont dans la sphère d'activité des hommes ordinaires, les bienfaits publics sont réservés à vous, monsieur, et à vos semblables. Mylord Bolingbroke a dit qu'il naît dans tous les temps et dans tous les lieux des hommes rares faits pour instruire, pour diriger et conserver leurs semblables. Vous êtes un de ces saints. Je vous retrouverai : il n'est malheureusement pas possible que vous vous perdiez dans la foule (1).

En Italie, la marquise Bussalini, à l'exemple de lady Montagu, s'efforçait de vulgariser l'inoculation que Peverini, médecin de Cisterna, avait fait connaître le premier à ses compatriotes et dont La Condamine allait plaider la cause jusqu'à Rome. Mais, compromise par des essais malheureux, dénoncée par le clergé, la méthode ne gagnait que peu

(1) Mss. Tr., 11 avril 1757, inédit.

de prosélytes et comptait un ennemi redoutable dans la personne du comte Roncalli (1), de Brescia.

En voici assez sur l'inoculation, écrivait ce dernier à Tissot qui avait entrepris de le réfuter, que tous les savants fassent tout le bruit qu'ils voudront, je suis sourd, je me contente d'avoir, par mes travaux et par mes veilles, persuadé ma chère patrie de la bannir. C'est au point que celui qui voudrait inoculer ici serait bientôt en butte à la moquerie et aux sifflets, assailli à coups de pierre, peut-être même traîné au dernier supplice. Mais non, on ne le livrerait pas à la mort, tous crieraient à l'insensé... (2).

C'est cependant en Italie que l'inoculation devait remporter avec Tronchin un de ses plus éclatants succès.

La maison de Parme venait d'être cruellement frappée. Le 6 décembre 1759, l'infante Louise-Elisabeth de France (3), fille de Louis XV et femme du duc Philippe de Parme (4), avait été subitement enlevée à Versailles, à l'âge de trente-deux ans, par une de ces épidémies de variole qui désolaient fré-

(1) Le comte François Roncalli-Parolino, 1692-1763.

(2) Ch. EYNARD, *Essai sur la vie de Tissot*. Lausanne, Ducloux, 1839.

(3) Née le 14 août 1727.

(4) Philippe, fils de Philippe IV roi d'Espagne et d'Élisabeth Farnèse (1720-1765). Le traité d'Aix-la-Chapelle le mit, en 1748, en possession du duché de Parme.

quemment un palais où cinq mille personnes vivaient entassées dans l'insouciance de l'hygiène la plus élémentaire. Quatre ans plus tard (1), la fille de don Philippe, l'archiduchesse Marie-Élisabeth, succombait à Vienne, frappée à son tour par le fléau. Ces événements tragiques déterminèrent don Philippe, d'ailleurs homme d'esprit large, ouvert aux idées nouvelles, à faire inoculer son fils unique, le prince Ferdinand (2), âgé de treize ans. « Il eut devoir appeler, raconte un contemporain (3), le professeur le plus sage, le plus expérimenté, le plus habile, en un mot le célèbre M. Tronchin. » Le duc chargea en conséquence son premier ministre, du Tillot (4), d'en écrire au praticien genevois Tronchin demanda à réfléchir :

Il est question, mandait-il à du Tillot, d'une opération qui doit se faire avec toute la prudence possible. Il faut être sûr de bien réussir ou il ne faut pas y songer... Dût-on, monsieur, me reprocher ma pusillanimité, je n'en rougirai pas, parce que je ne dois pas en rougir.

(1) 27 novembre 1763.

(2) Ferdinand, duc de Parme, 1751-1802.

(3) *Relation de l'inoculation de S. A. R. prince héréditaire de Parme*. Paris, Lottin l'aîné, 1764 ; brochure anonyme de 24 p.

(4) Du Tillot, marquis de Féline. Son frère était premier médecin de l'enfant.

Et il prescrivait la diète végétale, l'eau fraîche, l'exercice modéré du cheval :

Quand Son Altesse, ajoutait-il, aura été un couple de mois à ce régime, vous voudrez bien m'en mander l'effet. C'est de cet essai que nous tirerons le plus de lumière pour éclairer notre marche et pour diriger la préparation, de manière qu'en arrivant à Parme au mois d'octobre, il ne me reste presque rien à faire (1).

Sept mois plus tard, Tronchin quittait mystérieusement Genève, et c'est de Parme, le 22 octobre, qu'il adressait à Grimm les lignes suivantes :

Mon cher Grimm, je ne pouvais pas vous dire mon secret, parce que mon secret n'était pas plus à moi que l'argent qui est dans votre poche. Vous savez à présent que je suis à Parme, dans la patrie du Corrège et dans le pays des ortolans. L'abbé de Condillac en mangea douze hier sous ma couleuvrine, jugez de ce qu'il en mange quand je n'y suis pas. Sur ce que je lui ai dit les choses du monde les plus pathétiques, aujourd'hui il n'en a mangé que six. — Que diront les médecins de Paris de ma manie ? Ne faut-il pas avoir le diable au corps pour franchir tant de précipices, pour longer tant de torrents, pour gravir tant de monts escarpés, et cela pourquoi ? pour rendre malade un prince charmant qui se porte bien, en tentant la Providence qui, on ne comprend pas pour-

(1) Mss. Tr., 4 mars 1764, inédit.

quoi, bénit cette œuvre du démon. Voulez-vous parier que ce profane La Condamine en sera bien aise? On dirait qu'il ne prend de plaisir qu'au mal. J'ai fait un voyage très prompt, en dépit des torrents, des voitures et des précipices. Mais il faudra s'en retourner, et c'est là l'affaire, dans une saison où toutes ces horreurs sont plus horribles encore. Si je péris, la Faculté chantera un *Te Deum* et pas un *Requiem*. Je n'ai passé que deux jours à Turin, mais j'y ai bien employé mon temps. Le roi et la famille royale m'ont honoré de l'accueil le plus gracieux. Je compte y passer une douzaine de jours à mon retour. Ce retour sera dans un mois, à ce que j'espère. Je suis parti le 5 de Genève et suis arrivé ici le 12. Les princes, père et fils, ont pour moi des bontés infinies. Jusqu'à ce moment, je n'ai pas reçu une seule lettre. S'il vous prend la fantaisie de me répondre, que ce soit sous le couvert de M. le marquis de Féline ou remettez votre lettre à M. d'Argental (1).

Pendant huit jours, Tronchin ne quitte pas le jeune prince; il le fait promener en carrosse, à cheval, à pied, jouer au billard, il assiste à ses repas, surveille son sommeil. Puis, satisfait de ses observations, il s'installe avec lui au palais Palavieini, où devait avoir lieu l'inoculation, fixée au 23 octobre.

Cette opération, officiellement annoncée dès le

(1) Bibl. nationale, mss. français, nouv. acquis., n° 6594. Recueil de lettres adressées à F.-M. Grimm, inédit.

18 aux évêques et aux communautés du duché, prit les proportions d'un véritable événement national. La veille, le Conseil des Anciens, sur la proposition du comte Aurelio Bernieri, décurion légal, ordonne trois jours de prières dans la cathédrale « pour implorer la bénédiction divine sur l'entreprise (1) ». Pendant la retraite du prince, le peuple ne cessa de se rendre en foule dans les églises. Lorsque don Ferdinand fut guéri, l'allégresse éclata ; une messe suivie d'un *Te Deum* fut célébrée en présence du souverain, de toute la cour et des magistrats. Le duc de Parme décerna à Tronchin le titre honorifique de « premier médecin de l'infant (2) ». A l'unanimité, le Conseil des Anciens résolut de plaquer dans la salle de l'Hôtel de Ville (3) une inscription à la louange de Tronchin et de frapper une médaille à son effigie (4). Il décida aussi de le recevoir au nombre des nobles patriciens de Parme.

Le 7 novembre, à onze heures du matin, raconte Tronchin, un laquais à cheval vint me prévenir que le Conseil des Anciens, assemblé en séance extraordinaire, attendait

(1) Registres de la commune de Parme, 22 octobre 1764.

(2) Mss. Tr. Brevet du 3 novembre 1764.

(3) Registres de la commune de Parme, 2 novembre 1764.

(4) La frappe n'eut pas lieu, le modèle en plâtre doré est conservé dans les archives de Parme ; un autre exemplaire se trouve au Cabinet de numismatique de Genève.

ma visite. Je suis monté dans un carrosse de la cour. J'ai été reçu sous le grand portique de l'Hôtel de Ville par le chancelier M. Massarolo et six huissiers. J'ai été conduit dans l'assemblée, où l'on m'a fait asseoir dans un grand fauteuil. Le président comte Bernieri m'a adressé un discours en français. J'ai répondu de même. Il s'est levé, m'a donné le baiser d'association, m'a reconduit jusqu'à mon carrosse. Et me voilà noble citadin de Parme (1).

Étrange ironie des événements! Huit mois après ce voyage de Parme, que Condorcet considérait comme le plus grand triomphe de l'inoculation, don Philippe succombait (2) au mal dont il avait voulu préserver son fils.

La mort du duc de Parme est une belle leçon de l'inoculation, écrit Voltaire à Richelieu (3). Son fils, qui a eu la petite vérole artificielle, est en vie, et le père, qui a négligé cette précaution, meurt à la fleur de son âge. Les vieilles femmes inoculent elles-mêmes leurs petites filles dans le pays que j'habite. Est-il possible que le préjugé dure en France si longtemps?

Le préjugé était si bien établi que Tronchin était obligé de se cacher lorsqu'il venait inoculer à Paris (4).

(1) Mss. Tr. Note inédite.

(2) 17 juillet 1765.

(3) *Corresp. génér.*, 30 juillet 1765.

(4) *Nécrologie des hommes célèbres*, t. XVII, 1782.

Il n'est pourtant que trop vrai, lui écrivait La Condamine, que vous êtes la cause du retardement de cette méthode à Paris. M. le chevalier de Jaucourt, votre ami, en convient. J'ai beau assurer que vous ne quitterez point votre cabinet, que vous avez refusé des offres plus brillantes que celles auxquelles vous pourriez vous attendre en ce pays-ci. On craint trop votre retour (1).

L'inoculation fut déferée aux magistrats, aux évêques, aux curés, attaquée dans une thèse remplie d'invectives à l'adresse de Tronchin. On fit courir le bruit que le duc de Chartres avait repris la petite vérole, et une lettre anonyme, parue dans le *Mercur de France* de décembre 1758 (2), signalait un cas analogue survenu chez un autre inoculé de Tronchin :

Sur l'avis et les raisonnements des plus grands docteurs en médecine, j'étais, comme beaucoup d'autres, enchanté du système de l'inoculation ; je la regardais comme une des plus salutaires découvertes que les hommes eussent jamais pu faire. Un malheureux phénomène vient de détruire toutes ces belles idées. Lorsque le célèbre M. Tronchin fut appelé à Paris par M. le duc d'Orléans, beaucoup de personnes, comme on le sait, profitèrent de l'occasion pour aller consulter ce grand homme. Plusieurs même, à l'exemple du prince, firent inoculer leurs en-

(1) Mss. Tr., 14 décembre 1758, inédit.

(2) Lettre à l'auteur du *Mercur*, signée B..., avocat au Parlement, le 9 novembre 1758.

fants. M. de La Tour, receveur des tailles à Agen, fut de ce nombre. Il était alors à Paris avec son fils âgé de huit ans. L'enfant subit l'opération et elle réussit parfaitement... Le fils de M. de La Tour s'était très bien porté depuis qu'il avait subi l'inoculation. Il vient d'être attaqué de la petite vérole et l'éruption s'en est faite hier matin. Voilà un fait constant et je ne pense pas qu'il y ait rien à répliquer contre un fait. Le jeune homme est à Paris, à la pension du sieur Renois, faubourg Saint-Antoine. Aussi chacun aura la facilité de s'éclairer par soi-même, et le père a d'ailleurs le certificat d'inoculation de M. Tronchin.

Cette information fut aussitôt démentie dans le même journal par le docteur Hosty (1). Le due d'Orléans, de son côté, fit procéder à une enquête, et les quatre médecins désignés à cet effet (2) déclarèrent dans leur procès-verbal que le jeune La Tour venait « d'essuyer une éruption passagère sans danger, n'offrant aucun rapport avec la petite vérole (3) ». Un médecin anti-inoculiste, le docteur Gaillard, revint néanmoins à la charge dans le *Mercur* (4). La Condamine riposta par une série de brochures.

(1) Lettre de M. Hosty à M..., inoculé par M. Tronchin, au sujet de la prétendue petite vérole du fils de M. de La Tour.

(2) Vernage, Fournier, Petit père et fils.

(3) *Mercur* de janvier 1759. Rapport des quatre médecins qui ont visité l'enfant inoculé soupçonné d'avoir eu une seconde petite vérole.

(4) *Mercur* de février 1759.

Tronchin, lui, demeura étranger à cette polémique virulente qui se prolongea pendant plus d'une année.

En 1771, à propos d'une affaire analogue, celle du président d'Héricourt (1), il exposait en ces termes sa manière de voir et sa ligne de conduite au docteur Paulet, qui l'avait pris vivement à partie dans le *Courrier de l'Europe* :

La vérité, monsieur, dans les choses obscures, est comme un quinze-vingt *tuta cum baculo*, et il faut convenir que le problème des secondes petites véroles n'est pas aussi aisé à résoudre qu'une équation. Quelle qu'en soit la solution, on vous reprochera peut-être d'avoir voulu courir *sans bâton*, mais cela même n'est qu'une faute, ce n'est pas un péché mortel. L'amour trop ardent de la vérité est presque inséparable de la haine de l'erreur. Tous deux sont de ces extrêmes qu'il faudrait tâcher d'éviter en se gardant surtout d'être juge et partie et en se souvenant que la douceur est, tout bien compté, le meilleur véhicule de la vérité. Socrate nous l'avait appris, et il en avait donné l'exemple, consigné dans les ouvrages de Platon; mais on ne lit plus guère Platon (2).

La laborieuse campagne que tous deux poursuivaient en faveur de l'inoculation avait, de longue

(1) Inoculé par Tronchin en 1756.

(2) Mss. Tr., s. d., inédit.

date, rapproché Tronchin et La Condamine. Tandis que le docteur donnait comme exemples les opérations heureuses qui étaient à son actif, l'académicien se constituait son avocat et s'employait sans relâche à rechercher de nouveaux faits, à rassembler les observations, à contrôler rigoureusement les renseignements de ses adversaires.

Si j'avais inoculé mon fils comme vous, écrivait-il à Tronchin en lui envoyant le manuscrit d'un de ses mémoires, je me croirais dispensé de prêcher l'inoculation, mais je n'en ai point et je suis très peu curieux d'en avoir... J'aurai une grâce à vous demander, ce serait de bien vouloir me donner votre avis sur les fautes qui me sont échappées, tant sur les faits que sur les choses (1).

L'inoculation est, pour La Condamine, un sujet intarissable. C'est avec une véritable admiration, élevée jusqu'à l'enthousiasme, qu'il parle de la méthode, dont il s'empresse de signaler à son correspondant de Genève les progrès et les triomphes :

J'ai reçu une lettre de M. Soultzer, médecin du duc de Saxe-Gotha; il me mande qu'il a inoculé un des fils du duc régnant et vingt-sept autres personnes... J'ai reçu une autre lettre de M. Raroux, docteur à Montpellier, qui a inoculé quatorze personnes à Nîmes sans aucun

(1) Mss. Tr., 23 octobre 1759, inédit.

accident; j'en ai reçu plusieurs autres dont je ne vous parle pas. Vous savez sans doute que Mme la comtesse d'Egmont, fille de M. le maréchal de Richelieu, vient d'être inoculée et se porte très bien (1).

Mais, en revanche, que de sourdes menées à déjouer, que de puissants adversaires à combattre, quelles défections dans le camp même des inoculateurs :

Cantwell (2), écrit La Condamine, a été soufflé et engagé à écrire contre la méthode, ce n'est pas de son propre mouvement, il vient encore d'éructer un nouvel ouvrage. Mme de Choiseul m'a dit que M. van Swieten était refroidi; apparemment, le dévot M. de Haen (3) aura intimidé l'impératrice et le courtisan aura succédé dans M. van Swieten au premier médecin (4).

Fixé à Vienne depuis 1754, Haen, dont la célébrité s'étendait dans toute l'Europe, était en effet un redoutable antagoniste. Tissot entreprit de le réfuter et fit paraître sa *Lettre à M. de Haen sur l'inoculation*, qu'il soumit à Tronchin.

(1) Mss. Tr., 23 octobre 1759, inédit.

(2) André Cantwell, médecin irlandais, reçu docteur à la Faculté de Paris, en 1742.

(3) Antoine de Haen, 1704-1776. Il succéda à van Swieten comme premier médecin de Marie-Thérèse.

(4) Mss. Tr., 14 décembre 1758, inédit.

Jamais bonne cause ne fut mieux défendue, écrivait ce dernier au médecin lausannois. Mais à quoi cela sert-il, avec des gens qui ne veulent point l'inoculation non parce qu'ils la trouvent mauvaise, mais parce qu'ils ne la veulent pas? Tout a été dit, tout a été fait, et c'est sans doute de tous les problèmes de médecine celui dont la solution est la plus parfaite. C'est au temps à présent qui, plus tôt ou plus tard, ne manque jamais à la vérité, à triompher de la résistance que la volonté lui oppose (1).

S. S. M. 1774
112 C'est encore Senac qui, « jaloux du succès de Tronchin », passe à l'ennemi : « Il dit un jour au roi qu'après avoir mûrement réfléchi, il était obligé de regarder l'inoculation comme dangereuse. M. le duc d'Orléans lui devait un compliment de n'avoir réfléchi qu'à demi lorsqu'il s'agissait d'y exposer ses enfants (2). »

La méthode semblait cependant retrouver quelque vogue à Paris, où Gatti, un médecin italien, inocula en 1760 plus de cent personnes; mais il n'était pas toujours heureux, et on l'accusait de quelque légèreté dans son traitement. Il commit l'imprudence de laisser sortir quelques-uns de ses malades avant leur entière guérison. Les adversaires de l'inoculation saisirent ce prétexte pour la déférer au Parlement et

(1) Ch. EYNARD, *op. cit.*, p. 53.

(2) *Corresp. litt.*, janvier 1771.

celui-ci, sur la réquisition d'Omer de Fleury, rendit, le 8 juin 1763, un arrêt qui ordonnait aux Facultés de théologie et de médecine de donner leur avis sur l'inoculation, dont la pratique fut provisoirement suspendue dans les villes et faubourgs du ressort de la cour.

Il faut, écrivait Tronchin à Grimm, que votre M. Gatti ait une tête bien légère. Dans un pays et chez une nation où l'on abuse de tout, on est obligé à plus de règle et à plus de circonspection. Au moins ne faut-il pas donner un mauvais exemple. Nous n'avons donc point à être surpris de la démarche du lieutenant de police, nous nous y attendions. Mais qu'en 1763 on en appelle à la Sorbonne, c'est à quoi nous ne nous attendions pas. Cela s'appelle retourner en enfance et reculer au moins d'un siècle. Voilà ce que font croire les étourdis. Nous menons bien mieux nos affaires. Il est vrai que nous croyons encore que la prudence est une bonne chose, je m'en suis aperçu sur l'inoculation du jeune Sauvigny. La Sorbonne donc, réunie à la Faculté, va anathématiser l'inoculation. Voilà une belle besogne dont je rougis. Il n'en sera pas moins vrai que l'inoculation, conduite prudemment et déceimment, est une excellente chose (1).

La décision du Parlement reçut de tous les philosophes un accueil ironique. « Messieurs ont apparem-

(1) Bibl. nat., Recueil cité, 20 juin 1763, inédit.

ment voulu fournir des pratiques à Genève, mandait Voltaire à d'Argental (1). Depuis l'arrêt contre l'émétique, on n'avait rien vu de pareil. » Grimm, dans la *Correspondance littéraire*, s'efforçait de raffermir le zèle de ses lecteurs pour la méthode persécutée et assurait que le réquisitoire d'Omer de Fleury était l'œuvre de Bouvart, ennemi juré de Tronchin.

Les succès multipliés de l'inoeulation ont désespéré un grand nombre de médecins de Paris qui s'étaient déclarés contre elle. Après s'être inutilement déchainés contre Tronchin et contre Gatti, ils se flattèrent longtemps qu'il arriverait un malheur d'éclat qui pût miner l'inoeulation de fond en comble. Cette attente fut vaine; plus les expériences se multipliaient et plus cette pratique s'aerérait en France. Il fallait donc changer de moyen...

Voilà comment l'esprit de parti éteint toutes les lumières qui sont dans une nation ou les empêche du moins de tourner à la félicité publique (2).

La guerre était ouverte entre « les inoeulistes », qui comptaient un brillant protagoniste dans la personne du docteur Antoine Petit, et « les anti-inoeulistes », à la tête desquels s'était placé L'Épine. La

(1) *Corresp. génér.*, 18 juin 1763.

(2) *Corresp. litt.*, 15 juin 1763.

bataille de brochures se poursuivait avec une ardeur toujours croissante; on en vint bientôt à se prodiguer de part et d'autres les accusations les plus injurieuses. Parmi les plus fougueux défenseurs de l'inoculation se faisait remarquer le comte de Lauraguais, aussi connu par ses talents multiples que par ses excentricités. Adeptes fervent de la méthode depuis un voyage à Genève, où il était allé consulter Voltaire sur une tragédie et Tronchin pour sa santé, Lauraguais publiait des lettres si virulentes contre les autorités chargées de juger la question, qu'il était, par ordre du roi, arrêté et conduit à la citadelle de Metz.

Cependant, en vertu de l'arrêt du 8 juin, la Faculté de médecine avait nommé douze commissaires chargés de lui présenter un rapport; mais la discorde et les cabales rendirent les assemblées si tumultueuses que le Parlement fut forcé d'intervenir. « Peu s'en fallut même, à ce qu'on assure, raconte d'Alembert, que cette querelle n'ait abouti entre les plus graves docteurs à des suites sanglantes, qui auraient obligé la médecine d'appeler la chirurgie à son secours. »

Voyant que leurs adversaires gagnaient du terrain les anti-inoculistes s'efforçaient d'ajourner la solution, et ce fut après cinq ans de délibérations que la

Faeulté se partagea à voix égales sur l'inoculation, dont, en 1769, le roi autorisa la pratique à l'École militaire.

Les partisans de la méthode n'avaient pas attendu la décision de la Faeulté pour éluder l'arrêt du Parlement. Ceux qui voulaient se faire opérer louaient hors des barrières une maison où ils faisaient transporter les meubles indispensables. Tronehin, fixé dès 1766 à Paris, put inoeuler ainsi un certain nombre de personnes, parmi lesquelles il faut eiter M. de la Live, introdueteur des ambassadeurs, Bertin, eontrôleur des finances, et sa femme, M. et Mme de Talaru, et, en 1763, Germaine Necker, âgée de deux ans. « Elle n'a pas soueillé », remarque le doeteur.

A Paris l'inoeulation se bornait d'ailleurs à des opérations isolées, tandis que, grâce au doeteur Girod et à Gueneau de Montbéliard, elle s'était eonsidérablement répandue dans l'Auxois et en Franche-Comté. Elle triomphait en Angleterre où Sutton opéra, de 1755 à 1767, 2,541 personnes. Son fils et Dimsdale n'obtinrent pas moins de suceès. En 1768, ee dernier fut appelé en Russie pour inoeuler Catherine et le grand-due, et la méthode ne tarda pas à y faire de rapides progrès sous les auspices de l'impératrice.

Eh! madame, lui écrivait Voltaire (1), quelle leçon Votre Majesté impériale donne à nos petits-mâîtres français, à nos sages conseillers en Sorbonne, à nos esculapes des écoles de médecine. Je ne sais pas ce qui est arrivé à notre nation, qui donnait autrefois de grands exemples en tout.

La France, en effet, continuait à se montrer sceptique à l'égard de l'inoculation. Lorsque Louis XV fut atteint, en 1774, de la petite vérole qui devait l'emporter, la maison de Bourbon était la seule, entre tous les souverains d'Europe, qui n'eût pas admis la méthode, et la détermination que prit Louis XVI, quelques mois après son avènement, de se faire inoculer ainsi que ses frères, causa dans Paris les plus vives alarmes. On blâma hautement la reine, qui seule, disait-on, avait pu donner un conseil aussi téméraire (2), et les actions de la Compagnie des Indes baissèrent considérablement.

Vous savez, mandait Mme du Deffant à Voltaire, le 16 juin 1774, que le roi et les princes seront inoculés après-demain par Richard à qui on a donné le surnom sans-peur.

Une Genevoise, Mme Cramer-Delon, alors à Paris,

(1) *Corresp. génér.*, 26 février 1769.

(2) Mme CAMPAN, *Mémoires*, t. I, p. 92; Paris, 1822, in-8°.

écrivait d'autre part à son compatriote le professeur Pictet :

Il n'est question que de l'inoculation du roi qui eut lieu samedi. Celle des princes doit avoir précédé de quelques jours. Le roi avait témoigné d'abord assez de répugnance; il n'y a pas de mal, ce me semble, que ce soit la raison qui l'ait décidé. M. le docteur Tronchin fut mandé par M. le comte d'Artois, et M. Tronchin, au lieu de se fourrer dans ce beau carrosse, se mit à chercher midi à quatorze heures; il hésita, questionna, boulina, enfin ne partit point. Il attendait, dit-on, un ordre du roi. Cet ordre ne vint pas. On s'adressa à Richard (1), qui ne se fit point prier et qui a tout fait. Les médecins font un train désordonné. Ce Richard est un médecin peu connu, qui a suivi pendant vingt ans M. de Chevertz (2).

Quels furent les motifs de prudence et d'honnêteté qui, selon Necker (3), empêchèrent Tronchin de diriger l'inoculation de Louis XVI et des membres de sa famille? On ne sait. Le docteur prit du moins quelque part à l'opération, car les registres des présents du roi mentionnent « une tabatière émaillée en citron, à

(1) Richard fut assisté par le chirurgien Jauberthou. (*Rapport des inoculations faites dans la famille royale au château de Marly*, lu à l'Académie des sciences, le 20 juillet 1774, par M. de Lassonne. Paris, 1774.)

(2) Bibl. de Genève. Mss. Constant, s. d., inédit.

(3) Archives d'État de Genève. P. II., n° 5012 bis. Necker au Conseil, 11 juin 1774.

bordure verte et perlée, enrichie de brillants, avec le portrait de Sa Majesté par Sicardi », offerte à M. Tronchin « en récompense des soins qu'il a donnés pour l'inoculation du roi ».

En 1777, quatre ans avant sa mort, Tronchin, assisté de Gallatin (1), jeune médecin genevois, son ami et son disciple, inocula les fils du duc de Chartres, le duc de Valois (2), âgé de quatre ans, et le duc de Montpensier. L'exemple royal avait relevé le courage des inoculistes, et la méthode, que Dorat célébrait dans une ode, venait d'être mise en faveur par la présence à Paris d'un inoculateur anglais, Shiloc, de la famille de Sutton, qui eut pendant quelque temps les honneurs de la mode. Ce revirement des esprits était superflu, car, avant la fin du siècle, l'inoculation allait être détrônée par la vaccine. Mais le principe entrevu par les inoculateurs devait faire son chemin cent ans plus tard.

(1) Jean-Louis Gallatin, 1751-1783. Il dirigea avec distinction l'hospice fondé à Paris par Mme Necker.

(2) Louis-Philippe.

CHAPITRE IV

LES MALADES DE TRONCHIN

Voltaire et les Tronchin. — Premiers rapports avec le docteur. — Arrivée de Voltaire à Genève. — Il se fixe aux Délices. — Motifs de sa détermination. — Son jugement sur les médecins. — Voltaire et les remèdes. — Sa gourmandise. — Son enthousiasme pour Tronchin. — Le *surdus loquens*. — Il consulte Tronchin pour ses nièces et pour ses amis. — Voltaire médecin. — Tronchin ne prend pas son malade au sérieux. — Protestations de Voltaire. — « L'humeur voltairienne. »

Voltaire répand la gloire de son Eseulape. — Démarche de Frédérie. — Mme d'Épinay. — L'aristocratie. — Le clergé. — La magistrature. — Le comte d'Albaret. — Mme de Vermenoux. — Le comte et la comtesse d'Harcourt. — La vie des malades à Genève. — Les réceptions de Voltaire. — La duchesse d'Anville. — Les Anglais. — Lady Stanhope. — Tiepolo. — Le due de Lorges. — Mmes de Gourgues et de Jaucourt. — Retraite de Voltaire. — Clairon consulte Tronchin. — Représentation à Ferney. — Départ de Tronchin pour Paris. — Dispersion générale.

De tous les Genevois qui furent en relations avec Voltaire, les Tronchin sont assurément ceux dont il parle le plus. On ne saurait en être surpris, car les premiers rapports du philosophe avec des membres de cette famille remontent très haut dans sa longue

existence. Ce fut sous les auspices des Tronchin qu'il s'établit à Genève; l'un d'eux, le conseiller François, devint son voisin et son ami intime (1), un autre, Robert, son banquier, un troisième enfin, son médecin.

Durant son séjour en Hollande, en 1737, Voltaire s'était lié aussi avec Tronchin du Breuil, sous le couvert duquel il se faisait adresser les lettres de Frédéric (2). Peut-être rencontra-t-il alors Théodore Tronchin. Il lui écrivait du moins de Bruxelles, à la date du 22 février 1741 (3), pour le prier d'intervenir auprès du libraire Ricof, afin de faire cesser les attaques dont il était l'objet de la part d'un journaliste. Nous ne savons ni de qui il s'agissait ni quelle suite le docteur donna à cette requête. Tout porte à croire que ces rapports furent alors passagers. Ils devaient se renouer treize ans plus tard.

C'est vers la fin de l'automne de 1754, deux mois après le retour de Tronchin dans sa ville natale, que Voltaire paraît à Genève, pour se fixer, dès le printemps suivant, aux Délices « en qualité de malade, afin, disait-il, d'être plus près d'Esculape et de ses

(1) V. *Le conseiller François Tronchin*.

(2) V. *Corresp. génér.*, Voltaire à Frédéric, 6 décembre 1737, 31 mars 1738.

(3) V. Appendice.

soins. » A vrai dire, Voltaire, chassé de Prusse, banni de France, errant de ville en ville depuis un an, choisit cette retraite « sur terre de liberté », non par motif de santé, mais parce qu'il ne savait où aller.

De toutes façons le prétexte était heureux. Il sauvait l'amour-propre du philosophe, justifiait aux yeux du roi l'établissement du sujet en disgrâce si près de la frontière; il apaisait enfin les craintes que pouvait faire concevoir aux Genevois le voisinage d'un hôte si illustre, mais si suspect.

Aussi Voltaire insiste, auprès de tous ses amis et de ses puissants protecteurs à Versailles, sur l'état précaire de sa santé, seul motif de sa détermination. A Genève, il joue la comédie du mourant qui « ajuste son tombeau », et c'est en alléguant « la nécessité de se rapprocher du successeur du grand Boerhaave » qu'il obtient du Magnifique Conseil l'autorisation d'habiter sur le territoire de la République « sous le bon plaisir de la Seigneurie (1) ».

Nul, assurément, ne songe à prendre au pied de la lettre les hyperboles qui courent sous la plume de Voltaire dès qu'il s'agit de sa santé. On sait qu'une impressionnabilité physique qu'aucune force d'âme ne

(1) Reg. du Conseil, 1^{er} février 1755.

tempérait et l'habitude de se plaindre toujours par calcul ou par goût, l'ont conduit à exagérer ses maux. A tout prendre, ce moribond « dont le miraele est d'exister » avait de la vie à revendre, puisque « toujours allant et souffrant (1) », ainsi qu'il se définissait lui-même dès sa jeunesse, il atteignit sa quatre-vingt-sixième année.

Il faut reconnaître, cependant, que sa constitution exigca de tout temps certains ménagements. Le climat de la Prusse, les vicissitudes, les fatigues d'une vie nomade avaient altéré sa santé. Voltaire était réellement malade en arrivant en Suisse, mais la nécessité de se rapprocher de Tronehin était si bien un prétexte que le philosophe, avant de jeter son dévolu sur les Déliees, hésita entre les diverses résidences qu'il marchandait simultanément, à Genève, dans le pays de Vaud, en Savoie et même en Bourgogne.

D'ailleurs, habitué à se traiter lui-même, « l'éternel malade » faisait peu de cas des médeecins, qu'il com parait volontiers aux rois, « deux espèces très respectables, avec lesquelles on prétend que la vie humaine est quelquefois en danger (2) ». « Je ne les vois, disait-il, que pour le plaisir de la conversation quand

(1) *Le conseiller François Tronchin*, p. 11.

(2) *Corresp. génér.* A la duchesse de Saxe-Gotha, 1758.

ils ont de l'esprit, précisément comme je vois les théologiens, sans croire ni aux uns ni aux autres (1) ». Et à la veille même de s'installer aux Délices, il mandait à son ami Gauffecourt : « On prétend que je suis un homme mort si je m'éloigne de Tronchin. Il faut que je sois désespéré si je crois enfin à la médecine (2). »

Voltaire avait, en somme, moins besoin du médecin que de l'homme influent à Genève et bien vu à la cour de France. Aussi met-il tout en œuvre pour conquérir les bonnes grâces de Tronchin. Il le flatte, il le caresse, il le comble de prévenances, de petits cadeaux. Tantôt il fait déposer « en grand secret sur le bureau d'Esculape deux petits magots de Saxe destinés à arrêter les papiers ». Tantôt il charge « ses chers anges », les d'Argental, de lui expédier de Paris « un bateau en argent pour parer la table de celui qui sauve les gens de la barque à Caron ». Personne ne s'entend mieux aux protestations d'amitié, aux petits billets galamment tournés :

Voici un problème de physique. Hier, monsieur, quand vous partîtes, j'étais près de m'évanouir. Tout mon corps était en convulsions. Je me mets au lit et, au

(1) *Corresp. génér.* A Cideville, 11 novembre 1753.

(2) *Ibid.*, 30 janvier 1755.

bout d'une heure, la transpiration m'ôte toutes mes douleurs.

Il y a trente ans et même quarante que je suis dans cet état. Que direz-vous donc? Que prononcerez-vous? Qu'il faut me coucher quand je souffre, qu'il faut souffrir avec patience et attendre avec résignation la fin d'une vie douloureuse. J'ai voulu un tombeau dans un pays libre, je l'ai trouvé. Vous avez dans ce pays un admirateur de plus, un ami, un serviteur tendre et zélé, qui sera à vous jusqu'à son dernier soupir (1).

On ne saurait déployer plus de séduction pour toucher le cœur de son Esculape! Ce rôle est d'ailleurs plein d'attrait pour un homme qui ne cessa pendant toute sa vie de se traiter en malade, et dont la manie de se médicamenter servait de thème aux plaisanteries de ses contemporains.

C'est ainsi qu'à peine arrivé aux Délices Voltaire prie Robert Tronchin, son banquier à Lyon, de lui expédier « une grosse racine de rhubarbe capable de purger une province ». « Tous vos envois, lui dit-il, ont été bien approuvés, excepté celui de la rhubarbe. Votre cousin le docteur donne une préférence si marquée à la casse, qu'il n'y a pas moyen de parler de rhubarbe devant lui » (2).

(1) Mss. Tr., février 1755, inédit.

(2) Mss. Tr., 22 mars 1755, inédit.

La casse devient dès lors l'objet des incessantes requêtes de Voltaire :

« Faites-moi avoir vingt livres de casse pour mon hiver. Ce n'est pas trop, cela se conserve dans une cave et tient libres les ventres qui l'approchent. Les vins de liqueur sont pour mes convives, les tapis d'Aubusson peuvent plaire à Mme Denis, mais à moi il me faut plus de casse qu'au malade imaginaire (1). »

Et Voltaire ne s'en tient pas aux seuls envois de Lyon. « Je fais, mande-t-il à son banquier, de grandes affaires avec les apothicaires. C'est après vous ma plus grande correspondance. Figurez-vous que M. Colladon présente un mémoire de trois mille écus » (2). Sceptique en la science des médecins, Voltaire croyait aux remèdes et les composait lui-même, à l'aide d'une pharmacie ambulante qui le suivait toujours. Il recourait aux charlatans, aux vieilles femmes, à tous ses amis, pour obtenir des spécifiques inédits. Seul Tronchin, raconte Lekain, eut le pouvoir de mettre fin à cette effrayante consommation de remèdes.

Le docteur eut à lutter aussi contre l'usage immodéré que son client faisait du café. Voltaire en avait

(1) Mss. Tr., 3 décembre 1755, inédit.

(2) Mss. Tr., 23 novembre 1761, inédit.

continuellement à sa portée sur un guéridon et en prenait jusqu'à douze tasses par jour. « Il n'y a pas moyen, disait-il, de se passer de café, que le docteur défend. Esculape ne réussira pas à nous défaire de nos mauvaises habitudes. »

Esculape y réussit cependant dans une certaine mesure, car Voltaire, les vingt dernières années de sa vie, se contentait de deux ou trois tasses de café, qu'il mélangeait, selon le conseil de son docteur, avec du chocolat.

Mais, à combattre la gourmandise de son malade, Tronchin perdit sa peine. Voltaire a beau dire qu'il faut être philosophe par l'esprit et par l'estomac, que son cuisinier le tue, il ne pouvait résister aux tentations que lui offrait une table toujours copieuse et reehrehée. « Les grosses gelinotes, les truites de vingt livres du lac Léman » sont l'objet de sa prédilection. Le docteur s'éloigne-t-il de Genève : « Je vous dcmande, éerit Voltaire à son banquier, un gros pâté de perdrix aux truffes d'Angoulême. Je puis bien être gourmand en l'absence d'Esculape. »

Avec son médeecin le malade ehange de ton :

« Heureux les mortels dont les entrailles sont souples, lubrifiées, entourées d'une graisse douce qui rend le jeu des ressorts faciles ! Malheureux les mortels qui ont des ontrailles sèches, dures, *siccitas viscerum nulla arte*

curari potest ! Je connais un de vos clients dont les tristes viscères sont dans ce funeste état... Ma pathologie ainsi faite, mon pronostic est qu'on n'a pas longtemps à souffrir sur ce globule. Mon avis est qu'on doit tâcher de souffrir le moins qu'on peut et qu'on prenne les aliments les plus doux en petite quantité. C'est ce que je fais en tâchant de dompter l'infâme passion de la gourmandise. Si vous avez quelque secret meilleur que celui-là, dites-le moi, car il faut s'aider les uns les autres (1). »

Bientôt ce n'est plus seulement de l'estime, c'est une sorte d'enthousiasme qu'il témoigne à son docteur. Voltaire va jusqu'à comparer la situation que Tronchin occupe dans le monde médical à celle qu'il occupe lui-même dans le monde des philosophes :

J'ai été, lui dit-il, persécuté fort au delà de mon mérite, vous n'êtes pas harcelé selon le vôtre. Si les médecins vous rendaient justice, ils vous tueraient, mais aussi tous les malades de la terre et tous les honnêtes gens combattraient pour vous (2).

Et il traite son Esculape d'égal à égal, avec une nuance de soumission, se pliant à toutes ses exigences. « Lui seul, dit-il, connaît la nature. C'est un

(1) Mss. Tr., s. d., inédit.

(2) Mss. Tr., s. d., inédit.

homme admirable, la preuve en est que je suis en vie. »

Parfois, il est vrai, avec l'excessive mobilité d'esprit qui le caractérise, Voltaire rompt par quelque boutade l'uniformité de ses éloges : « Tronchin est assurément un grand médecin, mais la médecine est dangereuse. » Et ailleurs : « Il faudrait que je fusse fou pour imaginer qu'un homme peut guérir la vicillesse et la faiblesse d'un autre homme. »

À l'entendre, il ne consulte le docteur que par condescendance pour son entourage. Mais en revanche Voltaire reviendra souvent sur les soins dont Tronchin l'entoura lors de l'inflammation de poitrine qui mit ses jours en danger en 1762 : « Il ne me quitta point, la nature et lui m'ont sauvé. »

Toute absence de son médecin devient pour Voltaire le sujet d'une crainte superstitieuse : « Dieu me ramène mon fétiche, soupire-t-il, je n'ai jamais été si malingre. » Et de Lausanne, de Ferney, des Délices il écrit à Tronchin à tout propos, ainsi qu'on peut en juger par le billet suivant :

A mon cher Esculape,

Notre petit Hercule, en conduisant Agathe au temple d'Épidaure, veut absolument que je consulte Esculape, mais je n'ose, j'en suis indigne. Il est vrai que j'ai un peu

de fièvre toutes les nuits, mais c'est le beau printemps qui la donna ; on dit qu'il faut être enrhumé, avoir la fièvre, être dégoûté à l'équinoxe, qu'avec du régime, de l'attention, de la résignation on vient à bout de ses maux jusqu'à ce qu'on crève, qu'il ne faut pas importuner Esculape pour ces niaiseries : *nec Deus intersit nisi dignus vindice nodus* (1).

Aux premiers froids Voltaire éprouve un redoublement de ses maux. Il se débat « contre un rhumatisme horrible, universel ». Une fluxion sur les yeux le rend tour à tour « Bélisaire, Milton, un petit Tiréasias, un petit OEdipe ». « L'air des Alpes, dit-il, fait beaucoup plus de mal que Tronchin ne peut faire de bien. La nature est plus forte que lui dans une machine frêle qu'elle mine de tous côtés. » Parfois « ces diaboliques fluxions » se promènent dans les oreilles. « J'ai toujours le bruit d'un moulin dans la tête et les sentiments les plus nets dans le cœur pour mon cher philosophe », mande « le sourdaud » à son médecin... (2).

Je sais bien qu'il faut recevoir sans murmures tous les petits agréments que la nature a bien voulu attacher à la vicillesse ; cependant, si on peut les adoucir et les prévenir, c'est encore le mieux... Je suis le *surdus loquens*,

(1) Mss. Tr., s. d., inédit.

(2) *Corresp. génér.*, s. d., n° 5047.

faites-moi, s'il vous plaît, le *surdus audiens*, afin qu'on puisse me dire : à *bon entendeur salut* ! N'avez-vous point quelque tour dans votre sac dont vous puissiez m'aider ? (1).

En envoyant à Tronchin « l'exposé détaillé » de ses maux : « Mes deux oreilles, lui dit-il, ne valent pas tout ce verbiage, mais chacun dans ce monde cherche à conserver ses oreilles autant qu'il est en lui (2). »

Voltaire a beau déclarer à son médecin que sa plus grande maladie est la vieillesse, que ses sens le quittent l'un après l'autre, qu'il s'évapore comme du bois sec, il n'apportait pas moins au travail et à la satisfaction de ses goûts favoris une ardeur toute juvénile. Non content d'embellir les Délices et Tournay, il reconstruit Ferney, ouvre son théâtre, monte lui-même sur la scène, trouvant la force, après des réceptions qui se prolongent parfois jusqu'au soir, de dîner avant de se coucher cinq ou six lettres (3). C'est en vain que Tronchin l'engage à modifier un genre de vie peu compatible avec son âge et avec les maux dont il se dit accablé : « Il est

(1) *Corresp. génér.*, 1762, n° 5046.

(2) Mss. Tr., s. d., inédit.

(3) PÉREY et MAUGRAS, *Vie intime de Voltaire*, p. 279, 331.

vrai, répond Voltaire, que je bâtis, que je fais des jardins, que je joue la comédie. J'oppose un peu de gaieté au triste état dans lequel je languis, mais je n'en souffre pas moins (1). »

Et l'attrait du plaisir l'emporte sur les conseils du médecin. Cependant, au printemps de 1765, Voltaire reçut « un petit avertissement de la nature » qui ne laissa pas de le frapper :

Mon cher Esculape, vous êtes entouré de vos dévots et dévotes qui accourent dans votre temple d'Épidaure. Je mêle mes vœux aux leurs, mais je vous importune le moins que je peux. Je souffre sans me plaindre toutes les misères attachées à la décadence de mon âge et à la faiblesse de ma constitution. La résignation vaut mieux que la prière.

J'apprends dans le moment qu'un homme qui était chargé de deux grands ministères les va quitter. Il restera toujours très grand seigneur. Je vous demande en grâce de me dire si vous croyez cette nouvelle, je vous garderai le secret...

Il vient de m'arriver quelque chose de fort plaisant. Je vous ai écrit mon billet à plusieurs reprises. Je venais de me promener au grand soleil, la tête m'a tourné ; j'ai été demi-heure sans savoir ce que je faisais. Je me suis fait vomir un peu ; j'avais pris de la casse le matin. Je me suis trouvé sans idée. J'ai voulu achever le dernier article de ma lettre et je n'ai pu en venir à bout. Mon poulx était fort

(1) Mss. Tr., s. d., inédit.

élevé, j'avais une petite sueur et ma vue était fort affaiblie.

Remarquez bien l'endroit de ma lettre que j'ai souligné ; j'avais mis deux mots qui ne signifiaient rien du tout, c'était *Enolph, alnorph* ; je voulais absolument continuer ma phrase et je n'en pouvais venir à bout. J'ai pris le parti de me mettre dans mon lit, j'ai bu quelques gouttes d'eau fraîche. Enfin je suis revenu à moi et j'ai été fort étonné de mon *Enolph alnorph*. Je l'ai fait effacer proprement et j'ai mis quelque chose de raisonnable à la place ; mais ce n'a pas été sans peine. Cela me fait voir combien l'homme est peu de chose et que nos idées ne dépendent pas plus de nous que notre digestion. Mais il y a longtemps que j'en étais convaincu. *Crescere scintimus* (sic) *pariterque senescere mentem* (1).

Devant les énergiques représentations de son médecin qui menacé de rechutes, Voltaire déclare qu'il passera désormais sa vie dans une « honnête retraite », en robe de chambre, et s'intitule « le malade réformé à la suite de Tronchin ». Mais grâce à l'élasticité de cette organisation qui semble avoir à peine le souffle, le philosophe reprend son entrain merveilleux. Il se remet au travail, retouchant, annotant sa tragédie d'*Octave*, poursuivant avec acharnement la réhabilitation des Sirven. Il entr'ouvre sa porte, les

(1) Mss. Tr., 20 mai 1765, inédit.

visites se succèdent, puis exténué par tant d'efforts, il appelle Tronchin à son secours.

Vous me direz peut-être, mon cher Esculape, qu'après avoir vécu soixante et douze ans avec le corps le plus faible, je dois être fort content de faire mon paquet, partir gaiement et ne vous pas importuner. Vous aurez raison, mais je ne vous demande que six mois, parce que mes affaires ne peuvent être arrangées que dans ce temps-là.

J'ai à peu près la même maladie qui fit dire il y a trois ans que j'étais mort après avoir été dûment confessé et communié; même mal de gorge, même pesanteur de cervelle, même fiévre. Voici le parti que j'ai pris : un peu de casse qui m'a purgé, sobriété qui me soutient, eau d'orge qui humecte et qui adoucit. Si la maladie augmente, je vous supplie de me dire avec quoi vous me purgeâtes, je suivrai le régime que vous m'ordonnerez. Si je tré-passe, je vous prie de confondre la calomnie de ce petit coquin de prêtre écossais Brown, qui dit à tous les Écossais que je m'applique des reliques pour la fièvre. Je veux bien qu'on sache que je ne m'applique que vos ordonnances (1).

Voltaire ne se borne pas à consulter Tronchin sur son « chétif corps », il réclame sans cesse ses soins pour la « gourmande » Mme Denis, « sujet, observe-

(1) Mss. Tr., août 1765, inédit.

t-il, bien meilleur à médicamenter que moi », pour son autre nièce « la parisienne Mme de Fontaine », dont il avait envoyé « le dossier du procès avec la nature au grand juge Tronchin » :

J'imagine que vous pourrez lui donner parties égales de casse, de manne et d'huile pour édulcifier, édulcorer et nettoyer les sèches entrailles de la nièce, comme vous l'avez ordonné pour les sèches entrailles de l'oncle (1).

Au printemps de 1756, Tronchin vit à Paris Mme de Fontaine. « Notre illustre docteur, écrit Mme Denis (2), ressuscite actuellement ma sœur. Elle me mande qu'avec des remèdes très doux il lui rend la vie et, pour mettre le comble à ses bienfaits, il lui promet de la ramener à Genève. » Et Voltaire, ravi du succès de cette cure, d'adresser à Mme de Fontaine les lignes suivantes :

Ce n'est pas à vous que j'éeris, ma grosse nièce, c'est à M. Tronchin, et je lui dis : « O Esculape-Apollon, tandis que les habitants de Paris vous dressent des hôtels, recevez ma chandelle, tandis que vous déraeinez des préjugés et que vous inoculez nos primees et que tout le monde court après vous, souffrez que je vous remercie de n'avoir point dédaigné le Marais et d'avoir bien voulu

(1) Mss. Tr., 8 janvier 1756, inédit.

(2) Mss. Tr. A Robert Tronchin, 20 mars 1756, inédit.

faire des miraeles à Capharnaum comme à Jérusalem. Tronchin, fils de Tronchin, eousin de Tronchin, soyez béni! Nous ne parlons que de vous quand on vient dîner aux Délices; chaque Genevois partage votre gloire, mais on craint que vous en jouissiez trop longtemps... Sachez que votre puissance diminue comme l'attraction à mesure que les distances augmentent. Votre vertu s'est éloignée de moi et je suis retombé! Il est vrai que nous avons été dans la neige jusqu'aux oreilles, après avoir eu un mois d'été et que la bise m'a tué, mais ce n'est pas votre faute.»

Je vous prie, ma chère nièce, de donner à M. Tronchin cette rapsodie que je vous écris. Je fais des vœux pour que vous veniez tous ensemble au mois de juin; mais je n'y ai pas foi. Mme Denis prendra avec vous des engagements positifs, quand ce bienheureux moment sera proeche (1).

« Mme de Fontaine est un miracle de Tronchin, » s'écria Voltaire à la vue de sa nièce. Mais à peine arrivée aux Délices, la jeune femme faillit mourir « pour avoir abusé de la santé que Tronchin lui avait donnée et avoir été gourmande ». « Tronchin, s'écrie Voltaire, est un grand homme, il vient encore de ressusciter Mme de Fontaine. Esculape ne ressuscitait les gens qu'une fois (2). »

Et le philosophe ne se lasse pas de consulter Tron-

(1) Mss. Tr., 20 mars 1756, inédit.

(2) Mss. Tr., 31 mars 1756, inédit.

chin pour ses parents et ses amis ; à l'occasion il rend lui-même les oracles :

J'ai pris la liberté de répondre à frère Damilaville qu'il pouvait mettre un petit emplâtre, si un grand l'incommodait, et que régime valait mieux qu'emplâtre. Ai-je bien fait, mon maître (1)?

D'ailleurs le seigneur de Ferncy qui, de son aveu, a lu « plus de livres de médecine que don Quichotte avait lu de livres de chevalerie », entend « traiter » ses gens et ses vassaux quand ils sont malades. Il distribue libéralement « des décoctions de rue, de petite centaurée, de menthe, de chicorée sauvage » et recourt aux lumières de Tronchin dans les cas embarrassants :

On attend crise qui ne vient point, le malade se soutient, ne faudrait-il pas aider un peu la nature? Un petit *purgari* est-il de mise? Dites-moi oui ou non (2)?

Une épidémie vient de se déclarer dans le pays de Gex :

M. Tronchin pourrait-il avoir la bonté de me prescrire une méthode générale que je tâcherai de proportionner aux différents tempéraments, en donnant par exemple des

(1) *Corresp. génér.*, 21 mars 1765.

(2) Mss. Tr., s. d., inédit.

doses plus fortes aux tempéraments plus robustes... Mon cher docteur, quand je vins ici, je ne m'attendais pas que je serais en vie en 1760 et que j'aurais soin de la vie des autres (1).

Et Voltaire en arrive à traiter Tronchin de confrère et à lui donner des conseils médicaux :

ORDONNANCE

M. Tronchin, mon malade, ira chez lui dans un carrosse bien fermé, il fera bassiner son lit en arrivant et prendra des vulnéraires infusés dans de l'eau bouillante, une tasse ou deux, excitera une transpiration douce et égale, prendra un bouillon de veau et de poulet quand il sentira un peu de faim et pourra prendre un peu de quinquina avant son premier repas.

VOLTAIRE, son ancien (2).

La mutuelle attitude du malade et de son médecin offre un contraste piquant. Car Tronchin reste calme, laisse faire, se tient sur une prudente réserve à l'égard de son illustre client. Pour être laconique, le diagnostic qu'il porte sur Voltaire dès le début de leurs relations n'en est que plus significatif : « Une bile toujours irritante et des nerfs toujours irrités

(1) Mss. Tr., 1760, inédit.

(2) *Corresp. génér.*, 10 février 1759.

sont et seront toujours la cause de tous ses maux (1). »

Aussi, comme l'a noté si finement Desnoiresterres, Voltaire est-il pour le docteur un sujet plus intéressant au moral qu'au physique et qu'il juge avec moins de tendresse que d'équité. Tronchin ne s'en laisse pas imposer un seul instant par les palinodies de son client, il garde avec lui son franc parler, lui tient tête, se moque de ses frayeurs. Et c'est peut-être parce que le médecin ne prenait pas son malade au sérieux qu'il parvint à acquérir quelque ascendant sur lui.

Il s'en faut bien, disait Voltaire, que j'aie la santé que M. Tronchin me donne si libéralement. Il s'imagine que quiconque a eu le bonheur de le voir doit se bien porter. Il est comme les magiciens qui croient guérir avec des paroles. Il a raison, car personne ne parle mieux que lui et n'a plus d'esprit, mais je ne m'en porte pas mieux (2).

Tronchin, en effet, appréciait à sa valeur la sincérité de ce prétendu malade qui croyait sa sécurité menacée s'il était suspect d'avoir de la santé.

Voltaire se porte on ne peut pas mieux, écrivait un jour le docteur à Grimm. Je l'ai rencontré hier entre les

(1) Ch. EYVARD, *op. cit.*, p. 29.

(2) *Corresp. génér.* A Mme de Fontaine, 2 juillet 1755.

deux ponts du Rhône conduisant un cabriolet attelé d'un poulain qui n'a que deux ans. Je lui criai par la portière : « Vieux enfant, que faites-vous ? » Ce matin j'ai reçu ce billet. Voyez si c'est l'allure et le ton d'un agonisant ; il est plus étourdi que jamais :

« Le spectacle d'un jeune pédant de soixante et dix ans conduisant un cabriolet ne se donne pas tous les jours, mon cher Esculape, j'allais chez vous, j'avais quelque chose à vous dire ; je n'avais point de chevaux de carrosse et j'ai pris le parti de vous aller voir en petit-maitre. N'allez pas en tirer vos cruelles conséquences, que je me porte bien, que je suis un corps de fer, etc... Nè me calomniez pas et aimez-moi (1).

Et Voltaire de revenir à la charge quelques semaines plus tard :

Mon cher Esculape, vous allez mettre fin à vos plaisanteries et à vos calomnies. Vous ne me direz plus que mon corps de coton est un corps de fer ; j'ai eu le plaisir, pour vous faire enrager, d'avoir trois accès de fièvre, mais le dernier a été si... médiocre que je ne peux pas m'en vanter. Heureusement je suis d'une si grande faiblesse qu'il ne vous est plus permis de parler de ma force ; je vis pourtant du plus grand régime et je fais tout ce que je peux pour que vous ayez raison (2).

Mais l'enjouement cédait souvent à la colère chez

(1) Bibl. nat., Recueil cité, 23 juin 1764.

(2) Mss. Tr., 18 août 1764, inédit.

« ce vieux enfant » qui, à la plus légère contradiction, se repliait sur lui-même et s'abandonnait à ses nerfs.

Tantôt il se disait mourant, raconte un hôte des Délices, l'abbé Bettinelli, tantôt redevable de la vie et de la santé à Tronchin, tout en se moquant de la médecine et du médecin... Tronchin de son côté n'était guère content de son malade. Lorsque j'annonçai à cet habile homme que j'allais partir : « C'est fort bien fait, me dit-il, il est vraiment étonnant que depuis que vous êtes ici, il ne vous ait pas fait essayer quelques-unes de ses boutades accoutumées. *Nemo sic impar sibi*. Partez, mon Père, bien peu d'honnêtes gens peuvent se vanter d'une telle égalité d'humeur voltairienne (1). »

« L'humeur voltairienne » finit par lasser Tronchin. Il continuait de donner des conseils et des ordonnances à son client, mais se souciait médiocrement de savoir s'il les suivait. Cette indifférence n'échappait pas à Voltaire, qui ne marque plus la même considération pour la science de son Esculape. Oubliant les lettres qu'il adressait à Tronchin deux mois auparavant, il écrivait à Thieriot :

Tâchez de n'avoir plus besoin de médecin, on vit et on meurt très bien sans eux. Il y a bientôt trois ans que je

(1) V. DESNOIRESTERRES, *Voltaire aux Délices*, p. 334.

n'ai parlé de ma santé au grand docteur, elle est détestable, mais je sais souffrir (1).

Cependant, en apprenant quelques mois plus tard que Tronchin allait se fixer à Paris, il s'écria : « Je n'en ai pas pour six mois de vie, puisque Tronchin m'abandonne. » Mais d'autre part il disait à d'Argental :

Vous me demandez qui sera mon médecin quand je n'aurai plus le grand Tronchin. Je vous répondrai personne ou le premier venu; cela est absolument égal à mon âge; mon mal n'est que la faiblesse avec laquelle je suis né et que les ans ont augmentée. Esculape ne guérirait pas ce mal-là. Il faut savoir se résigner aux ordres de la nature (2).

*
* *

Voltaire avait d'ailleurs d'autres raisons que sa santé pour rechercher le voisinage de Tronchin. La renommée de celui-ci attirait, en effet, à Genève une colonie sans cesse renouvelée de malades vrais ou imaginaires appartenant presque exclusivement à l'aristocratie française. Et Voltaire, on le sait, prit plaisir, pendant quelques années, à tenir table ou-

(1) *Corresp. génér.*, 12 juillet 1765.

(2) *Ibid.*, 26 janvier 1766.

verte et à recevoir cette nombreuse et brillante société.

Aussi célèbre-t-il la gloire de son Esculape sur tous les tons, ne cessant d'engager ses amis, ses puissants protecteurs, à faire « des pèlerinages au temple d'Épidaure », à venir « prendre des lettres de vie signées Tronchin ».

Vous m'avez tant parlé du médecin Tronchin, lui écrit Frédéric, que je veux le consulter sur la santé de mon frère Ferdinand... Je vous prie de demander ce que Tronchin voudrait d'argent pour faire le voyage (1).

Voltaire s'indigne de « cette belle question » et n'entend point que « le Salomon du Nord » lui enlève son Esculape :

Sire, vous êtes aussi bon frère que bon général ; mais il n'est pas possible que Tronchin aille à Schwedt auprès du prince votre frère. Il y a sept ou huit personnes abandonnées des médecins qui se sont fait transporter à Genève ou dans le voisinage et qui croient ne respirer qu'autant que Tronchin ne les quitte pas... D'ailleurs Tronchin gouverne la santé des Enfants de France et envoie de Genève ses avis deux fois par semaine, il ne peut s'écarter... Il conviendrait peut-être que le malade entreprit le voyage... (2).

(1) *Corresp. génér.*, 21 mars et 28 avril 1759.

(2) *Ibid.*, 13 mai 1759.

Et Frédéric de répliquer sèchement : « Mon frère n'ira chercher personne (1). »

Mme d'Argental est-elle souffrante :

Je voudrais, écrit Voltaire « à ses chers anges », que vous fussiez tous ici comme Mme d'Épinay et tant d'autres. Notre docteur Tronchin fortifie les femmes, il ne les saigne point, il ne les purge guère, il ne fait pas la médecine comme les autres (2).

En 1756, Mme d'Épinay avait consulté Tronchin à Paris. Très vite la malade et son médecin s'étaient liés d'amitié.

Dès notre seconde entrevue, écrit l'aimable femme au docteur, j'ai admiré votre esprit et votre éloquence, je vous estimais alors sans vous aimer, mais peu de jours après j'ai jugé votre cœur... Tout m'a confirmé depuis dans l'idée que j'ai prise de votre caractère et dans les sentiments que vous m'avez inspirés... (3).

(1) *Corresp. génér.*, 10 juin 1759. — Catt, secrétaire de Frédéric, revint à la charge auprès de Tronchin, pour le déterminer à se rendre à Berlin. Le docteur refusa, cédant, disait-il, aux instances de sa femme, que ce voyage « à travers l'Allemagne en feu » effrayait, mais il dirigea par correspondance la santé du prince Ferdinand. Le bruit d'un voyage de Tronchin en Prusse parvint aux oreilles de Louis XV qui s'en préoccupa. Il chargea le duc de Choiseul de demander à M. de Montperoux, résident de France à Genève, si ce propos était fondé.

(2) *Corresp. génér.*, 3 décembre 1757.

(3) *OEuvres de madame d'Épinay*, t. II : *Mes momens heureux*. Réimprimé sur l'édition de Genève de 1759, Paris, Sauton, 1869.

Tronchin, de son côté, avait vite discerné les qualités réelles et deviné les souffrances intimes cachées sous la frivolité des apparences. Il devint, selon le mot de Mme d'Épinay, « le médecin de son corps et de son âme ».

Le sentiment du chagrin n'est plus à vous seule, lui disait-il, je le partage avec vous et je le partagerai toute ma vie, prenez-en donc le moins qu'il vous sera possible (1).

Et il écrivait d'autre part au docteur Thierry, qui soignait Mme d'Épinay à Paris :

Les causes morales, plus puissantes à raison de la délicatesse des nerfs et de toute la machine, sont, à mon avis, plus redoutables encore que les causes physiques, avec lesquelles les secours de notre art ont plus d'analogie. Dans cette cruelle extrémité, j'ai cru qu'il fallait durcir la machine pour la rendre moins sensible et moins irritable. Les émotions qui, par le plus grand des malheurs, sont toujours venues à la traverse, ne m'ont jamais permis d'achever mon ouvrage. Chaque lettre m'en découvre de nouvelles preuves (2).

Aussi Tronchin voulut-il soustraire à ces émotions

(1) *Oeuvres de madame d'Épinay*, t. II : *Mes momens heureux*. Édition citée.

(2) Mss. Tr., 4 février 1757, inédit.

cette frêle existence, la soumettre à une cure à la fois morale et physique. Il détermina sa malade à se rendre à Genève. Le livre si attachant, si plein de choses inédites, que l'on doit à Perey et Maugras (1), nous montre de quels soins affectueux Tronchin entourait la jeune femme, comment il s'efforça de lui créer un genre de vie conforme à ses goûts, la mettant en relation avec tout ce que Genève comptait alors d'esprits distingués. « Je me suis fait une société de gens qui seraient recherchés partout, » écrit Mme d'Épinay.

Voltaire ne se montrait pas le moins empressé auprès de « la plus aimable des convalescentes », et, ajoutait-il, « de la plus heureuse, puisqu'elle a Esculape à ses ordres. » Il lui adressait des invitations d'autant plus fréquentes que la présence de la jeune femme aux Délices pouvait y attirer Tronchin : « Vous aurez des nerfs, M. Tronchin vous en donnera. Je vous demande votre protection auprès du premier des médecins et du plus aimable des hommes (2). »

Et, lorsqu'en octobre 1759, Mme d'Épinay regagna Paris : « Il n'y a au bout du compte, lui écrivait-il,

(1) *Une femme du monde au XVIII^e siècle* (Mme d'Épinay). Paris, Calmann-Lévy, 1885.

(2) *Corresp. génér.*, 26 décembre 1757.

que Tronchin qui fasse des miracles. Je le canonise pour celui qu'il a opéré sur vous et je prie Dieu avec tout Genève qu'il vous afflige incessamment de quelque petite maladie qui vous rende à nous (1). »

A l'exemple de Mme d'Épinay, la marquise de Muy (2) venait à Genève pour se faire soigner par Tronchin. « Elle est arrivée mourante il y a trois mois, dit Voltaire, maintenant elle a des joues et vient chez moi coiffée en pyramide. » Un peu plus tard apparaissent la princesse de Beauvau, la marquise de Valence, la marquise d'Aubeterre, la comtesse d'Usson, la comtesse de Beaujeu. Et Voltaire de s'écrier : « Esculape-Tronchin nous attire ici toutes les jolies femmes de Paris, elles s'en retournent guéries et embellies. » C'est encore la comtesse d'Argenson qui, malgré son grand âge, entreprend le voyage de Genève.

Il y a des maux, lui écrivait le docteur, qu'il ne faut pas vouloir guérir et dont je suis charmé qu'on puisse se plaindre à quatre-vingt-cinq ans. Je fais à présent ce que la nature des choses me permet et ce que le vif intérêt que je prends à votre santé m'ordonne de faire. Ce n'est pas tout ce que je voudrais et je compte que dans vingt-cinq ans vous m'en ferez des reproches (3).

(1) *Corresp. génér.*, octobre 1759.

(2) Née Hennin-Liétard.

(3) Mss. Tr., s. d., inédit.

Parmi ees malades qui « vont chez Esculape comme on va aux eaux de Forges », il faut citer le marquis de Pilles (1), le marquis de Puisieux (2), le comte d'Argenlieu, le chevalier de Custine (3) qui, à peine âgé de dix-huit ans, avait déjà donné des preuves de sa bravoure et se ressentait d'une blessure reçue au cours de la campagne de Westphalie. On ne saurait oublier le duc de Villars (4), fils du célèbre maréchal, « venu, dit Voltaire, pour se faire guérir par le grand Tronchin d'un petit rhumatisme que le soleil du midi n'avait pu fondre », et qui séjourna à sept reprises différentes à Genève.

Le clergé, de son côté, est brillamment représenté dans ce défilé. Mentionnons l'abbé Pernety (5), l'historiographe de la ville de Lyon, l'abbé de Nieo-

(1) De la célèbre et ancienne maison des Fortia dont les membres remplirent presque sans interruption, de 1660 à 1789, les fonctions de gouverneur de Marseille.

(2) Louis-Philoxène Brûlard, marquis de Puisieux, 1702-1770, ministre des affaires étrangères. — « M. le docteur Tronchin ayant été consulté par M. le marquis de Puisieux, ministre d'État, et désirant nous attirer sa bienveillance, a porté ses soins et ses attentions si loin que M. de Puisieux nous a fait témoigner qu'il était pénétré de la plus vive reconnaissance des procédés de M. Tronchin, dont il n'avait pu méconnaître la source. » (Reg. du Conseil, 8 mai 1756.)

(3) Adam-Philippe, comte de Custine, 1740-1794, maréchal de camp, gouverneur de Toulon, député aux États généraux en 1789. A la tête de l'armée du Rhin en 1792.

(4) Honoré-Armand, duc de Villars, 1702-1770.

(5) Jacques Pernety, 1696-1777.

lay (1), que Tronehin « sauva dans Paris à dix-huit saignées et à la mort, » l'aimable et savant abbé de Saint-Simon qui, contraint par un asthme à dormir dans un fauteuil, passait ses nuits au milieu des trésors de sa bibliothèque (2); le jésuite Maire, théologien de Marseille, « venu, disait Voltaire, pour se faire guérir son estomac. Il ferait tout aussi bien de se faire guérir de la rage de son fanatisme. »

C'est encore l'abbé d'Héricourt (3), conseiller clere de la grand'chambre du Parlement, qui arrive chaudement recommandé au docteur par d'Alembert :

Permettez-vous à un homme qui n'est peut-être pas trop bien avec le Consistoire de Genève, mais qui n'a pas oublié vos anciennes bontés et qui se flatte de les mériter encore par son estime et son attachement, de vous demander une grâce ? M. l'abbé d'Héricourt, qui depuis longtemps se conduit par vos conseils, vient de partir pour Genève afin d'être à portée d'en tirer plus de fruit dans le triste état où sa santé se trouve. L'estime générale qu'il s'est acquise et les sentiments qu'il inspire à tous ceux qui le connaissent et à moi en particulier font désirer à ses amis et à sa famille que ce voyage ait le succès qu'il espère... Quand vous l'aurez vu et examiné

(1) Aymar-Christian-François de Nicolay, 1738-1815, sacré évêque de Béziers le 13 octobre 1771.

(2) Charles-François Vermandois de Rouvray-Saudricourt de Saint-Simon, 1727-1794.

(3) François-Benigne du Trousset d'Héricourt, 1704-1761.

pendant quelques jours, vous m'obligerez sensiblement de me mander comment vous le trouvez (1).

La mode d'aller consulter Tronehin s'est emparée aussi de la magistrature. Citons parmi ees « premiers présidents » et ees aimables « présidentes », MM. de Combousson, de Moissae, de Purgerot, du Tillet; Mmes de Boulainvilliers, de Mazonod, de Paria, de la Marehe, Mme d'Albertas (2), femme d'esprit, une des « dévotes » de Tronehin auprès duquel elle passa dix ans et que Voltaire s'efforçait d'entrôler dans la troupe de Ferney, malgré l'opposition du docteur.

Mon cher grand homme, écrivait le philosophe à « son impitoyable Esculape », le rôle de confidente n'est pas dangereux. Une confidente dit son avis tout doucement à sa maîtresse. Votre présidente a une dureté au foie que le plaisir seul peut fondre. Mais vous êtes son maître et nous sommes tous vos brebis : conduisez-nous.

Esculape demeura « impitoyable », mais Voltaire trouva, en revanche, un acteur consommé dans un autre client de Tronehin, le comte d'Albaret, secrétaire de l'ambassade de Piémont à Paris. C'était un

(1) Mss. Tr., 13 juin 1761, inédit.

(2) Marguerite-Françoise de Monthulli. Elle avait épousé, en 1745, Jean-Baptiste d'Albertas, marquis de Roux, premier-président de la Chambre des comptes d'Aix.

grand connoisseur d'art et de théâtre. Il possédait une galerie de tableaux et donnait dans son petit hôtel de la rue Saint-Lazare des concerts très appréciés. Conteur intarissable, d'une grande souplesse d'esprit, d'un enjouement perpétuel, d'Albaret excellait à contrefaire Voltaire dans des soupers demeurés célèbres où Mme de Genlis, grimée en vieille, sous les traits de Mme du Boeage, lui donnait la réplique.

Il mit un jour, raconte Collé (1), ce talent d'imitation en usage contre M. Tronchin. Ce dernier prit sa revanche très avantageusement en persiflant à son tour M. d'Albaret. Il le berça d'un mariage de quatre millions, lui donna à dîner avec sa prétendue qui paraissait se prendre de belle passion pour lui. La femme qui jouait ce rôle avait de la figure, de l'esprit, contrefaisait l'étrangère, et au dénouement elle se trouva être française au lieu d'être hollandaise et mariée au lieu d'être veuve, comme M. Tronchin l'avait annoncé à M. d'Albaret (2).

Ces mystifications, si fort à la mode à cette époque, n'altéraient point la mutuelle amitié du médecin et de son élève, demeurés en correspondance suivie.

(1) *Op. cit.*, t. III, p. 300.

(2) Il est probable que Tronchin avait fait passer « la prétendue » pour une parente de sa femme. On prétend que Sauvigny prit d'Albaret pour type du héros de sa comédie *le Persifleur*, à propos de cette mystification.

Êtes-vous bien sage, mon cher d'Albaret, lui écrivait Tronchin. Je le souhaite de toute mon âme, car, quoi qu'en dise l'exemple, la sagesse mérite même l'estime des fous et dans les cas importants ils ne se fient point à ceux qui leur ressemblent. Je n'ai jamais ouï dire que Marc-Aurèle fût un polisson et ce ne fut qu'en supposant des crimes à Socrate qu'un Palissot d'Athènes réussit pour un instant à le tourner en ridicule. Quand vous reviendrez cet été, nous soutiendrons une thèse sur ce sixième sens moral (1).

Mais les remontrances de Tronchin n'assagissaient point le volage diplomate, dont chaque apparition à Genève était signalée par quelque nouvelle conquête :

Il est arrivé le mois dernier, raconte le docteur, dans un joli carrosse à quatre chevaux précédé d'un piqueur. Il mande à tout le monde qu'il est revenu à vingt-cinq ans. Mme de Thellusson a été pendant quinze jours la plus jolie, tous les petits soins étaient pour elle, puis est arrivée une Irlandaise, puis est venue Mme de Vermenoux qui l'a éclipsée (2).

Germaine de Vermenoux (3) était restée veuve à vingt-six ans et n'avait pas lieu, dit-on, de regretter son mari. C'est en 1758 qu'elle arrive à Genève.

(1) Mss. Tr., juin 1764, inédit.

(2) Mss. Tr. Tronchin à sa fille, juillet 1764, inédit.

(3) Anne-Germaine Larrivée-Girardot de Vermenoux, 1740-1783.

Imaginez, écrit Tronchin à Vernes, tout ce que la pudeur, la décence et l'honnêteté peuvent ajouter de grâces à une très belle personne et vous aurez le portrait de Mme de Vermenoux. Je serai toujours caution pour elle et je souhaiterais que les femmes qui ne peuvent pas être aussi belles qu'elle fussent aussi vertueuses (1).

Ces sentiments d'affectueuse admiration étaient si réciproques que Mme de Vermenoux fit faire son pastel par Liotard pour l'offrir en présent au docteur. Elle y est représentée en Iphigénie remerciant Apollon de sa guérison (2). Elle passa six ans à Genève, partageant ses étés entre la terre de Bière au pied du Jura, résidence de son beau-frère Georges de Thellusson, et le château de Bossey où, durant la belle saison, le conseiller Turrettini réunissait une brillante et joyeuse société.

Là les jeux et les ris au sein de la folie
Des plaisirs innocents embellissent la vie,
Germaine de l'amour tient la flèche en sa main,
Desfranches bande l'arc, l'abbé fait un quatrain,

écrit Tronchin à d'Albaret.

En 1764, Mme de Vermenoux quitta définitive-

(V. Comte d'HAUSSONVILLE, *Le Salon de Madame Necker*. Paris, 1900, 2 vol. in-18.)

(1) Papiers Dufour-Vernes, 14 juin 1760, inédit.

(2) Galerie de Bessinge.

ment Genève pour se fixer à Paris. « Elle emmène avec elle, dit le docteur, Mlle Curchod à laquelle je suis on ne peut plus attaché. Cette pauvre jeune fille est bien à plaindre, elle vient de perdre sa mère, elle est seule au monde, sans fortune. »

On sait ce qu'il advint. Au nombre des aspirants à sa main, Germaine comptait un banquier genevois établi à Paris, Jacques Necker. Dans ses piquants mémoires, la baronne d'Oberkirch raconte que Mme de Vermenoux, pour se débarrasser de son adorateur, lui fit épouser Mlle Curchod. On serait plutôt tenté de croire avec l'abbé Morrellet que Necker s'éprit de lui-même de la jeune orpheline, car Mme de Vermenoux ne fut pas sans éprouver quelque dépit de ce mariage.

Voici maintenant un soldat grand seigneur, le comte d'Harcourt (1), qui, à l'exemple de tant d'autres Français, consulte Tronchin. Préoccupé de la santé de sa femme, fatigué lui-même par la vie militaire, il avait vendu sa terre de Cheverny pour se fixer à Genève où il passa quatre ans. « Nous sommes de pauvres malades que l'on ne voit que par charité, écrit la comtesse d'Harcourt à François Tronchin, et

(1) Claude, comte d'Harcourt, lieutenant général des armées du roi, sixième fils du maréchal. Il avait épousé Marie-Madeleine Thibert des Martrais, comtesse de Cheverny.

la charité ne va pas aux belles vaporeuses qu'il faut égayer. Je sais me rendre justice, comme vous voyez (1). »

Ces belles vaporeuses auxquelles Tronchin prescrivait le mouvement, les distractions, se conformaient fort allégrement à ses ordonnances. Mme de Laeoré organisait des parties sur l'eau, Mme d'Albertas des promenades à cheval. Elle insérait même dans la *Feuille des Avis* le billet qui suit :

Ceux qui ont à monter à cheval soit pour leur plaisir, soit pour leur santé, sont priés de prendre en passant la présidente d'Albertas. Elle sera tous les jours devant sa porte, rue des Chanoines, à huit heures du matin.

Dès le retour de la belle saison, les carrosses sillonnaient les routes, tantôt on allait rendre visite aux châtelains des environs, aux Costa à Beauregard, aux Turrettini à Bossey, aux Lubièrre à Grans, tantôt on organisait quelque pique-nique sur les bords du Rhône ou de l'Arve.

Toute la compagnie de Mme de Vermenoux se rendit l'autre jour à Veyrier de grand matin, raconte d'Albaret. Arrive un curé, homme d'esprit, excellent discuteur de bonne aventure. Il jouait du violon. Nous avons dansé toute la journée (2)...

(1) Mss. Tr., 1761, inédit.

(2) Mss. Tr. Albaret à Tronchin, 1760, inédit.

Parfois aussi on s'embarquait pour longer les rives du lac jusqu'à Versoix ou Hermance, sous la conduite de l'aimable et loquace chevalier de Florian, dont l'insuccès à la pêche aiguïsait la verve de Mme de Cosan :

Aimable élève de Voltaire,
Occupez mieux vos loisirs,
Nous vous défendons un plaisir
Où le silence est nécessaire.

Les doux chants qu'amour vous inspire,
Valent mieux que vos hameçons.
Ah ! ce ne sont point des poissons
Que doit attirer votre lyre.

Le soir réunissait toute cette brillante société dans les salons. On jouait au « whisk », on improvisait des charades, on dansait deux fois par semaine chez Mme de Lacoré, Mme de Sabran donnait des concerts, Mme de Muy des petits soupers, « où tout Genève était passé au crible ». Mme d'Harcourt, dont la santé s'était sensiblement améliorée, se mit bientôt à l'unisson de son entourage :

Actuellement, écrit Tronchin à d'Albaret, il n'est question que de bals. La comtesse d'Harcourt en donna un charmant il y a quelques jours. Il commença à quatre heures après midi et finit à quatre heures du matin. Il n'y manquait que vous. Ce n'est pas à un homme de mon âge à en faire la description. Il me suffira de vous

dire que toute la brillante jeunesse y fut invitée, que le souper fut très élégant et qu'on y fut d'une gaieté singulière. N'en dites rien à Mme de Muy, car cette pauvre femme a conçu la jalousie la plus puérile contre Mme d'Harcourt, qui s'est fait adorer ici en prenant tout simplement le contre-pied de la marquise (1).

Comme on le voit, les clientes de Tronchin s'amusaient pour suivre ses prescriptions. Les réceptions de Voltaire n'étaient pas l'un des moindres attraits de cette vie mondaine. Aussitôt en possession de Ferney, le philosophe s'était empressé de monter sa maison « ainsi qu'il convient à un homme qui a des tours et des ponts-levis » et d'ouvrir son théâtre. Quel triomphe, pour le sujet disgracié de Louis XV, de compter parmi ses hôtes les malades du docteur, dont quelques-uns portent les plus grands noms de France ! Il les accueille avec les prévenances les plus charmantes, il les accable de politesses, et si ses maux le retiennent au logis, il charge Esculape de l'excuser auprès des nouveaux arrivés :

Tâchez de m'instruire en deux mots si Mme la duchesse de Chatillon vient dans votre temple... Mettez-moi aux pieds de Mme la duchesse d'Anville. Je me suis fait faire une paire de souliers et un beau juste-au-

(1) Mss. Tr., 24 février 1762, inédit.

corps exprès pour lui faire ma cour, mais je n'ai pu me parer encore; je n'ai pu même aller chez Mme de Constant, ma voisine, quand vous y étiez. Jugez si j'ai pu aller dans votre ville hérétique en risquant de rencontrer le Consistoire dans les rues (1).

La duchesse d'Anville (2), auprès de laquelle Voltaire se montre si empressé, était née La Rochefoucauld et arrière-petite-fille de l'auteur des *Maximes*. D'esprit indépendant, dépourvue de préjugés, d'une instruction bien supérieure à celle de ses contemporaines, « la duchesse philosophe » portait un vif intérêt à toutes les découvertes qui furent la gloire du dix-huitième siècle. Elle voulut faire inoculer son fils (3) par Tronchin, et accompagnée du cardinal de La Rochefoucauld, son beau-frère (4), elle arrivait au printemps de 1762 à Genève. Elle y passa l'été « donnant à souper tous les soirs à la meilleure compagnie », et ce séjour lui plut si fort qu'elle revint à diverses reprises chez le procu-

(1) Mss. Tr., s. d., inédit.

(2) Louise-Élisabeth de La Rochefoucauld, fille d'Alexandre, duc de La Rochefoucauld, qui mourut exilé dans sa terre de La Roche-Guyon. Elle avait épousé Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de la branche des La Rochefoucauld de Roye, créé duc d'Anville, en considération de ce mariage.

(3) Louis-Alexandre, duc de La Roche-Guyon et de La Rochefoucauld, né en 1743, massacré à Gisors le 14 septembre 1792.

(4) Dominique de La Rochefoucauld de Saint-Elpis, 1713-1800.

renr général Tronchin, avec lequel elle s'était liée d'amitié.

Mme la duchesse d'Anville a fait un triste voyage à mon gré, écrit Voltaire. Elle désirait passionnément une maison de campagne; Mme la duchesse de Grafton en a une pour cent louis jusqu'à l'hiver et Mme d'Anville paye deux cents louis un simple appartement pour trois mois. Pour comble de désagrémens, elle est logée tout auprès d'un temple où elle entend détonner des chansons hébraïques mises en vers français détestables... (1).

Genève, on le voit, ne suffisait plus à loger les étrangers qu'attiraient la célébrité de Tronchin et le voisinage de Voltaire. On prenait d'assaut les hôtelleries, les appartements que les Genevois abandonnaient pendant la belle saison pour se rendre à la campagne ou aux eaux de Rolle. Mme de Chanteloup devait se contenter « d'un petit corps de bâtiment de deux pièces aux Rues-Basses. » M. de Moissac s'installait « tant bien que mal dans un taudis de la Grand'Rue, au-dessus de la boutique d'un pâtissier ». Les villas des coteaux de Pregny et de Cologny donnaient asile à toute une colonie des malades du docteur, appartenant presque exclusive-

(1) *Corresp. génér.*, à d'Argental, 31 mai 1762. — La duchesse d'Anville occupait le premier étage de l'hôtel Chapeaurouge, dans le voisinage immédiat de la cathédrale.

ment à l'aristocratie anglaise : la duchesse d'Hamilton, la duebesse de Grafton (1), cette femme d'un esprit facile et piquant que Walpole, durant vingt-cinq ans, amusa de ses causeries épistolaires ; lord et lady Montestuart, le colonel Edmungton, le comte et la comtesse Stanhope (2) qui, à peine arrivés, perdent leur fils aîné et se fixent à Genève afin d'élever sous les yeux de Tronchin le seul enfant qui leur restait, lord Mahon (3). Celui-ci, sur les conseils du docteur, se mêlait à tous les jeux, à tous les exercices des jeunes gens de la ville. Il devint si habile tireur, dit-on, que d'un coup d'arquebuse il enlevait une pièce de monnaie. Reçu, ainsi que son père, bourgeois de la République, lord Mahon s'occupâ dans les milices genevoises ; il se fit adorer du peuple dont il soutint à diverses reprises les revendications, faisant preuve d'un libéralisme qui le rangea plus tard, à la Chambre des communes, sous l'étendard de l'opposition et l'amena même, en 1789, à présider la Société révolutionnaire de Londres.

(1) Anne, fille de Henry Liddel, baron de Ravensworth, épouse d'Auguste-Henri Fitz-Roy, duc de Grafton. Devenue libre par un acte du Parlement, elle épousa, en 1768, le comte de Upper Ossory.

(2) Philippe, comte de Stanhope (1713-1786). Il avait épousé Griselda Hamilton.

(3) Charles, lord Mahon, puis comte de Stanhope.

Un autre Anglais, lord Northampton, semble avoir été lié de grande amitié avec Tronchin.

J'ai perdu un ami, mande ce dernier à d'Albaret, je parle du comte de Northampton, ambassadeur à Venise, qui était venu de Turin ici en chaise à porteurs pour me consulter. J'avais eu le bonheur de le rétablir, mais le malheur a voulu qu'un coup de froid en partant d'ici pour retourner en Angleterre lui a donné une fièvre inflammatoire dont il est mort à Lyon le neuvième jour. J'en ai été d'autant plus affligé qu'il ne m'a pas été possible de partir pour courir à son secours (1).

Parfois Tronchin se sentait pris d'un profond découragement en voyant accourir à Genève certains malades que d'avance il désespérait de guérir. C'est ainsi qu'il écrit à propos de l'arrivée du comte Tiepolo (2), ambassadeur de Venise à la cour de France :

Dans l'état où il est, comment a-t-on pu, comment a-t-on osé lui conseiller de se mettre en chemin? Je crois qu'on a voulu s'en débarrasser, ou l'on n'a pas connu son mal, que le plus petit mouvement musculaire doit augmenter infiniment. Il semble que je sois destiné à ne voir que des mourants. On m'enverra bientôt des morts (3).

(1) Mss. Tr., 20 octobre 1763, inédit.

(2) Jean-Dominique Almorò Tiepolo, 1726-1764.

(3) Mss. Tr., 12 septembre 1764, inédit. — Tiepolo mourut à Genève

En même temps que l'ambassadeur vénitien, Tronchin recevait un autre malade gravement atteint, le duc de Lorges (1), gouverneur de la Guyenne. « Tronchin, raconte Voltaire, l'a condamné à ne manger que des légumes, des carottes et des fèves cuites à l'eau. » — « Monsieur, a dit M. le duc de Lorges, je ne peux digérer votre galimafrée (2). »

Aussi le duc, devenu le commensal de Ferney, faisait-il souvent des infractions à ce régime sévère. Sa gourmandise faillit même lui coûter la vie : « J'eus une belle alarme ces jours passés pour votre commandant de Guyenne, mande Voltaire à Richelieu. J'envoyais savoir des nouvelles de la brillante santé que Tronchin lui avait promise, il venait de recevoir ses sacrements et de faire son testament (2). »

Le duc en réchappa. Son frère, le duc de Randan, gouverneur de la Franche-Comté, accompagné de son gendre, le duc de la Trémoille, passa quelques mois auprès du malade. Voltaire, toujours désireux d'être bien en cour, fit un accueil empressé aux nobles voyageurs : « J'ai prêté, dit-il, les Délices à

le 1^{er} octobre. Il fut enseveli dans l'église du Grand-Saconnex, au pays de Gex.

(1) Louis de Durfort-Duras, duc de Lorges, né en 1714, lieutenant général. Tronchin était en relations épistolaires avec son médecin le docteur Lamontagne.

(2) *Corresp. génér.*, 31 août 1764.

MM. les ducs de Randan et de Lorges, M. le prince Camille arrive. Mme la présidente de Gourgues (1) est à Genève. »

La santé de Mme de Gourgues donna tout d'abord d'assez vives inquiétudes à Tronchin. « Son mal, disait-il, a fait tant de progrès, il est si enraciné que je crains plus que j'espère. » La jeune femme ne tarda pas, cependant, à faire honneur à son médecin qui s'était pris pour elle d'une belle amitié. Le docteur mande à d'Albaret :

Mme de Gourgues est beaucoup mieux. Je me flatte que je la tirerai d'affaire. Je le souhaite avec passion. C'est une femme charmante et telle que vous les aimez. Elle est en outre la meilleure malade du monde. Elle fait tout ce que je veux. Elle passera l'hiver ici, au printemps nous l'inoculerons. Que n'êtes-vous ici, mon cher d'Albaret! vous lui tiendriez fidèle compagnie, vous l'aimeriez, car vous avez le cœur tendre. Quant à elle, elle l'a plus honnête que tendre. J'ai pris mes lunettes pour l'examiner (2).

Mme de Gourgues était accompagnée de son amie

(1) « C'était, raconte Mme de Genlis, une personne toujours malade et presque toujours couchée sur une chaise longue, avec une passion platonique et malheureuse pour le chevalier de Jaecourt... On lui trouvait de l'esprit et de l'instruction parce qu'elle savait l'anglais, chose fort rare alors. »

(2) Mss. Tr., 12 septembre 1764, inédit.

intime, la marquise de Jaucourt (1), dont Tronchin appréciait fort l'esprit et les qualités :

Je fais, lui disait-il, la revue de vos vertus comme un commissaire des guerres fait celle de sa troupe; l'examen le plus sévère est heureux pour vous et je donnerai toute ma médecine pour un seul chapitre de votre morale.

Cette morale n'était guère du goût de Voltaire, car il mande à Mme du Deffant (2) qui lui avait chaudement recommandé Mme de Jaucourt : « Il m'est impossible de parler à une jeune femme plus d'un demi-quart d'heure... Si elle était philosophe et qu'elle voulût mépriser également saint Augustin et Calvin, j'aurais alors de belles conférences avec elle. » Et il écrit à Tronchin :

J'aurais dû me présenter devant Mmes de Jaucourt et de Gourgues, mais vous savez, mon cher Esculape, à quel régime je suis assujetti. Je prends depuis dix ans de votre marmelade quatre fois par semaine. Elle m'a conservé la vie, mais c'est à des conditions bien gênantes et bien dures. Je ne peux sortir, et ma faiblesse qui augmente tous les jours me rend incapable des devoirs

(1) Élisabeth-Sophie, fille de Simon Gilly, directeur de la Compagnie des Indes. Elle avait épousé, en 1752, Louis-Pierre, marquis de Jaucourt. Elle est l'auteur de quelques poésies d'un goût délicat.

(2) *Corresp. génér.*, 20 juin 1764. — Mme du Deffant était fort liée avec Mme Harenc de Presles, grand'mère maternelle de Mme de Jaucourt.

comme des plaisirs. On a persuadé à Mgr l'Électeur palatin que je jouis d'une bonne santé et il croit que je fais le malade pour ne pas aller chez lui, il est irrité contre moi parce que je ne fais pas l'impossible. Je vous conjure, mon cher ami, de me rendre justice et de vouloir bien m'excuser auprès des personnes à qui je m'interdis de faire ma cour. Comptez que soixante et onze ans avec une santé très faible exigent la retraite. Je compte sur votre bonté que je vous supplie de me continuer (1).

Plus adulé que jamais, Voltaire commençait à être las du pèlerinage incessant de grands seigneurs et d'hommes de lettres qui affluaient à Ferney. Il fermait sa porte « à tous ces passe-volants qu'on ne reverra plus. » — « Vite, vite du Tronchin ! » s'écriait-il à l'annonce d'une visite déplaisante. Et on répondait que « M. de Voltaire se mourait et ne pouvait recevoir. » C'en est fait des fastueuses réceptions de Ferney ; le moment vint même où la salle de spectacle abandonnée fut transformée en lingerie par Mme Denis (2).

En apprenant cependant, dans l'été de 1765, que Mlle Clairon (3) allait arriver à Genève pour consul-

(1) Mss. Tr., juin 1764, inédit.

(2) V. PEREY et MAUGRAS, *Vie intime de Voltaire*.

(3) Claire-Josèphe-Hippolyte-Leris Clairon de La Tude, 1723-1803. Elle avait débuté, le 19 septembre 1743, à la Comédie-Française.

ter Tronchin, Voltaire oublia ses maux et sa vieillesse, et, saisi d'une véritable fièvre dramatique, ne songea plus qu'à « ajuster son théâtre ».

La vie galante, les fatigues de la carrière théâtrale n'avaient pu qu'aggraver les infirmités dont la célèbre tragédienne était atteinte dès sa jeunesse. « Mon état habituel est la souffrance, a-t-elle écrit mélancoliquement en tête de son agenda... Il faut donc m'armer de patience et de raison. » Elle avait eu recours, sans succès, aux principaux médecins et chirurgiens de Paris. Tronchin, auquel elle s'adressait en 1763, lui répondait :

Si les passions de l'âme pouvaient être soumises à la volonté, je dirais que dans l'état où sont les choses, il faut ne s'en permettre aucune... Mais que dirons-nous des passions factices, qui font que la favorite de la nature est ce qu'elle est, c'est-à-dire inimitable? Celles-ci m'embarrassent pour le moins autant que les passions véritables, parce que leur effort est le même et que souvent elles exigent plus d'efforts. Or, tous les efforts sont à craindre (1).

Et Tronchin menaçait la tragédienne de l'œdème ou de l'hydropisie à bref délai si elle ne renonçait pas au théâtre. Mais, en dépit de ces sinistres prédie-

(1) Mss. Tr., 28 février 1763, inédit.

tions, Clairon, dans toute la plénitude de son talent, ne pouvait se résoudre à abandonner, à quarante ans, la scène de la Comédie Française, où chacune de ses apparitions faisait « chambrée pleine et provoquait des applaudissements à tout rompre ». Au printemps de 1765, elle assurait avec Lekain le succès du *Siège de Calais*, tragédie de du Belloy (1). Tous deux refusèrent un soir de jouer avec le comédien Dubois, convaincu d'esroquerie. On sait le tumulte indescriptible qui s'ensuivit, comment Clairon fut conduite dès le lendemain au Fort-l'Évêque, comment aussi ce traitement ignominieux se transforma en triomphe pour la tragédienne qui, durant les cinq jours de sa captivité, reçut les visites de la cour et de la ville. A la suite de cette aventure qui passionna tout Paris, Clairon demandait sa retraite que le duc de Richelieu refusait de signer, se bornant à accorder à l'actrice un congé d'un mois « pour aller consulter Tronchin à Genève. »

Depuis longtemps, Voltaire pressait « sa divine Melpomène de se rendre au temple d'Esculape ». — « Mon unique souhait est que M. Tronchin soit le

(1) Pierre-Laurent Barette du Belloy, 1727-1775. — « Mlle Clairon a mis M. du Belloy entre les mains de Tronchin sans succès. Il se plaint de l'art des médecins et paraît se résoudre à ne rien faire. » (BACHAR-MONT, *Mém. secrets*, 27 août 1764.)

seul homme du monde qui puisse vous guérir. » Et jugeant que Genève, cette « ville à Consistoire », n'était « pas trop faite pour une comédienne », il suppliait Clairon d'accepter l'hospitalité de Ferney, « un temple, disait-il, où l'encens fume pour vous. » A ce propos, le comte d'Harcourt écrit à François Tronchin, alors à Lyon :

Mlle Clairon vient à Genève avec un Russe de ses amis qui fournit à la dépense. Voltaire veut bien loger le Russe, mais Mme Denis ne le veut pas. Il est réglé que Mlle Clairon habitera aux Trois-Rois et que le carrosse de Voltaire viendra la chercher tous les matins pour la ramener le soir. Voilà certainement un bel arrangement qui couvrira bien les choses et que Tronchin désapprouve vu l'état de la malade (1).

Mais Mme Denis s'inclina une fois de plus devant les volontés de son oncle et, le 23 juillet, Clairon arrivait à Ferney. « Anéanti dans les bras de Tronchin, le patriarche supplia la tragédienne, qu'il n'avait pas vue depuis dix-sept ans, de lui réciter quelques vers pour le ressusciter. Clairon s'y prêta de bonne grâce et Voltaire, ravi, se précipita à ses genoux, oubliant son agonie (2). »

(1) Mss. Tr., 20 juillet 1765, inédit.

(2) *The private Correspondance of David Garrick*, t. II, p. 448. London, 1832.

La tragédienne obtenait du docteur la consultation qu'elle était venue chercher.

Tronchin lui a dit, mande Voltaire à Richelieu, que si elle remontait sur le théâtre, il ne répondait pas de sa vie et qu'il ne se mêlerait jamais de sa santé. Elle a répondu que quand le roi daignerait l'entendre, elle serait, comme ses autres sujets, prête à hasarder sa vie pour lui plaire, mais que partout ailleurs elle serait docile aux ordonnances de Tronchin (1).

Elle les enfreignit toutefois pour Voltaire et joua sur le théâtre de Ferney les rôles d'Electre et d'Amenaïde. « Elle fut dééhirante, sublime, » déclare l'auteur qui vit dans son Tanerède et dans son Oreste des beautés qu'il ne connaissait pas. Mais elle faillit mourir.

Que n'étiez-vous à Ferney lorsque Mlle Clairon broyait nos âmes, écrit Tronchin à d'Albaret, vous auriez vu trembler Mme Denis, vous auriez entendu hurler Voltaire. Elle m'a dit aussi qu'elle avait fait tout ce qu'elle pouvait faire. Elle repart après demain pour la Provence, où elle vole sur les ailes de l'amour (2).

Quatre mois après cette mémorable représenta-

(1) *Corresp. génér.*, 30 août 1765.

(2) Mss. Tr., 23 août 1765. Cité par PEREY et MAUGRAS, *Vie intime de Voltaire*.

tion, Tronchin, ayant accepté la charge de premier médecin du duc d'Orléans, quittait définitivement sa ville natale. Ce fut le signal de la dispersion de tous ces aimables malades, duchesses, comédiennes, grands seigneurs, écrivains, prélats ou financiers, toute une élite de gens de condition et de gens d'esprit dont quelques-uns continuèrent des relations avec leurs amis de Genève. Le docteur partit le 22 janvier 1766, en même temps que Mmes de Muy, de Gourgues, le comte et la comtesse d'Harcourt. ms. 57-
« Ils le mènent en triomphe à Paris », s'écriait Voltaire, et il écrivait à Tronchin la veille de son départ :

Mon cher Esculape, vos malades vous accompagneront à Paris et mon cœur vous y suivra. Je n'ai plus qu'un désir, c'est celui de souper un jour entre vous et Mme d'Épinay. Mais comme je n'ai pas la force de me transporter à Genève, il n'y a pas d'apparence que je puisse faire le voyage. Allez jouir de vos succès, ils ne seront pas plus grands que les regrets que vous nous laissez (1).

(1) Mss. Tr., 21 janvier 1766, inédit.

CHAPITRE V

TRONCHIN ET VOLTAIRE

Jugement de Tronchin sur Voltaire. — Affaire de la *Pucelle*. — Affaire de *l'Essai*. — Tronchin intervient entre Voltaire et Vernet. — L'article *Genève* de l'*Encyclopédie*. — Démarches de Tronchin auprès de Diderot, d'Alembert et Voltaire. — Propagande irreligieuse de Voltaire : *l'Écossaise*, *les Dialogues chrétiens*. — Affaire des Calas et des Sirven. — Voltaire et les troubles de Genève. — Situation politique : « Représentants, Négatifs et Natifs. » — Rupture entre Tronchin et Voltaire. — La *Guerre de Genève*. — Les Pâques de Voltaire. — Jugement de Tronchin. — La Beaumelle. — Voltaire cherche à se réconcilier avec Tronchin. — Son retour à Paris. — Sa mort.

En 1739, Tronchin écrivait de Hollande à son ami Jaucourt :

Il est bien mortifiant pour l'esprit humain de penser que, malgré qu'on en ait, Voltaire est un fripon, un étourdi, un homme sans jugement et sans conduite (1).

Tronchin, à cette époque, n'avait probablement jamais rencontré Voltaire et ne se doutait pas qu'il

(1) *Catalogue Charuvay*, 1878, n° 532. Amsterdam, 13 juillet 1739.

aurait à donner un jour ses soins assidus, journaliers, à l'illustre écrivain. Il eut le mérite de ne pas se déjuger par la suite, et s'il fit preuve de dévouement envers Voltaire, comme c'était son devoir de médecin, il n'en conserva pas moins sa libre façon de penser sur l'esprit et le caractère de celui dont il dirigeait la santé. C'est ainsi qu'il écrivait de Genève, huit mois après l'arrivée de Voltaire dans cette ville :

Que peut-on attendre d'un homme qui est presque toujours en contradiction avec lui-même et dont le cœur a toujours été la dupe de l'esprit. Son état moral a été, dès sa plus tendre enfance, si peu naturel et si altéré que son être actuel fait un tout artificiel qui ne ressemble à rien. De tous les hommes qui coexistent, celui qu'il connaît le moins, c'est lui-même (1).

En revanche, Tronchin connaissait bien son malade et c'est la raison sans doute de cette confiance toujours plus grande que lui accorda Voltaire. En effet, lorsque le philosophe vint à Genève, il ne croyait peut-être pas à la science de Tronchin plus qu'à celle d'un autre, mais il en arriva peu à peu à subir son ascendant moral comme il subissait son autorité scientifique, et il prit ainsi l'habitude de ne

(1) STRECKEISEN-MOULTOU, *Rousseau, ses amis et ses ennemis*. Paris, Lévy, 1865. Tronchin à Rousseau, 1^{er} septembre 1756.

plus pouvoir se passer de « son Esculape », l'appelant à son aide chaque fois qu'un excès de travail lui enlevait la vigueur du corps et de la pensée. On pourrait même ajouter, sans être accusé de malice, que Voltaire était bien trop avisé pour ne pas comprendre que Tronchin, citoyen genevois influent et bien placé, lui apporterait encore d'autres secours que ceux de la médecine. Aussi bien le philosophe témoigne-t-il à son médecin une déférence profonde et même un peu craintive; il se range docilement à ses conseils, s'humilie même devant lui, se blottit sous son aile à l'approche du moindre danger, puis, aussitôt rassuré, il se complaît à railler avec ses amis le bienfaiteur qu'il implorait naguère, ce mentor dont il ne pouvait vaincre la froideur un peu hautaine.

En effet, jamais Tronchin ne s'est départi de sa réserve. Pas un instant Voltaire ne lui donne le change sur la mesquinerie foncière de sa nature; pas un instant le docteur ne subit ce charme étincelant qui force l'admiration de ceux mêmes dont il heurte le plus les opinions, et ses sévérités pour l'illustre écrivain portent précisément sur l'abus qu'il fait de son esprit.

D'ailleurs, aussitôt l'arrivée de Voltaire à Genève, Tronchin avait été à même de connaître les petits

côtés du grand homme lorsque survint « l'affaire de la *Pucelle* (1) ». On sait quelle fut alors l'attitude de Voltaire, comment, non content de désavouer son poème, il voulut avec une effronterie sans pareille en faire endosser la paternité à un pauvre libraire qu'il attira dans un guet-apens aux Délices et qu'il fit traîner devant le Conseil comme un malfaiteur. Tronchin s'efforça de calmer Voltaire, que « la peur rendait malade ». Il agit en sa faveur, mais ne fut pas dupe de ses palinodies.

L'orage soulevé par l'affaire de la *Pucelle* était à peine écarté qu'un incident mettait le philosophe aux prises avec quelques-uns des membres du clergé genevois. Cette fois encore, Tronchin, comme médecin de Voltaire et membre de la Vénérable Compagnie, fut appelé à intervenir officiellement. Il servit de parlementaire entre les pasteurs et le philosophe et montra dans cette mission délicate toute sa modération et son bon sens. Il avait, d'ailleurs, prévu ce conflit dans une lettre à la marquise de Jaucourt :

Vous verrez dans peu l'*Histoire universelle* de M. de Voltaire et son siècle de Louis XIV augmenté d'un tiers. Il se pourrait, quand tous ses lecteurs en seraient contents, que les prêtres ne le fussent pas (2).

(1) V. *Le conseiller François Tronchin*, chap. III.

(2) Mss. Tr., 13 octobre 1756, inédit.

Quelques semaines plus tard paraissait en effet, chez les frères Cramer, les libraires bien connus à Genève, une nouvelle édition de l'*Essai sur l'histoire générale*. L'auteur attaquait à la fois Rome et Calvin et prenait très vivement à partie ce dernier à propos de la condamnation de Servet. Toutefois, le livre ne portant aucune indication du lieu d'impression, le clergé genevois ne jugea pas à propos de protester. Et Voltaire, que ce silence divertit, d'écrire à son ami Thieriot, en se servant de termes plus violents encore que ceux employés dans l'*Essai* : « Ce n'est pas un petit exemple du progrès de la raison humaine qu'on ait imprimé à Genève dans cet essai, avec l'approbation publique, que Calvin avait une âme atroce aussi bien qu'un esprit éclairé... Le meurtre de Servet paraît aujourd'hui abominable (1). »

Voltaire savait, du reste, qu'il pouvait compter sur l'indiscrétion de son correspondant « Thieriot-Trompette ». La lettre parut en effet dans le *Mercur de France* (2). Cette fois-ci, le clergé genevois s'émeut, le Consistoire adresse une « représentation » au Conseil. Celui-ci n'y donnant pas suite (3), quelques pasteurs

(1) *Corresp. génér.*, 26 mars 1757.

(2) 4 mai 1757.

(3) *Reg. du Cons.*, 17 et 21 mai 1757.

se déterminent à prendre en mains la défense de Calvin et une polémique de presse s'engage dans le *Journal helvétique* (1).

Inquiet de la démarche du Consistoire, Voltaire écrit au doyen de ce corps (2) pour protester de son innocence, en ayant soin de soumettre sa lettre à Tronchin. A l'entendre, il est victime d'un copiste infidèle, car l'original de sa main portait « âme trop austère au lieu d'âme atroce. » D'ailleurs, il ne songe qu'à vivre et mourir tranquille et ne se mêlera point de « ces petites disputes ». Au fond, le philosophe riait sous cape, sachant fort bien qu'un des membres les plus éminents du clergé genevois, le professeur Vernet (3), se trouvait compromis dans cette affaire.

Vernet, ses études terminées, avait séjourné à diverses reprises à Paris, où il était entré en relation avec Voltaire, qui se prit d'amitié pour ce jeune genevois, fort érudit, aux idées larges, recherché dans le monde des savants et des lettrés. Toute cor-

(1) *Journal Helvétique*, juin 1757. Lettre adressée par une société d'amis à M. de Voltaire.

(2) Mss. Tr., 6 septembre 1757. Voltaire au doyen Le Fort. V. Appendice.

(3) Jacob Vernet, 1698-1789, pasteur et professeur de belles-lettres, puis de théologie, recteur de l'Académie. (V. Eugène DE BUDÉ, *Vie de Jacob Vernet*, p. 241 et suiv. Lausanne, 1843. DESNOTRESTERRES, *op. cit.*, *Voltaire et Genève*, p. 59 et suiv.)

respondance avait cessé entre eux depuis dix ans lorsqu'en 1754 Vernet offrit un peu imprudemment au philosophe, alors à Colmar, de surveiller une édition de l'*Essai*, qu'un libraire de Genève, Claude Philibert, s'apprêtait à publier. Voltaire accepta l'offre du professeur. Vernet ne s'était pas borné à rectifier « cent erreurs de faits, de noms, de dates », il avait pris sur lui de supprimer « certaines expressions peu mesurées, certaines railleries un peu fortes sur la religion. » Effrayé de l'orage que l'*Essai* soulevait alors en France, Voltaire laissa faire son impitoyable censeur, sollicita même de lui une préface, estimant, suivant le mot de son secrétaire, « qu'un peu de protection de Calvin ne peut faire que du bien quand on écrit des histoires universelles. » Il prenait sa revanche trois ans plus tard en rétablissant dans l'édition considérablement augmentée des Cramer les passages condamnés par Vernet. L'indignation, justifiée d'ailleurs, du théologien genevois se fait sentir dans les lignes qu'il adresse aussitôt à Tronchin :

Que fait M. de Voltaire? Il amplifie cette histoire et par la tête et par la queue et c'est là qu'il place un chapitre fort scandaleux sur la religion judaïque, quantité de choses venimeuses sur le christianisme, une peinture du calvinisme comme d'une religion ennemie de la

monarchie et beaucoup de sottises sur nos réformateurs (1).

Vernet tenait à tout prix à dégager sa responsabilité et annonçait une réfutation des chapitres de l'*Essai* consacrés à Genève, Calvin et Servet. Voltaire attendait de pied ferme l'attaque, jouait la surprise et ne se faisait pas faute d'accuser le professeur d'inconséquence et de déloyauté :

Il me paraît assez étrange, écrit-il à Tronchin, que le seul catholique romain qui jamais ait été le panégyriste de la liberté de Genève et de son gouvernement trouve un adversaire dans un Genevois. Ce qui doit me surprendre et m'affliger davantage, c'est que ce Genevois soit M. le ministre Vernet. Il n'y a personne dans notre ville sur l'indulgence de qui j'aurais dû compter autant que sur la sienne... Je ne lui ai jamais donné le plus léger sujet de plainte, en un mot je ne vois aucune raison qui puisse l'engager à troubler le repos de ma vieillesse et la sienne. Non seulement il écrit contre un ouvrage qu'il a imprimé et qu'il a honoré d'une préface, non seulement il veut ôter le repos à un homme infirme, mais dans ce qui concerne la malheureuse aventure de Servet, il écrit contre ses propres sentiments universellement reconnus. Il me prodigue des éloges dans une de ses lettres sur les services que j'ai rendus, dit-il, au genre humain en inspirant la tolérance, et ce sont aujourd'hui les armes de

(1) Mss. Tr., 19 juin 1757, inédit.

l'intolérance qu'il prend contre moi. S'il s'agissait de mettre au jour ses procédés, vous voyez quel serait mon avantage; s'il s'agissait de discuter les faits avancés dans *l'Histoire universelle*, je n'en aurais pas moins (1).

La perspective de ce débat ne laissait pas de préoccuper les esprits à Genève. Le Conseil estimait que l'affaire Servet devait être « ensevelie dans un profond oubli (2) » et voyait avec peine Vernet « s'engager dans une dispute où la religion ne gagnera rien et où lui-même pourra beaucoup perdre ». Le clergé, qui, depuis le commencement du siècle, s'était départi du dogmatisme étroit de Calvin, ne se montrait guère d'humeur à « excuser le réformateur de fautes inexcusables (3) ». Les collègues et les amis de Vernet, comprenant combien sa position était délicate, « vu les services singuliers qu'il avait rendus à Voltaire », s'efforçaient d'étouffer l'affaire. Ils se tournèrent vers Tronchin dont ils invoquèrent les bons offices. Le docteur n'était-il pas, en effet, la seule personne qui eût à Genève quelque autorité sur Voltaire. Retenir l'irrascible écrivain n'était pas assurément chose facile. Tronchin y parvint cepen-

(1) Mss. Tr., 19 septembre 1757, inédit.

(2) J.-B.-G. GALIFFE, *D'un siècle à l'autre*. Genève, 1877. Le syndic J.-L. Calandrini à Jacob Vernet, 19 octobre 1757.

(3) Mss. Tr. Tronchin à Vernet, s. d., inédit.

dant, car Voltaire déclina le combat en alléguant des raisons de santé, qui ne manquaient jamais à l'habile polémiste quand le terrain ne lui semblait pas suffisamment solide.

Mon respectueux attachement pour la République, déclarait-il au docteur, et ma reconnaissance pour les bontés dont on m'honore ici m'imposent un silence que M. Vernet aurait dû peut-être garder. Je me flatte que vous approuverez mes sentiments. Vous gouvernez mon âme et mon corps, il leur faut à tous deux du régime et ce régime est la tranquillité. Elle est absolument nécessaire au triste état où je suis (1).

Tronchin, d'autre part, était intervenu auprès de Vernet pour obtenir de lui qu'il renonçât à publier sa réfutation :

Toute cette affaire, monsieur, me chagrine infiniment parce que j'en considère les suites de sang-froid. Ce même sang-froid m'a déterminé à tout faire pour l'assoupir... La cause de Calvin est insoutenable, ce qui nous reste à faire c'est d'en rougir. Je vous ai déjà dit que nous devons souhaiter que Dieu lui fit miséricorde. Mais si la cause de Calvin ne vaut rien, que d'avantages ne donne-t-elle pas à M. de Voltaire ou à tel autre qui voudra prendre la plume? Votre zèle, monsieur, nous prépare bien des mortifications. Vous obligerez les spectateurs les plus éloi-

(1) Mss. Tr., 23 septembre 1757, inédit.

gnés de l'esprit polémique à prendre parti... Il se dira de part et d'autre des choses affligeantes et bien désagréables, qui divertiront ceux qui se plaisent à nos fautes et à nos embarras. Croyez-vous que la religion en général et notre réformateur en particulier n'en souffrent pas (1)?

Vernet demeurerait inébranlable dans sa résolution. N'y avait-il pas pour lui « obligation d'honneur et de conscience à se justifier aux yeux de ses concitoyens » et à défendre Calvin « contre les attaques de l'écrivain du monde le plus lu et le plus séduisant (2) »? Tronchin, désespérant de l'arrêter, s'efforça du moins de dégager la responsabilité de la Vénérable Compagnie que Vernet cherchait à entraîner à sa suite. Il écrivait à ce dernier :

Il ne faut pas qu'un corps aussi respectable s'expose ou coure le plus petit risque. J'espère que l'annonce que j'ai faite à la Compagnie de l'édition des œuvres de M. de Voltaire, qui se fait en Hollande par privilège des États, mettra nos théologiens un peu plus à leur aise, ceux de Hollande se trouvant par cette permission plus directement obligés que nous à se défendre. Nous ne pouvons pourtant pas nous dissimuler l'inutilité des disputes théologiques. Il semble par le fait qu'elles tournent au profit de l'irréligion. Elle lève la tête dans le pays où on l'a le mieux et le plus combattue et il semble que la

(1) Mss. Tr., 13 septembre 1757, inédit.

(2) Mss. Tr. Vernet à Tronchin, 24 septembre 1757, inédit.

religion ne tient en Angleterre qu'aux convenances politiques. Conservons nos mœurs, monsieur, elles seront le vrai soutien de notre religion, elles parlent mieux pour elle que tous les docteurs de la loi. Éclairons-nous sur tous nos devoirs, prêchons surtout d'exemple et ne craignons point les progrès d'un mal qui se rit des arguments de la science (1).

Vernet fit paraître sa réfutation sous le titre de *Lettre à M. Formey*, dans la *Nouvelle Bibliothèque germanique* (2). Il convenait que l'attitude du réformateur dans le procès de Servet n'était plus soutenable au dix-huitième siècle, mais il démontrait que Voltaire, pour peindre « l'âme atroce » de Calvin, avait dénaturé les faits. Voltaire ajourna sa vengeance, mais la rancune qu'il ressentit de cette publication allait retomber sur le clergé genevois tout entier.

*
* *

Cet incident de l'*Essai* était, en effet, à peine elos qu'un autre bien plus grave par ses conséquences, l'apparition de l'article Genève dans l'*Encyclopédie*,

(1) Mss. Tr., 4 octobre 1757, inédit.

(2) Tome XXI. La lettre n'ayant pu être donnée tout entière dans la même livraison, quelqu'un s'entremît auprès du rédacteur et la seconde partie ne parut point. Vernet, pour donner son *Mémoire* complet, fut obligé d'en publier lui-même un tirage à part.

obligeait Tronchin à intervenir de nouveau entre la Vénérable Compagnie et Voltaire.

On sait que, dans ce fameux article paru en octobre 1757, d'Alembert, après avoir fait l'éloge des institutions de la République, félicitait la plupart des pasteurs de n'avoir d'autre religion qu'un « socinisme » parfait :

On se plaint moins à Genève qu'ailleurs des progrès de l'incrédulité, ce qui ne doit pas surprendre, car la religion y est presque réduite à l'adoration d'un seul Dieu, du moins chez tout ce qui n'est pas peuple ; le respect pour Jésus-Christ et pour les Écritures est peut-être la seule chose qui distingue d'un pur déisme le christianisme de Genève.

Une si grave accusation portée contre son orthodoxie souleva une douloureuse émotion dans le clergé calviniste. Les pasteurs se sentaient compromis, surtout ceux qui avaient été en relations avec d'Alembert lors de son séjour aux Délices. La Vénérable Compagnie s'assemble et nomme une commission « pour aviser à ce qu'il y avait à faire. » Vernet en est élu président, Tronchin secrétaire.

On pouvait attendre du docteur des services que lui seul était en état de rendre. N'avait-il pas collaboré à l'*Encyclopédie*? N'était-il pas le médecin de Diderot et d'Alembert, qui lui pardonnaient ses prin-

cipes religieux en raison de sa tolérance et de sa philanthropie? Tronchin essaya de la conciliation et s'adressa à l'auteur même de l'article pour obtenir une rectification (1). D'Alembert s'y refusa poliment (2). Diderot, sollicité à son tour, répondit qu'il n'avait aucun pouvoir sur les articles de son associé (3).

Tronchin, comme chacun à Genève, se doutait bien que Voltaire était, sinon l'auteur, du moins l'instigateur de l'article. Il lui écrivit donc à Lausanne, où le philosophe, qui sentait grossir l'orage, venait de se réfugier prudemment. Fidèle à sa tactique habituelle, Voltaire lui répondit en affectant l'ignorance :

Je ne connais point l'article Genève de l'*Encyclopédie*, je sais seulement qu'il y a quelques tracasseries particulières entre M. d'Alembert et un jeune homme d'esprit de cette ville reçu ministre. Je peux vous assurer que je ne me mêlerai pas plus de ces fadaïses que je ne me suis mêlé de toutes les sottises qu'on a imprimées dans des mercures suisses et germaniques. Mon secret est de ne les pas lire. Il est vrai que je n'ai pas toujours été si sage, mais il aurait fallu être impassible pour voir de

(1) *OEuvres posthumes de d'Alembert*, t. I, p. 415-417, Paris, Pougens, 1799.

(2) Mss. Tr., 6 janvier 1758. Publ. par Vernet dans ses *Lettres critiques d'un voyageur anglais sur l'article Genève*, 1766.

(3) Mss. Tr., 30 décembre 1757. (Publ. dans *La Réformation au dix-neuvième siècle*, t. I, p. 195. Genève, 1875.)

sang-froid le siècle de Louis XIV imprimé avec des notes scandaleuses débitées dans toute l'Europe.

Je ne sais pas s'il est dit dans l'*Encyclopédie* que vos prêtres ne croient qu'un seul Dieu. Auront-ils la lâcheté de répondre qu'on les calomnie. C'est leur affaire, ce n'est pas la mienne. Il suffit que Breslau soit pris (1).

Tronchin n'avait pas attendu cette réponse pour plaider sa cause auprès de Mme Denis, qui lui écrivait :

Mon oncle, après avoir lu l'article Genève, en a été inquiet, trouvant que d'Alembert l'avait cité très mal à propos, mais il m'a dit : « Je n'écrirai pas une panse d'or que notre ami Tronchin ne me le dise. » Soyez bien sûr que quelque miracle que vous puissiez faire en faveur de l'humanité, vous ne ferez jamais de cure si singulière que celle de mon oncle sur cet article. Tous ses amis jusqu'à vous y avaient échoué. Vous avez des remèdes pour l'âme aussi souverains que pour le corps (2).

Et Voltaire mandait à son tour à Tronchin :

J'ai vu, mon cher ami, votre lettre à Mme Denis... J'ignore jusqu'à quel point vous avez du plaisir dans cette affaire et quel degré de ridicule est jeté sur le col tors d'un tartuffe. Ce ne sont pas là mes affaires. Vous êtes le secrétaire d'un comité de Pères de l'Église. Vous avez les

(1) Mss. Tr., s. d., inédit.

(2) Mss. Tr., 5 janvier 1758, inédit.

sifflets à ménager pour eux, vous êtes prudent et je n'ai rien à vous dire. Mais si j'étais leur ami, si je voulais les servir, je leur conseillerais de faire eux-mêmes un article de *Lelio Socini* pour la lettre L du tome prochain, d'expliquer la Trinité bravement et de dire qu'ils la croient et qu'on s'est trompé à l'article Genève. Cela finirait tout en douceur. Il est vrai qu'ils pourraient renier un peu leur foi, à ce qu'on dit, et qu'on ne les croira pas, mais aussi il faut avouer qu'ils sont dans le cas ou de soutenir hardiment le socinianisme ou de trahir leur conscience. Cela est douloureux et je compatissais à leur état. *Interim bibe et ride* (1).

Voltaire ne cessait de décourager Tronchin dans ses démarches pour obtenir de d'Alembert une rétractation, et, tout en engageant le docteur à mépriser comme lui « les criaileries genevoises », s'efforçait de tirer son épingle du jeu :

Je sais que quelques-uns de vos prêtres font courir le bruit dans les Rues-Basses que j'ai part à l'article Genève dans lequel je suis loué. Je ne mérite certainement pas ce ridicule, mais vous voyez que je leur rends le bien pour le mal, puisque je vous supplie d'empêcher qu'ils se déshonorent. Je ne m'ouvre qu'à vous, je me tais avec tout le monde et je dois me flatter que rien ne troublera la tranquillité du peu de jours qui me restent à vivre. Comptez que tant que je vivrai vous n'aurez jamais de

(1) Mss. Tr., 8 janvier 1758, inédit.

plus zélé partisan et d'ami plus tendrement attaché que moi (1).

Au fond, Voltaire ne se demandait pas sans angoisse quelle serait pour lui l'issue de l'affaire. Il ne négligeait aucun moyen de se réhabiliter et écrivait presque chaque jour à Tronchin (2) :

J'apprends le danger où est M. votre fils, mon cher Esculape, et je compte sur votre art, vous aurez donné deux fois la vie à cet enfant si digne de vivre. Vous êtes sans doute uniquement occupé de cette négociation avec la nature et vous laissez actuellement reposer celle de votre clergé.

Si vous écrivez une seconde fois à M. d'Alembert, il vous répondra probablement qu'il m'a chargé de ses intentions et alors il ne sera peut-être pas impossible de trouver un biais qui contente tout le monde. Il vous a déjà répondu qu'il *n'a pas dit un mot qui puisse faire croire que les ministres de Genève ne sont pas chrétiens*. C'est déjà un commencement de paix. Le temps calmera les esprits et je serai très heureux de pouvoir y contribuer. Mais de quelque religion que soient vos prêtres, la mienne est de vous aimer et de m'intéresser toute ma vie bien tendrement à tout ce qui vous touche. C'est aussi la profession de foi de Mme Denis (3).

(1) Mss. Tr., s. d., inédit.

(2) V. *La Réformation au dix-neuvième siècle*, t. I, p. 195; t. II, p. 13. Nous ne donnons ici que les lettres inédites.

(3) Mss. Tr., s. d., inédit.

Tandis qu'il se parait, en écrivant à Tronehin, des sentiments les plus conciliants, Voltaire conjurait d'Alembert de ne rien rétracter : « Vous n'avez pas besoin de mes saintes exhortations pour soutenir la gale que vous avez donnée au troupeau de Genève (1). »

Ces saintes exhortations étaient superflues, en effet, car d'Alembert n'entendait nullement céder aux sollicitations des pasteurs. « Je feins d'ignorer leurs cris, répondait-il à Voltaire... Mes dispositions sont toujours les mêmes et aucune autorité divine, ni humaine ne pourra les changer (2). »

Devant l'insuccès des démarches de Tronehin, la Vénérable Compagnie, après mûre délibération et enquête, faisait paraître, le 10 février, une « Déclaration de principes » qui fut répandue à mille cinq cents exemplaires. Et Voltaire d'écrire au docteur : « Homme habile qui ne m'avez pas seulement envoyé la belle pancarte ! Voilà l'affaire de votre confession de foi finie, tout le monde doit être content ; quand je dis tout le monde, j'entends aussi d'Alembert ; la paix est une belle chose (3). »

Voltaire se trompait, l'affaire n'était pas finie et

(1) *Corresp. génér.*, 12 décembre 1757.

(2) *Ibid.*, 11 et 20 janvier 1758.

(3) Mss. Tr., 23 février 1758, inédit.

Tronchin avait prédit juste quand il écrivait à son ami le professeur Pictet, le 26 janvier 1758 : « Je ne serais pas surpris que les RR. PP. Jésuites prissent en main notre défense. Il est sûr qu'ils aiment mieux notre clergé que les encyclopédistes (1). »

La protestation des pasteurs genevois eut, en effet, un si grand retentissement à Paris qu'elle attira l'attention de la Sorbonne sur l'article de d'Alembert. La censure se montra dès lors plus sévère à l'égard de l'*Encyclopédie*, dont le privilège était révoqué un an plus tard, le 8 mars 1759 (2).

*
* *

Le manque absolu de franchise dont il venait de donner une nouvelle preuve, la perfidie des moyens par lesquels il cherchait à compromettre le clergé calviniste, ne pouvaient que diminuer Voltaire dans l'estime assez médiocre déjà où le tenait Tronchin. Nous touchons d'ailleurs à l'époque où le philosophe, solidement installé à Ferney, hors des atteintes du Consistoire, se fait un jeu d'inonder Genève de ses libelles anonymes ou pseudonymes, qu'il désavoue avec indignation aussitôt parus. Il ose

(1) PEREY et MAUGRAS, *Vie intime de Voltaire*.

(2) V. Appendice. Diderot à Tronchin, 14 mai 1759.

écrire à Tronchin, à propos de l'*Écossaise*, cette satire dialoguée dirigée contre Fréron et publiée sous le nom de Hume :

Mon cher Esculape, il y a une maladie que vous ne guérirez jamais, c'est la malice des hommes. On a imprimé je ne sais quelle traduction d'une pièce anglaise très peu orthodoxe sous mon nom et sous celui de Genève. Un certain parti que vous connaissez en a fait venir deux ou trois exemplaires pour soulever les esprits contre moi. Dès que j'en ai été averti, j'ai dénoncé moi-même au Conseil cette impertinence calomnieuse. Je vous prie de le dire à vos amis afin que les ennemis soient confondus.

Vous avez beau dire que je me porte bien, soyez très sûr que je me meurs de faiblesse et peut-être de chagrin. On ne peut être gai quand on est affligé. Tout ce qu'on peut faire c'est de le cacher, mais je ne cache rien. Je fais gloire surtout de ma tendre amitié pour vous (1).

Même protestation au sujet d'un autre libelle paru trois mois plus tard sous le titre rassurant de *Dialogues chrétiens* ou *Préservatif contre l'Encyclopédie* :

Mon cher docteur, j'apprends par L'Écluse que vous seriez fâché si j'étais l'auteur des *Dialogues chrétiens*... et moi aussi je vous le jure... Le second dialogue est

(1) Mss. Tr., s. d., inédit.

sanglant, il ne nomme personne mais il désigne, il couvre d'opprobre le professeur Vernet (1).

Les pasteurs réclamaient la suppression de la brochure; Voltaire se joint à eux, insistant auprès de Tronchin pour que « le libelle soit brûlé et l'auteur puni » :

Je ne veux pas accoutumer des faquins de libraires à abuser de mon nom. Je dirai à Vernet qu'il est un fripon quand il me plaira, mais je ne veux pas qu'on me le fasse dire. Mon cher Esculape, croyez-moi, aimez la franchise de mon caractère (2).

On reconnaîtra qu'il est difficile de pousser plus loin le persiflage et le mensonge, puisque Voltaire était l'auteur des *Dialogues chrétiens*.

Tronchin n'était assurément pas de ceux dont Voltaire pouvait désarmer l'indignation par sa verve intarissable et ses adroites flatteries. Est-il besoin de dire que le docteur n'entendait être ni la dupe ni le complice d'un homme dont il réprouvait ouvertement l'impiété et les odieux procédés ?

(1) *Le conseiller François Tronchin*, p. 168.

(2) *Corresp. génér.*, 30 oct. 1760. — Vernet adressa un *Mémoire justificatif* aux autorités civiles et religieuses de Genève et répondit à Voltaire, en 1766, par les *Lettres critiques d'un voyageur anglais*. Voltaire riposta par la *Lettre curieuse de M. Robert Covelle, célèbre citoyen de Genève, à la louange du professeur Vernet*.

Sur un point, cependant, Voltaire, par sa conduite, devait se concilier, sinon la sympathie, du moins une sorte d'approbation de la part de Tronchin. Le philosophe, mettant pour une fois d'accord sa conduite avec ses maximes, poursuivait alors avec une généreuse ardeur la réhabilitation des Calas. Dès le début de cette mémorable campagne, les Tronchin lui avaient fourni de précieux auxiliaires. Jean-Robert, le fermier général, se constituait à Paris le protecteur de l'infortunée veuve Calas et s'efforçait de gagner à sa cause MM. de Chaban et de Saint-Florentin; le docteur s'adressait à Mme de Pompadour et à Quesnay, qui tous deux laissaient sa requête sans réponse. Il obtenait, en revanche, l'appui du duc de La Rocheguyon et celui de la duchesse d'Anville, « une femme, écrit Voltaire, dont les obstacles et les lenteurs ne ralentirent jamais le zèle ». Tous les Tronchin, enfin, le procureur général, les consillers François et Jacob, faisaient partie du comité consultatif auquel Voltaire, décidé à frapper sans répit l'attention du public, soumettait ses mémoires. Le docteur écrit à son ami le pasteur Vernes :

Je vous apprendrai une nouvelle qui vous fera plaisir, c'est que Mme Calas et le pauvre Lavaisse sont à Paris. L'affaire paraît s'engrener on ne peut mieux. Voltaire avec MM. de Brus et de Vegobre furent avant-hier pen-

dant trois heures dans mon cabinet, d'où sortit « une lettre du fils Calas à sa mère », qui s'imprime à présent et dont j'espère que vous serez content. Voltaire n'a jamais rien fait de si bon (1).

A la « lettre du fils Calas » succédait « le mémoire de Donat Calas ».

Voici, mon cher grand homme, le mémoire tel qu'il est fait pour les catholiques. Nous nous faisons tout à tous avec l'apôtre. Il m'a paru qu'un protestant ne devait pas désavouer sa religion, mais qu'il devait en parler avec modestie et commencer par désarmer, s'il est possible, les préjugés qu'on avait en France contre le calvinisme et qui pourraient faire très grand tort à l'affaire des Calas. Comptez qu'il y a des gens capables de dire : *qu'importe qu'on ait roué ou non un calviniste, c'est toujours un ennemi de moins dans l'État*. Soyez très sûr que c'est ainsi que pensent plusieurs honnêtes ecclésiastiques. Il faut donc prévenir leurs cris par une exposition modeste de ce que la religion protestante peut avoir de plus raisonnable... La chose était délicate, mais je crois avoir observé les nuances. Nous avons une viande plus crue pour les étrangers. Ce mémoire est pour la France et il est au bain-marie (2).

(1) Papiers Dufour-Vernes, 29 juin 1762, inédit.

(2) *Corresp. génér.*, s. d., 1762, n° 4977. — Dans ses *Soirées de Saint-Petersbourg* (1^{er} entretien), Joseph DE MAISTRE, qui met en doute l'innocence des Calas, rapporte inexactement cette lettre qu'il avait lue, dit-il, tout à son aise. Et il ajoute : « C'est dans ce style grave et sentimental

Faire parler un protestant devant la France catholique était, en effet, chose délicate. Voltaire n'y réussit que médiocrement aux yeux de Tronchin. Le vieil huguenot qu'était le docteur ne s'accommodait point d'une religion protestante réduite, selon l'expression du philosophe, à ce qu'elle a de plus raisonnable. Profondément respectueux des convictions des autres, il ne pouvait admettre des plaisanteries déplacées à l'égard des lecteurs catholiques. D'ailleurs, Tronchin ne se dissimulait pas que, pour Voltaire, plaider la cause des Calas était encore une façon d'attaquer l'Église. « Leur protecteur, disait-il à Grimm, polissonnera sur ce à quoi il ne pourra pas répondre (1). » Aussi ne ménagea-t-il pas ses critiques à l'illustre incrédule.

On voit bien, lui répondait Voltaire, que notre Esculape est le fils aîné d'Apollon. Toutes ses réflexions me paraissent très justes... Si vous jugez à propos et s'il en est encore temps, je corrigerai tous les endroits que vous m'indiquez (2).

L'arrêt qui réhabilitait les Calas fut rendu le 9 mars 1765. Un an plus tard, Voltaire sollicitait de nouveau

que le digne homme parlait à l'oreille d'un homme qui avait sa confiance, tandis que l'Europe retentissait de ses trénodies fanatiques. »

(1) Bibl. nat., recueil cité, 15 avril 1762, inédit.

(2) *Corresp. génér.*, août 1762.

l'intervention de Tronchin en faveur d'un autre protestant, Sirven, qui, après un jugement inique, s'était réfugié en Suisse :

Ma consolation est la sûreté où je suis que votre âme bienfaisante secondera mes efforts en faveur de la famille Sirven, beaucoup plus infortunée que la famille Calas, puisqu'elle n'a jusqu'ici d'autre appui que moi, et que les Calas ont été favorisés par toute la France. Le factum de M. de Beaumont en faveur des Sirven me paraît un chef-d'œuvre. Je me flatte que vous lui donnerez votre suffrage et celui de vos amis. Vous êtes comptés parmi ceux qui peuvent diriger l'esprit du public dans les affaires qui intéressent l'humanité. Votre voix peut beaucoup et vous ne nous la refuserez pas (1).

Malgré l'accord qui semblait de temps à autre s'établir entre eux lorsqu'ils prenaient en commun la défense des victimes de l'injustice, l'humeur indiscrette de Voltaire et son intrusion incessante dans les affaires de la République, ne faisaient qu'augmenter cette sorte d'éloignement que, depuis longtemps déjà, il inspirait à Tronchin.

Sans entrer dans des développements qui élargiraient outre mesure le cadre de cette étude biographique, il est nécessaire d'ouvrir ici une parenthèse pour exposer la situation politique à Genève et éclairer

(1) Mss. Tr., 3 septembre 1766, inédit.

ainsi les relations de Tronchin avec Voltaire et Rousseau.

Le docteur appartenait à l'une des rares familles qui avaient accès aux charges publiques. Démocratique de principe et d'origine, le gouvernement de Genève était, en effet, devenu peu à peu une oligarchie aristocratique. Le Conseil Général ou assemblée de tous les citoyens avait perdu ses antiques privilèges; les pouvoirs se concentraient dans le Petit Conseil et le Conseil des Deux-Cents. Retenu par la crainte des dangers extérieurs, le peuple genevois avait accepté pendant longtemps cette sorte de mise en tutelle. Mais, dès le début du dix-huitième siècle, il relève la tête, s'insurge contre une aristocratie qui, par les refus qu'elle oppose aux revendications populaires, justifiera son nom de « parti des Négatifs ». Les citoyens, qui veulent obtenir une augmentation de droits, ne cessent d'adresser au gouvernement des « représentations », d'où leur nom de « Représentants ». Un troisième élément de la population genevoise vient compliquer la situation : « les Natifs », descendants d'étrangers admis au simple droit d'habitation, mais ne jouissant pas des droits civils et qui se tournent tantôt du côté du gouvernement, tantôt du côté de la bourgeoisie, faisant pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. En 1707, un premier

mouvement populaire met le gouvernement à deux doigts de sa perte. Quelques années plus ealmes se passent, l'agitation reprend, partieulièremment violente de 1734 à 1738, et ne eesse que grâce à l'intervention de la France, de Zurich et de Berne. Mais les esprits travaillaient. Genève était toute préparée à recevoir le levain révolutionnaire que Rousseau allait y semer. En 1762, la eondamnation de l'*Emile* et du *Contrat* par le Conseil fut, pour la bourgeoisie, le signal d'une levée de boueliers. Il y eut une nouvelle médiation, puis le eombat reprit ehaque jour plus âpre, plus personnel.

Profondément attaehé aux aneiennes traditions, Tronehin ne voyait dans les adversaires du gouvernement que des faetieux et des rebelles. Il estimait que toute modification de la Constitution inaugurerait un état de ehoses fatal pour le pays. D'ailleurs fatigué, attristé de eette agitation perpétuelle, il se fixa à Paris en 1766.

Voltaire, qui eut toute sa vie le goût de se mêler de politique, ne pouvait demeurer simple speetateur des événements qui se déroulaient autour de lui. Il y'vit, en s'attribuant le rôle de eoneiliateur, l'oeecasion de faire parade de son erédit à Genève eomme à Versailles. A l'entendre, son seul souci est de « jeter de l'eau sur les eharbons de Jean-Jaeques Rousseau ».

En réalité, devenu d'abord le conseiller de la bourgeoisie contre le gouvernement, puis celui des natifs contre la bourgeoisie, il avait, par ses intrigues, envenimé les passions que les médiateurs s'efforçaient de calmer.

Ces manœuvres subreptices exaspérèrent Tronchin. Il les reproche à Voltaire dans une série de lettres qui n'ont pas été conservées, mais les réponses du philosophe font assez voir quel devait être leur contenu :

Je vous jure que les petites inquiétudes de quelques personnes de Genève sur le parti que je pouvais prendre dans vos dissensions sont mal fondées. Il faut n'avoir pas le sens commun pour imaginer que je sois le partisan de deux ou trois ennuyeux énergumènes, mais tout esprit de parti est toujours soupçonneux et injuste (1).

Et il écrit encore à Tronchin :

Votre dernière lettre, mon Eseulape, m'a sensiblement affligé : vous n'êtes point fait pour donner des maladies. C'est à vous de les guérir... Ne confondez point, je vous en supplie, vos parents avec d'autres personnes de Genève. Soyez très sûr que je serai attaché du fond de mon cœur à toute votre famille jusqu'au dernier moment de ma vie, mais il faut se voir et se parler pour s'entendre et vous savez qu'il y a plus de deux ans que je ne peux

(1) Mss. Tr., 20 août 1766, inédit.

sortir. Je vous répète encore que je ne me mêlai un petit moment des affaires de votre ville que sur la prière de plusieurs personnes des deux partis... M. le duc de Choiseul, malgré la multitude de ses affaires, me rend plus de justice que vous. Je reçois une lettre de lui en même temps que je reçois la vôtre et j'aurais souhaité que vous m'eussiez parlé avec autant de confiance et de bonté que lui... Si quelqu'un avait à se plaindre, ce serait moi peut-être. C'est à ceux qui se portent bien à venir chez les malades. M. l'ambassadeur me fait l'honneur d'y venir assez souvent pour qu'un de vos parents daignât l'accompagner, je n'en dirai pas autant de quelques per-ruques, MM. Tronchin ont toujours été les seuls avec qui j'ai été lié. Au reste, soyez très sûr qu'ils ne peuvent être sacrifiés à personne et que les partisans les plus outrés du peuple ne leur ôteront jamais rien de leur considération. Je sais bien que la concorde ne sera jamais dans Genève, mais les lois en tiendront lieu, et c'est tout ce qu'on peut attendre (1).

Voltaire n'ignorait pas que son intervention dans les affaires de Genève, loin de lui procurer, comme il s'en était flatté, un retour de faveur à Versailles, se tournait contre lui et devenait une nouvelle cause de disgrâce. Et il s'évertuait d'autant plus à se justifier aux yeux de Tronchin que ce dernier jouissait de la pleine confiance du roi. Mais le philosophe

(1) Mss. Tr., 16 septembre 1762, inédit.

ne put donner le change à son correspondant, et dans une lettre à Florian il ne cache pas son dépit d'avoir été démasqué par le docteur :

Plusieurs personnes dans Paris accusent Tronchin d'avoir dit au roi qu'il n'était point mon ami et qu'il ne pouvait pas l'être et d'en avoir donné une raison très ridicule surtout dans la bouche d'un médecin (1). Je le crois incapable d'une telle indignité et d'une telle extravagance. Ce qui a donné lieu à la calomnie, c'est que Tronchin a trop laissé voir, trop dit, trop répété que je prenais le parti des représentants, en quoi il s'est bien trompé (2).

Voltaire tira une petite vengeance de ces propos en faisant figurer le docteur dans le deuxième chant de sa *Guerre de Genève*, cette épopée burlesque, dont le sujet est un épisode des dernières luttes du Consistoire contre l'irrévérence du peuple genevois. Au milieu de l'émeute Tronchin paraît :

Il parle peu, mais avec dignité,
 Son air de maître est plein d'une bonté
 Que tempérait la splendeur de sa gloire.
 Il va, tâtant le pouls du Consistoire,

(1) Mss. Tr., 16 septembre 1766, inédit.

(2) On prétendait que Louis XV ayant demandé à Tronchin s'il était toujours grand ami de Voltaire, le docteur aurait répondu qu'il n'était pas l'ami d'un impie.

(3) *Corresp. génér.*, 1767, n° 6823.

Et du Conseil et des plus gros bourgeois ;
Sur eux à peine il a placé ses doigts,
O de son art merveilleuse puissance !
O vanité ! ô fatale science !
La fièvre augmente, un délire nouveau
Avec fureur attaque tout cerveau...
Chacun s'émeut et tous donnent au diable
Le grand Tronchin avec sa mine affable...
Lui, d'un pas grave et d'une marche lente,
Laisse gronder la troupe turbulente,
Monte en carrosse et s'en va dans Paris
Prendre son rang parmi les beaux esprits.

La satire contre le docteur n'était pas bien méchante. Cependant, à en croire Baehaumont, ce qui fâcha le plus Voltaire dans la publicité donnée à son poème fut le déplaisir qu'en pourrait ressentir Tronchin. A la vérité, le philosophe avait d'autres soucis : les nombreux libelles qui sortaient alors de l'officine de Ferney étaient soumis aux critiques d'une inquiète et ombrageuse censure (1). L'infatigable pamphlétaire se sentant menacé d'un décret de prise de corps imagina, pour y échapper, de faire ses Pâques avec l'éclatante publicité que l'on sait.

(1) « Par arrêt de la Chambre des vacations de Paris du 24 septembre 1768, un colporteur de livres, sa femme et un garçon épicier ont été condamnés au carcan pendant trois jours consécutifs, à la marque, les hommes aux galères et la femme à être enfermée dans la maison de force de l'hôpital, pour avoir vendu *la Guerre de Genève* et quelques autres imprimés impies contraires aux bonnes mœurs et au respect dû aux personnes en place ». (Note ms. et inédite du conseiller François Tronchin.)

Tronchin, en apprenant la faee des eommunions de Voltaire, sa déclaration de bon eatholique signée par devant notaire, écrit à sa fille :

Le verbal des sacrements en viatique de Voltaire court Paris. Tout le monde en lève les épaules. On comprend très bien la raison de cette comédie, mais je doute, quoi qu'il arrive, qu'elle remplisse son objet. En vérité, cela fait pitié (1).

Cette comédie parut plus odieuse eneore à Tronchin lorsque Voltaire, revenu de ses frayeurs, fit paraître, l'année même de sa eommunion, sa brochure *Dieu et les hommes*, « eet ouvrage de eommande, éerit le doeteur à Bonnet, pour achever le grand œuvre auquel on travaille... Je vous ai nommé eelui qui est à la tête de l'entreprise et j'ajoute aujourd'hui que eet homme ne dort pas aussi tranquillement que moi... S'il dort eneore, le temps viendra où il pourra avoir quelques insomnies et ee temps peut-être n'est pas bien éloigné (2). »

La mesure était comble pour Tronchin. Dans sa correspondanee il donne libre eours à son mépris pour celui qu'il appelle tour à tour « l'homme de Ferney, le vieux brochurier, l'apôte des mécréants ».

(1) Mss. Tr., 3 mai 1769, inédit.

(2) Bibl. de Genève. Mss. Ch. Bonnet, n° 15, t. VII, 20 décembre 1769, inédit.

On le voit même, dans l'aversion que lui inspire son ancien client, s'éprendre d'une singulière chimère : La Beaumelle, auquel le docteur donnait ses soins, préparait alors son *Histoire complète des iniquités littéraires et civiles de Voltaire*. C'est sur cette publication, c'est aussi sur la disgrâce de Choiseul que Tronchin comptait pour « terrasser le vicux brocheur ». Il mande à Bonnet :

La nouvelle philosophie... n'a pas beau jeu ici dans ce moment. Le grand Pan qui la protégeait et la rendait si audacieuse ne peut plus la couvrir de son égide... L'alarme est au quartier... Il n'est donc pas étonnant qu'on ait versé des larmes à Ferney, on en versera bien d'autres quand on verra les effets de la faveur et du crédit de La Beaumelle. Ce lionceau blessé et incapable va se venger... (1).

Mais Voltaire, en parfait courtisan, « rampa aux pieds du nouveau ministre ». « Il fera vis-à-vis de lui, prédit Tronchin, ce qu'il a fait vis-à-vis de Dieu quand il a reçu ses sacrements, il se reniera trois fois. » Maupeou en effet « emmusela le lionceau dès lors réduit à blanchir sa muselière de son écume ».

Revenu de ses illusions, Tronchin voit « déifier l'apôtre des mécréants », auquel ses admirateurs

(1) Publié par Savors, *op. cit.*, t. II, p. 307.

érigent une statue ; il voit « *la Pucelle et Candide*, sans cesse réimprimés, devenir le bréviaire des jeunes gens de tout ordre et de toute condition ». Et c'est à l'influence néfaste de Voltaire qu'il attribue « les progrès effrayants de l'irréligion ».

Elle triomphe et forme à présent un corps dont le camp est à l'Académie française. Tout l'état-major s'y rassemble sous les drapeaux de l'octogénaire. Vous avez lu le discours de M. de Malesberbes, il vous dit tout. En voulez-vous davantage ? Lisez tout ce qu'on écrira là tant que l'octogénaire vivra (1).

Témoin du prodigieux travail de destruction qui s'opère autour de lui, Tronchin pèse rigoureusement les responsabilités qu'a encourues celui qu'il déteste comme le contempteur du christianisme, comme l'incarnation de l'incrédulité railleuse et frivole. Ces sentiments se manifestent avec une véhémence singulière à l'occasion de la grave maladie que Voltaire essuya au printemps de 1773 :

On évalue déjà le mal qu'il a fait à la société, que gens qui ne sont pas infiniment sévères équivalent aux guerres, aux pestes et aux famines qui depuis quelques années ont dépeuplé la terre. Ce qui m'a le plus étonné, c'est que cette évaluation se fait par ce qu'on appelle les gens

(1) Bibl. de Genève. Mss. Ch. Bonnet, Tronchin à Bonnet, n° 15, t. IX, 20 juin 1775, inédit.

du monde. J'étais hier chez M. le duc de Penthièvre, où un élégant entra, il en parla du même ton. Qu'est-ce que la réputation des vivants ! Elle ne ressemble guère à celle des morts. Je me divertirai à entendre tout ce qui s'en dira, car pendant quarante-huit heures on en parlera beaucoup. A la quarante-neuvième on parlera d'autre chose. Rien ne tient ici au delà de deux fois vingt-quatre heures (1).

Voltaire était-il informé de l'aversion croissante qu'il inspirait à Tronchin ? Il nous paraît difficile qu'il pût l'ignorer, car le docteur ne s'en cachait pas. D'ailleurs, des dissentiments aussi profonds avaient mis fin entre les deux hommes à toutes relations. Aussi Tronchin, lors d'un séjour qu'il fit à Genève dans l'été de 1772, s'abstint de rendre visite à Ferney.

On dit, écrit à ce propos Voltaire à Mme d'Épinay, qu'il est piqué que je n'aie point parlé de lui à madame sa fille, que je vis un moment il y a un an. Il a raison de vouloir qu'on parle de lui, mais je l'oubliais tout net et je vois qu'il punit les péchés d'omission (2).

Le philosophe, néanmoins, ne manifeste ni colère ni rancune contre son ancien Esculape et se garde de

(1) Mss. Tr. A Jacob Tronchin, 10 mars 1773. — Courtat (*Défense de Voltaire*, Paris, Lainé, 1872) a cité le premier paragraphe de cette lettre.

(2) *Corresp. génér.*, 4 août 1772.

le traiter avec cette irrévérence qui lui est propre à l'égard des gens dont il estime avoir à se plaindre. Il semble même que Voltaire, avant d'entreprendre ce voyage de Paris dont il caressait depuis tant d'années le projet, ait cherché à se réconcilier avec Tronchin et à s'assurer ainsi d'avance les bons offices de son médecin. Consulté par Mme Denis au mois d'août 1776, le docteur, dans sa réponse, avait fait allusion à sa rupture avec Voltaire. Celui-ci adressa aussitôt à Tronchin les lignes suivantes :

J'ai vu une lettre charmante entre les mains de Mme Denis. Celui qui l'a écrite ne s'est trompé que dans un seul point, il ignore que je suis incapable de cesser un moment d'être attaché du fond du cœur à un grand homme (1).

Et le « grand homme », peu soucieux d'entrer dans la voie des explications, de répliquer :

Mon ambition, depuis bien des années, se borne à être un bonhomme et à mériter par ma bonhomie l'attachement de mes amis, auxquels je suis très fidèle et qui me le sont aussi. Votre silence de dix ans et quelques traits par-ci par-là m'ont fait craindre que vous ne fussiez plus mon ami. N'ayant rien à me reprocher, j'ai vu que la règle de la bonhomie avait aussi ses exceptions, mais qu'il

(1) Mss. Tr., 7 septembre 1776. Publié dans la *Corresp. génér.*, sous la date erronée du 7 septembre 1777.

ne fallait pas y renoncer, parce que la règle était bonne; l'amitié constante de Mme Denis m'en est une preuve très chère... Dix ans de séjour ici ne m'ont pas changé, je suis toujours le même, soyez-en bien persuadé (1).

La bonhomie de Tronchin manque assurément de cordialité. Quelque légitimes que soient ses griefs, le docteur n'a-t-il rien à se reprocher, lui qui ne parle de Voltaire qu'avec horreur et mépris? Et peut-il équitablement rendre le philosophe entièrement responsable d'une rupture d'ailleurs inévitable?

Voltaire comprit que ses avances étaient accueillies avec une réserve voisine de l'hostilité. Aussi, en arrivant à Paris, au printemps de 1778, avait-il grand'peur que son médecin, « le seul en qui il eût confiance, » lui refusât ses soins :

Il avait imaginé que je ne voudrais pas le voir et cette imagination le tourmentait. Au débotté il m'a écrit une lettre parfumée d'encens dans laquelle il me jure une estime et une amitié éternelle. J'allai le voir. « Vous avez été, me dit-il, mon sauveur; soyez ici mon ange tutélaire. Je n'ai plus qu'un soupir de vie, je viens le rendre dans vos bras »... Il pourrait bien avoir dit vrai, on le tuera (2).

(1) Mss. Tr., 14 septembre 1776. Publié dans la *Corresp. génér.*, sous la date erronée de 1777.

(2) Bibl. de Genève. Mss. Ch. Bonnet, n° 15, t. X. Tronchin à Bonnet, 17 février 1778.

Le médecin n'écouterait que son devoir et tenterait l'impossible pour empêcher le vieillard de courir à sa perte. Dès la première entrevue, Tronchin n'a pas caché à Voltaire qu'il vit « sur le capital de ses forces » et qu'« on ne transplante point un arbre de quatre-vingt-quatre ans à moins qu'on veuille le faire mourir ». Mais ni les supplications, ni les menaces du docteur ne peuvent arracher le philosophe à ce Paris qui « le tue à force d'admiration ».

Tronchin voit décroître les chances de salut. C'est en vain qu'il conjure l'entourage de Voltaire de ménager une santé chaque jour plus chancelante, c'est en vain qu'il le rend complice d'une catastrophe prochaine. Le docteur est contrecarré dans sa tâche par ceux-là mêmes qui devraient être les premiers à s'y associer. Ses principes religieux le rendent suspect aux amis du philosophe, qui redoutent son influence. Appelé, quelques jours auparavant, auprès de Lekain mourant, Tronchin n'a-t-il pas déterminé le célèbre comédien à se réconcilier avec l'Église (1)? L'hôte de Voltaire, le marquis de Villette, et Mme Denis elle-même ne peuvent lui pardonner son conseil incessant de regagner Ferney. Tronchin est accusé « de créer des monstres pour l'honneur de les combattre ».

(1) V. BACHAUMONT, *Mém. secrets*, 11 février 1778. — Lekain mourut le 8 février et fut enseveli le jour même de l'arrivée de Voltaire à Paris.

Tout est mis en œuvre pour l'écarter du chevet du malade.

Jacob Tronchin, alors à Paris, écrit à ce propos à son cousin le conseiller François :

Le docteur entrant chez Voltaire l'a trouvé fort agité, et le marquis dans la chambre se promenant avec un papier à la main. Ce papier, dit-on, était une lettre anonyme sanglante contre Voltaire. Le docteur s'est fâché et principalement contre le marquis, qu'il a mis hors de la chambre par les épaules en lui disant qu'il tuait Voltaire. Ce traitement l'a très irrité, et comme il y avait dans l'antichambre bien des valets témoins de ce qui s'était passé, il n'y avait qu'un cri contre le docteur : que c'était un charlatan, etc. Le laquais du docteur, qui était avec les autres, a rendu compte à son maître de ce qu'il avait entendu. Le maître n'a pas voulu retourner chez son malade, où M. Lorry a été appelé, et, comme il est ami du docteur, ils se sont très bien entendus ensemble. Mais il est arrivé un incident : le marquis ulcéré a écrit à M. Lorry une lettre qui dégrade le docteur de toutes ses forces et comble de louanges M. Lorry comme seul auteur des bons conseils et du rétablissement du malade, et cette lettre a été imprimée dans les journaux. M. Lorry est allé au docteur pour lui faire part de tout son chagrin et lui dire qu'il ne remettrait pas les pieds chez Voltaire.

Mme Denis, qui avait vu cette lettre imprimée, en a écrit une au docteur que Mme d'Épinay m'a dit très honnête et très bien. Pendant toute cette bagarre Voltaire a voulu sortir de la maison et en a fait chercher

une ; on l'a trouvée, mais le marquis, qui craignait cet événement, a fait l'impossible pour l'éviter. Il y a réussi et alors Voltaire, qui se porte assez bien à présent, a dit qu'il partirait dans huit jours pour retourner à Ferney (1).

Voltaire a juré en effet au docteur « de mourir Tronchinien » et de regagner Ferney.

— Partez, lui disait Tronchin, j'ai une excellente dormeuse toute prête à votre service.

— Suis-je en état de partir ? disait le malade.

— Oui, j'en réponds sur ma tête, reprit Tronchin.

Et Voltaire lui prenant la main et fondant en larmes :

— Mon ami, vous me rendez la vie.

Mais sa vigoureuse constitution reprenant le dessus, Voltaire, travaillé par son entourage, grisé par les ovations, ne parle plus de départ. « De sa parole à moi donnée, dit Tronchin, rien ne resta. »

La représentation triomphale d'*Irène*, les séances de l'Académie, les excitations, les fatigues, « les remèdes pris en bonne fortune », tout semble concourir à réaliser les prédictions de Tronchin. En proie aux plus noirs pressentiments, Voltaire, qui sent

(1) Mss. Tr., s. d., inédit.

ses forces l'abandonner, supplie sans cesse « son cher sauveur du Palais-Royal » de lui accorder quelques jours de vie :

Le vieux malade du quai des Théatins se jette entre les bras de M. Tronchin, il souffre des douleurs insupportables, il peut n'avoir point de fièvre, mais il a une agitation dans le pouls et dans le sang qui augmente tous ses tourments. Il y a quinze jours qu'il ne dort point, son état est terrible, rien ne le soulage, il n'a d'espérance que dans M. Tronchin; il espère qu'il aura pitié de lui (1).

« Oui, mon ami, m'a-t-il dit bien souvent, raconte Tronchin à Bonnet, il n'y a que vous qui m'avez donné de bons conseils; si je les avais suivis, je ne serais pas dans l'affreux état où je suis, je serais retourné à Ferney... Vous ne pouvez plus m'être bon à rien, envoyez-moi le médecin des fous... Dès ce moment, la rage s'est emparée de son âme. Rappelez-vous les fureurs d'Oreste : *Furiis agitatus obiit.* (2) »

Tronchin ne saurait s'étonner si le philosophe ne témoigna ni fermeté ni soumission à ce moment suprême. Voltaire, dans l'*Épître à Horace*, a beau citer son médecin comme garant de la bonne grâce

(1) Mss. Tr., 10 mars 1778, inédit.

(2) Bibl. de Genève. Mss. Ch. Bonnet, n° 15, t. X, 20 juin 1778.

avec laquelle il savait prendre congé de la vie (1), le docteur avait vu trop souvent le grand homme « dans le moment où le masque tombe, où le héros s'évanouit », pour être dupe de cette superbe assurance devant la mort, et il avait prédit que Voltaire serait « un plat mourant ».

On a reproché à Tronchin son insensibilité devant ce spectacle, on l'a accusé de satisfaire au chevet du mourant son amour-propre d'observateur scientifique et de moraliste; on le blâmera de n'avoir pas envisagé comme son premier devoir le silence à l'égard d'un homme qui fut un de ses plus fervents admirateurs et dont rien ne l'autorisait à divulguer les derniers moments (2). Mais Tronchin voyait dans cette agonie, qu'il ne se rappellera jamais sans effroi, une grande, une énergique leçon :

Si mes principes, mon bon ami, écrivait-il à Bonnet, avaient eu besoin que j'en serrasse le nœud, l'homme

(1) Aussi lorsque mon pouls inégal et pressé
Faisait peur à Tronchin près de mon lit placé,
Quand la vieille Atropos aux humains si sévère
Approchait ses ciseaux de ma trame légère,
Il a vu de quel air je prenais mon congé,
Il sait si mon esprit, si mon cœur est changé,
Huber me faisait rire avec ses pasquinades
Et j'entrais dans la tombe au bruit de ses aubades.

Épître à Horace.

(2) V. DESNOIESTERRES, *op. cit.*, t. VIII, p. 367.

que j'ai vu dépérir, agoniser et mourir sous mes yeux en aurait fait un nœud gordien, et en comparant la mort de l'homme de bien, qui n'est que la fin d'un beau jour, à celle de Voltaire, j'aurais vu bien sensiblement la différence qu'il y a entre un beau jour et une tempête, entre la sérénité de l'âme du sage qui cesse de vivre et le tourment affreux de celui pour qui la mort est le roi des épouvantements (1).

Il est facile de mesurer par ces lignes très connues et si souvent citées, l'impression profonde qu'avait laissée sur l'esprit du médecin moraliste et chrétien la mort sans grandeur et sans espérance du plus illustre de ses clients.

(1) Bibl. de Genève. Mss. Ch. Bonnet, n° 15, t. X, 20 juin 1778.

CHAPITRE VI

TRONCHIN ET ROUSSEAU (I)

Premiers rapports entre Tronchin et Rousseau : Jean-Jacques décline les soins de Tronchin, mais les réclame pour Mme d'Épinay. — Séjour de Tronchin à Paris. — Il rencontre Rousseau à l'Ermitage. — Jean-Jacques charge Tronchin de remettre à Voltaire sa réfutation du *Désastre de Lisbonne*. — Démarches de Tronchin pour obtenir l'admission de la mère de Thérèse dans un asile de vieillards. — Il offre à Rousseau la place de bibliothécaire à Genève; Jean-Jacques refuse. — Départ de Mme d'Épinay pour Genève. — La *Lettre sur les spectacles*. — Tronchin s'oppose à l'introduction du théâtre à Genève. — La *Nouvelle Héloïse*. — *Le Contrat et l'Émile*. — Rousseau déerété à Genève. — Résistance de Tronchin aux idées de Rousseau. — Jean-Jacques accuse Tronchin de le persécuter. — Troubles à Genève. — Les *Lettres écrites de la campagne*. — Les *Lettres écrites de la montagne*. — Le *Sentiment des citoyens*. — Rousseau en Angleterre. — Soupçons contre Hume et contre François Tronchin. — Rupture avec Hume. — Tronchin ne met plus en doute la folie de Jean-Jacques. — *Lettre à Hume*, par Voltaire. — *Notes sur la lettre de M. de Voltaire à Hume*. — Conclusion.

Tronchin semblait destiné à entretenir des relations illustres et difficiles, car l'Esculape de Voltaire

(1) Ce chapitre a été publié dans les *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*, t. I, 1905. Genève, Jullien. Nous y avons apporté de légères modifications.

fut, pendant un certain temps du moins, l'ami, le confident même de Rousseau. Si, d'ailleurs, depuis l'apparition des *Confessions* jusqu'à nos jours, ces relations souvent troublées ont été l'objet de nombreuses études, il est permis de croire qu'une correspondance en grande partie inédite fera mieux ressortir l'incompatibilité d'humeur de ces deux hommes, qui semblaient destinés à représenter dans leur patrie les idées les plus opposées.

Entre ces carrières si différentes il y a, cependant, plus d'une similitude créée par les circonstances et le hasard. Nés l'un en 1709, l'autre en 1712, Tronchin et Rousseau quittent Genève dès l'adolescence pour n'y faire, durant un quart de siècle, que de rares et fugitives apparitions ; parvenus à la maturité de l'âge, déjà célèbres, ils reparaissent dans leur ville natale la même année (1), Tronchin pour s'y fixer, Jean-Jacques pour se retremper dans « le sentiment national ».

On sait quelle empreinte ineffaçable a laissé dans l'esprit de Rousseau ce séjour de quatre mois, durant lequel il fut, selon son expression, « fêté, caressé dans tous les états ». Il se sentit alors si filialement attaché à sa patrie, qu'il voulut rentrer dans la reli-

(1) 1754.

gion de ses pères, afin d'être réintégré dans ses droits de citoyen. Il s'éloignait de Genève au moment même où Tronchin y établissait ses pénates. Le médecin et le philosophe, tout porte à le croire, ne s'étaient pas encore rencontrés, quand, un an plus tard, ils entrèrent en relations épistolaires.

Depuis longtemps Rousseau se disait très malade. De Luc le pressait de consulter Tronchin par correspondance, Jean-Jacques s'y refuse. De Luc revient à la charge et, à sa requête, Tronchin intervient personnellement auprès de Rousseau :

Je suppose, monsieur, que votre ami M. De Luc vous a dit ce que je pense ; j'y perdrais trop s'il ne l'a pas fait ; l'estime que j'ai pour vous est une dette et c'est de toutes les dettes que je contracterai jamais celle que je voudrais payer avec le plus d'exactitude.

Se pourrait-il, monsieur, qu'avec de tels sentiments je ne prisse un intérêt bien vif à l'état de votre santé ? Elle intéresse tous les hommes en intéressant la vertu que vous connaissez, que vous aimez et que vous défendez mieux que personne.

Ce n'est point comme médecin que j'y prends part, il n'y a aucun rapport entre le cas que je fais de vous et le besoin que vous pouvez avoir de mon art ; il y en a encore moins entre ce besoin et mes lumières ; il me suffit de faire des vœux pour votre santé ; je dois laisser à de plus sages que moi le soin d'y pourvoir.

On nous a fait espérer, monsieur, que nous vous verrons à Genève au printemps ; ma peine redoublerait si votre santé y portait obstacle, mes vœux redoublent aussi et seront l'expression de l'estime et de la considération avec laquelle je serai toujours, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur (1).

On connaît le scepticisme de Rousseau à l'égard de la médecine, « art, dit-il, plus pernicieux aux hommes que tous les maux qu'il prétend guérir ». Il avait renoncé aux soins de Morand, de Daran, d'Helvetius, de Malouin et, malgré les instances de ses amis, il décline les services de Tronchin :

Par combien de raisons, monsieur, lui écrit-il, ne devais-je pas vous prévenir, mais je respectais vos travaux et n'osais vous dérober un temps destiné au soulagement ou à l'instruction des hommes.

Je suis pénétré de vos bontés et s'il y avait quelque espoir à ma guérison, comme vous êtes le seul de qui je la pourrais attendre, vous êtes aussi celui de qui j'aimerais mieux la recevoir. Mais une mauvaise conformation d'organe apportée dès ma naissance et le long progrès d'un mal déclaré depuis plus de dix ans me font juger que, tout accoutumé que vous êtes à faire des miracles, celui-ci vous échapperait ou du moins vous prendrait pour l'opérer un temps et des soins dus à des gens plus utiles que moi au monde et à la patrie. Je ne renonce

(1) Mss. Tr., 12 décembre 1755, inédit.

pas pourtant à profiter un jour de l'attention que vous voulez bien donner au détail de ma maladie, mais la description de mes douleurs passées, le sentiment des présentes et l'image de celles qui m'attendent me font tomber la plume des mains et m'ôtent d'autant plus aisément le courage que l'espoir de la guérison ne le soutient plus. Depuis trois ans j'ai renoncé à tous les secours de la médecine, dont une longue expérience m'a montré l'inutilité par rapport à moi. J'ai mis à profit pour jouir de la vie bien des moments que j'aurais assez désagréablement perdus à tenter de la prolonger. Il me semble que je n'ai pas besoin de la vaine illusion qui flatte la plupart des malades et, quelque confiance que j'aie en vos lumières, le désir que j'aurais de vivre auprès de vous a bien plus pour objet l'exemple de vos vertus que les secours de votre art.

Les soins de l'amitié me retenaient auprès d'une dame assez dangereusement malade quand je reçus votre lettre ; je la lui communiquai et sa lecture augmenta le désir qu'elle a depuis longtemps de vous consulter ; quoiqu'elle soit à la fleur de l'âge, son tempérament est si faible que sa famille et ses amis auraient grand besoin de vos soins pour se la conserver. M. de Gauffecourt, qui la connaît, peut vous dire si elle en est digne. Je ne doute pas qu'elle vous écrive sitôt que ses forces le lui permettront.

Donnez-lui, monsieur, les secours que vous daignez m'offrir ; sa santé n'est point sans ressources et sa vie est nécessaire à ses enfants, à ses amis et à tous les honnêtes gens qui la connaissent.

Je suis avec respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur (1).

La requête que Jean-Jacques adressait à Tronchin en faveur de Mme d'Épinay fut exaucée deux mois plus tard. Au printemps de 1756, en effet, le docteur se rendait à Paris pour inoculer les enfants du duc d'Orléans. « A son arrivée, écrit Rousseau, il vint me voir avec le chevalier de Jaucourt. Mme d'Épinay souhaitait fort de le consulter en particulier, mais la presse n'était pas facile à percer. Elle eut recours à moi, j'engageai Tronchin à l'aller voir (2). »

Mme d'Épinay et le docteur se lièrent très vite d'amitié. Tronchin devint à Paris, puis à la Chevrette, le visiteur le plus assidu de l'aimable femme dont il s'était constitué peu à peu le directeur spirituel. Il eut ainsi l'occasion de rencontrer Rousseau installé au pavillon de l'Ermitage, que Mme d'Épinay lui avait fait aménager aux confins de son parc. Il s'établit entre le médecin et le philosophe la douce habitude d'une affectueuse familiarité. Tous deux, au cours de longues promenades, prenaient plaisir à s'entretenir des sujets qui les intéressaient.

Ainsi se noue une amitié qui, durant quelques

(1) Mss. Tr. De Paris, 22 décembre 1755, inédit.

(2) *Confessions*, livre VIII.

années, tiendra dans le cœur de Rousseau une si grande place. Car Jean-Jacques vénère Tronchin et lui accorde une confiance sans bornes. C'est ainsi qu'il écrit au docteur quatre mois après le retour de ce dernier à Genève :

Je m'instruis dans vos lettres à Mme d'Épinay; tandis qu'elle combat vos maximes, je tâche d'en faire mon profit et ne réussis pas mieux, faute de courage, qu'elle faute de volonté. Encore y a-t-il cette différence qu'en se livrant sans scrupule à tous les penchans que l'honnêteté justifie, elle est au moins d'accord avec elle-même, au lieu que, flottant entre la nature et la raison, je suis dans une contradiction perpétuelle et ne fais rien de ce que je veux. Continuez-nous donc vos sages leçons, *macte animo, vir fortis et strenue*, ne vous laissez point rebuter par les sophismes du sentiment; inspirez à notre commune amie plus de raison et à moi plus de force, nous vous serons tous deux redevables de la sagesse.

Voulez-vous remercier mon ami M. Vernes de la lettre qu'il vient de m'écrire; dites-lui que je ne renonce point au projet de finir mes jours dans la Patrie et d'y lier avec vous et lui une société moins d'hommes de lettres que d'hommes bons et droits, qui s'encouragent à la vertu et ne s'instruisent que pour devenir meilleurs. Bonheur, vie et santé pour le bien de la Patrie et du monde, à vous que j'honore trop pour vous appeler monsieur désormais, et que j'estime trop pour me dire votre serviteur (1).

(1) Mss. Tr. De l'Hermitage, 18 avril 1756, inédit.

En même temps, Rousseau charge Tronchin d'une délicate mission. Il vient d'écrire sous forme de lettre sa réfutation du poème de Voltaire : *le Désastre de Lisbonne*. Il l'envoie au docteur et c'est sur lui qu'il compte pour la faire tenir au philosophe des Délices.

J'ai la même confiance en vos bons offices que l'Europe en vos ordonnances. Voyez donc, je vous supplie, s'il n'y a point, peut-être, trop d'indiscrétion dans le zèle qui m'a dicté cette lettre. Si je suis moins fondé que je n'ai cru l'être, ou que M. de Voltaire soit moins philosophe que je ne le suppose, supprimez la lettre et renvoyez-la-moi sans la montrer. S'il peut supporter ma franchise, cachetez ma lettre et la lui donnez en ajoutant tout ce que vous croirez propre à lui bien persuader que jamais l'intention de l'offenser n'entra dans mon cœur (1).

Tronchin s'était montré scandalisé du pessimisme du poème et avait conjuré Voltaire de brûler son œuvre. Aussi il n'hésita pas à remettre à son destinataire la lettre soumise à son appréciation.

J'espère qu'il lira votre belle lettre avec attention, écrit-il à Rousseau en lui rendant compte de son ambassade. Si elle ne produit aucun effet, c'est qu'à soixante

(1) Mss. Tr. Publié par GABEREL, *Rousseau et les Genevois*, p. 103. Genève, 1858.

ans on ne guérit guère des maux qui commencent à dix-huit... (1).

Voltaire, on le sait, répondit à Jean-Jacques sur le ton d'une banale courtoisie, prétextant les maladies de sa nièce pour esquiver le débat... Rousseau, qui redoutait quelque coup de griffe, prit, dans sa candeur, l'excuse et les compliments au mot.

J'ai été charmé de la réponse de M. de Voltaire, mande-t-il à Tronchin; un homme qui a pu prendre ma lettre comme il a fait mérite le titre de philosophe... (2).

Et dans son optimisme, Jean-Jacques brûle de revenir bientôt et pour toujours se fixer dans sa patrie :

Votre lettre à M. de Gauffecourt, mon philosophe, lui a fait presque autant de bien que vos ordonnances; il a été vivement touché de l'intérêt que vous prenez à lui et il en a été d'autant plus excité à se rapprocher de vous. Il compte partir d'ici le cinq ou le six du mois prochain pour se rendre à Lyon, où on lui a dit que vous deviez aller. Il n'ira point jusqu'à Genève. Ainsi Mme d'Épinay vous prie de ne point lui retenir l'appartement dont elle vous avait parlé. La pauvre femme est dans son lit depuis

(1) 1^{er} novembre 1756. Publ. par STRECKEISEN-MOULTOU, *op. cit.*, t. I, p. 324.

(2) Mss. Tr. De Paris, 25 janvier 1757. Publié par SAYOUS, *op. cit.*, t. I, p. 258.

deux jours. Il semble que l'humeur qu'elle avait sur les jambes soit remontée; elle a des douleurs de tête et la fièvre ne la quitte pas. J'espère pourtant que ceci ne sera rien. Elle mérite bien de guérir, non seulement parce qu'elle mérite de vivre pour ses enfants et pour ses amis, mais par sa confiance en vous et sa docilité à suivre tous vos avis.

Que je vous parle aussi de moi. Tenez-vous, s'il vous plaît, pour répétée la conversation que nous eûmes dans le parc de la Chevrette. Je ne puis me transplanter tant que la bonne vieille n'aura pas d'asile; sitôt qu'elle en aura un, je charge mon paquet et je marche. Mon philosophe, quelle délicieuse vie je mènerai, près de vous. En attendant il faut vivre d'une manière quelconque. Dites-moi donc si vous avez parlé à quelque libraire de Genève et s'il veut se charger de mon recueil.

Sitôt que j'aurai votre réponse, je vous enverrai la note de ce qui doit y entrer. Je pourrai bien même quelque beau jour me dérober seul et sans rien dire pour aller m'aboucher avec vous, car il n'y a que ce moyen pour me tirer d'ici; sauf à revenir ou à rester selon les convenances.

Au reste, je n'ai rien dit de notre conversation ni de mon projet, pas même à notre amie; gardez-moi le même secret et pour cela ne me répondez point sous son pli, mais tout simplement à *l'Hermitage, près de Montmorency, par Paris*. Avec cette adresse mes lettres me parviennent jusque dans mon bois (1).

(1) Mss. Tr. De Paris, 25 janvier 1757, inédit.

Rousseau n'éprouve plus pour sa retraite, on le sent dans ces lignes, l'enthousiasme des premiers jours. Il n'avait trouvé à l'Ermitage ni le calme ni la liberté qu'il était venu y chercher. La sollicitude parfois autoritaire dont l'entoure Mme d'Épinay l'importune; il est las surtout des tracasseries journalières que suscite dans son ménage la présence de la mère de Thérèse, « femme avide, madrée, voulant tout diriger ».

Désireux de soustraire le malheureux philosophe à ce joug dégradant et despotique, Tronchin, du consentement même de Jean-Jacques, s'était adressé, lors de son séjour à Paris, à l'un de ses illustres clients, le cardinal de Soubise, pour obtenir l'admission de la mère Levasseur dans un asile de vieillards.

Je n'ai pas perdu un instant depuis notre dernière conversation, mande le docteur à Rousseau, à la date du 1^{er} novembre 1756. Pensez-vous toujours de même? Je me flatte que le cardinal de La Rochefoucauld m'accordera ce que son prédécesseur m'avait promis (1).

Six mois plus tard, Tronchin revenait à la charge auprès du duc de La Rochefoucauld :

Oserais-je, monsieur, vos bontés me donnent de

(1) STRECKREISEN-MOULTOU, *loc. cit.*

l'audace, implorer encore une fois la protection de Mme d'Anville pour cette bonne femme de Montmoreney. Dans une maison où l'on n'entre que pour mourir, il y a souvent des places vides. M. le cardinal de Soubise avait eu la bonté de m'en promettre une. Il est mort; ma bonne femme n'y perdra rien, si j'ose me flatter de votre protection (1).

Tandis que Tronchin poursuivait ses démarches, Thérèse et sa mère, qui avaient en horreur la campagne et redoutaient de passer l'hiver à l'Ermitage, appellent à leur aide les amis de Jean-Jacques pour le déterminer à rentrer à Paris.

Diderot intervient et entreprend, avec sa fougue et son emphase, de démontrer à Rousseau qu'il est criminel de garder une octogénaire loin des secours dont elle pourrait avoir besoin. Jean-Jacques s'irrite, accuse Grimm et Diderot de troubler la paix de son ménage, de détacher de lui tous ceux qu'il aime, et ne veut plus se séparer de la mère de Thérèse.

Ce brusque revirement ne découragea pas Tronchin. Préoccupé de la situation de plus en plus précaire que créaient à Rousseau le désordre, les prodigalités des « gouverneuses », le docteur déployait toutes les ressources de sa diplomatie pour assurer

(1) Mss. Tr., 21 février 1757, inédit.

du moins à son ami quelques modestes ressources, sans blesser sa fierté.

Tronchin était au nombre des « directeurs » de la bibliothèque de Genève (1). Dans son désir d'être utile à Rousseau et de l'arracher à son fâcheux entourage, il lui avait proposé, d'accord avec quelques membres du Conseil, la place de bibliothécaire. Jean-Jacques hésita quelque temps, puis, dans la lettre qui va suivre, il explique à Tronchin les motifs de son refus :

Je vous dois beaucoup de remerciements, mon cher philosophe, mais je ne vous en fais point, et je trouve cela beaucoup plus convenable entre nous que les louanges que vous me donnez, et je vous laisse à juger là-dessus lequel de nous deux sait le mieux honorer l'autre.

Je ne vous taxais pas d'avoir oublié notre conversation du parc de la Chevrette, au contraire je répondais à votre précédente lettre qui paraissait m'en taxer moi-même. Ainsi soit dit une fois pour toutes. Il m'est impossible de vous envoyer encore la note en question jusqu'à ce que je sois mieux déterminé sur le choix de ce que j'y dois faire entrer, car j'ai plusieurs choses commencées et j'aurais bien envie d'en finir quelques-unes, mais je ne

(1) A cette époque les fonctions de directeur de la bibliothèque, dévolues à des professeurs, équivalaient à celles de membre d'une commission de surveillance. Cette commission se composait des seigneurs scolarmes, du recteur, des directeurs, dont l'un choisi parmi les avocats, l'autre parmi les médecins, et des bibliothécaires. (V. BORCEAUD, *op. cit.*, p. 480-481.)

sais lesquelles ni si j'y pourrai réussir. Ce qui me rend là-dessus d'une si grande paresse, c'est premièrement que je n'ai pas de génie et cela est très certain : *facit indignatio versus* et je n'habite plus la ville. De plus je me suis jeté je ne sais comment dans des *amusements* d'un genre si différent qu'ils m'ont tout à fait relâché l'esprit sur les choses utiles. O que vous me mépriserez, quand vous saurez de quelle sorte d'ouvrage je m'occupe, et qui pis est avec plaisir!

Quoi qu'il en soit, je tâcherai toujours de vous envoyer ma note d'ici à cinq ou six semaines.

Quant au projet que vous inspire votre amitié pour moi, je commence par vous déclarer qu'on ne m'en a jamais proposé qui fût autant de mon goût et que ce que vous imaginez est précisément ce que je choisirais s'il dépendait de moi. Mais où prendrais-je les talents nécessaires pour remplir un tel emploi; je ne connais aucun livre, je n'ai jamais su quelle était la bonne édition d'aucun ouvrage, je ne sais point de grec, très peu de latin et n'ai pas la moindre mémoire? Ne voilà-t-il pas de quoi faire un illustre bibliothécaire? Ajoutez à cela ma mauvaise santé qui me permettrait difficilement d'être exact et jugez si vous avez bonne grâce à comparer vos fonctions à celles que vous me proposez, et si la probité devrait même me permettre de les accepter, quand même elles me seraient offertes, quelque honoré que j'en puisse être (1).

(1) Mss. Tr. De l'Hermitage, 27 février 1757, inédit, à l'exception du dernier paragraphe publié par Savous, *op. cit.*, p. 249.

En réalité, Rousseau n'a plus envie de se fixer dans sa patrie, car pour lui, il le comprend maintenant, c'est vivre à côté de Voltaire, dont la gloire éclipserait la sienne. Il ne peut d'ailleurs pardonner à ses concitoyens la froideur avec laquelle sa dédicace du *Discours sur l'inégalité* a été accueillie à Genève. Ses amis cependant, Vernes, Tronchin, insistent pour le faire revenir. Mme d'Épinay, de son côté, qui songe depuis longtemps à se rendre auprès de Tronchin, presse Jean-Jacques de l'accompagner.

Ce ne pourrait guère être, écrit-il au docteur dans la même lettre, que pour revenir encore une fois. Je ne suis point encore bien déterminé. Quant à elle, son cœur et son corps ont grand besoin de ce voyage; la différence est qu'elle sent ses maux physiques et sera docile; mais elle tient aux maximes des beaux philosophes musqués, et je ne crois pas que vous l'en guérissiez facilement. N'est-il pas assez étrange qu'étant femme sensée, bonne amie, excellente mère de famille, aimant la justice et la vertu, et supportant souvent bien des chagrins pour remplir ses devoirs, elle ne veuille pas faire honneur à sa raison de ce qu'elle refuse à ses penchans!

Car quoi qu'elle en puisse dire le moyen d'être honnêtes gens sans combattre?

Il n'y a pas un seul homme au monde qui, s'il faisait tout ce que son cœur lui propose de faire, ne devint en fort peu de temps le dernier des scélérats. Mon cher ami,

ce n'est pas à vous qu'il faut apprendre à vaincre ni à vous qu'il convient de l'enseigner, mais quand je parle d'elle, je crois lui parler.

Bonjour, mon philosophe, je suis persuadé qu'il ne nous manque pour être de vrais amis que l'habitude de nous voir souvent, et mon cœur brûle de la prendre.

C'est à l'occasion du départ de Mme d'Épinay pour Genève qu'éclata, on le sait, la brouille de Rousseau avec Diderot. Ce dernier insiste auprès de Jean-Jacques pour qu'il soit du voyage. Avec son esprit inquiet, le philosophe étoit aussitôt à une ligue formée contre son indépendance et sa dignité. Il refuse de paraître dans sa patrie « comme un valet aux gages d'une fermière générale ». Prêtant l'oreille aux propos d'antichambre de Thérèse, il accuse Mme d'Épinay de se rendre auprès de Tronchin pour cacher une grossesse, et diffame sa bienfaitrice auprès de Diderot.

Le docteur savoit mieux que personne tout ce que Mme d'Épinay avoit mis d'ingénieuse bonté et de délicatesse dans sa conduite envers Rousseau. Il ressentit toute l'indignation qu'une pareille ingratitude étoit de nature à lui inspirer. D'autre part, la sollicitude affectueuse dont Tronchin entoura sa malade dès son arrivée à Genève, l'intimité croissante qui

s'établit entre eux, éveillèrent la défiance de Jean-Jaques.

Ils commencèrent ainsi sous mes auspices, écrit-il dans les *Confessions*, des liaisons qu'ils resserrèrent ensuite à mes dépens. Telle a toujours été ma destinée : sitôt que j'ai rapproché l'un de l'autre deux amis que j'avais séparément, ils n'ont jamais manqué de s'unir contre moi.

Mais l'heure était encore lointaine où, se laissant aller, au déclin de l'âge, à une imagination que la raison ne domine plus, Rousseau comptera Tronchin au nombre de ses plus implacables ennemis. Assurément, à partir du séjour de Mme d'Épinay à Genève, les relations entre le docteur et Jean-Jaques se relâchèrent; elles demeurèrent toutefois empreintes, sinon de cordialité, du moins de courtoisie. C'est ainsi qu'aussitôt la *Lettre sur les spectacles* parue, Rousseau s'empresse de l'envoyer à Tronchin, qu'il savait d'ailleurs fort opposé, lui aussi, à l'introduction du théâtre à Genève.

Préoccupé de conserver à sa patrie la dignité et l'austérité des mœurs, le docteur luttait de toutes ses forces contre le goût de plus en plus vif pour la comédie qui se manifestait chez ses concitoyens, depuis l'arrivée de Voltaire. Prêchant d'exemple,

Tronchin s'abstenait de paraître aux spectacles de Ferney et de Tournay ; il défendait à son fils de se rendre aux représentations que donnait une troupe ambulante, installée aux portes mêmes de la ville, à Carouge, sur territoire sarde.

On s'obstine à prêcher contre ceux qui vont à la comédie, écrit le jeune Tronchin à un ami. Des raisons d'État et de je ne sais quelle morale joignent leurs forces. L'effet qui en résulte est que le spectacle est plus goûté que jamais. La privation du plus innocent des plaisirs est bien dure, mais mon père en exige le sacrifice. Je suis une triste victime de cette obstination et de ces préjugés (1).

Sur la requête que lui adressa le Magnifique Conseil, le roi de Sardaigne consentit à révoquer le privilège accordé à la troupe de Carouge. Celle-ci s'étant transportée à Châtelaine, sur terre de France, dans le voisinage immédiat de Genève, le docteur agit personnellement auprès de Mme de Marsan, sœur du cardinal de Soubise et gouvernante des enfants de France (2). Grâce à cette influence toute-puissante à Versailles, le théâtre de Châtelaine fut fermé, au grand mécontentement de Voltaire.

(1) Mss. Tr., François Tronchin à Guiguer, s. d., inédit.

(2) Mss. Tr., Tronchin à la comtesse de Marsan, 21 avril 1759. Publié par PEREY et MAUGRAS, *op. cit.*, p. 247.

Aussi Tronchin applaudit de tout son cœur à l'éloquent plaidoyer de Rousseau en faveur de l'antique discipline. « J'ai lu votre ouvrage, lui écrit-il, avec d'autant plus de plaisir que j'ai toujours pensé comme vous sur la nature et les effets de la comédie (1). »

Le docteur, toutefois, fait ses réserves et ne ménage pas ses critiques à l'auteur. Il ne saurait en effet reconnaître Genève dans cette république idéale, de mœurs austères, dont le solitaire de Montmorency trace le séduisant tableau. Encore moins peut-il souscrire à l'étrange utopie de Jean-Jacques, de remédier au contact de la civilisation en introduisant dans sa patrie l'éducation et les usages de Sparte.

Ne nous y trompons pas, ce qui convenait aux républiques grecques ne convient plus à la nôtre...

L'éducation publique dispensait dans celles-là de l'éducation particulière, ou, pour mieux dire, il n'y avait point d'éducation particulière. Tout se réduisait à la gymnastique et aux exercices qui avaient quelque rapport avec la guerre. Chez nous, il ne peut y avoir d'éducation publique, elle serait incompatible avec les arts et les métiers; sur le pied où les choses sont, Genève mourrait de faim (1).

Rousseau fait l'éloge des cercles, dont il idéalise

(1) Mss. Tr., 13 novembre 1758. Publié par GABEREL, *op. cit.*, p. 106.

singulièrement l'objet, en les représentant comme « la sauvegarde des mœurs antiques et des vertus civiques ». Tronchin constate l'action dissolvante de ces institutions sur la vie de famille, et il montre à Jean-Jacques « les enfants laissés à eux-mêmes, se livrant à toutes leurs passions naissantes, couvrant de l'ombre de la nuit des habitudes dérégées, tandis que les pères jouent, boivent et fument dans leurs cercles ».

Oh! que vous changeriez de ton, si vous voyiez tout ce que je vois, et si de sages pasteurs vous disaient, comme ils me le disent tous les jours, que les mœurs de notre peuple dépérissent à vue d'œil. Genève ne ressemble pas plus à Sparte que les gantelets d'un athlète ne ressemblent aux gants blancs d'une fille de l'Opéra.

Tout en convenant que les objections de Tronchin sont très judicieuses, Rousseau ne voulut pas s'y rendre. Dans une lettre bien connue, adressée au docteur (1), il admet cependant, pour Genève, « une éducation moyenne entre l'éducation publique des républiques grecques et l'éducation domestique des monarchies ».

« Tant pis, dit-il, si les enfants restent abandonnés

(1) Mss. Tr. De Montmoreney, 26 novembre 1758. Publié dans les *Œuvres complètes*, éd. Musset-Pathay, t. XIX, p. 52-55. Paris, 1824.

à eux-mêmes, mais pourquoi le sont-ils? Ce n'est pas la faute des cercles. Au contraire, c'est là qu'ils doivent être élevés, les filles par les mères, les garçons par les pères. »

Tronchin parle du dépérissement des mœurs. « Partout, réplique Rousseau, le riche est toujours le premier corrompu, le pauvre suit, l'état médiocre est atteint le dernier. » Et on sent percer dans ces lignes la sourde rancune de l'auteur du *Discours sur l'Inégalité* contre l'aristocratie genevoise, devenue la commensale de Ferney.

C'est Rousseau qui reprend la correspondance, quatre mois plus tard, en consultant Tronchin pour un bourgeois de Montmorency, « attaqué d'une maladie singulière (1). »

Pardon, monsieur, ajoute-t-il, de mes importunités. Je sais combien votre temps est précieux, mais je sais que c'est pour ces choses-là mêmes que vous estimez votre temps précieux. Vous n'avez plus besoin ni de bien ni de gloire. Que vous reste-t-il à faire dans cette vie, sinon de vous livrer aux plaisirs que votre cœur vous demande et dont vous connaissez si bien le prix.

Recevez, monsieur, les assurances de mon respect.

Tronchin envoie à Rousseau un mémoire pour le

(1) Mss. Tr. De Montmorency, le 23 mars 1759, inédit. V. Appendice.

bourgeois de Montmoreney. Il y joint une consultation destinée à Jean-Jacques lui-même. L'auteur de la *Lettre sur les spectacles* n'a-t-il pas dit dans sa préface qu'il n'a plus d'amis, et qu'en ne voyant plus les hommes, il a presque cessé de haïr les méchants?

Je soupçonne, mon cher monsieur, lui écrit Tronchin, que votre indifférence, je me sers du terme le plus doux, tient à deux causes : au point du globe où vous vous trouvez et à votre mauvaise santé, car j'estime que nos principes sont les mêmes, mais je me porte bien et je suis ici; l'humeur aqueuse de mon œil et son cristallin transmettent à l'organe immédiat de ma vue les rayons tels qu'ils sont; ils ne reçoivent dans ce trajet aucune teinte qui les altère... Je ne suis donc plus heureux que vous que parce que je me porte bien et que vous n'êtes pas ici (1).

On devine l'agaecement de Rousseau à la lecture de cette consultation qu'il n'a point sollicitée. Son humeur soupçonneuse transforme les conseils un peu sentencieux de Tronchin en autant de sanglantes offenses; il entrevoit aussitôt d'infâmes trahisons, et le ton de sa réponse, l'amertume profonde de ses réflexions dénotent une perturbation mentale qui va s'accroître peu à peu.

(1) Mss. Tr., 4 avril 1759. Publié par STRECKEISEN-MOULTOU, *op. cit.*, p. 327-328.

J'ai reçu, monsieur, avec votre obligeante lettre du 4 de ce mois, le mémoire que vous avez eu la bonté d'y joindre et dont je ne vous remercie pas, parce que e'est faire injure à un honnête homme de le remercieier du bien qu'il fait. L'ordonnance a été remise à celui pour qui elle était destinée; il a cru me devoir une visite, durant laquelle j'ai vu qu'il s'était livré à d'autres médecins, qui le traitaient avec du café, du chocolat bien vanillé, de l'équitation, etc. En sorte qu'un mieux apparent, qu'il croit être l'effet de ce nouveau régime, lui faisant négliger votre ordonnance, je me la suis fait rendre; sans avoir la même maladie, elle me fera plus de bien qu'à lui.

Vous me demandez comment il peut se faire que l'ami de l'humanité ne le soit presque plus des hommes. Vous m'accusez d'avoir pour eux de l'indifférence, et vous appelez cela vous servir du nom le plus doux. Monsieur, pour vous répondre, il faut que je vous demande à mon tour sur quoi vous me jugez? Votre manière de procéder avec moi ne ressemble pas mal à celle dont on use dans l'interrogatoire des infortunés qu'on défère à l'inquisition. Si j'ai des délateurs secrets, dites-moi qui ils sont et de quoi ils m'accusent; alors je pourrai vous répondre. En attendant, de quoi m'accuserai-je moi-même?

Si depuis ma naissance j'ai fait le moindre mal à qui que ce soit au monde, que ce mal retombe sur ma tête! Si je refuse à quelqu'un quelque bien que je puisse faire, quelque service que je puisse rendre sans nuire à autrui, que j'éprouve à mon tour le même refus dans mon besoin! Plaise à Dieu que la terre se couvre d'ennemis qui puissent, chacun pour soi, faire d'aussi bon cœur la

même imprécation. Encore une fois, sur quoi me jugez-vous ? Si c'est sur mes actions, quelque mémoire que vous puissiez avoir, il me paraît toujours fort étrange que vous me condamnerez sans m'avoir entendu. Si c'est sur mes écrits, cela me paraît encore plus étrange ; je suis bien sûr que le public ne me juge pas si sévèrement que vous, et j'ai tous les jours occasion de croire que les hommes en général et surtout les malheureux ne me regardent pas comme leur ennemi. On n'aimera jamais, dites-vous, des voleurs dignes de la corde ; pardonnez-moi, monsieur, leur père ou leur frère peut les aimer, se tourmenter après eux et leur crier avec colère : « Quittez ce vil métier, misérables, vous allez tous vous faire pendre. » Mais si Timon, qui ne serait pas fâché de les voir pendus, les rencontre, au lieu de les détourner de leur crime, il leur dira d'un air caressant : « Courage, enfants, voilà qui va fort bien. »

Je vous félicite de tout mon cœur de votre bien-être, de votre santé, de vos amis ; si je n'ai rien de tout cela, c'est un malheur et non pas un crime. Tel que je suis, je ne me plains ni de mon sort, ni de mon séjour. Je suis l'ami du genre humain et l'on trouve partout des hommes. L'ami de la vérité trouve aussi partout des malveillants, et je n'ai pas besoin d'en aller chercher si loin. Si j'ai bien voulu devant le public rendre honneur à ma patrie, je ne prévoyais que trop que ce qui était vrai ne le serait pas longtemps. Je m'efforçais de retarder ce triste progrès par des considérations utiles, mais tant de causes l'ont accéléré, que le mal est désormais sans remède ; loin d'aller être témoin de la décadence de nos mœurs, que

ne puis-je fuir au loin pour ne pas l'apprendre. J'aime mieux vivre parmi les Français que d'en aller chercher à Genève. Dans un pays où les beaux esprits sont si fêtés, Jean-Jacques Rousseau ne le serait guère, et quand il le serait, il n'aurait guère à s'en glorifier.

O respectable Tronchin, restons tous deux où nous sommes ! Vous pouvez encore honorer votre patrie. Pour moi, il ne me reste qu'à la pleurer. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur (1).

Tronchin se plaint à son tour ; il n'a pas mérité les reproches que lui adresse Rousseau :

Moi qui ne vous ai jamais rien dit et qui n'ai jamais rien pensé que d'honnête et de tendre à votre égard, moi qui n'ai jamais ouï de délateurs secrets, ni de mémoires à votre charge, moi qui voudrais adoucir vos maux et partager avec vous l'innocence et la douceur de ma vie, moi qui ai fait tout ce qui était en mon pouvoir, et qui suis prêt de le faire encore, pour vous attirer dans votre patrie et pour y passer avec vous des jours calmes et sereins...

Oh ! mon cher ami, vous avez blessé mon âme (2).

Et le docteur s'efforce derechef de démontrer à Jean-Jacques que ses maux physiques ont sur son moral une influence dont il ne se rend pas compte :

(1) Mss. Tr., 28 avril 1759. Cette lettre a été publiée en partie et inexactement par GABEREL, *op. cit.*, p. 108-109.

(2) Mss. Tr., 7 mai 1759. Publié par GABEREL, *op. cit.*, p. 110.

Si vous vous portiez aussi bien que moi, mon bon ami, l'encre dont vous vous servez serait moins noire, les malveillants que vous supposez disparaîtraient, vous ne vous reprocheriez point les éloges que vous avez donnés à votre patrie, vous n'imagineriez point qu'elle n'en est pas digne, vous ne vous feriez pas une si triste idée de ses mœurs, vous ne penseriez pas à fuir pour en perdre le souvenir... Les citoyens qu'elle renferme dans son sein ne sont pas des hommes parfaits, mais où en trouve-t-on? Vous et moi le sommes-nous, mon bon ami, et pouvons-nous espérer de l'être? La plus profonde humilité est le seul état qui convient à l'homme...

L'orgueil de Rousseau n'était guère fait pour s'accommoder de cette leçon d'humilité. Le philosophe s'échauffe et demande au docteur de préciser ses accusations :

Quoi, monsieur, je vous ai offensé! Ce n'était assurément pas mon intention, et je crois que cela devait se voir dans ma lettre : mais vous m'accusez injustement, il faut bien que je me défende. Vous pouviez savoir que je n'ai qu'un ton, même avec les Français, qui donnent tant de valeur aux mots; en changer avec vous, n'eût-ce pas été véritablement vous offenser?

Je vous ai dit en termes durs des choses honnêtes. Vous aviez fait tout le contraire. Qui de nous avait plus lieu de se plaindre? Vous m'aviez accusé d'indifférence pour les hommes, ajoutant que vous vous serviez du mot le plus doux. Monsieur, si les mots sont doux, le sens ne

l'est guère. Cette accusation non motivée m'a fourni la comparaison qui vous a déplu; cependant, en me la reprochant, vous ne vous en justifiez pas, et il me reste toujours à savoir sur quoi vous fondez la haine dont vous me taxez contre le genre humain. Vous me trouvez la morale d'un malade et à vous celle d'un homme en bonne santé. Cela peut être; mais vous m'écrivez comme à un homme robuste et vous voulez que je vous réponde comme à un infirme. Alors vous n'êtes pas conséquent.

Eh! mon cher monsieur, à quoi nous amusons-nous là? Laissons les femmes et les jeunes gens épiloguer sur les mots, et tâchons d'être plus sages. Vous pourriez m'écrire des injures et je pourrais vous en répondre d'autres, que je n'en aurais pas moins d'estime pour vous et je n'en compterais pas moins sur celle que vous me devez; car je sais qu'il faut juger les hommes sur ce qu'ils font et non pas sur ce qu'ils disent.

Adieu, mon cher philosophe, je vous aime, je vous honore et vous embrasse de tout mon cœur (1).

Mis en demeure de s'expliquer, Tronchin s'explique. Il reproche à Rousseau l'orgueilleuse satisfaction qu'il éprouve de s'être insensiblement détaché de tous ses amis, dans ce besoin de solitude propre aux esprits inquiets. Il blâme sa rupture avec Diderot, cet ami qui, de l'aveu même de Jean-Jacques, manque bien plus à son cœur qu'à ses écrits.

(1) Mss. Tr., 30 mai 1759, inédit.

C'était votre Aristarque, il était sévère et judicieux, vous ne l'avez plus et n'en voulez plus. Ai-je besoin d'un autre argument pour vous prouver que je n'ai pas tort? Mais cet ami, me répondrez-vous, avait des défauts; je vous demanderai, à mon tour, s'il en est un parfait dans ce monde, si vous, qui vous en plaignez, croyez l'être, si moi, qui vous écris, le suis ou le serai?... Quel qu'il soit, vous avez été son juge et sa partie; s'il en appelait à un autre tribunal, ne pourrait-il pas se défendre? est-il bien sûr que le jugement que vous en portez soit confirmé (1)?

Tronchin ne peut pardonner à Rousseau son aversion pour cette Genève naguère objet de son adulation, et prenant à son tour la défense de ses concitoyens, il s'efforce de montrer à l'exilé volontaire que cette patrie est cette année ce qu'elle était l'année passée : « Si elle n'a rien gagné, au moins n'a-t-elle rien perdu... Si mon style vous paraît dur, ou si les choses que je vous dis le sont, je vous dirai, mon cher ami, ce que les quakers disaient au roi Jacques : « Accorde-nous la liberté que tu prends « pour toi-même, » et je n'en serai pas moins votre véritable ami. »

Rousseau réplique à son tour :

(1) Mss. Tr., 6 juin 1759. Publié en partie par GABRIEL, *op. cit.*, p. 112.

Vous me soulagez beaucoup, monsieur, en m'apprenant sur quoi vous fondez les accusations que vous intentez contre moi; je pense trop bien de votre jugement et je ne trouve pas vos raisons assez solides pour croire que la conclusion que vous en tirez soit sérieuse. Vous me reprochez de m'être détaché de tous mes amis; vous vous trompez, monsieur; il est vrai que je me suis détaché de quelques personnes, mais très certainement je n'ai pas perdu un seul ami.

Vous citez en particulier l'Aristarque dont je parle dans la préface de mon dernier écrit. Vous rapprtez mon passage et vous demandez si vous avez besoin d'autre argument pour prouver que vous n'avez pas tort; je ne sais pas comment vous l'entendez, mais pour moi je n'en ai pas besoin d'autre pour prouver que vous avez tort.

Car enfin, par quel étrange tour d'esprit pouvez-vous conclure que je hais les hommes, du regret que je montre d'être forcé de n'en plus aimer un? A qui tenait-il que vous ne vissiez dans ce passage un cœur aimant et sensible, auquel il en coûte quand il est forcé de se détacher? Pourquoi ne disiez-vous pas : il faut que des raisons bien graves le déterminent à combattre ainsi sa propre inclination? Ce raisonnement est si naturel que tout le monde l'a fait, hors vous, et il sera toujours fort singulier que vous ayez tiré le préjugé de ma haine contre les hommes du même écrit qui en a guéri le public. Vous examinez ensuite les raisons que vous supposez m'avoir détaché de cet ami prétendu. Vous me faites dire qu'il avait des défauts; eh! tant mieux, monsieur, il

était homme, il lui en fallait beaucoup pour me convenir ; je ne voudrais pas d'un être parfait pour mon ami, car je veux reconnaître dans mon ami mon semblable. Vous me reprochez d'avoir été son juge et sa partie ; voilà qui est bizarre, et qui voulez-vous donc qui juge si un ami me convient ou ne me convient pas ? Si je l'accusais de quelque crime, ce ne serait pas à moi de le juger, je le sais ; mais par ma foi, quant à la convenance des cœurs, il me semble qu'il faut être partie pour être juge. Me voilà donc, selon vous, monsieur, détaché de tous mes amis. Que s'en suit-il ? que je suis détaché des hommes ? Tout au contraire, car ce sont presque toujours les préférences qui nuisent à l'humanité ; trois ou quatre personnes concentrées entre elles ne se soucient guère du reste de l'univers, et il s'en faut peu qu'on se fasse honneur d'une injustice qui tourne au profit de son ami. Mais un cœur qui s'étend avec plaisir sur ses semblables est moins prompt à former des attachements particuliers et plus modéré dans ses attachements. Ô combien il faut de vertu pour concilier la justice avec l'amitié et savoir être ami sans cesser d'être homme ! Je suis fâché que vous me fassiez un crime de n'oser pas tant présumer de moi.

Tout ce que vous me dites en faveur de mes concitoyens a réjoui mon cœur. Combien j'ai de plaisir de m'être trompé et avec quelle joie je me reproche mon injustice ! Mais, monsieur, ce n'est pas assez pour m'attirer parmi eux ; plus je leur dois d'estime, plus leur bienveillance me serait chère, et plus il serait dur de n'en pas jouir. Vous ne voudriez pas que je vous crusse un

des moins bien disposés pour moi; or, à juger des autres par vous et de vos sentiments par vos lettres, je ne vois pas que j'en doive attendre de personne de fort obligeants dans ma patrie.

Je ne dis pas que j'aie mérité mieux, je dis seulement que cette sévérité, quoique juste, me serait trop dure à supporter. Si tel est mon sort, que j'aie à trouver partout de la haine ou de l'indifférence, je la supporterai plus aisément des étrangers que de mes concitoyens. J'avoue même que je trouve ici plus d'indulgence que je n'en mérite. Je n'ai pas lieu d'en espérer autant à Genève; à tout prendre, je trouverai mieux mon compte à être jugé par ceux qui ont vu ma conduite, et il n'en coûte point à un honnête homme de mourir où il a vécu.

Adieu, monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur. Le mot des quakers au roi Jacques est fort bon et m'ira du moins aussi bien qu'à vous. Car c'est, ce me semble, ce que vous me donnez le droit de vous dire, quand vous trouvez mauvais que je me défende des torts que vous m'imputez injustement (1).

C'est ainsi que, dans sa monomanie de la persécution, Rousseau en est arrivé à se convaincre qu'il est détesté à Genève, et il voit des preuves de cette hostilité jusque dans les affectueuses exhortations de Tronchin. Ce dernier ne se laisse pas décourager; il revient à la charge et use de sa dialectique la plus

(1) Mss. Tr., 23 juin 1759, inédit, à l'exception du dernier paragraphe, publié par CABEREL, *op. cit.*, p. 113.

serrée pour rectifier le jugement de Jean-Jacques et faire vibrer les cordes de la raison et du cœur :

Quand on souhaite d'avoir tort, il est bien doux, mon cher monsieur, d'être condamné. J'avais craint, mais je me suis trompé, que la douceur de l'amitié manquait au bonheur de votre vie. Vous n'imaginez pas combien je suis content de m'être trompé, car je ne crains point pour vous ce qui n'est à redouter que pour le commun des hommes, je suis sûr de vos principes comme des miens. L'affection qu'il nous est permis d'avoir pour quelques individus ne détruira point celle que nous devons à la société, dont nous sommes membres, et au genre humain, dont chaque société fait partie.

La douceur légitimement attachée à l'amitié particulière devient pour nous la récompense de la bienveillance générale, et ce n'est qu'à cette condition que nous pouvons dire avec Cicéron que la véritable amitié est de toutes les choses la plus excellente, qui l'est dans toutes les saisons et dans tous les états de la vie, et nous en concluons : *nihil melius homini a diis immortalibus datum*. L'abus donc de l'amitié ne vous effrayera point. Dirions-nous que le vin est un poison, parce que ceux qui en boivent trop s'enivrent, ou que la religion est une mauvaise chose, parce que plus d'une fois elle a servi de prétexte à la vengeance ?

Que celui dont les liaisons particulières se forment et s'entretiennent aux dépens de la bienfaisance générale rentre en soi-même et s'examine. Il découvrira dans son cœur quelque vice secret qui fait que le sentiment le

plus doux, le plus naturel et le plus innocent dégénère. Lorsque quatre personnes eoneentrées se soucieront peu du reste de l'univers, est-ce à leur amitié qu'il faut s'en prendre? Non, sans doute; e'est un vice du cœur et un défaut de principe.

Commençons donc par reetifier notre cœur et par nous faire des principes; ils nous attacheront à cette chaîne invisible qui nous lie à tous nos semblables, et nous n'aimerons point l'individu aux dépens de l'espèce, car le plus grand de nos devoirs est d'aimer tous les hommes. Et qui doute qu'il faille de la vertu pour concilier l'amitié avec la justice, et savoir être ami sans cesser d'être homme? Eh bien, ayons de la vertu; peut-on être bon et heureux sans elle?

Je suis charmé, mon cher ami, que ee que je vous ai dit de vos eoncitoyens ait réjoui votre cœur. Il avait besoin de ee lénitif, mais je n'aime pas les eonséquences que vous en tirez. Quoi! parce qu'ils méritent votre estime, parce que leur bienveillance vous est chère, vous craignez de n'en pas jouir? Vous les croyez donc bien injustes? ets'ils le sont, eomment pouvez-vous les estimer? Mais vous me dites une chose qui me fait eneore plus de peine et qui me prouve bien que vous ne lisez pas mes lettres. Ce n'est pas ee qui m'afflige le plus, elles n'en valent pas la peine et si je vous en parle, ee n'est que pour me justifier; je ne vous dirai pas de les relire, on ne eonserve pas des lettres qu'on ne lit point. Faites-moi la grâce de faire attention qu'en jugeant de mes sentiments par mes lettres, vous ne pouvez pas douter que je m'intéresse à vous et que l'amitié la plus vraie me diete tout

ce que je vous dis. D'autres y mettraient peut-être un peu plus de compliments, mais je crois que les compliments ne sont pas faits pour vous. Ils sont d'ailleurs peu conformes à mon caractère, car si je ne suis pas toujours obligé de dire tout ce que je pense, je dois penser tout ce que je dis. Je voudrais partager avec vous la douceur de ma vie; cela s'appelle-t-il de la haine ou de l'indifférence? Jugez-en vous-même, mon bon ami (1).

Rousseau, par son silence, coupe court à toute explication, et Tronchin ne tente aucun effort pour renouer une correspondance dont le ton de courtoisie presque affectueuse de part et d'autre cache mal une mésintelligence qui va s'aggravant.

Assurément, le docteur se sent toujours pris de compassion pour le malheureux philosophe, mais il est las pour lui-même et pour les autres des procédés inexplicables, des inconséquences de Jean-Jacques, sans, peut-être, se rendre nettement compte que cette susceptibilité qui se froisse et s'irrite de tout est le fait d'un état maladif incurable.

Poussé par cette méfiance instinctive, qui chez lui succède toujours aux premières effusions de l'amitié, Rousseau en est venu à mettre en doute la sincérité du docteur, à suspecter ses intentions. Tronchin n'est-il pas lié avec Mme d'Épinay, avec Grimm et

(1) Mss. Tr., 2 juillet 1759, inédit.

Diderot? N'est-il pas le médecin de Voltaire? N'a-t-il pas le tort, plus impardonnable encore, de vivre heureux, comblé d'honneurs, dans cette patrie où Jean-Jacques compte si peu d'amis et d'admirateurs?

L'apparition de la *Nouvelle Héloïse* ne fit qu'élargir le fossé qui séparait les deux hommes. De l'aveu même de Rousseau, l'ouvrage eut moins de succès à Genève qu'à Paris. Il surprit, de la part de l'auteur de la *Lettre sur les spectacles*. « Ce n'est plus Diogène, c'est Catulle ou Pétrone, » écrit Bonnet à Tronchin. Le Consistoire jugea le roman dangereux pour la jeunesse et obtint du Conseil « de faire défense aux loueurs et loueuses de livres de louer ou prêter ce livre. » Il est peu probable que Tronchin fût l'instigateur d'une mesure réclamée par tout le clergé. Rousseau l'affirme cependant et ajoute que le docteur chercha vainement à faire condamner la *Nouvelle Héloïse* à Genève.

Il est certain du moins que la rupture du philosophe avec Tronchin était alors virtuellement accomplie. Elle se manifesta avec éclat, un an plus tard, à l'occasion de l'*Emile* et du *Contrat*.

Il paraît un nouvel ouvrage de Rousseau, écrit Tronchin à son fils. C'est une espèce d'institution politique, mais c'est ce qu'il a fait de moins bien. Il vient aussi de

publier ses *Lettres sur l'Éducation*, mais je ne les ai pas encore lues (1).

L'orage se déchaîne contre le livre. Neuf jours après l'arrêt du Parlement de Paris, le Petit Conseil de Genève, sur le réquisitoire du procureur général Tronchin, fait brûler à son tour, le 19 juin, le *Contrat* et l'*Émile*. Jean-Jacques est décrété de prise de corps.

Tronchin mande encore à son fils :

Le *Contrat social* et le livre de l'*Éducation* de Rousseau ont été brûlés ici, comme à Paris, par la main du bourreau. Le voilà fugitif de Montmorency à Yverdon, et d'Yverdon à Saint-Aubin, près de Neuchâtel, en attendant qu'on l'en chasse, car M^{rs} de Berne, ainsi que la France et que nous, lui ont défendu leur territoire. Je ne sais pas où on le supportera, car il a employé tout son esprit à ruiner de fond en comble les constitutions politiques et la religion chrétienne. Les principes qu'il pose sont très dangereux. C'est un fanatique atrabilaire d'autant plus à craindre qu'il écrit on ne peut pas mieux. On a craint pendant plusieurs jours que le jugement du Conseil n'excitât des troubles, car il y a ici bien des fanatiques aussi fanatiques que lui. Il a paru une lettre anonyme en sa faveur, qui a d'abord fait beaucoup d'impression, mais les bons propos des têtes sages l'ont insensiblement effacée. La conduite de M^{rs} de Berne y a beaucoup contribué. Il est bien cruel que l'esprit et l'élo-

(1) Mss. Tr., 5 juin 1762, inédit.

quence de cet homme n'aboutissent qu'à soutenir des paradoxes et à troubler la société (1).

Il n'est point surprenant que Tronchin juge les théories politiques et religieuses de Rousseau fausses et dangereuses, car il avait le culte du passé et résumait dans sa personne les idées et les sentiments contre lesquels Jean-Jacques entra en guerre. Le docteur plaçait la religion au-dessus de tout, il la considérait comme le seul gardien efficace de la civilisation, comme « aussi indispensable à l'éducation de l'enfant que la sève l'est à l'arbre ». Comment n'aurait-il pas été révolté des attaques de Jean-Jacques contre le catéchisme, de sa prétention de laisser son élève jusqu'à l'âge de raison dans l'ignorance de l'existence de Dieu? Le quatrième livre de *l'Émile* est, aux yeux de Tronchin, un code complet de déisme. « Rousseau, dit-il, pourra se vanter d'avoir fait bien du mal et d'avoir poignardé l'humanité en l'embrassant (2). »

Par tradition de famille, par raison, Tronchin aimait la forme de gouvernement républicain qui était celle de sa patrie. Il estimait que Genève était redevable à son régime aristocratique du maintien

(1) Mss. Tr., 7 juillet 1762, inédit.

(2) MAUGRAS, *Voltaire et J.-J. Rousseau*, p. 189. Paris, 1886.

de son indépendance, de son développement sage et continu et en grande partie de son lustre. Rousseau, à la vérité, propose sa patrie en exemple à l'Europe, mais il conjure en même temps ses concitoyens de se délivrer d'une oligarchie dangereuse, et il veut que le peuple réuni en assemblée plénière use plus fréquemment de sa souveraineté. « C'est substituer au frein imposant de la constitution civile et religieuse de Calvin le fantôme de la liberté, c'est préparer les voies aux démagogues, » s'écrie le docteur, convaincu que toute modification dans la loi fondamentale du pays entraînerait celui-ci à sa perte. Dès la première heure, Tronchin se rend compte de l'étendue du danger, sachant fort bien que les semences révolutionnaires jetées par Jean-Jacques trouveront un terrain tout préparé pour les recevoir. Il prévoit que la Genève dont il se sentait fier, la Genève aux fortes traditions, jalouse de rester telle que l'avait faite la piété des ancêtres, sera désormais « le jouet des sophistes politiques trompant le peuple avec d'autant plus de facilité que ceux qui pourraient l'éclairer sont naturellement l'objet de sa défiance ». « Ce misérable Rousseau, écrit-il à son fils, a porté le poison dans le cœur de nos concitoyens, le poison germera toujours. Il a mis sa mèche sur nos barils de poudre. »

Aussi Tronchin fut-il à Genève un ardent partisan de la résistance aux idées de Rousseau. Appelé, deux jours après la condamnation de *l'Émile*, à prononcer dans la cathédrale « le Discours académique » à la cérémonie des Promotions (1), il saisit cette occasion pour s'élever contre le poison de l'impureté et de l'impiété semé par le moyen de l'imprimerie et qui infecte maintenant les âmes des jeunes gens. « C'est contre cet abus, s'écrie-t-il, que la sagesse mâle des Pères de la Patrie a, hier encore, pris des précautions... Plût à Dieu que je pussé aujourd'hui, dans ce lieu consacré à la vérité, vous élever un autel, monument de la reconnaissance publique... Recevez mes actions de grâce, gardiens vigilants de la République, Pères de la Patrie (2). »

Et il écrit à Grimm, à propos de la déclaration de foi que Rousseau avait envoyée de Môtiers au pasteur de Montmollin pour obtenir son admission à la Sainte Cène :

Jean-Jacques a fait une espèce de rétractation qui est

(1) On appelle « Promotions » à Genève la cérémonie annuelle dans laquelle on décerne les récompenses aux élèves du collège. Les Promotions eurent lieu cette année-là le 21 juin (V. RIVOIRE, *Bibliographie historique de Genève au dix-huitième siècle*, t. I, p. 113.)

(2) Mss. Tr. Sermo academicus. — Ce discours, traduit en français, se trouve à la Bibl. nationale, mss. français n° 14657 : Exposition abrégée de l'histoire du gouvernement, des mœurs, usages et lois de la République de Genève, p. 168.

pitoyable et qui ferme la bouche de ses plus zélés dévots. Il prétend n'avoir jamais rien dit contre le christianisme, il soutient qu'il n'a argumenté que contre la religion catholique romaine et qu'il est par conséquent très bon chrétien. Le plus mauvais tour qu'on pût lui jouer serait de publier cette rétractation. Comme il y en a nombre de copies, cela pourrait bien lui arriver (1).

Tronchin redoutait cependant que les amis de Rousseau missent à profit cette déclaration pour ramener à Genève un homme dont il estimait les doctrines funestes pour ses concitoyens. Ayant appris que Moultou défendait Jean-Jacques dans ses discours, le docteur lui fit insinuer qu'il serait plus sage de se taire (2).

Rien ne prouve toutefois que le docteur fut l'âme du parti qui poussa les Conseils à sévir contre Rousseau. Jean-Jacques l'en accuse formellement, bien qu'il ne précise aucun fait. A l'entendre, c'est « le polichinelle Voltaire et le compère Tronchin qui, tout doucement, derrière la toile, ont mis en jeu toutes les autres marionnettes de Genève et de Berne. »

Leur activité fut sans exemple, écrit-il dans les *Con-*

(1) Bibl. nat., Recueil cité, 15 septembre 1762. Inédit.

(2) V. STRECKEISEN-MOULTOU, *op. cit.*, p. 61, Moultou à Rousseau.

fessions. Il ne tint pas à eux qu'on ne m'ôtât le feu et l'eau dans l'Europe entière, qu'il ne me restât pas une terre pour lit, pas une pierre pour chevet.

Partout il se eroit entouré de satellites et d'espions à la solde du « Jongleur ». C'est par ce sobriquet qu'il désigne désormais Tronehin, auquel il a fait allusion en termes désobligeants dans le second livre de l'*Emile* (1).

Quant au docteur, il a perdu toute estime pour un homme dont la vie privée forme un contraste si frappant avec la vertu déclamatoire qu'il affiche. Il s'exaspère en voyant l'auteur de l'*Émile* se poser en éducateur, enseigner aux parents leurs devoirs. Car Tronehin était du petit nombre de ceux qui savaient à cette époque que Rousseau avait exposé ses enfants. A entendre même Mme des Roys, grand'mère de Lamartine, la maréchale de Luxembourg, peu de temps avant la naissance du quatrième fils de Jean-Jacques, aurait supplié Tronchin d'obtenir du père

(1) Après avoir parlé de Marcel, « célèbre maître à danser, lequel faisait l'extravagant par ruse et donnait à son art une importance qu'on feignait de trouver ridicule, mais pour laquelle on lui portait au fond le plus grand respect », Rousseau ajoute : « Dans un autre art, non moins frivole, on voit encore aujourd'hui un artiste comédien faire ainsi l'important et le fou, et ne réussir pas moins bien. Cette méthode est toujours sûre en France. Le vrai talent, plus simple et moins charlatan, n'y fait point fortune. » (*Émile*, livre II, note 22.)

qu'il lui confiât le nouveau-né, dont elle offrait de prendre soin.

M. Tronchin en parla à Rousseau, qui parut y donner son consentement. Il le dit aussi à la mère, qui fut ivre de joie. Aussitôt qu'elle fut accouchée, cette pauvre femme fit avertir Tronchin. Il vint ; il vit un bel enfant... Il prit l'heure avec la mère pour revenir le lendemain chercher l'enfant. Mais à minuit, Rousseau, vêtu d'un manteau de couleur sombre, s'approcha du lit de l'accouchée et, malgré ses cris, emporta lui-même son fils pour le perdre, sans marque de reconnaissance, dans un hospice (1).

Quoi qu'on puisse penser de ce récit romanesque que rapporte Beaudoin (2), et qui prête par tous les côtés à la critique (3), Tronchin, du moins, était édifié sur la façon dont Jean-Jacques comprenait les devoirs de la paternité, et il y revient plus d'une fois dans sa correspondance.

Pour moi, écrit-il à son fils, qui ai vécu avec Rousseau et qui le connais à fond, je ne suis ni ne serai sa dupe... C'est grand dommage que cet homme n'ait que l'appareil

(1) LAMARTINE, *Le Manuscrit de ma mère*, p. 21. Paris, 1876.

(2) BEAUDOIN, *La Vie et les œuvres de J.-J. Rousseau*, t. 1, p. 202. Paris, 1891.

(3) Rousseau n'a connu Mme de Luxembourg qu'en 1759. Voir d'ailleurs ce qu'il dit dans les premières pages du livre XII des *Confessions* sur ses rapports avec Thérèse à cette époque.

de la vertu ; et c'est ce qui explique comment, ayant vécu dans l'impureté et ayant eu plusieurs enfants d'une concubine, il les a tous exposés. Quiconque peut manquer au premier sentiment de la nature tient bien faiblement à tous les autres (1).

Et il mande à Grimm, à propos de l'abdication de Rousseau à ses droits de citoyen :

Cet étrange homme, bon chrétien, n'est ni citoyen ni père. Qu'est-il donc ? Le plus malheureux de tous les hommes, qui comptait l'autre jour parmi les charges de sa vie l'entretien de la vieille Levasseur. Il l'a dit très distinctement à son ami M. Moulto, qui le racontait encore hier chez Mme d'Anville. Vous savez ce qui en est. Il a aussi protesté à ce même M. Moulto sur tout ce qu'il y a de plus sacré qu'il n'a jamais eu d'enfants, et que ce qu'on en a dit est une calomnie. Vous savez aussi ce qui en est. Oh ! que cet homme joue un rôle difficile ! Encore une fois, qu'il est malheureux (2) !

L'abdication de Rousseau fut, on le sait, le point de départ de graves événements à Genève. Blâmé par ceux mêmes qui lui étaient restés fidèles, Jean-Jacques, pour se justifier, fit répandre dans la ville des copies de sa lettre au Conseil. Les esprits s'échauf-

(1) Mss. Tr., 1^{er} juillet 1763. Publié par M. E. RITTER dans les *Étrennes chrétiennes*, 20^e année (1893), p. 211.

(2) Bibl. nat., Recueil cité, 20 juin 1763, inédit.

fèrent ; quarante bourgeois, sous la conduite de De Luc, adressèrent au Petit Conseil une « Représentation », fondée sur ce que le Consistoire n'avait pas été consulté avant la condamnation de l'*Emile* et demandant, en conséquence, que le jugement fût rapporté.

Tronchin écrivit encore à son fils :

Nous avons eu ici un commencement d'orage... Tu sais que Rousseau a abdiqué sa bourgeoisie. C'était le comble de l'orgueil. Non content de cette démarche, pour se venger de sa patrie, il a voulu la troubler. Il y a formé un parti qu'il a engagé à faire des représentations au Conseil, aussi injustes que séditeuses. De Luc, à la tête de ce parti, a séduit le plus grand nombre de ses concitoyens ; mais le Conseil s'est si bien comporté et a répondu avec tant de sagesse et de force que Rousseau et De Luc sont restés couverts de honte... On a de Rousseau deux lettres écrites le même jour, l'une à M. Moulton, où il prêche la paix et la concorde, l'autre à M. Marc Chappuis, où il encourage à l'émeute, et se plaint de ce qu'on a tant tardé ; et puis, fiez-vous aux hommes!... (1).

Le débat s'élargit. Les Représentants ne se bornaient plus à protester contre l'illégalité d'un jugement, ils en vinrent à disputer « le droit de veto » du gouvernement et à réclamer la convocation du

(1) Mss. Tr., 1^{er} juillet 1763. Publié par M. E. Ritter, *op. cit.*, p. 210-211.

Conseil Général, seul juge, à leurs yeux, des points contestés. L'appui que Rousseau prêtait à ces représentations, l'agitation qu'il entretenait dans Genève, après s'être « excitoyenné », ne pouvaient qu'accroître l'antipathie de Tronchin pour l'auteur du *Contrat*.

Nos guerres civiles sont apaisées, mande-t-il à son fils. Le gouvernement est resté maître du champ de bataille. Il s'en est tiré avec dignité ; il en a acquis plus de fermeté. Rousseau et ses adhérents en ont été les dupes. Cet homme, plus orgueilleux encore qu'éloquent, est écrasé sous les ruines de son orgueil et est un des hommes les plus malheureux qui existent. Quelle leçon ! Cet homme, s'il l'eût voulu, pouvait être le plus heureux. Il perd tout à la fois son repos, sa patrie et ses amis. La réputation qu'il s'est faite pourra-t-elle l'en dédommager ? Une réputation payée aussi chèrement est un fléau ! *See Cromwell damn' so an everlasting fame.*

Les acclamations du peuple n'étouffent point les remords secrets (1).

Quant à Rousseau, il s'en prend aux Tronchin de tout ce qui arrive, de sa désastreuse situation, de l'échec des Représentations, des troubles qui règnent dans Genève. Depuis sa rupture avec le docteur, depuis que le procureur général a requis contre ses

(1) Mss. Tr., 2 novembre 1763, inédit.

ouvrages, Jean-Jacques englobe dans une implacable rancune toute la famille et s'efforce de la rendre suspecte aux yeux de ses concitoyens, en lui prêtant les pires desseins contre la République. Il écrit à De Luc :

Je sais qu'une famille intrigante et rusée, s'étayant d'un grand crédit au dehors, sape à grands coups les fondements de la République et que ses membres, jongleurs adroits et gens à deux envers, mènent le peuple par l'hypocrisie et les grands par l'irréligion. Mais vous et vos concitoyens devez considérer que c'est vous qui l'avez établie, qu'il est trop tard pour tenter de l'abattre, et qu'en supposant même un succès qui n'est pas à présumer, vous pourriez vous nuire encore plus qu'à elle-même et vous détruire en l'abaissant. Croyez-moi, mes amis, laissez-la faire, elle touche à son terme, et je prédis que sa propre ambition la perdra, sans que la bourgeoisie s'en mêle (1).

C'était d'ailleurs, entre Représentants et Négatifs, à qui soupçonnerait l'adversaire d'entretenir des intelligences avec l'étranger, et c'est à la complaisance des Tronchin pour Voltaire que la bourgeoisie attribuait en grande partie l'arrêt qui avait frappé Rousseau.

Voltaire comptait, il est vrai, un ami dans la per-

(1) De Môtiers, 7 juillet 1763. Publ. dans les *Œuvres complètes*, éd. Musset-Pathay, t. XX, p. 27.

sonne du conseiller François Tronchin, mais ses rapports avec le docteur ne laissaient pas d'être fort tendus. Quant à Jean-Robert, le procureur général, il ne se départit jamais d'une prudente réserve à l'égard du philosophe de Ferney, dont il fit condamner, en 1764, le *Dictionnaire portatif*.

C'est à Jean-Robert Tronchin que le gouvernement, chaque jour plus menacé depuis la condamnation des ouvrages de Rousseau, confia le soin de défendre ses droits, de justifier sa conduite. Le procureur général s'en acquitta dans une brochure anonyme intitulée : *Lettres écrites de la campagne* (1). Cette éloquente apologie de la Constitution parut calmer les esprits. « C'est peut-être, écrivait Grimm, le premier exemple de l'empire de la raison sur un peuple échauffé par des caballeurs. » Mais ce ne fut qu'une courte trêve, car Rousseau riposta aux *Lettres de la campagne* par ses fameuses *Lettres de la montagne*, qui mirent le feu aux quatre coins de Genève.

Je ne suis point surpris, écrit le docteur à Mme Necker (2), que vous n'ayez pas pu lire les lettres de l'incendiaire. Son ton inhumain n'est pas fait pour vous... Il a écrit pour les démons de Milton, qui, après avoir été chassés

(1) Les quatre premières *Lettres* parurent à la fin de septembre 1763, la cinquième dans les derniers jours d'octobre.

(2) Archives du château de Coppet, 18 février 1765, inédit.

du ciel, maudissaient les dieux... C'est un démon plus démon qu'eux.

L'agitation allait croissant à Genève. Le premier dimanche de janvier 1765, lors de l'élection des magistrats, les partisans de Rousseau s'efforcèrent sans y réussir de faire échouer le scrutin. Tronchin accuse Jean-Jacques d'avoir été l'instigateur de cette manœuvre :

Ce malheureux Rousseau, pour se venger de sa patrie, a failli la renverser. Le jour de l'élection des syndics, nous nous sommes vus sur le point de n'avoir plus de gouvernement. Cinq ou six jours auparavant, il a fait paraître un ouvrage (1) qui l'ébranlait jusque dans ses fondements. Cet ouvrage a tellement échauffé les têtes de plus de six cents bourgeois, que l'État a été sur le point de périr. Le coup a manqué. Je ne sais pas encore comment tout ceci finira, mais ce que je sais bien, c'est que Rousseau est un scélérat (2).

Le Petit Conseil se sentait, suivant ses propres expressions, « découragé, sans force et sans moyens pour continuer ses fonctions ». Il adressa un manifeste au peuple et offrit d'abdiquer. Cette proposition, en effrayant la bourgeoisie, qui vit Genève à deux

(1) Les *Lettres écrites de la montagne* s'étaient répandues à Genève dans le courant de décembre 1764.

(2) Mss. Tr. A son fils. 19 janvier 1765, inédit.

doigts de l'anarchie, eut pour conséquence d'opérer une réaction dans l'opinion publique en faveur des magistrats.

Ce misérable Rousseau, écrit Tronchin à son fils, est actuellement l'objet du mépris et de la haine publique. Le corps entier des citoyens a fait de la manière la plus solennelle sa soumission au Conseil, et l'a assuré publiquement de son respect, de son amour et de sa confiance. Le Conseil a publié une déclaration pleine de dignité et de force. Tu l'auras lue dans la *Gazette d'Amsterdam*, où je l'ai fait insérer (1).

A vrai dire, tout en protestant de son attachement au gouvernement, la bourgeoisie faisait certaines réserves et persistait à demander la revision du procès de Rousseau. Néanmoins, croyant la bataille gagnée, le Petit Conseil n'hésita pas à flétrir dans sa déclaration les *Lettres de la montagne*, « ce livre enfanté par le délire et la haine. » Cette flétrissure exaspéra Rousseau, mais un coup autrement douloureux venait de le frapper. Un libelle anonyme, *Le Sentiment des citoyens*, l'accusait d'avoir outragé avec fureur la religion chrétienne et ses ministres, de n'être qu'un vil séditieux, et apprenait au monde entier que l'homme qui s'était posé comme le réfor-

(1) Mss. Tr., 15 février 1765, inédit.

mateur de l'humanité traînait à sa suite la malheureuse créature dont il avait, « abjurant tous les sentiments de la nature, exposé les enfants à la porte d'un hôpital ».

Cet homme, s'écrie Tronchin, est un grand malheureux. Ce masque de vertu sous lequel il avait caché sa face catilinaire est arraché. Le méchant se montre à découvert, le méchant est démasqué, ses noirs projets sont au grand jour. Il en sera la dupe, mais en attendant, nos magistrats sont bien à plaindre et tous les honnêtes gens le sont avec eux (1).

Jean-Jaeques attribua immédiatement ce libelle au pasteur Vernes, avec lequel il s'était brouillé. « M. Vernes s'est justifié, écrit le docteur à Mme Necker, mais Rousseau ne veut rien faire pour effacer sa calomnie. Cela s'appelle maintenir l'unité de son action (2). »

Est-il besoin de rappeler que l'auteur du *Sentiment des citoyens*, c'est Voltaire, Voltaire qui, jetant l'huile sur le feu, pressait le Conseil d'agir « eontre le livre séditieux de la Montagne comme on agit eontre un perturbateur du repos public », et qui écrivait à Tronchin :

(1) Mss. Tr. Tronchin à son fils, 16 mars 1765, inédit.

(2) Archives du château de Coppet, 18 février 1765, inédit.

Esculape était peint avec un serpent à ses pieds. C'était apparemment quelque Jean-Jacques qui voulait lui mordre le talon. Il faut avouer que ce malheureux est un monstre, et cependant, s'il avait besoin de vos secours, vous lui en donneriez. Quelle différence, grand Dieu ! d'un Tronchin à un Jean-Jacques (1) !

Le *Sentiment des citoyens* vint grossir l'orage que les *Lettres de la montagne* avait déchaîné sur Jean-Jacques. Invectivé en pleine église par le pasteur de Montmollin, naguère son protecteur et son ami, lapidé par la population de Môtiers, expulsé de l'île Saint-Pierre où il s'était réfugié, Rousseau se rendit à Strasbourg. Il gagna de là Paris, puis, ne trouvant plus en France qu'un asile mal assuré, se détermina à passer en Angleterre avec Hume, dont il acceptait l'hospitalité. Jean-Jacques quittait Paris au moment même où Tronchin venait s'y fixer.

Mais la confiante amitié que Rousseau témoignait à Hume devait être de courte durée, et bientôt tout lui paraît fourberie chez son protecteur. Il en vient à accuser celui qu'il appelait le meilleur des hommes de s'être transformé dans le plus noir ; le délire de la persécution le hante, réveillé dans son cerveau

(1) *Corresp. génér.*, 1765, n° 5956.

malade par la présence à Londres de François Tronchin, le fils du docteur.

J'apprends, écrit-il à Malesherbes, que le fils du Jongleur Tronchin, mon plus mortel ennemi, est non seulement un ami de M. Hume, mais qu'il loge avec lui... J'ai logé deux ou trois nuits avec ma gouvernante dans cette même maison chez M. Hume, et à l'accueil que nous ont fait ses hôtes qui sont ses amies, j'ai jugé de la façon dont lui ou cet homme, qu'il dit ne pas ressembler à son père, leur avait parlé d'elle et de moi (1).

François Tronchin se préparait à la carrière diplomatique en suivant les débats du Parlement. Il arrivait de Glasgow, où il avait été l'hôte d'Adam Smith, et c'est chez le célèbre économiste qu'il s'était lié avec David Hume.

Je me suis logé à Londres dans la maison où il s'établit toujours lorsqu'il y est, écrit-il à son ami Guiguer. Rousseau est venu ici avec lui. Mon nom lui est odieux et il s'est imaginé que je suis venu ici pour épier sa conduite, le persécuter ou l'assassiner même, si je le pouvais. Il a demandé à David Hume s'il croyait qu'en Angleterre notre famille eût assez de crédit pour lui faire

(1) De Wootton, 10 mai 1766. Publ. dans les *Oeuvres complètes*, éd. Musset-Pathay, t. XXI, p. 120. — Dans une lettre du 10 juillet 1766 adressée à Hume lui-même, Rousseau répète les mêmes assertions dans des termes presque identiques.

encore du mal. On blâme beaucoup ici sa patrie d'en avoir agi trop durement avec lui (1).

Et quelques jours plus tard :

Tandis que je t'écris, j'entends distinctement la voix de Rousseau. Il retourne demain à la campagne. Je t'ai parlé de son protecteur, qui serait le protecteur de tous les hommes malheureux, parce qu'il est le meilleur des hommes. Personne ne connaît mieux Rousseau, ses fautes, ses ridicules et son génie. On l'a persécuté et on l'a aigri davantage. Quel bien a-t-on fait ? David Hume le rend heureux, le gouverne sagement. On le blâme peut-être et on a deux fois tort (2).

Mais, en proie à de perpétuelles hallucinations, Jean-Jacques, dont la maladie a fait d'effrayants progrès, croit se débattre dans la trame d'un vaste complot ourdi contre lui. Il ne doute plus de la trahison de Hume et en fait part à tous ses amis. « Si David, lui répond mylord Maréchal (3), a fait mystère d'avoir logé chez lui le fils du Jongleur, il l'aura fait pour ne point vous offenser, par une délicatesse mal entendue. » — « Si, depuis que vous êtes à Londres, lui mande de son côté Mme de Verdelin, le fils de

(1) Mss. Tr., 13 février 1766, inédit.

(2) Mss. Tr., 26 février 1766, inédit.

(3) De Potsdam, 26 avril 1766. Publ. par STRECKEISEN-MOULTOU, *op. cit.*, t. II, p. 145.

Tronchin avait dit du mal de vous, M. Hume l'aurait plutôt jeté par la fenêtre (1). »

C'est en vain que les amis de Rousseau lui démontrent l'inanité de ses soupçons. Repris par son inépuisable manie, le malheureux philosophe s'enfonce dans ses idées sinistres. Tout concorde pour lui prouver la persécution dont il se croit l'objet. François Tronchin se rend à Berlin, où il accompagne en qualité de secrétaire d'ambassade le chevalier Mitchell : Jean-Jacques ne met pas en doute que « le fils du Jongleur » soit porteur d'instructions secrètes qui le concernent (2). Et il mande à d'Ivernois :

L'homme dont je vous ai parlé dans ma précédente lettre a placé A. fils chez l'homme de B., qui va près de C. Vous comprenez de quelles commissions ce petit barbouillon peut être chargé; j'en ai prévenu D. (3).

D., c'est mylord Maréchal, qui prévient son ombrageux ami de la nécessité dans laquelle il va se trouver de faire des politesses au « fils du Jongleur », chaudement recommandé par milady Stanhope.

Mis au courant des ténébreux desseins que lui

(1) 27 avril 1766. Publ. par STRECKEISEN-MOULTOU, *op. cit.*, t. II, p. 563.

(2) Rousseau à Mme de Boufflers. De Wootton, 9 avril 1766. *Oeuvres complètes*, éd. Musset-Pathay, t. XXI, p. 54.

(3) De Wootton, 31 mai 1766. *Ibid.*, p. 95.

prête Rousseau, de l'état d'esprit lamentable dans lequel il se trouve, Tronchin écrit à son fils :

Ce que tu me dis de Rousseau ne m'étonne point. Son orgueil et sa défiance le tourmentent. Ce sont deux démons qui le poursuivent et le poursuivront partout. Cet homme, hélas! me fait pitié; n'est-il pas assez malheureux? Il a perdu tous ses amis et il a troublé sa patrie. Les remords qui déchirent l'âme le poursuivent et le poursuivront partout. Il me craint comme la colère de Dieu, c'est qu'il sait que je le connais, oui, il le sait.

Il nous connaît bien mal s'il croit que nous le poursuivons aussi (1).

En apprenant, quelques mois plus tard, la publicité que Jean-Jacques donne à sa rupture avec Hume, les accusations odieuses et extravagantes qu'il dirige contre son bienfaiteur, Tronchin mande de Paris à son cousin Jacob Tronchin :

L'aventure de Rousseau avec David Hume a fait ici un bruit prodigieux. Il n'y conserve pas un seul ami; Mmes de Luxembourg, de Beauvau et de Boufflers, ses bonnes amies, l'ont abandonné. On n'en parle plus que comme d'un méchant coquin. Il n'y a qu'une voix là-dessus. Jamais homme n'a été coulé plus rapidement à fond. J'ai observé le plus grand sang-froid toutes les fois qu'on en a parlé. Ces trois femmes, qui étaient hier soir ici, m'avouèrent qu'elles en avaient été étonnées. Vol-

(1) Mss. Tr., 1^{er} mai 1766, inédit.

taire perd aussi beaucoup. L'asile qu'il demande au roi de Prusse indigné les indifférents et fait pitié à ses amis (1).

Et il écrit à son fils :

On dirait, à en juger par les procédés que Rousseau a eus vis-à-vis de David Hume, qu'il veut s'ensevelir sous les ruines de la plus noire ingratitude. Il lui fait un crime de l'amitié qu'il t'a témoignée, parce que tu es, dit-il, le fils de son plus cruel ennemi. Tous mes torts se réduisent pourtant à lui avoir reproché qu'il a exposé ses cinq enfants. Crois-tu que je doive en rougir? Cet homme est un charlatan de vertu et je n'aime point les charlatans... (2).

Tronchin, à partir de ce moment, ne met plus en doute l'irresponsabilité du malheureux philosophe. « Rousseau, s'écrie-t-il, serait le plus coquin des hommes, s'il n'était le plus fou. » Et à Charles Bonnet il écrit : « La manifestation de la folie et de la méchanceté de Rousseau ne peut que nous être utile. Le mépris de sa personne rejaillira sur ses principes (3). »

A Voltaire lui aussi, l'inconscience de Jean-Jacques paraît évidente :

(1) Mss. Tr., 4 août 1766, inédit.

(2) Mss. Tr., 8 août 1766, inédit.

(3) De Villers-Cotterets, 21 août 1766. Publ. par MAUGRAS, *op. cit.*, p. 328.

Je tiens toujours, écrit-il au docteur, qu'il faut le montrer à *Bartholomew fair* pour un seilling, cela devient trop comique et la folie est trop forte pour qu'on s'en fâche. Il est très physiquement *mentis non compos* et je parie ee qu'on voudra qu'il sera enfermé à Bedlam avant deux ans (1).

Et quelques jours plus tard :

Je ne le crois pas au fond un seélérat, je peux me tromper, mais il me semble que les vices de son âme ainsi que de ses écrits ne sont venus que d'un fond d'orgueil ridicule. L'envie de jouer un rôle a corrompu son cœur ; je le tiens à présent un des êtres les plus infortunés qui respirent. Vous êtes un des plus heureux et vous méritez de l'être (2).

Les sentiments de compassion dont se pare Voltaire ne l'empêchent point de décocher sur son vieil ennemi ses traits les plus mordants. C'est ainsi qu'il écrit à Tronchin, à propos de la brochure que Hume venait de faire paraître pour se justifier des accusations de Rousseau : « Jean-Jacques doit être content, il est déclaré à la fois un coquin par M. Hume et un calomniateur infâme par tous les Médiateurs (3). Son orgueil sera un peu embarrassé de

(1) Mss. Tr., 3 septembre 1766, inédit.

(2) Mss. Tr., 16 septembre 1766, inédit.

(3) Dans le but de rétablir l'ordre et la paix entre les citoyens, les

faire une bonne sauee de ces deux plats (1). »

Est-il besoin de rappeler que Voltaire avait poussé Hume à publier sa défense et signalé avec une perfidie sans pareille aux Médiateurs le moyen de « dégrader » Jean-Jacques en fouillant dans son passé? Loin d'user de générosité envers son infortuné adversaire, Voltaire se targue de l'avoir trop ménagé jusqu'ici, l'aceable de ses sarcasmes les plus sanglants, accole à son nom les épithètes les plus outrageantes. Il écrit la *Lettre à Hume*, afin de prouver que Jean-Jacques était « le plus méchant coquin qui ait jamais déshonoré la littérature. » Peu de temps après paraissaient, sous le couvert de l'anonyme, les *Notes sur la lettre de M. de Voltaire à Hume*.

Puisqu'il est permis, conclut l'auteur de ce libelle, à un Diogène subalterne et manqué d'appeler « Jongleur » le premier médecin de Mgr. le duc d'Orléans, un médecin qui a été son ami, qui l'a visité, traité, qui a été au rang de ses bienfaiteurs, il est permis à un ami de M. Tronchin de faire voir ce que c'est que le personnage qui ose l'insulter. On peut, sur le fumier où il est couché et où il grince des dents contre le genre humain, lui

puissances garantes du Règlement de la médiation de 1738, c'est-à-dire la France et les cantons de Zurich et de Berne, avaient envoyé des ambassadeurs à Genève; ceux-ci venaient de publier, le 25 juillet, une déclaration en faveur des magistrats, dans laquelle ils flétrissaient les « calomnies atroces » contenues dans les *Lettres de la montagne*.

(1) Mss. Tr., 4 août 1766, inédit.

jeter du pain s'il en a besoin ; mais il a fallu le faire connaître, et mettre ceux qui peuvent le nourrir à l'abri de ses morsures.

Voltaire désavoua cet « ignoble pamphlet », mais dans une lettre à Damilaville (1), il désigne l'auteur comme « un homme très au fait des événements, habitant Paris, intime ami de Tronchin », et laisse entendre que ce dernier a les preuves en main des menées de Jean-Jacques contre les Déistes. Quelles étaient ces preuves ? Tronchin n'y fait aucune allusion dans sa correspondance et demeura étranger, est-il besoin de le dire, à la triste querelle dans laquelle Voltaire prétendait l'entraîner.

On vient de voir par quelles phases diverses ont passé les relations de Tronchin avec Rousseau. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. D'un esprit calme, pondéré, attaché aux traditions de son pays et de son Église, Tronchin ne pouvait pas se sentir longtemps d'accord avec une nature inquiète, ondoyante, dénuée de mesure et d'équilibre, habile à donner à ses paradoxes l'apparence de la vérité. Il reprochait à Jean-Jacques ses changements de religion, son abdication de ses droits de citoyen, et plus encore les doctrines contenues dans l'*Emile* et dans le *Contrat*,

(1) *Corresp. génér.*, 29 décembre 1766.

qui rendaient redoutable à ses yeux l'influence si grande que le philosophe exerçait sur les Genevois. Peut-être s'étonnera-t-on aujourd'hui qu'un médecin si perspicace ne se soit pas rendu compte de cette sorte de dédoublement moral, où la science, de nos jours, chercherait une explication au contraste si frappant qui existe entre les théories du moraliste et sa vie privée.

D'autre part, Rousseau, comprenant sans doute ce qu'il y avait d'anormal dans son état, et voulant dissimuler au docteur les premiers symptômes du mal dont il était atteint, n'a-t-il pas cherché à lui faire voir un redoutable adversaire à combattre là où il n'y avait, en définitive, qu'un malheureux à plaindre et, peut-être, un incurable à soigner?

Plus tard, quand Rousseau écrira les *Confessions*, le mal aura fait son œuvre et le pauvre halluciné croira voir son ennemi « s'acharner à sa perte avec une rage qui s'accroît de jour en jour ». Les motifs de la haine qu'il lui prête n'existeront, d'ailleurs, que dans son imagination.

CHAPITRE VII

LES DERNIÈRES ANNÉES

Tronchin accepte la charge de premier médecin du duc d'Orléans. — Arrivée au Palais-Royal (janvier 1766). — Guérison d'un prier des Prémontrés. — Tronchin est reçu à l'Académie de chirurgie. — Il est appelé auprès de la Dauphine. — Maladie et mort de Marie-Josèphe. — Attaques de Petit. — Cabale déchainée contre Tronchin. — Senae s'efforce inutilement de le desservir auprès du roi. — On fait courir le bruit de la disgrâce de Tronchin dans Paris. — Le duc d'Orléans et sa cour. — Mariage du duc de Chartres. — Voyage de Villers-Cotterets. — Tronchin à Paris. — Ses hôtes du vendredi. — Ses amis. — Ses relations. — Présentation de Mme du Barry. — Disgrâce de Choiseul. — Le Dauphin. — Avènement de Louis XVI. — La nouvelle philosophie. — Sombres pronostics. — Troubles de Genève. — Tronchin agit en faveur des Négatifs. — Vergennes. — Dernière maladie de Tronchin. — Sa mort (novembre 1781). — Conclusion.

« L'habitude d'écrire, disait un jour Tronchin à sa fille, me rend la chose si facile qu'on doit me savoir peu de gré de mes lettres, car je crois que peu de gens ont écrit plus que moi (1). »

La célébrité de Tronchin lui valait en effet une

(1) Mss. Tr., 17 juin 1769, inédit.

correspondance volumineuse. A côté des malades qui entreprenaient le voyage de Genève, il en est beaucoup d'autres dont le docteur dirigeait à distance la santé, d'autres encore qui le consultaient par écrit. On ne saurait en être surpris. A cette époque, la médecine ne disposait que de moyens d'investigation fort incomplets et le diagnostic se posait presque exclusivement sur l'exposé des faits et des sensations subjectives indiquées par le malade. Aussi Tronchin n'exprime-t-il que rarement le désir de voir le patient pour asseoir plus solidement son jugement; il s'en rapporte aux indications qui lui sont données, la plupart du temps, par le médecin ordinaire du malade.

Ces consultations épistolaires nous font connaître à la fois, on a pu le voir, le praticien et l'homme. Elles aident aussi aux portraits des malades, et en sortant de la réserve que nous dicte le secret professionnel, même à si longue échéance, on pourrait y trouver bien des détails fort intimes sur la santé des personnalités les plus marquantes du dix-huitième siècle. Car c'est à Tronchin que s'adressent, du Nord au Midi, souverains, princesses, grands seigneurs, grandes dames : la reine de Suède, le roi de Danemark, Frédéric, la margrave de Baireuth, l'Électeur palatin, le prince de Mecklembourg, les princesses de Hohenzollern, d'Anhalt, de Stolberg, le duc de

Savoie, le prince de Piémont. Clément XIV lui-même n'assurait-il pas au médecin huguenot, à propos de la guérison du cardinal Colonna, que nulle signature catholique ne l'emporte sur la sienne (1)?

En France, Tronchin compte dans sa clientèle une bonne partie de l'aristocratie, des notabilités de tous les mondes : le duc de Richelieu, Mme Geoffrin, la maréchale de Luxembourg et le cardinal de Bernis, le peintre Latour et Mme La Condamine, le maréchal d'Estrée, Mlle Fels, l'archevêque de Beaumont, les d'Argental, Grimm, d'Alembert, Mmes de Boufflers et de Buffon. Tantôt c'est Diderot qui sollicite une consultation pour son père, tantôt c'est Mme de Pompadour dont le docteur suit d'un œil attentif la santé perdue sans ressource.

Il faut citer enfin le duc d'Orléans qui, depuis l'inoculation de ses enfants, professait pour Tronchin une affectueuse admiration. « Je vous assure, lui écrivait-il (2), que je mérite votre amitié, car je vous estimais avant de vous connaître, mais à présent je vous aime et vous ai l'obligation de m'avoir assuré l'avenir de mon fils. » A maintes reprises, le prince avait manifesté au praticien genevois son très vif désir de le voir se fixer à Paris. En 1762, avec l'assen-

(1) Michéa, *loc. cit.*

(2) Mss. Tr., 11 janvier 1765, inédit.

timent du roi, il lui offrait la place de son premier médecin qui allait être vacante par la retraite du docteur Petit (1), fort âgé et malade. Tronchin demanda à réfléchir, puis refusa. Trois ans plus tard, il céda aux instances réitérées du duc d'Orléans.

Cette décision que rien ne faisait prévoir provoqua bien des commentaires à Genève et même en Suisse; on la blâma plus qu'on ne l'approuva. Haller écrivait de Berne à Bonnet :

On est surpris ici de voir M. Tronchin, dans la situation riante où il est, quitter sa patrie. Si j'avais, je ne veux pas dire son opulence, mais une aisance très simple, les trésors du roi de Perse ne me tenteraient pas. Il trouvera dans Paris et à la cour des ennemis bien vifs et quelques revers inséparables de la médecine pourront le mener à de grands désagréments (2). — « Vos réflexions là-dessus sont les miennes », répondait Bonnet (3).

Haller pouvait être bon prophète, mais Tronchin, malgré sa nombreuse et brillante clientèle, ne touchait point à l'opulence. Son désintéressement, son inépuisable charité ne l'avaient point enrichi. Il se précoc-

(1) Petit, docteur de Reims, qu'il ne faut pas confondre avec Antoine Petit.

(2) Bibl. de Genève, mss. Cl. Bonnet, n° 17, t. III, 22 octobre 1765, inédit.

(3) *Ibid.*, n° 18, t. III, 8 novembre 1765, inédit.

cupait de l'avenir de ses fils et espérait, en s'établissant à Paris, faciliter leur carrière.

J'aime toujours mes chers enfants mille fois plus que moi-même, leur disait-il. C'est pour vous, pour vous seuls que je fais le sacrifice de mon repos et de ma liberté.

Les événements politiques, à vrai dire, lui rendaient ce sacrifice facile. Tronehin était las de l'agitation perpétuelle qui régnait dans la République depuis la condamnation de l'*Émile*, las de ces interminables querelles entre Représentants, Négatifs et Natifs.

Ces malheureux troubles m'ont chassé de ma patrie, écrit-il à Mme Necker, comme jadis ils m'ont chassé de la Hollande où j'étais si bien. La paix m'est aussi nécessaire que l'air que je respire (1).

Le 22 janvier 1766, Tronehin quittait Genève où il ne devait faire dès lors que de rares et brèves apparitions.

Le duc d'Orléans réservait à son médecin l'accueil que l'on fait à un hôte bienvenu. Tronehin est logé « le plus commodément du monde » au Palais-Royal. Composé de cinq pièces, son appartement est contigu à celui que doivent occuper dès le printemps

(1) Archives du château de Coppet, 20 février 1766, inédit.

Mme et Mlle Tronchin. Un cuisinier et trois laquais sont attachés à son service. Il a à sa disposition « un carrosse et deux paires de beaux chevaux noirs ».

Dès son arrivée, le docteur est comblé de prévenances par les aimables malades qu'il a retrouvées à Paris. La duchesse d'Anville a fait placer dans son cabinet le buste d'Esculape, Mme d'Épinay deux vues de Genève, Mme de Jaucourt un beau tapis de Turquie.

M. Tronchin ne se trouve pas mal d'avoir une goutte qui ne le fait pas beaucoup souffrir, mande le comte d'Harcourt à François Tronchin. Il a compagnie toute la journée, de belles dames vont le consulter, d'autres le gardent exactement. Son prince vient souvent déranger cet empressement et fait attendre dans l'antichambre (1).

Après une longue et laborieuse carrière, Tronchin n'était pas sans s'apercevoir du déclin de l'âge. Il considérait ses nouvelles fonctions comme une sorte de retraite et n'entendait point « exercer la médecine sur le pavé de Paris ».

Je n'en ai ni la volonté ni la force, disait-il à Mme Necker, et c'est à cette condition que j'ai enfin cédé aux sollicitations de Son Altesse royale. Chose étrange, je vais à Paris pour me reposer, oui, si moins écrire est se

(1) Mss. Tr., 12 mars 1766, inédit.

reposer, car sans écrire et sans courir je me propose de n'y être pas oisif. L'oisiveté est un métier que je n'ai jamais appris (1).

Tronchin pouvait à son gré se conformer à ce programme. « Il n'a pas besoin, remarque le *Courrier de Paris* (2), pour mettre ses talents en œuvre, d'en chercher l'occasion, elle le cherche. Il ne va chez personne et on va chez lui en foule pour le consulter. C'est le médecin à la mode : le sera-t-il longtemps? Ce serait là le beau et le merveilleux dans un pays comme celui-ci où les modes sont si peu durables. »

Ce qui est certain, c'est que l'établissement de Tronchin à Paris, la vogue qu'il y avait retrouvée, sa situation à la cour devaient réveiller la jalousie de ses confrères, qui s'efforcèrent de nuire à sa réputation. Nous en voyons la preuve dans la campagne dirigée contre le médecin genevois à propos de la guérison d'un de ses clients, un prieur des Prémontrés de Blois :

Ce moine était tourmenté depuis un grand nombre d'années de maux de tête insupportables... M. Tronchin, après avoir examiné l'état et les symptômes de la maladie, a ordonné au malade de se faire couper deux nerfs, l'un au milieu de la joue, l'autre un peu plus en arrière près

(1) Archives du château de Coppet, 30 octobre 1765, inédit.

(2) 13 mai 1766.

de l'oreille... Cette opération s'est faite sous les yeux et la conduite de M. Tronchin. Elle a fait beaucoup de bruit. La Faculté, au désespoir des succès si éclatants d'un rival si redoutable, n'a rien oublié pour rendre cette entreprise d'abord ridicule et ensuite odieuse. On répandit dans Paris que le moine était à toute extrémité, qu'il n'en réchapperait pas; et le couvent des Prémontrés de Paris où le moine se faisait traiter était assiégé tous les matins par une infinité de gens qui venaient savoir de ses nouvelles et qui espéraient en apprendre de mauvaises. Le fait est que le prieur n'a jamais été en danger de cette opération, qu'il en est entièrement rétabli aujourd'hui et qu'il est parfaitement guéri de ses maux de tête (1).

En butte à l'hostilité systématique des médecins, Tronchin était, en revanche, soutenu par les chirurgiens. La Martinière (2) s'efforçait alors de proclamer l'indépendance de la chirurgie et de l'arracher à la tyrannie de la Faculté de médecine. Grâce à son appui, Tronchin, peu de temps après son arrivée à Paris, fut reçu membre de l'Académie royale de chirurgie (3). « Il m'était important de l'être. C'est un feuillet de plus à ma cuirasse », écrivait-il à son fils. Et il mandait à son ami Labat :

(1) *Corresp. littér.*, juillet 1766.

(2) Germain-Richard La Martinière, 1696-1783. Premier chirurgien de Louis XV, président de l'Académie de chirurgie.

(3) On a de Tronchin des *Observations sur des hernies épiploïques internes*, dans les *Mémoires de l'Académie de chirurgie*, t. V.

Mes affaires prennent une très bonne consistance. Elles ne pourraient pas aller mieux. La confiance publique est telle qu'on loue ou qu'on ne dit mot. En vérité, Bouvart même se conduit bien et je crois qu'il a pris le bon parti, il n'aurait pas pu percer la ligue de la chirurgie qui se ferait hacher pour moi, il n'est point de marque de distinction et de confiance que les chirurgiens ne me donnent. J'ai un fauteuil à part pour moi quand je vais à l'Académie... La Faculté de médecine, entre nous, en est au désespoir, mais elle n'ose rien dire (1).

Cependant, loin de désarmer, les médecins épiaient l'occasion, prêts au besoin à la faire naître, de discréditer avec éclat le praticien étranger. La maladie et la mort de la Dauphine (2) allaient la leur fournir.

Depuis la mort du Dauphin (3), la santé de Marie-Josèphe allait déclinant. Le doute ne fut bientôt plus possible : la Dauphine était atteinte d'une maladie de poitrine qu'elle avait contractée en soignant son mari. En janvier 1767, le roi, au grand déplaisir des médecins de la cour, fait appeler Tronchin en consultation. En entrant dans la chambre de la malade, Tronchin, frappé de la fétidité de l'air qu'on y respire, s'écrie : « La princesse est empoisonnée ! » et il donne sur-le-

(1) De Villers-Cotterets, mai 1766, Bibl. de Genève, mss. Coindet, inédit.

(2) Marie-Josèphe de Saxe, 1731-1767.

(3) 20 décembre 1765.

champ l'ordre d'ouvrir les fenêtres, hermétiquement collées, selon l'usage à Versailles, de la Toussaint à Pâques. Cette exclamation mal interprétée réveilla les bruits qui avaient couru sur la mort de Mme de Pompadour et sur celle du Dauphin, désignés comme des victimes de Choiseul. Ce dernier, exaspéré contre Tronchin, ne parla rien moins que de le tuer et lui voua une haine implacable (1).

A partir de cette première visite, Tronchin est le seul médecin admis auprès de la Dauphine (2). Il ne la quitte pas, exigeant que sa malade mange lentement et peu à la fois. Il supprime les remèdes adouçissants que la Faculté avait prescrits, substitue au régime lacté un régime fortifiant comprenant « des rôties au vin, des tartines au beurre, des friassées froides, des pigeons sur le gril, des lapins au gratin, des asperges, des huîtres, des poissons ». Il ordonne à la Dauphine de boire « du chocolat, de l'orangeade, du vin de Bourgogne et de Tokai, lui fait prendre entre ses repas du vin de Rota et de Pécaret, dans lesquels on fait tremper des biscuits faits avec des jaunes d'œufs (3). » La Faculté enrage, erie au scan-

(1) V. G. MAUGRAS, *Le Duc et la duchesse de Choiseul*. Paris, Plon, 1902.

(2) V. STRYIENSKI, *La Mère des trois derniers Bourbons*, p. 335. Paris, Plon, 1902.

(3) V. *Courrier de Paris*, 27 janvier 1767.

dale. Il n'y a sorte de noirceur que les docteurs de la cour n'inventent pour tâcher d'expulser le praticien étranger. Mme Tronchin a été malade : on fait immédiatement courir le bruit que sa maladie est contagieuse et qu'elle a une espèce de charbon. Un médecin a la dureté de dire à une personne attachée à la Dauphine que Tronchin avait beau faire, qu'il ne sauverait pas la princesse (1).

Le docteur n'en a pas moins toute la confiance de Marie-Josèphe, qui se conforme avec une touchante docilité à ses prescriptions et déclare « se trouver bien du bon régime que M. Tronchin lui fait observer ». Un mieux sensible se manifeste en effet, la Dauphine « dort très bien sans calmants », la fièvre la quitte. Tronchin fait promener la princesse à pied, en voiture, cherche à l'aérer, à stimuler les fonctions.

Néanmoins le mal continue ses progrès, la fièvre augmente. L'espérance qu'on avait fondée sur les remèdes du médecin genevois s'évanouit. « Tronchin paraît consterné. » Une violente hémorragie se produit. La Dauphine maigrit, s'affaiblit et s'éteint le 13 mars 1767 à l'âge de trente-six ans.

Marie-Josèphe était morte de phtisie, ainsi qu'en

(1) STRYIENSKI, *op. cit.*

témoigne le procès-verbal de l'autopsie (1), daté du 15 mars et signé par les médecins et chirurgiens de la cour, au nombre desquels figure Tronchin.

Ce dernier, n'ignorant pas les bruits malveillants qui courent sur lui depuis le fatal événement, prend, avec le docteur La Brenille (2), la précaution de rédiger une « déclaration » (3) en plusieurs points pour faire connaître avant l'autopsie son diagnostic de la maladie de la Dauphine. Quatre jours plus tard, il écrit au docteur Petit (4), qui l'accusait de n'avoir pas su discerner la cause du mal :

Comment se peut-il, monsieur, que vous que j'aime et que j'estime si cordialement et qui ne pouvez en douter, vous vous soyez laissé emporter au torrent de la calomnie? Il me revient de partout que séduit par les insinuations d'un homme ennemi de toute vertu, malgré ma déclaration formelle qui a été lue en votre présence avant l'ouverture du corps de feu Mme la Dauphine, vous avez dit que je m'étais trompé. Hélas! monsieur, je puis me tromper : *homo sum, nihil a me alienum puto*, mais dans le cas dont il s'agit, vous saviez que je ne m'étais pas trompé. J'ai toujours cru que la poitrine était attaquée

(1) Bibl. nat. Imprimés L. 27, n° 19831. *Procès-verbal de l'ouverture du corps de Madame la Dauphine.*

(2) Médecin de la Dauphine.

(3) Mss. Tr. V. p. 313, note 2.

(4) Antoine Petit, 1718-1794. Célèbre médecin et professeur. Il succéda, en 1768, à Ferrein dans la chaire d'anatomie du jardin du roi.

et j'étais sûr que les viscères du bas-ventre et le foie, en particulier, étaient en très bon état. Les bulletins que je conserve en font foi. Je vous l'aurais dit, monsieur, si vous aviez daigné m'en parler et je vous aurais épargné un tort dont je suis on ne peut plus affligé par rapport à vous que j'aime et que j'estime; car, par rapport à moi, je suis ce que j'étais et j'espère que je serai toujours de même (1).

Petit répond à Tronchin le même jour :

Je suis ce que j'étais, monsieur, et très certainement je serai toujours le même, c'est-à-dire l'ami de la vérité. Je n'ai été séduit par les insinuations d'aucun ennemi de la vertu, je ne fais point de société avec de pareils gens. Si l'on vous a dit que j'avais parlé de vous en public ou a eu tort; je n'en aurais pas même parlé en particulier si je n'avais été forcé par les sollicitations de mes amis de leur communiquer le procès-verbal et votre déclaration.

Pour juger un procès il faut en avoir toutes les pièces. Ces pièces me manquaient puisque je n'ai rien su de ce que vous avez dit à Sa Majesté et aux autres médecins sur la maladie de Madame la Dauphine, si ce n'est par la voie publique. Mais, monsieur, revenons à votre déclaration que vous dites avoir été si formelle, et parlons de bonne foi. Voici vos propres termes : « Quoique nous n'ayons jamais pu déterminer le genre d'affection de la

(1) Bibl. nat. Imprimés n° 48120, t. XVI. *Lettre écrite par M. Tronchin à M. Petit, médecin de la Faculté de Paris, le 19 mars 1767. Réponse de M. Petit. Seconde lettre de M. Petit.*

poitrine, elle nous a cependant toujours parue affectée. » Je ne peux m'empêcher de vous demander avec ma franchise ordinaire si cette façon de parler molle, lâche et entortillée est propre à rendre l'état de délabrement, d'exulcération et de suppuration dans lequel nous avons malheureusement trouvé la poitrine de Madame la Dauphine. Ne parlez donc plus de votre déclaration puisque c'est elle qui vous condamne.

Loin de répondre à des faits par des faits, Tronchin se répand en protestations d'ordre plus sentimental qu'objectif. « De bonne foi, réplique Petit, quand un médecin avoue formellement qu'il ne peut pas déterminer la nature d'une maladie qu'il traite, n'est-il pas naturel de conclure qu'il ne la connaît pas, car s'il la connaissait, il est clair qu'il aurait le pouvoir de la déterminer. » L'argument est irréfutable et la déclaration de Tronchin comporte un doute manifeste dans le diagnostic. Ce doute était-il permis en présence des ressources de l'investigation médicale à cette époque? Trop incomplet pour nous renseigner exactement à ce sujet, fort sommaire et peu clair, le procès-verbal de l'autopsie révèle cependant des circonstances complexes, ne rentrant pas dans le diagnostic d'une simple phthisie et de nature à créer dans l'esprit de Tronchin quelque incertitude sur le caractère de la maladie. Il n'y a d'ailleurs

aucune raison d'admettre que la « déclaration » ne réponde pas exactement à l'état de la malade, tel qu'il ressort du procès-verbal. L'hésitation de Tronehin était, en somme, légitime, logique même; il pouvait en expliquer les causes. Par antipathie instinctive pour les disputes professionnelles, Tronehin ne se défendit pas. Il se laissa taxer d'ignorance par ses ennemis qui le criblèrent de sarcasmes et d'outrages. « Le docteur Tronehin, écrivait Collé (1), s'est furieusement barbouillé dans l'histoire de la Dauphine. Ce marchand de galbanon est un homme faux, peu savant, insensible, très avare et qui tire à la considération et à l'argent *per fas et nefas*. Voilà ce que bien des gens en pensent. »

La cabale des médecins s'est déchaînée contre Tronehin. Tout est mis en jeu pour le discrediter irrémédiablement aux yeux de la cour et de la ville. Un libelle anonyme répandu à profusion le dénonce comme « le dernier des charlatans, indigne de toute confiance », l'accuse d'avoir « par un traitement aussi bizarre que meurtrier » abrégé les jours de son auguste malade et de déshonorer la France en répandant le bruit que la maladie de la Dauphine était l'œuvre du poison (2).

(1) COLLÉ, *op. cit.*, mars 1767.

(2) Bibl. nat. Impr. L. 27, n° 19823. *Lettre de M. Tronehin, sa*

Parfois l'indignation causée par la violence même de ces attaques se tournait en enthousiasme pour Tronchin. Les esprits s'échauffaient. Un jeune bachelier prend la défense du médecin genevois contre le docteur Le Camus et veut faire intervenir son épée à l'appui de ses arguments. Mais le défi n'est point accepté et le « rodomont bachelier » a ordre de faire des excuses au docteur Le Camus sous peine d'être rayé du tableau (1).

Le vent de la calomnie ne parvenait pas toutefois à ébranler la confiance que Tronchin avait su inspirer à Louis XV : « Senac ayant dit devant le roi que Tronchin s'était pourtant trompé, Sa Majesté ne le laissa pas jouir longtemps de ce triomphe et répondit que cette erreur n'avait pu être longue, puisque depuis six semaines Tronchin avait annoncé tout ce qui était dans le procès-verbal (2). »

On prêtait cependant au roi des propos si compromettants pour le médecin genevois que celui-ci

déclaration sur la maladie de Madame la Dauphine et Procès-verbal de l'ouverture du corps avec réflexions proposées à toutes les Facultés du royaume, brochure de 23 pages, s. l. n. d. — A en croire Bachaumont (*Mém. secrets*, 1^{er} août 1767), Tronchin obtint qu'on recherchât l'auteur de ce pamphlet, mais il semble être resté inconnu. On l'attribua à Vernage.

(1) *Le Courrier de Paris*, 10 avril 1767.

(2) Archives de Dresde, 2745, t. XII. Dépêche du général de Fontenay au comte Fleming, Paris, 25 mars 1767, inédit.

finit par s'en émouvoir. La comtesse de Narbonne, dame d'honneur de Mme Adélaïde, s'empessa de le rassurer (1) :

Que ne puis-je, lui écrivait-elle, vous rendre la tranquillité que l'on cherche à vous ôter. Je ne puis vous cacher que vous y donnez lieu par votre sensibilité; votre âme est trop honnête et trop connue pour telle pour que l'on ait négligé ce moyen de vous rendre malheureux. Je puis vous assurer qu'ici la mort de Madame la Dauphine vous a acquis des amis qui ne vous connaissaient pas et ne vous a point ôté ceux que vous aviez. Vos ennemis même n'ont pu vous rendre responsable de l'événement. C'est un tort de plus que vous avez et qu'ils ne peuvent vous pardonner. Je crois être sûr que tout ce que l'on vous a dit du roi est sans fondement. J'en serai bientôt plus instruite.

Madame me charge de vous répéter ce qu'elle vous a déjà fait dire, qu'elle sera enchantée de vous voir et que vous preniez le jour qui vous sera le plus commode. Elle m'a recommandé aussi de vous gronder de sa part de vous affecter d'aussi mauvais propos, mais comme sûrement elle réussira mieux que moi je n'ai pas voulu m'en charger (2).

Quelques jours plus tard, la comtesse de Nar-

(1) La comtesse de Narbonne-Lara avait été dame d'honneur de la duchesse de Parme. A la mort de cette princesse elle devint dame d'atours, puis dame d'honneur de Madame Adélaïde, qui lui témoignait la plus entière confiance.

(2) Mss. Tr., avril 1767, inédit.

bonne communiquait au docteur le billet suivant de Mme Adélaïde :

J'ai parlé au roi sur Tronchin. Il m'a répondu qu'il n'avait rien contre lui, qu'il n'était point fâché et que, quelque habile qu'il fût, il était impossible de sauver Madame la Dauphine. Ainsi, vous voyez que tout ce qu'on a pu lui dire est absolument faux ; quoique je n'en aie jamais douté, l'assurance m'en a fait plaisir (1).

Les ennemis de Tronchin s'acharnaient néanmoins à le diffamer et s'efforçaient de soulever contre lui un violent mouvement de l'opinion publique :

Cet Esculape, écrit Bachaumont, dont les grands seigneurs de ce pays-ci allaient en tremblant recevoir les oracles à Genève et qui, rendu à Paris, a vu passer successivement toute la France dans ses antichambres, est à présent dans une sorte de discrédit qui approche bien du mépris et de l'avilissement. On prétend qu'il a été à la veille d'être renvoyé par M. le duc d'Orléans. Outre ses connaissances qu'on rend aujourd'hui très problématiques, on prétend qu'il a un esprit dangereux, qu'il intrigue beaucoup à la cour du prince, qu'il se mêle de ce qui ne le regarde pas... qu'on connaît aujourd'hui son génie malfaisant et qui l'a rendu odieux même à ses compatriotes (2).

(1) Mss. Tr., s. d., inédit.

(2) BACHAUMONT, *op. cit.* Addition, 1768.

Le bruit de la disgrâce de Tronchin se répandit dans Paris :

C'est la nouvelle du jour, écrivait le comte de Sinety au docteur, et comme votre probité a des droits sur l'intérêt des honnêtes gens, nous en parlâmes, M. le duc de La Vauguyon et moi à Mgr le duc d'Orléans dans le cabinet du roi. Monseigneur nous dit que cette nouvelle n'avait aucun fondement et ajouta des choses fort obligantes de sa façon de penser sur vous (1).

A ces amertumes vint s'ajouter une réelle épreuve. Mme Tronchin était tombée gravement malade au moment même où son mari était appelé auprès de la Dauphine. Tronchin la perdit au mois de novembre 1767, après vingt-sept années d'une vie vraiment commune et qui n'avait été troublée par aucun dissentiment. Ce fut dans la tendre sollicitude dont l'entoura alors le duc d'Orléans que Tronchin trouva un point d'appui. « Mon prince, disait-il, a pour moi l'amitié d'un frère. »

Louis-Philippe d'Orléans, quatrième du nom, savait, en effet, gagner les cœurs par sa bonté, plaire par son affabilité et devait à sa bienfaisance comme à la simplicité de ses manières sa grande popularité. C'était un brave officier qui donna à maintes reprises

(1) Mss. Tr., 29 septembre 1768, inédit.

des preuves de sa vaillance durant les guerres de Flandre et d'Allemagne.

La bataille d'Hastembek, à laquelle il prit une part active, marque la fin de sa carrière militaire. Le prince dès lors se repose sur ses lauriers. Devenu veuf en 1759, à l'approche de la quarantaine, il vivait le plus possible à l'écart de la cour et des affaires politiques, habitant tour à tour le Palais-Royal, sa maison de Bagnolet, ses châteaux de Sainte-Assise et de Villers-Cotterets. Chacune de ces résidences possédait une salle de spectacle admirablement aménagée, car le théâtre de société, cette manie à l'ordre du jour, était le grand plaisir du duc d'Orléans, la plus chère distraction de son esprit. Monseigneur, qui jouait « fort rondement » les rôles de paysan, avait recruté parmi les personnes admises dans son intimité une troupe d'acteurs qui était excellente : le marquis de Clermont, le comte de Pons, dont le jeu égalait, dit-on, celui de Molé, MM. de Donezan, d'Albaret, l'élégant Vaudreuil, « l'homme de France qui savait le mieux parler aux femmes ». Dans le camp féminin brillait au premier rang la marquise de Montesson, dont « les mines touchantes », les grâces un peu apprêtées ne laissaient pas Monseigneur insensible.

Le duc d'Orléans recherchait la société des gens

de lettres et des musiciens. Il protège Sedaine, assure le repos de Monsigny, en lui donnant une place de maître d'hôtel dans sa maison. Il s'attache, en qualité de lecteurs, Saurin, Collé, ainsi que Carmonnelle, jovial et inventif, adoré de chacun, n'ayant pas son pareil pour organiser une fête, improviser un proverbe et « faire à la gouache en une séance le portrait en pied des invités du prince ».

La chasse à courre était un des passe-temps favoris de Monseigneur. Tronchin nous apprend que, malgré son embonpoint, il y faisait preuve d'une témérité excessive : « J'ai été mandé en toute hâte auprès de M. le duc. Je l'ai trouvé tout balaféré d'une chute affreuse qu'il a faite en courant le cerf dans le bois de Vincennes. Sa face était effrayante. Je lui ai demandé ce matin si cet accident lui servirait de leçon. Il m'a dit de bonne foi qu'il croyait que non (1). »

La charge qu'occupe Tronchin n'est pas une sinécure. Le prince abuse de sa santé pour commettre toute sorte d'imprudences. Il est « à la mort pour avoir bu, ayant très chaud, trois verres de sirop glacé ». Il risque une fluxion de poitrine « pour être rentré de la chasse trempé jusqu'à la chemise et avoir négligé de changer de vêtements ». Aussi la sollici-

(1) Mss. Tr., Tronchin à sa fille, 1769, inédit.

tude de Tronchin est-elle sans cesse en éveil : « Il pleut très fort, il fait très froid, écrit-il le 1^{er} mai 1769. On dit cependant qu'on sera demain à Versailles en habit d'été parce que c'est l'étiquette. Après-demain M. le duc sera enrhumé; il m'a pourtant promis qu'il se moquera de l'étiquette. »

Puis Monseigneur est gros mangeur et ne sait pas résister aux tentations que lui offre une table trop copieuse et trop recherchée au gré de son médecin : « Je lui fais de longs sermons sur la gourmandise, dit Tronchin. Il m'a promis monts et merveilles et m'a donné sa parole d'honneur qu'il mangerait moins. Je voudrais qu'il m'en fasse son billet chaque fois que nous nous séparons(1). » Les déplacements du prince sont continuels. Tantôt il se rend à Versailles, tantôt à Compiègne, à Fontainebleau, à Saint-Germain, à Marly, où le roi se transporte selon un itinéraire réglé dès le début de l'année. Souvent Monseigneur est l'hôte du duc de Penthièvre à Rambouillet, du prince de Conti à l'Isle-Adam, du prince de Condé à Chantilly. « On revient de l'Isle-Adam, observe Tronchin, on restera ici jusqu'à la Fête-Dieu et alors on partira pour Rambouillet et on ira et on viendra toujours, jusqu'à ce qu'on parte pour l'autre monde. Les

(1) Mss. Tr., Tronchin à sa fille, 9 juin 1769, inédit.

princes sont comme les girouettes qui ne s'arrêtent que lorsqu'elles sont tout à fait rouillées (1). »

Le duc d'Orléans aimait à recevoir : bals parés, grand jeu, spectacles, concerts, tout contribuait à rendre son hospitalité vraiment royale. Au printemps de 1769, la cour du premier prince du sang atteint l'apogée de son éclat et rien n'égale la magnificence des fêtes qui sont données au Palais-Royal en l'honneur du mariage du duc de Chartres avec Mlle de Bourbon-Penthièvre, fille et unique héritière du duc de Penthièvre (2). Louis XV qui destinait « le plus beau parti du royaume » au comte d'Artois, s'était tout d'abord opposé à cette union. Pour triompher de la résistance royale, il avait fallu, avec toute la diplomatie de l'abbé de Breteuil, la passion que Mlle de Penthièvre ressentait pour le duc de Chartres.

« Je sors de la présentation, écrit Tronchin à sa fille. J'ai trouvé Mme de Chartres très honnête, sensible et modeste; elle gagne tous les cœurs. Si on ne nous la gâte pas, ce sera une charmante princesse, mais les complaisants, mais les adulateurs sont toujours à craindre... (3). »

(1) Mss. Tr., Tronchin à sa fille, 20 mai 1769, inédit.

(2) Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre (1753-1821), fille de Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, et de Marie-Charlotte-Félicité de Modène.

(3) Mss. Tr., 10 avril 1769, inédit.

Et quelques jours plus tard :

M. le duc de Penthièvre donna hier un souper immense. Mme de Chartres entra la dernière et alla tout droit à son père, dont avant son mariage elle baisait toujours la main. Elle voulut la baiser encore, son père la lui refusa et voulut l'embrasser. Mme de Chartres s'obstina et lui demanda sa main. Le bon père lui dit que cela ne se pouvait plus, qu'elle était première princesse du sang. Mgr le duc d'Orléans accourut, prit la main du père, la fit baiser à sa fille et ajouta que cela serait toujours ainsi. Mme de Chartres sauta au cou de M. le duc d'Orléans, après avoir baisé la main de son père et versa des larmes de reconnaissance. Tous trois pleurèrent et s'embrassèrent (1).

Les fêtes se succèdent au Palais-Royal, à l'hôtel de Toulouse, à Marly, à l'Isle-Adam, et il n'est bruit que du voyage de Villers-Cotterets où le duc d'Orléans s'apprête à recevoir Mme de Chartres.

Le siège de Troye, dit Tronchin à sa fille, n'occasionna pas plus de mouvement en Phrygie que le départ pour Villers-Cotterets en occasionne ici. Outre les dames de la cour, il y en a trente-six d'invitées. Je ne sais où on les logera. On a déjà notifié aux gentilshommes qu'il faudra qu'ils cèdent leurs appartements. Je serai immobile dans le mien, que je cédaï pourtant dans un moment de détresse

(1) Mss. Tr., 20 avril 1769, inédit.

au duc de York. On ne me le demanda pas. Cela fait une différence (1). »

Et encore :

Il y a une grande affliction dans le corps des gentilshommes de M. le duc d'Orléans. M. le comte de Pons a notifié qu'ils ne mangeront pas à Villers-Cotterets avec Mme la duchesse, qu'ils auront par conséquent une table à part. Les voilà remis sur l'ancien pied.

Quelques jours après :

Je suis arrivé sans accident à onze heures du matin à Villers-Cotterets, annonce Tronchin à sa fille, et j'ai trouvé dans la première cour quatre cents hommes sous les armes avec tous les drapeaux du royaume de Soissons. C'est pour fêter la bienvenue de notre jeune duchesse qui est arrivée hier au soir à dix heures. Elle est descendue à la porte du jeu de paume, dont on avait fait un bosquet pour lui donner une fête champêtre de la façon de Carmontelle. Le sujet en était l'innocence et les douceurs de la vie champêtre. Des couplets très jolis, dans un style très simple de Collé, musique de Monsigny, rien n'y manquait. M. le duc d'Orléans en avait encore la tête tournée en me le racontant. Ce que j'ai vu ce matin de plus joli, c'est vingt-quatre jeunes filles de Villers-Cotterets de quinze à seize ans, vêtues de blanc et de rose avec des houlettes à la main, accompagnées d'une

1) Mss. Tr., 27 mai 1769, inédit.

musique charmante. Elles m'ont paru trop jolies pour n'avoir pas été choisies à quelques lieues à la ronde dans le royaume de Soissons (1).

Et le lendemain :

Aujourd'hui la ville de Soissons fait sa grande députation. M. le comte de Pons nous a tous priés de nous mettre sur notre beau pour la recevoir. Le magistrat en habit de cérémonie et les officiers municipaux ont été reçus dans la chambre de Mme de Chartres où nous faisons cercle. Les compliments n'étaient pas trop plats. De là nous sommes descendus sur la terrasse, où trois compagnies ont défilé avec toutes les grâces et la musique militaire. Tout cela avait bon air. L'immense affluence des spectateurs a un peu intimidé les orateurs. Celui des arquebusiers est resté court. Tous les gentilshommes qui sont ici ont dîné aujourd'hui chez moi. Les chevaliers de Gasc et Tourempré ont porté ta santé (2).

Le château de Villers-Cotterets (3), superbement restauré par le duc d'Orléans, n'a jamais été si animé. Tantôt on court le cerf ou le sanglier dans la forêt

(1) Mss. Tr., 30 juin 1769, inédit.

(2) Mss. Tr., 1^{er} juillet 1769, inédit.

(3) Situé à 30 kilomètres sud-ouest de Soissons, le château de Villers-Cotterets fut une résidence royale jusqu'au dix-septième siècle. Il passa en 1661 à la maison d'Orléans par le mariage de Monsieur, frère de Louis XIV, avec Henriette d'Angleterre. Le duc d'Orléans dépensa deux millions à sa restauration. Devenu propriété nationale, le château est affecté aujourd'hui à un asile d'indigents.

de Rets, tantôt on chasse le lièvre dans le petit parc qui avoisine le parterre, les femmes en cabriolet, les hommes à pied. Le soir, à l'issue du souper « qui est de cent cinquante couverts sans compter les extraordinaires », il y a jeu, bal, concert; l'orchestre du prince de Conti renforce celui du duc d'Orléans. Il n'est question que de répétitions, de costumes à essayer, car on s'apprête à inaugurer la nouvelle salle de spectacle. Mme de Montesson a jeté son dévolu sur la *Gabrielle d'Estrée* de Sauvigny.

Le comte de Pons est très mécontent de ce choix et il a raison, mande Tronchin à sa fille. La pièce est médiocre, pleine de défauts; elle est on ne peut plus déplacée chez l'arrière-petit-fils d'Henri IV. Outre nombre de choses répréhensibles, il y a une sortie contre les prêtres qu'on jurerait dictée par Voltaire. M. le duc de Penthièvre aimerait bien mieux *Athalie* ou *Polyeucte*, car il ne va jamais au spectacle et c'est par une très grande complaisance qu'il se le permettra ici. Cet homme adorable mène la vie d'un ange; si la sérénité en est le sceau, il l'a bien imprimée sur son visage (1).

On se rend enfin « aux bonnes raisons de M. le comte de Pons, le grand prêtre des bienséances », et *Gabrielle d'Estrée* cède la place à *La partie de chasse d'Henri IV*. Mais les répétitions sont brusquement

(1) Mss. Tr., 3 juillet 1769, inédit.

interrompues, car on apprend que M. de Montesson, le mari de l'étoile de la troupe, est à l'agonie à Paris.

La mort de M. de Montesson a démonté toute la machine du plaisir. Mme de Montesson venant à nous manquer, personne ne peut la remplacer. C'est une affliction générale. J'avoue à ma honte que toutes ces grandes petites choses me touchent si peu, que cette affliction m'a fait dire en moi-même : Ah! talons rouges, que votre semelle est plate! — Mais quoi, me disait une femme, vous n'avez pas l'air d'en être affligé. — Ne vous y fiez pas, lui ai-je répondu, ma mine vous trompe. — Mais le théâtre est ajusté, toutes les décorations étaient prêtes? — Voilà une nouvelle preuve de l'instabilité des choses humaines. — Elle m'a donné une bonne tape et je me suis sauvé. Ces gens-là sont sans ressources, un plaisir manqué les désespère. Il est vrai que toutes les afflictions de leur âme sont on ne peut pas plus courtes. Un rien les afflige, mais un rien aussi les distrait. C'est l'onde qui chasse l'onde (1).

Tandis que Carmontelle « fait une grande dépense d'esprit pour composer des proverbes qui seront joués par des enfants », le duc d'Orléans, accompagné des princesses, se rend au camp de Verberie où doit avoir lieu une grande revue en l'honneur de la duchesse de Chartres.

(1) Mss. Tr. A sa fille, 28 juillet 1769, inédit.

Il n'est resté ici que les femmes sexagénaires. Mme de Puy sieux les fait jouer jusqu'à quatre heures du matin. Quatre ou cinq heures de cavagnole avant souper et cinq heures de brelan après souper, et toutes ces femmes se portent assez bien ! Je m'y perds. Il est vrai qu'il ne fait jour chez elles qu'à midi. J'ai prêché Mme de Puy sieux, il me semble que je lui ai dit de bonnes raisons, mais elle est incorrigible ; elle dit qu'elle se conduit très bien parce que pendant vingt-cinq ans elle a joué jusqu'à six heures du matin. Si je fais deux robs, c'est avant souper (1).

Tronchin aimait à faire sa partie de whist. Il se croyait même, au dire de Grimm, un joueur incomparable, bien qu'il gagnât rarement au jeu.

Mme de Rochambeau m'a proposé de fonder une partie de « wisk » pour tout le voyage de Cotterets. Je n'ai rien accepté, je veux conserver ma liberté, et mes petits écus dont je la crois un peu friande. J'ai décidé aussi que je ne jouerai plus avec ce désagréable abbé Coyer, qui ne l'est jamais plus que quand il joue parce que son amour-propre est démesuré... Je vis comme je veux ici ; je lis, j'écris, je réfléchis. Puis, il est bien temps de suivre le conseil que je donne aux autres : je fais tous les jours de longues promenades dans la forêt pour y chercher le calme délicieux qui sérénise l'âme et qui rend si heureux quand on est bien avec soi-même. A neuf heures je suis rentré chez moi, on me sert ma compote et mes

(1) Mss. Tr. A sa fille, 1^{er} juillet 1769, inédit.

fraises, j'écris quelques lettres et je me couche. Ma vie fait pitié aux autres, nous nous le rendons bien (1).

Au Palais-Royal comme à Villers-Cotterets, Tronchin demeure étranger au tourbillon qui s'agite autour de lui. Il mène une vie retirée au milieu de ses enfants. Son fils aîné était adjoint au fermier général Tronchin; le cadet, secrétaire des commandements du duc d'Orléans; sa fille devait épouser plus tard un de ses compatriotes, le comte Diodati, ministre du duc de Mecklembourg-Schwerin à Paris.

Sédentaire par inclination, le docteur avait cependant ce goût de la société qui fut un des traits caractéristiques du dix-huitième siècle. Mais Tronchin avait son petit monde à lui, dans l'intimité duquel il aimait à se reposer du labeur quotidien : d'anciens amis, des relations nées de la science, tous ceux enfin pour lesquels il s'était pris d'estime et de sympathie. Il recevait régulièrement à dîner chaque vendredi et les convives ne lui manquaient pas, assurés qu'ils étaient de trouver un accueil cordial.

J'ai donné hier mon dîner du vendredi, mande Tronchin à sa fille qui se trouve alors à Genève, il était excellent. Nous étions quinze à table, Mme d'Épinay, un curé de ses amis, Mme de Belsunce, Mmes d'Herculaïs

(1) Mss. Tr. A sa fille, 1^{er} juillet 1769, inédit.

et de Baisne, le fermier général, Thellusson, Vincy, le vicomte de Noë, La Breuille, l'ami Louis, le voisin Petit, tes deux frères et moi (1).

On ne saurait citer que les plus marquants et les plus assidus parmi ces hôtes du vendredi. C'est, pour ouvrir la marche, Mmes de Jaucourt, de Gourgues, la marquise de la Ferté-Imbault, esprit primesautier d'une gaîté exubérante et à laquelle le docteur pardonnait, en considération d'une affection mutuelle, ses étourderies et ses excentricités. C'est Mme de Forcalquier, « mélancolique et rêveuse », la présidente Ogier, qui fournit gracieusement la table du docteur de melons et de beurre de Bretagne, le chevalier de Chastellux dont les bons mots étaient colportés dans tout Paris, le marquis de Puisieux, Grimm, Jaucourt, l'abbé de Mably, l'abbé Poule, « le plus éloquent et le plus paresseux des hommes », le peintre Pierre, l'avocat Gerbier. Il ne faut pas oublier sur cette liste deux clients de Tronchin : « J'ai souvent chez moi, dit le docteur, M. de Buffon. Il a été très incommodé d'une humeur de goutte à l'estomac. Il est mieux. Cet homme se tuait de drogues et de travail (2). » Et c'est sur ce ton d'aimable enjoue-

(1) Mss. Tr., 1769, inédit.

(2) Bibl. de Genève, mss. Ch. Bonnet, n° 15, t. V. Tronchin à Bonnet, 21 août 1766, inédit.

ment que l'abbé de Voisenon, ce chétif et sémillant petit prêtre, dont Tronchin soignait l'estomac délabré, réclamait sa place au dîner du vendredi :

.
 Vous avez remonté mon âme,
 Par de nouveaux ressorts vous semblez l'animer,
 Et de mes jours vous étendez la trame
 En me disant : existe pour m'aimer.
 L'ordonnance est bien douce à suivre
 Et par la confiance à vos conseils soumis,
 Vos malades sont vos amis,
 Ils en sont plus dignes de vivre.

Tout cela veut dire, mon cher, mon divin docteur, que mon débordement de bile est passé, que mon âme et mon esprit se sont réunis pour vous appartenir l'un et l'autre. Je compte aller dans quatre jours passer deux mois à Voisenon. Je voudrais bien vous embrasser auparavant. Voulez-vous me donner à dîner vendredi? J'irai sans lorgnette. Je me rétracte, j'en ai toujours besoin pour vous mieux considérer (1).

Si casanier qu'il fût, Tronchin aimait à se rendre chez ses amis. Dès son arrivée à Paris, il avait retrouvé les salons de la duchesse d'Anville, de la comtesse d'Harcourt, de Mme d'Épinay. Puis, parmi ses nombreuses relations quelques-unes se transfor-

(1) Mss. Tr. De Belleville, cc 48 septembre 1775. — Voisenon mourut deux mois plus tard à Voisenon.

mèrent en solides amitiés. Le docteur devint un visiteur assidu de Mmes de Talaru, de Boursonne, Trudaine de Montigny, et soupait chaque mardi chez Mme Bertin, l'aimable femme du contrôleur des finances.

Bien que lié d'ancienne date avec Mme Necker, Tronchin ne se montrait que rarement dans ce salon de l'hôtel Leblanc, si largement ouvert aux beaux esprits et aux philosophes.

Il y a eu hier un grand souper chez l'objet, écrit le docteur à sa fille. Rulhière y a lu sa *Révolution de Russie*. Toute la nation y était, hors moi qui l'ai esquivé. J'y avais été invité par un billet plus tortillé que du cordonnet. Ma réponse a été de bonne soie toute plate qui vaut bien son cordonnet (1).

Ce n'est jamais, en effet, sans une pointe de malice que Tronchin parle de sa compatriote, dont les visées un peu ambitieuses n'échappaient pas à sa perspicacité :

L'objet sort d'ici plus brillante que l'astre du jour. Je l'ai plaisantée sur la peur extrême qu'elle a eue que son mari ne fût brouillé avec l'abbé Morellet, qu'elle veut se conserver de crainte qu'en le perdant elle en perde d'autres. Elle veut conserver tous ses clients pour remplir le projet de la célébrité (2).

(1) Mss. Tr., 1769, inédit.

(2) *Ibid.*

Et il écrit encore :

L'objet va faire imprimer un ouvrage qu'elle a composé sur le bonheur, dans lequel le mari a fait la partie du bonheur des sots. Il faudra la voir venir. Cela s'appelle aller par tous les moyens possibles à la célébrité. Cela ne m'étonne point, mais elle se brouillera avec la mère de ma catéchumène (1), qui ne s'est jamais fait imprimer. Voilà le commencement d'une jalousie. Jusqu'à présent il n'y avait eu qu'une très respectueuse rivalité, de la part de l'objet s'entend, car Mme Geoffrin ne reconnaissait ni de supérieurs ni d'égaux (2).

La confiance qu'inspirait Tronchin, sa qualité même d'étranger, le désignaient peut-être plus particulièrement à jouer le rôle de confident auprès de ceux que leur situation exposait à souffrir des intrigues de la cour : « Mme de Castries est venue causer une heure avec moi. Elle a vuidé son sac. Dans ce moment tous les sacs sont pleins et il s'en vide quelques-uns chez moi. J'écoute et ne dis mot. » Les sacs sont pleins, en effet, car depuis trois mois, à Versailles comme à Paris, on ne parle que de Mme du Barry, et la question du jour est de savoir si, malgré l'opposition de Choiseul, la nouvelle favorite sera présentée à la cour : « De tout ce qui s'en dit il

(1) Mme de la Ferté-Imbault.

(2) Mss. Tr. A sa fille, 20 avril 1769, inédit.

y a de quoi faire un volume, s'écrie Tronchin. Nous sommes à la veille d'une grande crise et je vois bien des visages allongés. » D'autre part, il mande à sa fille :

Le bon marquis de Puisieux et le chevalier de Gasc sont venus passer la soirée avec moi en revenant de Versailles pour exprimer leur éponge. J'en ai eu jusqu'à minuit. Imagine une lampe bien allumée sous un chaudron qui bout, c'est l'image de la présentation de demain. Dieu soit loué que je puis tout voir et tout entendre comme on voit le ciel enflammé et comme on entend gronder le tonnerre dans un appartement bien clos... En attendant, bien des cœurs palpitent et ce n'est pas d'aujourd'hui. Le mien est très tranquille et très content quand je t'écris... (1).

Et deux jours plus tard .

La présentation s'est faite avant-hier et c'est la nouvelle du jour, tu n'auras pas de peine à le croire. Que de mouvements, que d'intrigues, que de convulsions parmi les courtisans! Si on ne les connaissait pas, ce serait bien le moment de les connaître! Les premiers qui ont fait leur cour sont les ducs d'Aiguillon et de Villeroy, et le prince de Marsan, et puis le chevalier de Maupeou, frère du chancelier. Les suivants sont perdus dans la foule... Je vois le plus grand spectacle de la comédie humaine que j'aie vu depuis que je suis au monde, il est

(1) Mss. Tr., 21 avril 1769, inédit.

même triste et très triste d'en être le spectateur, il serait affreux d'en être l'acteur (1).

La cour présente, assurément, un spectacle peu édifiant par l'empressement qu'elle apporte à se précipiter sous les pas de l'idole triomphante. On entend cependant quelques murmures, on note ici et là quelques velléités de résistance, et il est triste de constater que le roi déploie une fermeté à laquelle nul n'est plus accoutumé depuis longtemps pour marquer son ressentiment à ceux qui, après avoir fléchi durant vingt ans devant Mme de Pompadour, se refusent à subir ce nouvel avilissement :

Mmes de Brionne, de Choiseul, de Grammont, de Beauvau, d'Egmont, de Pecquigny et de Ségur ont été rayées de la liste que M. le prince de Condé avait présentée. Cela fait un événement, c'est le premier coup de verge qui ait été donné. Il y a donc encore une verge et c'est ce qu'on ne croyait pas, je te réponds qu'on va se conduire bien différemment (2).

La sévérité du roi produit son effet; la quarantaine devient chaque jour moins rigoureuse autour de la favorite : « Tout se civilise peu à peu, remarque

(1) Mss. Tr., 23 avril 1769, inédit.

(2) Il s'agit du voyage de la cour à Compiègne. Mss. Tr. A sa fille, 1769, inédit.

Tronchin. M. de Choiseul s'est fait présenter, s'est rendu à la toilette et a fait sa cour comme les autres.»

Mme du Barry est assise sur le roc, le simulacre de vertu des rénitents a disparu comme une ombre. Je m'y étais bien attendu... Voilà une scène toute nouvelle qui rajeunit le maréchal de Richelieu. On dit qu'il ne touche pas terre. Le voilà dans son élément, ne pensant pas plus à ses cheveux blancs que s'ils étaient couleur d'ébène. Ces vieux courtisans font pour le moins pitié. Ce sont des êtres qui ne ressemblent à rien; ils meurent comme ils ont vécu (1).

Ouvrtement soutenue par Richelieu, par Maupeou et l'abbé Terray, Mme du Barry trouve son point d'appui dans la personne du duc d'Aiguillon, le plus redoutable adversaire politique de Choiseul, et c'est entre les deux partis qui se disputent le pouvoir que flotte, durant quelques mois, l'esprit indécis du roi :

Tout est ici dans le plus grand mouvement. Les athlètes se regardent en face. Chacun d'eux a jeté son bonnet par-dessus les moulins. Il faut tout entendre et ne rien dire. Dans ce moment je voudrais être bien loin d'ici. J'ai le malheur de passer pour un être de conséquence, c'est qu'on ne me connaît guère. Je fais tout ce qu'il est possible de faire pour qu'on m'oublie. A moins de me faire chartreux ou moine de la Trappe, je

(1) Mss. Tr. A sa fille, 28 juin 1769, inédit.

n'imagine pas qu'on puisse s'anéantir plus que je ne le fais (1).

« Du fond de sa loge grillée, » Tronchin suit d'un regard attentif les péripéties de la lutte. Il voit Choiseul perdre de plus en plus la confiance du roi et chanceler sous les coups répétés que lui portent ses adversaires :

Les affaires du tout-puissant se barbouillent pour le moins autant que les joues de nos élégantes. Son parti contraire se fortifie tous les jours et quoique tout soit encore dans la bouteille à l'encre, il paraît que l'opinion générale est qu'il ne peut pas s'en tirer. Mais il faut se taire et avoir patience (2).

Lorsqu'il apprit la chute de Choiseul, Tronchin sut oublier l'animosité dont il avait été l'objet de la part du ministre. Il se joignit à ceux qui ne craignirent pas de donner publiquement à l'homme d'État partant pour l'exil le témoignage de leur estime :

Il est doux, dit-il, de pardonner. J'en ai quelquefois donné l'exemple. Quand on a eu, sans l'avoir mérité, un ministre tout-puissant pour ennemi mortel, il y a de quoi faire un apprentissage, et je l'ai fait. Il a été disgracié

(1) Mss. Tr. A sa fille, s. d., inédit.

(2) Mss. Tr. A sa fille, 1769, inédit.

et, pour toute vengeance, j'ai eu enfin la satisfaction de le faire rougir à force de bons procédés (1).

L'exil de Choiseul à Chanteloup eut, on le sait, toutes les apparences d'un triomphe. Ce fut un des premiers symptômes de la résistance contre la volonté du roi. Louis XV, dont l'égoïsme d'ailleurs ne s'émeut plus de rien, voit son autorité s'affaiblir chaque jour davantage. Le caprice d'une favorite dispose des charges et des peines, l'administration est sans moralité, le trésor sans ressources, et la magistrature, dont un lit de justice a supprimé l'opposition, demeure sans appui.

Il n'y a plus ici ni religion ni patriotisme, écrit Tronchin, mais des intérêts personnels, mais des cabales sans nombre, et parce qu'il n'y a point de chats, les rats dansent. Depuis le bon cardinal il n'y a point de chats, les rats aussi ont toujours dansé tantôt d'une façon, tantôt de l'autre (2).

Malgré les tristesses de l'heure présente, Tronchin était de ceux qui ne désespéraient pas de l'avenir de la France. Il l'attendait du Dauphin, dont la piété, la droiture, l'esprit sérieux et réfléchi contrastaient si étrangement avec l'abaissement des caractères et la

(1) Mss. Tr. A François Tronchin, 1769, inédit.

(2) *Ibid.*

corruption des mœurs. Et c'est avec une satisfaction marquée qu'il consigne, dans ses lettres à sa fille, tout ce qui est de nature à mettre en relief les qualités du futur successeur de Louis XV.

Je me reprocherais de ne pas te dire un bon mot de M. le Dauphin. Mardi il prenait sa leçon au manège. L'écuyer se fâcha et lui dit : « Monseigneur, vous faites toujours la même faute. Ne savez-vous pas qu'un prince destiné à être un grand roi doit savoir monter à cheval? » — « Non, monsieur, lui répondit-il, je l'ignorais, mais ce que je sais bien, c'est qu'un grand roi doit être juste et rendre son peuple heureux. » Et en le lui disant il enfonça son chapeau sur sa tête. M. de Fontanieu alla prendre congé de lui. « Où allez-vous? » lui demanda-t-il. « A Lyon, Monseigneur, pour jeter un coup d'œil sur le meuble que le roi fait faire pour Mme la Dauphine. » — « A quoi bon cela, lui dit-il, n'y en a-t-il pas assez dans le garde-meuble? » Tous les jours il donne quelques nouveaux traits de son goût décidé pour la vérité, la justice et l'économie. Il aura beaucoup de caractère (1).

Et encore :

Le chevalier de Ferrière m'est venu voir ce matin. Il m'a dit une anecdote de son élève qui le caractérise bien. Quand il reçoit un livre nouveau, il débute par en arracher l'épître dédicatoire, parce qu'abhorrant la flatterie il dit qu'il n'y a que des flatteurs qui fassent des épîtres

(1) Mss. Tr., 23 juin 1769, inédit.

dédicatoires. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas souffrir les joueurs et qu'il fait tous les jours des mercuriales au petit comte d'Artois qui aime le jeu à la passion. « Vous vous ruinerez, lui disait-il. — Papa roi payera mes dettes, répondit le comte d'Artois. — Quand papa roi sera mort, pour moi je ne les payerai pas, faites votre compte là-dessus; il est également honteux de se ruiner et de gagner de l'argent à ses inférieurs. »

Dès à présent le Dauphin ne veut que des habits unis. On lui en avait fait un très riche pour le mariage de M. le duc de Chartres; il n'a pas voulu le porter, mais par composition il a dit qu'on le lui gardât pour son mariage, puisque, cette fois seulement, il faudrait qu'il fût paré (1).

Neuf jours après l'avènement de Louis XVI, le docteur écrit à son cousin le conseiller François Tronchin :

J'aurais bien des choses à vous dire sur ce qui se passe ici. Je me bornerai pourtant à vous dire que nous faisons des vœux bien sincères pour la conservation d'un roi dont le crépuscule annonce une belle aurore, et le fléau auquel a succombé son grand-père est bien près de lui. Deux de ses tantes ont déjà la petite vérole à Choisy. Le roi, Monsieur et le comte d'Artois sont à la Muette depuis hier. Le roi devait voir aujourd'hui ses ministres et ses grands officiers pour la première fois. Hier au soir

(1) Mss. Tr., 28 juin 1769, inédit.

on doutait que cela se pût, et tant pis, parce que tout cela dérange l'assiette des affaires qui n'ont encore point d'aplomb. Jusqu'à présent il n'y a que des colloques avec M. le comte de Maurepas pour dégrossir la besogne, mais il faut qu'il y ait un Conseil formé et des ministres en place et alors la machine ira et j'espère qu'elle ira bien. Il ne faut à cette nation de cire qu'un bon exemple et des mœurs et puis... qu'on la laisse faire. Cinq ans de bonne administration suffiront pour la redresser. Un de nos talons rouges faisait au roi de Sardaigne un compliment sur son travail et sur sa vigilance. « Ce que Dieu fait, lui répondit-il, est bien fait. Si mon neveu le roi de France travaillait autant que moi, il serait le maître du monde. » Ce talon rouge me le racontait avant-hier (1).

Avec les années, Tronchin devient de plus en plus sédentaire. Désabusé des grandeurs et des vanités humaines, il fuit le monde et le juge en observateur aussi clairvoyant des faits de la vie sociale que des phénomènes naturels :

On peut vivre au cœur de Paris à cent lieues de Paris, écrit-il à Bonnet, j'en fais l'épreuve journalière, j'y vis comme au sommet d'une montagne, disant à l'intrigue et à la fortune : *Curate vestras res, egomet ipse meas curabo*. Si je n'y pouvais pas vivre ainsi j'y serais fort mal placé, car de plaisir il ne m'en faut point, mon cabinet et mes enfants font toute la douceur de ma vie.

(1) Mss. Tr., 19 mai 1774, inédit.

De société pour moi, il n'y en a point, de conversation encore moins, par la raison que tout y est frivolité et que la nouvelle philosophie entée sur ces têtes légères a effacé jusqu'aux traces du principe de la moralité.

Depuis que je suis ici, je n'ai pas encore une seule fois ouï prononcer le mot de soumission à la volonté de Dieu. Ce mot si consolant et si utile n'est plus en usage. C'est un terme suranné, il a été remplacé par les mots de destinée et de malheur. Aussi rencontre-t-on beaucoup de plaignants et de malheureux dans le sein même de l'abondance, parce qu'on y est ce qu'on doit y être, moins riche de ce qu'on possède que pauvre de ce qu'on n'a pas (1).

Cette nouvelle philosophie ne peut être, en effet, que funeste aux yeux de l'homme pieux et croyant qu'était le docteur. C'est elle que Tronchin rend responsable de tout le mal et il englobe dans la même aversion « la secte voltairienne » tout entière, « l'énergumène Diderot, l'impur Helvetius, tous ces assassins des mœurs, semblables aux matelots qui pendant le calme désappareillent le vaisseau, brisent le gouvernail et auxquels tout manque quand surgit la tempête. » « Et ces insensés, s'écrie-t-il, veulent être nos pilotes ! » Le *Système de la nature* d'Helvetius l'épouvante :

(1) Bibl. de Genève, mss. Ch. Bonnet, n° 15, t. VII, 26 décembre 1772, inédit.

C'est le code d'athéisme le plus effronté qui ait jamais été fait... Voilà pourtant le livre à la mode, et puis demandez pourquoi les royaumes et les républiques périssent! Quand le premier chaînon qui tient à Dieu est détaché, ne faut-il pas que la chaîne tombe? (1)

Tronchin ne se fait plus aucune illusion sur le règne du successeur de Louis XV. « Tout ce que nous voyons périra, dit-il à maintes reprises. La nouvelle philosophie hâtera la catastrophe. » Et il présage le sort de la France, redoutant plus encore celui de sa patrie.

Les questions qui s'agitent à cette époque à Genève ne sont-elles pas, en effet, l'avant-coureur de celles qui devaient, vingt ans plus tard, remuer si profondément le monde? N'est-ce pas, d'un côté, les idées du *Contrat social* sur la souveraineté du peuple et, de l'autre, celle de la résistance à cette souveraineté? L'intervention de Rousseau venait de rallumer, en lui donnant une importance européenne, cette lutte entre le patriciat et la bourgeoisie qui constitue l'histoire de la République au dix-huitième siècle. Voyant la sécurité matérielle menacée, le gouvernement fait appel, en 1766, à l'intervention de la France, de Zurich et de Berne. La médiation de Louis XV paraît

(1) Bibl. de Genève, mss. Ch. Bonnet, n° 15, t. VII, 4 juin 1770, inédit.

suspecte à la bourgeoisie, qui repousse, en Conseil Général, le projet d'accommodement présenté par les plénipotentiaires. Ceux-ci se retirent à Soleure pour rédiger un « Prononcé » que le duc de Choiseul tente sans succès d'imposer aux Genevois en employant contre eux l'interdiction du commerce. Le gouvernement entame enfin avec la bourgeoisie des négociations qui conduisent, en 1768, à un « Édit de pacification ». Mais le compromis par lequel il avait espéré calmer les esprits eut pour conséquence d'enhardir l'adversaire, qui réclame impérieusement d'autres concessions et qu'une émeute amène finalement au pouvoir.

Foncièrement aristocrate en politique, adversaire déclaré du radicalisme de Rousseau, Tronchin se montra profondément affecté du « renversement » de sa patrie. « Il sera jusqu'à mon dernier soupir l'amertume de ma vie, écrit-il à Bonnet. Que serais-je devenu si j'y fusse resté. Je n'y pouvais déjà plus tenir quand je suis parti, je voyais dès lors tout ce qu'on a vu depuis (1). »

Et Tronchin voit « la confiance réciproque disparue, l'orgueil et l'irréligion triompher, le roman de l'égalité poindre à l'horizon ».

(1) Bibl. de Genève, mss. Ch, Bonnet, n° 15, t. VII, 18 janvier 1771, inédit.

Remarquez que nous avons perdu nos principes avant de perdre notre Constitution. Voltaire d'un côté, Rousseau de l'autre avaient brisé le grand frein; un coup de fouet alors suffisait pour que le cheval s'emportât. Il s'est emporté (1).

Tronchin ne demeurait pas inactif en face des événements. Il multipliait ses démarches, faisait agir ses amis et ses clients, à Versailles, pour obtenir l'appui du roi en faveur des Négatifs (2), persuadé que cette intervention, dont il ne se dissimulait pas d'ailleurs les dangers, est le seul moyen de sauver Genève. En 1774, la nomination de Vergennes (3) au Ministère des Affaires étrangères vint ranimer ses espérances. Le nouveau ministre ne se disait-il pas redevable à Tronchin du rétablissement de sa santé?

Je voudrais, lui écrivait-il de Constantinople en 1764, pouvoir acquitter ce bienfait et vous prouver toute l'étendue de ma sensibilité. Il ne dépendra pas assurément de moi de vous en faire prendre une opinion avantageuse lorsque vous voudrez bien disposer de mon zèle (4)?

(1) Bibl. de Genève, mss. Ch. Bonnet, n° 15, t. VII, 12 mai 1770, inédit.

(2) V. *Tableau historique et politique des deux dernières révolutions de Genève*, par [d'Ivernois], Londres, 1789.

(3) Charles Gravier comte de Vergennes, 1717-1787, ambassadeur en Turquie, en Suède, ministre des Affaires étrangères.

(4) Mss. Tr. De Constantinople, 16 janvier 1764, inédit.

Le docteur n'eut garde de négliger une amitié aussi précieuse. D'ailleurs Vergennes était convaincu que « de tous les mauvais gouvernements, la démocratie était le pire (1) » et il comprenait l'importance pour le roi de mettre fin à la partie qui se jouait à la frontière. C'est sur Vergennes que Tronchin compte désormais « pour anéantir les menées des factieux et rétablir l'ordre à Genève ». Sa confiance en lui est absolue; elle se manifeste à maintes reprises et en particulier dans les lignes suivantes qu'il adressait, peu de mois avant sa mort, à François Tronchin :

Sans moyens violents qu'il déteste, il nous donnera une Constitution sage et ferme, faite à chaux et à ciment, ce sont là ses termes. Quel excellent homme, mon cher ami, si vous le connaissiez comme je le connais, vous l'adoreriez! Si j'ai un ami dans ce monde, c'est bien lui. Il vient d'essuyer un catarrhe suffoquant qui m'a renversé, j'ai passé trente-six heures auprès de lui. « Comment n'aurais-je pas soin de votre patrie, me dit-il, vous avez tant de soin de moi. Je vous réponds que j'éteindrai la démagogie, cette hydre à douze cents têtes » (2).

Tronchin n'eut pas la joie d'assister, en 1782, à la restauration du régime qui avait sévi contre Voltaire et Rousseau, mais que la tempête révolution-

(1) Mss. Tr. Vergennes à Tronchin, 11 mai 1779, inédit.

(2) Mss. Tr., 20 janvier 1781, inédit.

naire devait emporter quelques années plus tard. Il dut renoncer à l'espoir de finir ses jours à Genève et chercha dans le travail une distraction à son chagrin.

Je suis bien occupé, disait-il, je ne le suis que trop à mon âge, mais je ne le suis pas encore assez pour ne pas songer à ma patrie, pour ne pas apprécier le mal qu'on lui a fait et celui qu'on lui prépare (1).

Le vieillard s'avancait vers le terme de sa laborieuse existence. Lui qu'on consultait de tous les points de l'Europe consacrait régulièrement deux heures par jour à recevoir les malades indigents, leur donnant l'argent nécessaire pour se procurer les médicaments qu'il prescrivait. C'est ce qu'il appelait son « bureau d'humanité ».

Sa santé avait subi de fréquentes atteintes. Dans le buste de Houdon (2), d'une ampleur magistrale, exécuté en 1780, ses traits amaigris ont pris une expression de majesté mélancolique. A ceux qui le conjuraient de se ménager : « Il faut, répliquait-il, travailler et faire le bien tant qu'on peut. Quand cela ne se pourra plus, je vous prierai de me fermer les yeux. » Sa vie l'avait dès longtemps préparé à la

(1) Bibl. de Genève, mss. Ch. Bonnet, n° 15, t. X. Tronchin à Bonnet, 2 septembre 1777, inédit.

(2) Actuellement au Musée Rath, à Genève.

mort. « Je suis, disait-il à sa fille, dans une paix profonde, attendant avec soumission le terme de mes maux, lequel comparé à l'éternité n'est qu'un point noir suivi d'une ligne blanche infinie (1). » Il mourut au Palais-Royal le 30 novembre 1781, dans sa soixante-douzième année. Le duc d'Orléans le pleura comme un frère (2); des pauvres en foule entourèrent le cercueil de leur bienfaiteur.

A cette existence si noblement remplie, ni les tristesses ni les amertumes n'avaient manqué. La vogue dont jouissait Tronchin, les critiques un peu âpres qu'il ne se faisait pas faute de prodiguer aux médecins de son temps, la nouveauté même de sa doctrine et ses éclatants succès déchaînèrent très vite autour de lui les jalousies et les rancunes de la plupart de ses confrères. L'exil en quelque sorte volontaire auquel il se condamna et la situation politique de Genève, dont s'affligeait son ardent patriotisme, assombrirent les dernières années de sa vie.

Mais on doit reconnaître qu'à tout prendre Tronchin n'a pas eu trop à se plaindre du sort. Disciple favori de Boerhaave, il fut très vite désigné par l'opinion publique comme le successeur de l'illustre

(1) Mss. Tr., 2 novembre 1780, inédit.

(2) Mss. Tr. Le duc d'Orléans à la comtesse Diodati, 4 novembre 1781.

médecin hollandais. Cette célébrité si précocce fut singulièrement accrue par le choix que le duc d'Orléans fit de lui pour l'inoculation de ses enfants. Le séjour de Voltaire aux Délices, les éloges incessants de son Esculape qu'il fait à l'Europe entière, l'ardeur éloquente que Rousseau met à répandre les idées de son compatriote, ce sont là autant de circonstances bien faites, on en conviendra, pour assurer à un médecin une renommée universelle.

Puis Tronchin venait à son heure, et le siècle où il était né semblait se faire l'écho ou le porte-voix de ses idées. Ce culte si fervent de la nature, que Diderot prêchait au théâtre et Rousseau dans l'*Emile*, devait disposer les esprits à accepter les préceptes de sagesse et de bon sens qui étaient à la base de l'hygiène du médecin genevois.

Vous déifiez la nature, écrivait à Tronchin celui qui en était alors le plus exact et le plus majestueux historien. J'ai toujours cru qu'il ne fallait que l'aider et non pas lui commander, et il est bien beau à celui qui a opéré tant de miracles de guérison de ne les rapporter qu'à elle. A ce seul trait je reconnaitrais le grand homme et l'homme aussi modeste que grand (1).

Ces quelques lignes de Buffon ne donnent-elles

(1) Mss. Tr. De Montbard, 6 juillet 1767, inédit.

pas à entendre que l'autorité de Tronchin procédait non pas tant peut-être de ses connaissances scientifiques que de son expérience? Cette autorité, toute morale d'ailleurs, devait être fortement acceue aux yeux de ses malades par ce rigorisme qu'on lui a reproché quelquefois à Paris, et qui provenait chez lui non pas seulement de sa nationalité, mais d'une conscience très délicate, comme de l'idée très élevée qu'il n'a jamais cessé de se faire de sa profession.

Savant médecin pour les gens du monde, parfait homme du monde aux yeux des médecins, — ainsi le définissait un de ses confrères (1), — Tronchin n'a jamais oublié ni dissimulé ce qu'il devait à sa naissance, à son Église et à son pays. Jamais ses convictions ne furent ébranlées par l'atmosphère de doute et de négation qu'il était contraint de respirer dans cette société brillante et frivole, où il tenait une place si considérable. Bien loin de se laisser séduire par les sophismes éloquents de Rousseau ou par l'étincelante ironie de Voltaire, il leur a toujours opposé une foi sincère, tolérante et éclairée. L'ardeur que le médecin dépensait pour la propagation de ses doctrines, le patriote et le croyant la mettaient au service de ses convictions. Il a pressenti la révolu-

(1) VERNAY, *op. cit.*

tion; si son regard inquiet et attristé avait vu s'en former l'orage, Tronchin est du moins mort assez tôt pour n'en pas ressentir la brusque et formidable explosion.

APPENDICES



APPENDICES

I

LETTRES ADRESSÉES A TRONCHIN

Jean-Baptiste Rousseau à Tronchin.

A Bruxelles, le 26 février 1734.

Pour comprendre à quel point je suis sensible à la bonté que vous me témoignez en m'avertissant de ce qui se passe contre moi, il faudrait que vous puissiez connaître le caractère de mon cœur et jusqu'où va sa sensibilité pour les bons procédés. Il s'en faut beaucoup que je sois aussi sensible aux mauvais, surtout quand ils parlent d'un homme aussi décrié que l'abbé Lenglet (1). Je

(1) L'abbé Nicolas Lenglet-Dufresnoy (1674-1755) abandonna à vingt-deux ans la théologie pour la carrière des lettres et la diplomatie. Écrivain indépendant et caustique, il fut sans cesse aux prises avec les censeurs et se fit mettre à diverses reprises à la Bastille. En 1721, il se

ne connais aucun fondement à l'animosité de cet homme que l'antipathie naturelle qu'il y a entre les honnêtes gens et les scélérats. Celui-ci m'était inconnu lorsqu'il vint me voir à Vienne, où on était sur le point de le mettre en prison pour dettes, ce qui serait arrivé si on n'avait pas obtenu pour lui de M. le prince Eugène un secours de cent ducats, pour un manuscrit qu'il m'avait prié de lui négocier. Je fis plus, je violai en quelque sorte le secret d'un ministre en l'avertissant de retourner en France par la Hollande et d'écrire de là à M. Le Blanc (1) pour justifier son voyage, qui l'avait rendu suspect à la cour. Il négligea mon avis et fut arrêté à Strasbourg. Depuis ce temps je n'ai entendu parler de lui que par des traits d'une noirceur à faire frémir et dont le récit composerait un volume de vérités plus gros que le volume de calomnies qu'il a pu écrire contre moi. A en juger par l'*Essai*

rendit à Vienne, où il rencontra J.-B. Rousseau et le prince Eugène. Son séjour offusqua la cour de France. A son retour, en 1723, il fut arrêté et détenu six mois à la citadelle de Strasbourg. Il écrivit plus de quarante ouvrages, parmi lesquels : *De l'usage des romans... avec une bibliothèque des romans* (2 vol. in-12, à Amsterdam, chez la veuve de Poibras, 1734) publié sous le nom de Gordon de Pereel, et contenant un *Éloge historique de M...*, violente satire contre J.-B. Rousseau, qui est représenté comme *le plus méchant de tous les hommes, sur l'esprit et le cœur duquel Satan continue de verser ses agréables influences*. Les amis de Rousseau s'adressèrent au marquis de Fénélon, ambassadeur de France à La Haye, pour obtenir la suppression de l'ouvrage, qui fut interdit par les États Généraux. Lenglet affirma à Fénélon qu'il était étranger à l'*Éloge* et prit le parti d'écrire contre son propre ouvrage : *L'Histoire justifiée contre les romans*, in-12, 1734. V. *Bibl. raisonnée des ouvrages des savants*, avril-juin 1735; *Journal littér.*, 1735; QUÉRARD, *France littér.*; *Biogr. Didot*.

(1) Ministre de la guerre.

que vous m'avez envoyé, je ne m'en allarme pas beaucoup. Ce n'est qu'un tissu de mensonges grossiers énoncés encore plus grossièrement et qui ne peuvent jamais faire tort qu'à leur auteur. S'il avait une réputation à perdre, ce serait lui rendre un service plus considérable qu'à moi que de faire supprimer un pareil libelle.

Vous m'auriez fait plaisir de me mander la demeure et le nom de celui chez qui il s'imprime. Si M. Chauguion, qui le doit savoir, selon ce que vous me mandez, voulait s'employer auprès des magistrats d'Amsterdam, il ne lui serait pas difficile d'obtenir un ordre pour en prévenir la publication. Comme imprimeur de mes ouvrages (1), il a un titre suffisant pour la demander, et je ne crois pas qu'à Amsterdam, non plus qu'ailleurs, la bonne police autorise la calomnie. Je vous prie, monsieur, de bien vouloir vous joindre à lui pour cela. Plus je devrai à votre amitié, plus je m'estimerai heureux; encore plus si ma bonne fortune peut m'offrir quelque jour occasion de la mériter et de vous prouver la véritable considération avec laquelle je suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

ROUSSEAU (2).

(1) *Oeuvres diverses de M. Rousseau*. Nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée par lui-même. A Amsterdam, chez François Chauguion, 1734, in-12.

(2) Mss. Tr., inédit.

Quesnay à Tronchin.

Ce 21 octobre 1746.

Nous espérons que vos grandes occupations ne nous frustreront pas entièrement des savantes productions que nous promettent votre capacité et votre zèle pour la médecine, et en mon particulier je me flatte que vous daignerez me faire part de vos réflexions sur un ouvrage que j'aurai l'honneur de vous envoyer sous peu. Je vous prierai en même temps d'en faire tenir un exemplaire à M. de Gorter et un autre à notre ami M. de La Mettrie (1), pour lequel je suis extrêmement sensible à la peine que vous prenez à son adversité. Il a trop dédaigné la haine de nos plus fameux médecins de Paris, qui lui a été funeste, et dont la persécution n'a pu être arrêtée, parce qu'ils ont trouvé matière à un tribunal sur lequel le crédit

(1) Julien Offray de la Mettrie (1707-1751), né à Saint-Malo, prit son grade de docteur à la Faculté de Reims (1727), étudia à Leyde (1733) sous Boerhaave, dont il traduisit plusieurs ouvrages. De retour en France, il fut nommé médecin des gardes françaises (1742), suivit le colonel duc de Gramont dans la campagne d'Allemagne (1743-1745). Déjà compromis par son *Histoire naturelle de l'âme* (La Haye, 1745), il fit paraître, en 1746, *La Politique du médecin de Machiavel*, satire mordante contre ses confrères. À la requête du doyen et des docteurs de la Faculté, un arrêt du Parlement du 9 juillet 1746 condamna le libelle au feu en ordonnant des poursuites contre l'auteur. La Mettrie s'enfuit à Leyde. Il écrivit *L'Homme machine*, apologie du matérialisme (1748), qui fut brûlé par arrêt des magistrats de Leyde. Banni de France et de Hollande, La Mettrie se réfugia en Prusse, où il devint lecteur de Frédéric. V. DELAUNAY, *op. cit.*, p. 59 et suiv.; *Biogr. Michaud*.

n'a pas de prise. Il eût été à souhaiter que c'eût été la cour qui se fût chargée de réprimer le courage d'un médecin qui entreprend trop vivement de réformer la médecine et la conduite d'un grand nombre de médecins qu'il estime peu, mais qui sont plus redoutables qu'il n'avait pensé. Leur accès facile auprès des magistrats leur a procuré un décret contre lequel M. de La Mettrie n'a d'autres ressources que d'en éviter l'effet.

M. le procureur général, qui a d'abord donné son réquisitoire et à qui j'ai fait parler par des protecteurs puissants, ne peut plus aujourd'hui favoriser l'accusé, les magistrats même qui ont rendu le jugement ne peuvent en arrêter la suite. La cour elle-même ne le peut pas sans une évocation de l'affaire, qui serait ensuite jugée par des commissaires qui ne seraient peut-être pas moins rigoureux que le Parlement, parce que les sollicitations des parties seraient plus nombreuses et plus puissantes que toutes celles qu'on pourrait leur opposer, et le *Traité de l'âme*, qui n'est qu'accessoire, deviendrait un objet principal.

D'ailleurs cette évocation n'est pas possible, parce que la partie qui peut seule la requérir ne pourra pas paraître ; de plus il n'y a pas de raisons suffisantes à alléguer pour se soustraire à la première juridiction.

Ainsi vous voyez, monsieur, que tout le mal que vous voulez prévenir est arrivé et que notre ami n'a plus d'asile dans le royaume.

Tous ses amis sont fort mortifiés d'être privés de lui et il en a beaucoup à qui sa société était fort agréable et à qui ses talents la rendaient recommandable.

La liberté dans les écrits anonymes en France est assez grande, mais il faut du secret et ne la pas porter jusqu'à se mettre sous les lois. Avec cette prudence, on a assez de facilité à satisfaire son goût pour une sincérité outrée; tel est celui de notre ami, mais ce penchant si agréable et souvent fort utile au public attire beaucoup d'ennemis très nuisibles, c'est pourquoi les hommes attentifs à leur intérêt ne s'y livrent jamais ou du moins se cachent si bien qu'on ne peut porter sur eux aucun soupçon qui soit fondé.

C'est ce que j'ai toujours voulu exiger de notre ami pour lui éviter les effets de la vengeance. Mais il ne peut souffrir cet état ténébreux dans lequel un auteur trop zélé et trop véridique doit se renfermer, et par là l'esprit et les talents sont devenus fort désavantageux à un homme recherché par tous ceux qui en connaissent le mérite.

Permettez-moi, monsieur, de vous demander votre bienveillance, de me croire avec le dévouement le plus parfait et avec la plus grande estime votre très humble et obéissant serviteur.

QUESNAY (1).

Le même à Tronchin.

1753.

MONSIEUR,

L'impression de mon *Traité des fièvres continues*, en deux volumes in-12, est enfin achevée; je dis enfin, car

(1) Mss. Tr., inédit.

l'imprimeur l'a menée bien lentement, puisqu'il y a plus de deux ans que cet ouvrage est sous presse.

Je serais bien charmé d'être à portée de vous, pour recevoir vos savants avis lorsque je travaille sur des matières si difficiles, et sur lesquelles il y a peu de bons ouvrages à consulter et peu d'hommes ici qui se soient donné la peine de les approfondir ; ainsi, monsieur, vous n'apercevrez que trop que mon travail se ressent beaucoup de la disette des secours, mais en m'envisageant aussi isolé vous me ferez grâce. Tant d'hommes du premier mérite ont travaillé le même sujet avec si peu de succès que vous n'exigerez pas de moi des lumières extraordinaires. Je n'aurais pourtant pas entrepris cet ouvrage si je n'avais pas espéré faire quelques pas en avant, surtout de démêler des objets trop confondus et trop peu connus, de développer des complications de maladies qu'on n'a regardées que comme des symptômes ou accidents de la fièvre, de déterminer, autant qu'il m'a été possible, l'essence de ces maladies et les indications qu'elles présentent par elles-mêmes, indépendamment de la fièvre qui, dans ces complications, est toujours la maladie la moins fâcheuse.

Je vous avouerai que je n'ai pas pu satisfaire à tout, qu'il y a quelques-unes de ces maladies que j'ai remis à un autre travail et j'aperçois même qu'elles sont très difficiles à traiter, surtout celles qui sont du genre spasmodique. On parle beaucoup de spasmes, c'est-à-dire qu'on en parle vaguement, mais presque jamais d'après nature. Cette partie de la médecine est une province très étendue et très variée, que les médecins n'ont point encore habitée,

de laquelle nous n'avons aucune carte détaillée et fidèle, où les voyageurs n'ont marché que dans l'obscurité de la nuit et n'ont aperçu les objets que sous de fausses apparences fournies par l'imagination.

Ainsi l'empirisme, d'où il faudrait partir pour former quelques dogmes certains et instructifs pour la pratique, est fort équivoque et fort borné, on ne peut le ramasser que par parcelles dans une multitude d'observateurs où il est répandu au hasard sans attention et sans discernement. Je ne doute pas que vous n'ayez senti tout le vide et tout le ridicule des systèmes vagues et uniformes des médecins de spasmodiques, qui ne sont entrés dans aucun détail utile pour la pratique, laquelle dans ce genre de maladie, plus que dans toutes les autres, ne s'accorde point avec les idées simples et générales dictées par l'imagination.

Je me suis borné dans mon *Traité des fièvres* à faire remarquer la variété infinie de ces sortes de maladies, mais je n'ai pas osé toucher au thérapeutique, de crainte de me tromper et de tromper les autres aux dépens du genre humain. Si vous pouvez me procurer quelques secours, je vous en ferai honneur et j'en profiterai tout le mieux qu'il me sera possible pour le progrès de notre art. Je suis avec la plus haute considération et le plus parfait dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

QUESNAY (1).

(1) Mss. Tr., inédit.

*Le chevalier de Jaucourt à Tronchin.*1^{er} janvier 1747.

Cicéron multipliait ses lettres à Atticus lors des troubles de la République, et quoique nous ne jouions aucun rôle dans ceux de l'Europe, ils méritent pourtant bien que nous nous en entretenions par l'intérêt que nous prenons à l'humanité.

Les préparatifs qu'on fait de toutes parts pour l'ouverture de la campagne prochaine effraient les peuples, qui désirent la paix et qui n'y voient aucune apparence. L'augmentation des troupes et des impôts, la subjugation de Gènes, l'irruption en Provence, les armées de terre et de mer, nos levées, nos magasins, nos troupes en Flandre, celles qui défilent dans les parties méridionales du royaume, la flotte anglaise dans la Méditerranée, tout indique ce qu'on doit présumer des conférences de Breda. La discorde a semé entre les puissances une funeste pique, qui paraît s'aiguïser au lieu de s'éteindre. De là la descente en Écosse, celle au port de Lorient, l'entreprise de l'Acadie, l'irruption en Provence pour faire paroli à celle de Bohême, la recherche d'une dauphine en Allemagne, la désolation des États de Gènes et la bataille de Raucoux.

On ne peut guère expliquer autrement l'invasion en Provence et le succès qu'on s'en promet. Il n'est pas possible aux Autrichiens de s'y maintenir contre un prince qui est maître d'y faire défilier des troupes à sa

volonté, fraîches, supérieures en nombre, pourvues de vivres et de munitions, que les ennemis ne tirent qu'à grands frais par mulets, dans l'éloignement et au fort de l'hiver. Le pays n'est pas en état de leur en fournir même par des contributions. Les palmiers, les oliviers, les orangers, grenadiers, ne nourrissent ni n'abreuvent le soldat. C'est donc ici le deuxième tome de la marche d'Egra.

Tandis que le temps prépare la suite de ces événements, j'apprends un beau trait d'un Génois qui mérite d'être consacré à l'immortalité :

M. d'Adorno, issu d'une famille illustre et dont les ancêtres ont souvent été chefs et doges de la République, avait été chargé de la défense de Savone. Le Sénat lui a mandé de rendre la ville aux Autrichiens. Il a répondu qu'il avait toujours obéi à la République tant qu'il avait pu regarder ses ordres comme émanés d'elle, mais puisqu'il cessait d'être libre, il ne pouvait plus se soumettre à des arrêts dictés par ses oppresseurs. Après ce refus, il a pris le parti d'assembler sa garnison et lui a déclaré son dessein de se défendre jusqu'à l'extrémité et de s'enterrer sous les ruines de Savone. Il offrit aux officiers qui ne voudraient pas suivre de sortir de la place. Assuré du reste de sa petite troupe, il lui a distribué tout son bien, à chacun à proportion de son grade et de son état, et lut à cette même troupe son testament, par lequel il institue leurs femmes et leurs enfants héritiers des biens immenses qu'il possède. L'histoire fournit peu de traits de cette espèce, et ce qui rend peut-être celui-ci plus admirable, c'est d'arriver dans un siècle, dans un pays même,

où l'émulation n'a certainement pas contribué à le produire. La République de Gènes s'est rendue sans résistance aux sollicitations de la France et de l'Espagne au commencement de cette guerre et n'a pas gardé les bien-séances avec beaucoup de ménagements. Le parti de la neutralité a sans doute des inconvénients funestes, mais celui de se vendre si légèrement n'est pas trop honorable. Si cet État eût eu dans son sein plusieurs Adorno, ils eussent bien embarrassé tour à tour les Espagnols et les Autrichiens et peut-être sauvé la République des malheurs sous lesquels elle succombe.

La maréchal de Saxe est à Chambord ; ce n'est pas pour longtemps. Il a d'autres plans aujourd'hui que celui de séjourner dans un château loin de la cour et des armes.

On ne parle à Paris que des mœurs et du caractère de Madame la Dauphine, que personne ne connaît, des fêtes qu'on lui prépare, des amusements, du carnaval, satires, bons mots, vers, chansons.

O nation sensuelle et drôle,
 Aimables fous, peuple plaisant (1).

Réaumur à Tronchin.

A Paris, ce 20 novembre 1751.

Quelque convaincu, monsieur, que je sois des maux que le genre humain doit attendre d'un coup de queue

(1) Mss. Tr., sans signature, inédit.

de comète, je crois voir que des éloges tels que ceux dont votre obligeante lettre est remplie m'exposent à un danger plus prochain et même plus grand ; car ne vaudrait-il pas mieux pour ma tête d'être subitement vitrifiée, que d'être totalement dérangée par de fausses idées de son excellence dont elle se serait remplie ? Elle est heureusement encore assez saine pour juger que vous m'accordez tout ce que votre amitié pour moi voudrait que j'eusse. Je ne puis qu'avouer le désir sincère que j'ai d'être utile au genre humain. C'est, monsieur, un homme tel que vous, qui en est le Titus, qui ne se couche point sans lui avoir valu quelque bienfait. Vous ne passez point de jour soit sans conserver à l'État des citoyens qu'une mort certaine lui eût enlevés, si vous leur aviez refusé votre secours, soit sans en délivrer d'autres des douleurs qui les tourmentent, soit sans adoucir au moins des douleurs plus rebelles de quelques autres. Enfin, vous n'avez le déplaisir de voir périr que ceux dont les maux sont supérieurs à la force des remèdes connus. Est-il un emploi du temps dont on se doive savoir plus de gré ? Il faut pourtant que je vous avoue que votre passage par Paris m'a fait un mal, de ceux qui tiennent du moral, dont je ne puis espérer que vous vouliez entreprendre de me guérir. Je ne saurais vous dire combien j'ai été tourmenté, et combien je le suis encore, de regrets d'avoir si peu profité du temps que vous êtes resté ici ; une infinité de contretemps se sont alors réunis pour s'opposer au désir que j'avais, et que je ne cesserai d'avoir toute ma vie, de vous faire connaître l'étendue de l'estime, du parfait attachement et du respect avec lequel j'ai l'honneur

d'être, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE RÉAUMUR (1).

Voltaire à Tronchin.

A Bruxelles, ce 20 février 1741.

Je suis obligé, monsieur, d'avoir recours à vous, pour vous supplier de contribuer de vos soins à guérir une maladie bien honteuse et bien funeste aux hommes.

Le sieur Ricof fils, libraire, imprime un journal intitulé *Magazin* (2) dont je ne me plaindrais pas, s'il n'y avait que moi qui y fût déchiré; mais on y outrage des personnes respectables. Ce libraire est celui qui imprime la gazette dont je crois que monsieur votre neveu est propriétaire. Je suis persuadé, monsieur, que dès qu'un homme qui porte votre nom saura que son libraire, au lieu de s'en tenir à cette gazette sage, que ce nom a toujours fait estimer, en imprime une scandaleuse, il se

(1) Mss. Tr., inédit.

(2) Il s'agit sans doute du *Magazin des événements de tous genres, passés, présents et futurs, recueillis par une société d'amis*, 4 vol. in-12, Amsterdam, 1741-1742. (À partir du t. V, il prit le nom d'*Épilogueur politique*.) L'auteur anonyme d'une lettre parue dans le numéro du 13 février 1741 se moque de la publicité donnée par les gazettes aux faits et gestes de Voltaire et de l'engouement de Frédéric pour le philo-sophie. Dans le numéro du 6 mars, le rédacteur déclare qu'à l'avenir il n'y aura point de personnalités dans son *Magazin*.

servira de son crédit pour arrêter le cours de cette indignité. Je vous supplie, monsieur, de vouloir bien lui en parler. C'est un service que vous rendrez à tous les honnêtes gens. Mais personne n'y sera plus sensible que les personnes au nom desquelles j'ai l'honneur de vous écrire, et que moi, monsieur, qui suis attaché à votre famille depuis si longtemps.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois, monsieur, votre humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE (1).

Le même à Tronchin.

A Montriond, près de Lausanne, ce 23 décembre 1755.

Nous recourons à vous, mon cher monsieur, de loin comme de près. Nous vous devons à nos Délices toutes les douceurs de notre société; nous voulons à présent vous devoir la santé. Mme Denis ne veut point se purger sans votre ordre; elle en a besoin, parce que l'article du dîner étant allé assez bien, l'article de la garde-robe va mal, et en qualité de constipée, de gonflée, elle demande une certaine médecine très agréable et très efficace que vous lui aviez ordonnée. Elle vous supplie de ne point lui en envoyer la recette en latin, mais en bon français, afin qu'elle l'apprenne par cœur,

(1) Mss. Tr., inédit.

car il est bien doux de comprendre ce qui nous fait du bien. Cette médecine qu'elle vous demande n'est point composée de pilules, mais c'est un breuvage qu'elle prenait en trois ou quatre tasses. Voilà, monsieur, pour ce qui regarde Mme Denis, sujet bien meilleur à médicamer que moi. Je suis en mon particulier très fidèle à la casse, à la manne et à l'huile.

J'ai une autre grâce à vous demander, qui ne regarde point la physique du corps humain. Je vous supplie de vouloir bien envoyer en Hollande le papier ci-joint pour le faire insérer dans les journaux; je vous aurai une très grande obligation. Vous faites autant de bien aux esprits qu'aux corps, et je peux vous assurer que mon corps et mon esprit seront à vos ordres toute ma vie. Permettez-moi de présenter les assurances de mon tendre attachement à tout ce qui porte votre nom. Je n'ai point de termes, mon cher et illustre docteur, pour vous exprimer mon dévouement.

V (1).

Le même à Tronchin.

Ce n'est point le cérumen qui a causé fluxion et surdité, il y a longtemps que le patient en question est préparé à cette faveur de la nature. Le conduit de l'oreille gauche est certainement desséché, osseux et pierreux, et

(1) Mss. Tr., inédit.

l'oreille droite souffre quand le nez se mouche. Des bourdonnements dans la tête incommodent le patient à son réveil depuis très longtemps et continuent actuellement toute la journée. La surdité est plus ou moins grande, selon que ces bourdonnements sont plus ou moins forts. Le patient estime que la sècheresse des membranes d'i-celui entre pour beaucoup dans son mal et que des injections pourraient le soulager. Il pense encore que l'habitude de dormir la tête trop basse peut avoir influé beaucoup sur son état. Il s'aperçoit que lorsque le ventre est libre, l'organe de l'ouïe l'est aussi, car tout se tient dans la nature, tout s'engrène. De plus, le dit patient a vu plusieurs personnes, attaquées du même mal, guéries ou soulagées par des injections; il ne s'agit plus que de savoir ce qu'il faut injecter, et e'est ee que je laisse à la considération de mon cher Eseulape.

Mes deux oreilles ne valent pas tout ee verbiage, mais chaeun dans ce monde cherche à conserver ses oreilles, autant qu'il est en lui (1).

Madame Denis et Voltaire à Tronchin.

De Monrion, ce 7 février 1756.

Nous avons vu hier Mlle de Rieu, mon très aimable docteur, qui nous a dit que vous pourriez bien venir faire un tour à Lausanne dans quelques jours. Jugez de la

(1) Mss. Tr., sans date ni signature, inédit.

joie que nous en avons ressenti. Si ce projet est réel, je vous avertis que nous jouons de jeudi prochain en huit *Zaïre* et un petit opéra en un acte après la tragédie ; ainsi je voudrais bien que vous pussiez diriger votre marche pour ce temps-là et nous venir voir. Quoique je ne puisse pas espérer de vous rendre en plaisir tout le bien que vous nous faites, du moins je me flatte que nous vous en donnerions un peu. Mon oncle jouera Lusignan et ce petit article est digne de votre curiosité.

On m'a renvoyé d'autres pilules dont je vous suis très obligée. Avez-vous aussi daigné répondre à cette femme qui a une pituite âcre et qui vous prie d'adresser votre réponse à l'abbé Mignot, clerc au Grand Conseil, rue Saint-Antoine à Paris ?

Adieu, mon cher docteur, venez nous voir. Songez que tous les lits et tous les cœurs de Monrion sont à vous. Je me trouverais bien heureuse, si je pouvais dans *Zaïre* attendrir un moment votre philosophie. Adieu, l'oncle et la nièce vous sont à tout jamais tendrement attachés.

DENIS.

Le vieux bonhomme Lusignan se met aussi de la partie, mais il ne vaut pas la *Zaïre*. Ces tragédies-là sont plus agréables que celles de Paris, où la moitié du monde est folle et l'autre atroce. J'aime mieux ma Suisse. Je n'irai ni à Pétersbourg, où l'autoeratrice m'appelle, ni à Berlin, dont le despote m'a écrit une lettre bien touchante. J'aime mieux mon docteur, malgré son Consistoire.

Le Suisse V (1).

(1) Mss. Tr., inédit.

Voltaire au doyen Le Fort (1).

Au Chêne, à Lausanne, 6 septembre 1757.

MONSIEUR,

Je vous renouvelle mes remerciements de la bonté que vous avez eue de me communiquer les mémoires concernant Monsieur votre oncle le célèbre général Le Fort (2). J'en ai tiré tout ce qui peut servir à sa gloire et à celle de votre famille, et j'ai envoyé à Pétersbourg une partie de l'ouvrage.

Uniquement occupé de cette entreprise (3), dans laquelle votre nom est si fort intéressé, permettez que je m'adresse à vous comme au doyen du Consistoire pour vous prier de vouloir bien détourner tout ce qui pourrait retarder le travail auquel je me suis consacré.

J'ai appris que quelques personnes avaient fait imprimer dans un *Mercure* de Neuchâtel une dissertation en forme de lettre sur un point historique du seizième siècle. Je n'ai point lu cette dissertation. J'apprends aussi que quelques pasteurs de Suisse répondent à cet écrit. Je n'entre en aucune manière dans cette dispute critique et historique; elle est absolument étrangère aux

(1) Isaac LE FORT (1685-1763), pasteur et doyen de l'Église de Genève.

(2) François LE FORT (1656-1699), général et amiral de Russie sous Pierre I^{er}, dont il fut le conseiller et l'ami.

(3) Voltaire venait d'être chargé par le comte Béstoujéf, ambassadeur de Russie, d'écrire une *Histoire de la Russie sous Pierre-le-Grand*.

travaux que l'impératrice de Russie a daigné me prescrire et que le nom de Le Fort me rend si cher.

Je sais que ces petites disputes ont pris leur origine dans je ne sais quelle lettre qu'on a imprimée sous mon nom dans le *Mercure de France* du mois de mars ou d'avril. Quoique je ne lise jamais les journaux, cependant on m'a fait voir cette lettre il y a deux mois. Je n'y ai retrouvé ni mes expressions, ni mes sentiments sur bien des articles. Cette lettre a été très infidèlement copiée, et on m'en a fait même des excuses de Paris.

Au reste, monsieur, je vous prie de vouloir bien communiquer cette lettre à cette illustre Compagnie, ainsi que ma vénération pour vous et pour elle.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments les plus respectueux, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE,

Gentilhomme ordinaire du Roi,
de l'Académie française (1).

Jean-Jacques Rousseau à Tronchin.

De Montmorency, ce 23 mars 1759.

Il y a, monsieur, dans cette ville, un bourgeois mal accommodé de la fortune et attaqué d'une maladie qu'on m'avait décrite d'une manière si extraordinaire, que j'al-

(1) Mss. Tr., inédit.

lais m'imaginer qu'elle pouvait être mise au nombre de ces maladies ci-devant inconnues dont Boerhaave a décrit quelques-unes. Je fis donc dire à ce bourgeois nommé M. Fosset, que s'il voulait faire une exacte relation de la sienne, j'offrais de vous l'envoyer, croyant en cela rendre service à la médecine et par conséquent au genre humain. Voici, monsieur, cette relation; en la lisant, tout l'extraordinaire en a disparu et je n'y trouve rien qui ne me semble très commun.

Je vous l'envoie pourtant, puisque je l'ai promis; je vois bien que l'art n'en peut tirer aucunes nouvelles lumières, mais si le malade peut tirer du soulagement des vôtres, je suis bien sûr que vous ne me saurez pas mauvais gré de la peine que je vous aurai donnée, et par rapport à moi, il n'y aura d'autre différence sinon qu'au lieu de vous obliger, je vous serai obligé; car je vois avec déplaisir que si cet homme, qu'au surplus je ne connais point, vient à mourir, il laissera une femme impotente et deux filles dans la misère.

Permettez-moi d'ajouter encore un mot par occasion. Une femme de trente-six à quarante ans se trouve attaquée, par l'effet du dérangement d'une dent gâtée, d'un mal de gencive qui me paraît avoir tous les signes d'un cancer naissant; nous n'avons pas ici un homme entendu qui puisse dire ce qu'il faudrait faire pour extirper dans sa naissance un mal si terrible dans ses suites; peut-être un mot d'avis de votre part sauverait la vie à cette infortunée (1).

J.-J. ROUSSEAU.

(1) Mss. Tr., inédit.

La Condamine à Tronchin.

Paris, ce 8 avril 1759.

C'est vous, monsieur, qui avez pris la peine de remettre mon manuscrit entre les mains de M. Duvillard. Quoique nous nous soyons baignés ensemble et qu'il m'assure de sa bienveillance, je n'ai pas fort à me louer de lui, ni du soin qu'il a pris de l'édition. Permettez-moi de vous faire part de mes griefs. J'avais lieu de croire que cette édition d'un mémoire sur une matière intéressante ne lui serait pas à charge. Il me mande qu'il n'en a gardé que cent exemplaires; tant pis pour lui, s'il dit vrai. Il en aurait sûrement eu un bon débit, s'il en eût envoyé en Allemagne, à la foire de Leipsick, et en Italie, où cette matière excite actuellement une grande fermentation. Du reste, j'ai payé son édition comme si j'eusse imprimé un mémoire d'algèbre. J'ai acquitté sa lettre de change à vue et depuis ce temps je ne puis parvenir à avoir les quatre cents exemplaires qu'il m'avait annoncés. J'ai vu M. de Malesherbes. La lettre d'avis porte que M. Duvillard a remis le ballot le 12 mars au nommé Joseph, voiturier, qui doit arriver à Paris le 20. Il y a donc trois semaines que cet homme est à Paris, mais comme il y a beaucoup de gens qui se nomment Joseph, qu'on ne mande point l'adresse ni aucune indication, et que Joseph n'a ni apporté ni envoyé le ballot à M. de Malesherbes, je suis depuis ce temps sur les épines et toutes mes

réponses à ceux qui me demandent des exemplaires sont suspendues. De grâce, monsieur, dites-moi comment je dois faire pour découvrir cet homme. Je soupçonne que les libraires de la chambre syndicale ont soustrait ou caché ce ballot, sur quelque avis qu'ils auront eu de ce qu'il contenait.

On attend en Italie la décision d'un tribunal d'évêques et d'archevêques pour prononcer en dernier ressort sur l'inoculation. M. Roncalli est à la tête des anti-inoculistes. Il m'a envoyé par la poste sa dissertation. Je ne croyais pas le monde communément si bête. Je vois des gens qui disent : « Mais je n'aurai peut-être jamais la petite vérole ». Il faudrait commencer par leur inoculer le sens commun et à d'autres la bonne foi.

J'ai pris le prétexte de mon impression, pour vous demander de vos nouvelles. Je crois que vous jouissez plus tranquillement de vos succès et de votre réputation qu'un homme fameux devenu votre voisin, à qui M. de Haller a donné une belle leçon. Les inoculations ne laissent pas d'aller leur chemin ici. M. Hosty prépare cinq ou six sujets, et quelques chirurgiens que je redoute inoculent à petit bruit. Adieu, monsieur, conservez-moi l'honneur de votre amitié. J'ose dire que je la mérite par mon sincère attachement et ma respectueuse estime.

LA CONDAMINE (1).

(1) Mss. Tr., inédit.

Diderot à Tronchin.

A Paris, ce 14 mai 1759.

MONSIEUR,

Vous croirez de deux choses l'une : ou que je ne fais pas assez de cas de la vie de mon père, ou que je ne sens pas assez l'importance de vos conseils. Eh bien, monsieur, ce n'est ni l'un ni l'autre. J'ôterais à mes jours pour ajouter à ceux de mon père et personne au monde n'a plus de confiance en vos lumières que moi. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pouvoir aller m'établir à côté du vieillard, veiller moi-même à sa santé et exécuter tout ce que vous avez prescrit pour sa conservation. J'ai chargé mon ami M. Grimm de vous présenter mon très sincère remerciement, il n'y aura pas manqué. C'est un devoir que je n'aurais pas négligé, mais vous savez tout l'enchainement de mes peines (1).

J'espère que vous pardonneriez quelque chose aux longs troubles où l'on m'a tenu et à l'engourdissement stupide qui les a suivis. Imaginez, monsieur, que j'ai été plusieurs fois sur le point de m'expatrier, que c'était le conseil de mes amis, et qu'il m'a fallu tout le courage de

(1) Le privilège de l'*Encyclopédie* avait été révoqué le 8 mars 1759. D'Alembert se retira. Diderot resta seul, luttant contre les obstacles et repoussant les propositions du roi de Prusse et de l'impératrice de Russie, qui lui offraient de transporter son entreprise à Berlin ou à Pétersbourg. L'ouvrage fut achevé en 1765, à l'exception des onze volumes de planches qui ne parurent qu'en 1772.

l'innocence pour résister aux alarmes et rester au milieu des périls qui m'environnaient. Le calme commence à renaître. Je vais rentrer dans l'obscurité et recouvrer le repos. Heureux celui que les hommes ont oublié et qui peut s'échapper de ce monde sans être aperçu ! Vous pensez que le bonheur est au delà du tombeau, moi je crois qu'il est sous la tombe. Voilà toute la différence de nos systèmes.

Je serai toute ma vie, avec les sentiments de la reconnaissance la plus vraie et du plus grand respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DIDEROT (1).

Le même à Tronchin.

31 mars 1760.

Voici en quoi consiste mon mal d'estomac : il me prend subitement ; il n'a point pour cause l'indigestion, car je l'ai tantôt après avoir beaucoup mangé, tantôt après un repas sobre, quelquefois avant le repas et jamais il n'est suivi de diarrhée, pas même lorsque je mange pendant qu'il dure, car il ne m'ôte pas l'appétit ni il n'augmente pas l'usage des aliments, quels qu'ils soient. Le froid aux pieds l'occasionne sûrement, mais il n'en est cependant pas encore la cause, car il me prend et

(1) Mss. Tr., inédit.

dans les temps chauds et auprès d'un bon feu. Je me suis soulagé par les linges chauds mis sur la poitrine, par l'éther, par le vin, mais surtout par la sensation sur le dos et par une certaine manière de respirer comme insensiblement, de manière que le sternum et les parties extérieures qui s'élèvent et s'abaissent dans la manière de respirer ordinaire ne se meuvent pas. Il se passe tout à coup; tout à coup il reprend. Il dure quelquefois deux jours, trois jours. Quelquefois aussi tout le jour. Quand il est dissipé, il laisse l'estomac et les parties adjacentes dans un état douloureux. Je ne sais si c'est une indisposition accidentelle ou une maladie héréditaire. Mon père en a été tourmenté toute sa vie et il avait en lui les mêmes soupçons qu'en moi. Il avait un bras embarrassé; tant que l'embarras du bras durait, son estomac allait bien, mais aussitôt que le bras était libre, l'estomac allait mal. A cette attaque dernière il m'a semblé, quelques jours auparavant, que j'avais les mains engourdies et pesantes. Nous avons encore cela de commun, mon père et moi, que le resserrement des entrailles était nuisible à tous les deux. Ce mal me met à la mort en très peu de temps; s'il cesse, je me porte à merveille. C'était aussi la même chose en mon père. Je suis des deux ou trois jours sans en être attaqué. Je voudrais bien le prévenir pour l'avenir. Le pauvre philosophe demande ce qu'il faut faire et Hippocrate peut compter sur sa docilité (1).

(1) Mss. Tr., sans signature, inédit.

Francois Tronchin (1) à Tronchin.

De Berlin, ce 9 juin 1766.

Nous sommes arrivés à Magdebourg la veille du premier jour des revues, qui se passaient à quatre lieues de la ville. Le roi de Prusse était déjà arrivé au camp. Le chevalier Mitchell s'y rendit le lendemain matin et demanda à Sa Majesté la permission de nous présenter. Des yeux qui inspirent le courage et l'effroi, des traits bien marqués, beaucoup de physionomie, mais austère, une taille désavantageuse, pas assez grand, trop gros et un peu ensellé : voilà ce héros. Ornez sa figure d'un grand et vieux chapeau, d'un uniforme sans or ni argent et d'une vieille paire de bottes, ajoutez sur son visage l'effet du mélange de la poussière, du tabac d'Espagne et de la sueur.

L'étendue du camp, le bruit, le mouvement et cependant l'ordre qui y régnait, l'abondance de vivres et de provisions, tout me frappa. Bientôt nous vîmes ces dix-huit mille hommes rassemblés rapidement dans une plaine si sablonneuse que nous pouvions à peine marcher. L'unité parfaite dans le maniement des armes, les manœuvres et les marches m'étonnèrent au delà de ce que je peux dire. Lorsque les régiments eurent passé devant le roi pour le saluer, ils se rangèrent sur une seule ligne. Le roi descendit de cheval et marcha lente-

(1) Le fils du docteur.

ment d'un bout à l'autre. Sans en paraître occupé, son attention se portait sur les moindres détails de l'arrangement, de la contenance ou de l'habillement du soldat. Rien n'échappe à ses regards. Les officiers, à mesure qu'il passait devant eux, allaient à lui. Le roi ôtait le chapeau et leur témoignait ou sa satisfaction ou son déplaisir; il y en a eu quelques-uns à qui le dernier accueil est échu. Dans la dernière division, un soldat, depuis une demi-heure, était tombé sans connaissance, accablé de la fatigue et de la chaleur du jour presque insupportable pour nous; ni importunités, ni prières ne purent obtenir qu'on lui donnât des secours; il y avait deux ou trois femmes qui se lamentaient autour de lui, croyant le voir expirer. Le roi les aperçut et donna ordre qu'on les fit retirer, il s'arrêta assez longtemps à parler devant ce soldat couché à terre qu'il regardait froidement; il passa, et lorsqu'il fut hors de vue on permit de l'emporter. Le roi remonta à cheval, les princes l'accompagnèrent avec quelques seigneurs de sa suite et le chevalier Mitchell. Nous allâmes nous asseoir à la table des officiers majors. Dans le camp les soldats étaient occupés, les uns à se déshabiller, les autres à nettoyer leurs armes; quelques-uns dansaient, chantaient ou faisaient bouillir leur marmite.

De Brandebourg nous sommes arrivés à Potsdam. La ville n'est pas grande et il s'en faut bien qu'elle soit peuplée. A l'autre extrémité des jardins de Sans-Souci est le nouveau palais du roi, immense et d'une belle architecture, mais il est mal situé, dans un fond humide et très malsain qu'on n'a pas encore desséché. Conçoit-on

ce caprice si ordinaire aux rois de ne vouloir rien devoir à la nature? Mylord Maréchal nous avait fait préparer à dîner. Le roi lui a fait bâtir une maison sur le coteau de Sans-Souci; sur la porte, on lit cette inscription : *Haec Deus nobis ostia dedit*. Il est l'ami du roi et sa retraite auprès de lui est le repos de sa vieillesse (1).

Buffon à Tronchin.

A Montbard, ce 17 février 1769.

Hélas! mon très cher monsieur, s'il y avait eu, depuis cinq mois et demi que nous sommes ici, quelque trêve à nos afflictions, vous en auriez été le premier instruit. Mais l'état de ma pauvre malade est indéfinissable, et l'on ne peut pas dire encore aujourd'hui si elle est mieux ou plus mal que vous ne l'avez vue. Il est cependant vrai qu'elle mange assez, qu'elle dort un peu et que les douleurs sont moins continuelles et moins grandes, mais les nerfs sont lésés au dernier degré. Le raisonnement est aussi sain et aussi bon que jamais, mais le sentiment, qu'elle avait encore meilleur que le raisonnement, paraît émoussé. Cependant il a paru se réveiller aujourd'hui, ce sentiment, lorsque je lui ai fait la lecture de votre lettre. Elle n'oubliera de sa vie, non plus que moi, combien nous devons à vos bontés et à vos généreuses attentions, combien vous lui avez donné d'heures de consolation, combien l'intérêt que vous preniez à son état a soutenu son

(1) Mss. Tr., sans signature, inédit.

courage. Je voudrais qu'elle pût vous dire elle-même tout ce qu'elle m'a dit cent fois en me parlant de vous, monsieur. Peut-être serons-nous assez heureux pour qu'elle vous le répète quelque jour, car malgré les craintes que me donnent encore nos médecins de ce pays, je persiste dans l'espérance de la voir guérir. Mais je n'ose la quitter, car l'impaticence, bien pardonnable après de si longues souffrances, que lui donne son état, fait qu'elle prendrait les remèdes de toutes les bonnes femmes et de tous les charlatans, si je n'avais la plus grande attention de les éloigner. J'ai cependant des affaires qui me forceraient absolument de retourner à Paris quelques jours après Pâques. Je n'y ferai pas un long séjour, mais je tremblerai pendant ce temps d'absence, parce qu'il n'y aura plus personne d'assez ferme pour s'opposer efficacement à sa volonté de malade. Je crois que dans ce temps un mot de votre part, monsieur, pour lui déconseiller l'usage de tout remède, fera plus que toutes mes précautions, car j'ai reconnu encore aujourd'hui que vous êtes le seul en qui elle ait encore quelque confiance. Vous me pardonneriez volontiers ce long détail. Je suis même persuadé que vous continuerez à nous plaindre. Je dis nous, car j'ai bien de la peine à soutenir ma santé, et le spectacle continuel de douleur que j'ai sous les yeux me flétrit le corps et l'âme.

J'ai l'honneur d'être, avec un inviolable et respectueux attachement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BUFFON (I).

(I) Mss. Tr., inédit.

LETTRES DE TRONCHIN

A son fils François.

Amsterdam, août 1753.

Souvenez-vous, mon cher fils, que je suis le meilleur ami que vous ayez au monde et que les bons parents auxquels je vous recommande à Genève vont prendre ma place, et qu'ils auront soin de vous comme j'en aurais soin moi-même. Aimez-les, respectez-les comme s'ils étaient vos père et mère. Votre départ me fait bien de la peine. Je vous aime tendrement, vous le savez, et depuis que vous vous connaissez, ma conduite par rapport à vous a été une suite de tendre amitié et de soins empressés, qui vous ont suffisamment prouvé que tout ce que je fais est pour votre bien. C'est aussi pour votre bien que j'ai pris la résolution de vous envoyer à Genève, parce qu'il manquait à votre éducation bien des choses nécessaires que je ne pouvais vous donner ici. Appliquez-vous, mon cher fils, je vous en conjure, l'avantage que vous en retirerez sera la récompense de ma ten-

dresse. N'oubliez jamais que quoi qu'il arrive, que je vous perde de vue, Dieu vous suit partout et voit tout ce que vous faites. Un fils peut tromper son père, mais il ne peut tromper Dieu, qui est et demeure le maître du père et de l'enfant. Cette seule considération devrait suffire; en voici pourtant encore une à laquelle vous devez penser : c'est qu'il n'y a point de bien pour le méchant dans ce monde, et que, quand même il n'y aurait rien à craindre ou à espérer après cette vie, la vertu seule rend l'homme heureux; elle inspire aux autres hommes la confiance dont vous avez besoin pour qu'ils se fient à vous, et elle fait qu'ils sentent du plaisir à vous en faire. En attendant qu'ils puissent vous aimer par estime, faites qu'ils vous aiment par inclination. Pour cet effet soyez bon, doux, modeste, poli envers tout le monde, et que la louange et l'approbation des honnêtes gens soient, après la crainte de Dieu, le but de toutes vos actions (1).

Au président de Moissac.

18 novembre 1756.

Vous jugez bien, mon cher président, que ce n'est ni pour vous ni pour moi que je veux vous parler régime. C'est pour obéir au duc de Villars, j'espère que vous ne vous y tromperez pas. Il serait assez plaisant de parler d'abstinence à quelqu'un qui boit de sang-froid trois

(1) Mss. Tr., autogr., inédit.

verres de marasquin. Nous ne voulons pas nous donner un ridicule. J'ai reçu le journal de votre séjour à Lyon, et j'ai eu le plaisir de le confronter avec un voyage d'Épicure dont le manuscrit original se trouve dans la bibliothèque du roi. J'ai vu que vous l'aviez pris pour modèle. C'est ainsi que certain prince de nos jours imite, dit-on, César. Vos appétits et vos passions sont numériquement les mêmes. Mais tous deux vous l'emportez sur vos modèles par l'intensité. Épicure aurait bu du marasquin, mais il n'en aurait bu qu'un verre. César aurait sans permission passé sur les terres de son voisin, mais il l'aurait laissé chez lui. Le Salomon du Nord et l'Épicure du Midi se ressemblent au moins dans la mesure.

Je vous le répète, mon cher président, ce que je vais vous dire n'est que pour obéir au duc de Villars; n' imaginez pas que je sois assez fou que de prétendre que vous y fassiez la plus petite attention. Ce serait vouloir rafraichir le vin dans de l'eau tiède. Les insultes répétées que votre estomac a faites à votre pauvre foie ne sont point faites impunément. Votre genre de vie sédentaire en a augmenté l'effet. Le foie n'a qu'un mouvement d'emprunt; le sang qui y circule, celui qui y passe et toute son action organique ne s'entretient et ne se soutient que par l'action des parties voisines, et c'est la raison pourquoi toute espèce de compression lui est si nuisible. La réplétion quotidienne de votre estomac, qui prend tous les jours sur ses parties voisines l'espace de plus dont il a besoin, fait surtout son usurpation aux dépens du foie et, par leur position respective, c'est la partie concave du foie que l'estomac comprime le plus.

L'organe immédiat de la bile y est placé; c'est donc cet organe qui doit être et qui est en effet le plus affecté. Tous les accidents dont vous vous plaignez le confirment. Votre teint plombé en est la preuve sensible. Il paraît qu'il y a déjà un commencement d'engorgement au foie, indépendamment de l'altération de l'organe de la bile. L'enflure des extrémités en est une suite nécessaire. La veine cave ascendante, qui en rapporte le sang au cœur, ne pouvant vaincre l'obstacle qu'elle rencontre au foie, se dégage dans le tissu cellulaire des extrémités d'une partie de la lymphe qui la surcharge, et fait alors ce qu'on appelle enflure par infiltration, laquelle est effectivement le commencement de l'hydropisie. Voilà la carrière que vous courez, mon cher président et je ne me flatte pas de vous arrêter dans votre course; j'en suis, je vous jure, au désespoir, car je vous aime de tout mon cœur et j'ose croire qu'en vous perdant je perdrai un bon ami.

Il faut pourtant, pour obéir au duc jusqu'au bout, vous dire ce qu'il y aurait à faire :

1° Autant d'exercice qu'il se peut à pied et à cheval, sans pourtant vous fatiguer. L'habitude vous le rendrait tous les jours plus aisé.

2° Matin et soir vous faire frotter tout le ventre avec une brosse *ad hoc* ou de la flanelle pendant un bon quart d'heure.

3° Ne dormir jamais plus de huit heures et se lever matin.

4° Faire deux petits repas, au lieu d'un, en retranchant surtout des purées et des légumes à gousse.

5° Renoncer aux liqueurs fortes et ne boire que du très bon vin, bien trempé; toute boisson tiède ou chaude est défendue (1).

A Madame d'Épinay.

25 octobre 1756.

Chaque ligne m'intéresse, ma bonne amie, mais ce qui me touche le plus dans vos lettres, c'est l'article de votre santé. Il me semble que vous en êtes assez contente, Dieu veuille que vous le soyez tous les jours davantage et que la plus aimable et la plus estimable des femmes de Paris soit enfin la mieux portante. Votre existence heureuse fait mon mieux être, je vous dois plus que vous ne pensez, j'aime à vous en rendre compte et à imaginer que nous nous reverrons. Pensez-vous, ma bonne amie, que nos petites disputes ne finiront point? Pour moi je crois qu'elles sont déjà finies. Vous me dites qu'il est difficile d'être heureux et c'est ce que je ne sais que trop; vous remarquerez qu'il est presque impossible de l'être en certains lieux et sous certains gouvernements et c'est ce que je répète tous les jours; je dis bien plus: si l'air est trop empoisonné, les préservatifs sont inutiles, quoi que l'on fasse, il faut périr. Mais qu'est-ce que cela prouve? C'est que l'âme ainsi que le corps n'est pas à l'abri de la peste et qu'il y a des contagions de l'une et de l'autre espèce qui triomphent de la morale et de la médecine. En conclurons-nous, ma bonne amie, que l'une et l'autre sont

(1) Mss. Tr.. inédit.

vaines? Non, vous direz qu'elles ont leurs bornes et je le répéterai après vous; nous ajouterons ensuite que ces bornes ne sont pas les mêmes pour Épictète et pour La Mettrie, pour Hippocrate et pour Chicoineau; insensiblement nous nous trouverons du même avis, nous finirons enfin par avouer que le sentiment quintessencié à l'alambic du bel esprit n'est qu'un narcotique qui ne guérit jamais, et tout comme de l'opium il faut en augmenter la dose, si l'on veut qu'il fasse effet; l'on s'y accoutume enfin, le remède n'agit plus, le mal reste.

C'est sans doute ce que vous voulez exprimer, ma bonne amie, quand vous dites que la sensibilité s'use à force de s'exercer. Disons les choses comme elles sont, puisqu'un moindre malheur est pour la plupart des hommes tout ce à quoi ils peuvent prétendre. Ce moindre malheur est pour ces mêmes hommes le terme extrême du bonheur.

Voilà la source des erreurs de nos moralistes modernes. Celui qui souffre toujours a toujours besoin de calmants, et comme la médecine de l'âme est aussi misérable que celle du corps, dans l'une ainsi que dans l'autre, on a recours aux palliatifs, on s'y accoutume et le mal qu'on ne guérit point les rend enfin nécessaires. Bref, celui qui prépare le plus agréablement son pavot est le premier apothicaire. Des propos aussi extravagants, ma bonne amie, ne me sont permis qu'entre vous et moi. Notre ami Rousseau peut les entendre, car il est encore plus fou que moi; mais Demahis, dont les oreilles ont été faites pour le chant du rossignol, souffrirait de sons aussi rudes; il lui faut de là mélodie et du népenthès (1).

(1) Mss. Tr., inédit.

A X***

30 décembre 1757.

Titius méritait un meilleur sort, mais Titius n'a pas été sage, il n'a songé qu'à son âme, il a oublié son corps. Il est bien surprenant qu'avec tant de bon sens il se soit si mal conduit. L'épée a usé le fourreau et on dira de son coup à la tête ce que Montesquieu dit de la bataille de Pultava : « Ce ne fut pas cette bataille qui perdit Charles XII, c'est tout ce qui l'avait précédé. » Les membranes du cerveau et les nerfs auxquelles elles donnent des gaines ont beaucoup souffert du travail excessif et des veilles surtout dont Titius a abusé. Le système nerveux en a contracté une mobilité et une disposition spasmodique que les lavages, les purgatifs et les saignées ont augmenté. Il fallait à Titius du repos, de la distraction et une dérivation continue vers les extrémités inférieures. Une de ses plus grandes fautes a été de suppléer par les sucurs à la transpiration et à l'exercice modéré par la fatigue.

Dans le cas dont il s'agit mon avis serait donc :

1° De renoncer à toute espèce de fatigue de corps et d'esprit. Ce n'est qu'après y avoir renoncé pendant longtemps qu'on peut espérer recouvrer l'usage des facultés intellectuelles, et toujours faudra-t-il en user modérément.

2° Il faut renoncer de même à tous les remèdes évacuants et aux boissons tièdes ou chaudes. Celles-ci ainsi que celles-là augmentent la faiblesse et l'irritabilité des nerfs.

3° Matin et soir, pendant trois ou quatre mois, on fera frotter tout le corps, et surtout les grandes extrémités inférieures, avec une brosse ou une flanelle un peu rude; on augmentera peu à peu ces frictions. J'en attends un grand effet.

4° L'exercice du corps, qui est absolument nécessaire, doit être en raison des forces. Tout ce qui irait au delà serait fatigue, on doit par conséquent l'augmenter à mesure que les forces augmentent. Celui du cheval est préférable à tous les autres.

5° La nourriture doit être solide, mais en petite quantité à la fois. Le rôti froid ou chaud vaut mieux que le bouilli. Il faut quatre repas par jour.

6° La boisson doit être du bon vin vieux rouge trempé. Le thé, le café, le bouillon même est défendu.

7° Le sommeil doit être de huit heures, il faut se coucher de bonne heure et se lever matin.

8° Les pieds doivent toujours être plus chauds que la tête.

9° Trois fois par jour enfin, pendant trois mois entiers, il faudra prendre chaque fois, une demi-heure avant le déjeuner, dîner et souper, quatre pilules et une cuillère à bouche de la boisson par-dessus (1).

(1) Mss. Tr., inédit.

A la comtesse de Belsunce, à Paris.

14 février 1758.

Je vois bien, madame, qu'il faut que je prenne mon parti sur votre modestie ; je ne veux plus me disputer avec elle. Ce serait toujours à recommencer. Chaque fois que vous me ferez la grâce de m'écrire, vous me répéteriez que vous ne savez pas si je me souviens encore que vous existez. Ce reproche m'accablerait, si je n'imaginai que je ne suis pas le seul à qui vous le faites. Il y a toute apparence qu'il vous est très familier, il tient à votre caractère, je ne m'en effraye plus.

Je ne prends pas, madame, aussi aisément mon parti sur votre silence relativement à votre santé. Il faudrait, pour vous le faire comprendre, que vous puissiez imaginer l'intérêt que j'y prends, mais c'est ce que par caractère vous ne comprendrez jamais ; j'en suis mortifié, parce que vous pouvez en souffrir.

J'ai lu votre lettre avec toute l'attention possible. Il paraît qu'on aperçoit plus de résistance, mais que la sensibilité des nerfs est encore très grande. J'espère de toute mon âme que si malheureusement vous avez eu des chagrins, vous n'en avez plus à présent. Ce serait de toutes les causes de cette sensibilité la plus difficile à vaincre, celle assurément que je craindrais le plus. Vous ne m'avez jamais donné aucun éclaircissement là-dessus. La loi du silence que vous vous êtes prescrite, puisque vous ne

m'avez pas répondu là-dessus, ne peut vous empêcher de remarquer, ce que j'ai eu l'honneur de vous dire : que le chagrin a été, est, et sera ce que vous avez le plus à craindre. Je conclus de tout ceci que les remèdes physiques seraient insuffisants si vous n'y joignez les moraux. Votre vertu vous les donnera. Quant aux autres qui sont de mon département, je prends la liberté de vous rappeler le régime dont nous sommes convenus. Je n'ai rien à y changer. J'espère qu'aucun prétexte, car vous ne pouvez avoir des raisons, ne vous empêchera de me donner de vos nouvelles. Il me semble, madame, que vous devez cette complaisance au vif intérêt, à l'estime singulière et au profond respect que je vous ai voués (1).

A M. de Vergennes, ambassadeur de France à la Porte.

18 mai 1759.

Quiconque mène une vie active, car n'importe qu'elle soit sobre, si par malheur elle est sédentaire, n'a ni flatuosités dans les intestins, ni langueur, insensibilité extrême. S'il se joint à la vie sédentaire des occupations pénibles, du travail de l'esprit, de l'inquiétude réelle ou du chagrin, tous les accidents dont il est question augmentent nécessairement et il se forme ce qu'on nomme affection hypocondriaque, qu'on attribue faussement à

(1) Mss. Tr., inédit.

la bile ou aux glaires, qui ne sont d'abord que l'effet du mal, mais qui dans la suite cependant en deviennent une seconde cause. La vie plus active toute seule n'empêche pas le progrès du mal, il faudrait moins d'occupations pénibles, moins de travail d'esprit, d'inquiétude réelle ou de chagrin pour la vaincre. C'est alors que le régime qui convient, joint aux remèdes qui sont propres, vient à bout de le dissiper.

Et voici à quoi se réduit ce qu'on doit faire :

1° Il faut faire constamment autant d'exercice qu'il se peut sans se fatiguer. L'habitude le rend insensiblement plus aisé. Celui du cheval est préférable à tout autre.

2° Matin et soir, mais surtout le matin, on frotera le ventre en général et les alentours de l'estomac en particulier, avec une flanelle, à très petits cercles en rond, aussi vite que possible, plusieurs mois de suite.

3° Si l'on est obligé de travailler et surtout d'écrire, que ce ne soit jamais après le repas. Qu'on évite alors toute compression; on écrira pour cet effet sur un pupitre exhaussé en s'appuyant sur un tabouret qui le soit aussi.

4° On renoncera à toute boisson aqueuse tiède ou chaude comme thé, café, bouillon, etc. On boira pour l'ordinaire un peu de bon vin bien trempé.

5° La nourriture la plus simple est la meilleure, le rôti vaut mieux que le bouilli. Les aliments gras, forts, âcres, salés ou fumés sont défendus. Pour ne jamais trop remplir l'estomac, il faudrait, si possible, faire trois petits repas.

6° Les passions de l'âme deviendraient les causes du mal qu'on veut guérir.

7° La saignée et les purgatifs feraient un mal infini, et comme malheureusement ces deux sortes de remèdes s'appliquent dans tous les maux, dans l'Orient peut-être comme dans l'Occident, il est à propos d'en dire un mot (1).

Au docteur Boyer, rue Michel-le-Comte, Paris.

29 mai 1759.

J'ai lu, monsieur, avec un plaisir infini votre excellent ouvrage sur les abus de la saignée. Veuille le Ciel pour le bien de l'humanité que les médecins qui le lisent en fassent le cas qu'il mérite. Mais, hélas! peut-on l'espérer? Le plus grand nombre des médecins, ainsi que le plus grand nombre des hommes, n'est ni assez honnête ni assez éclairé pour sacrifier au bien de l'humanité une méthode routinière autorisée par l'usage, consacrée par l'ignorance et qui s'accorde si bien avec la paresse, ennemie de l'étude, du travail et de la peine. Elle a pourtant son but et elle y parvient, quoique peu délicate sur le choix des moyens, car elle a aussi son activité. Qui le croirait? monsieur, celui de tous les arts qui après la morale est le plus utile aux hommes, celui qui faute de morale est devenu le plus nécessaire, est devenu le plus nuisible. Ce n'est pas la faute de l'art, c'est celle des artistes. Et qu'ils ne disent pas que l'exemple les justifie. Ils pourraient allé-

(1) Mss. Tr., inédit.

guer cette mauvaise raison si l'expérience qu'ils en font, constamment funeste, si les sages leçons du fondateur de l'art et si les conseils des plus grands maîtres ne les eussent pas avertis que la route qu'ils tiennent n'est pas la bonne. Mais la vanité accompagne ordinairement la paresse; on peut craindre la peine et être vain tout ensemble, on ne se livre alors que plus aisément à tout ce qui flatte la vanité, on se méconnaît et on perd le respect sacré qu'on doit à la nature. En le perdant, tout est perdu. On n'imagine plus que celui qui a fait notre corps a donné à ce même corps l'admirable faculté de se suffire à lui-même pour conserver sa santé et pour la rétablir quand elle est dérangée.

Connaître cette faculté et les moyens d'écartier les obstacles qui en empêchent l'action, voilà la tâche du médecin, celle qu'Hippocrate avait commencée, celle que ses disciples auraient dû se proposer. Mais comme cette tâche exigeait beaucoup d'étude et de travail, elle n'était point faite pour des hommes ordinaires, qui craignent l'étude et le travail. Ils trouvèrent plus aisé, et leur vanité en était flattée, de commander que d'obéir. Bientôt ils se persuadèrent que les guérisons spontanées n'étaient que l'effet du hasard, ils n'aperçurent plus ce mécanisme étonnant qui remplit d'admiration les hommes qui voient et qui pensent comme vous. Ils s'abandonnèrent aux rêveries de leur imagination, chacun combattit pour la sienne, les diverses sectes se formèrent et l'on tua impunément. On tue encore et on tuera toujours, parce que les hommes qui s'en mêlent sont toujours vains et paresseux.

Pardonnez-moi cet horoscope, ou dites que les hommes deviendront plus sages et plus laborieux. Quelque confiance que j'aie en vous, pourrais-je le croire sur votre parole? Le passé et le présent témoignent contre elle et rien ne nous promet un avenir plus heureux. *Aetas parentum pejor avis tulit nos nequiores, mox daturos progenium vitiosiorum* (1).

Au même.

15 juin 1759.

Si ce que vous me faites l'honneur de me mander était arrivé au temps d'Hugues Capet ou du roi Robert, on en lèverait les épaules, mais on n'en serait pas surpris. Les médecins alors étaient dispensés d'avoir du bon sens, mais que de nos jours, monsieur, ils osent en prendre la dispense, après que Duret, Hollier, Baillou, Sydenham et Boerhaave ont parlé, c'est ce dont on doit être surpris, tant il est vrai que ce n'est pas qu'ils doutent de ces grands hommes, mais c'est que la route que ces grands hommes ont tracée, qui est celle de la nature, quoique très simple, est pourtant très difficile. Elle suppose la connaissance de la nature, et cette connaissance suppose à son tour l'attention la plus grande et la plus soutenue. Mais combien peu de médecins en sont véritablement capables,

(1) Mss. Tr., inédit.

et dans le petit nombre de ceux qui en sont capables, combien n'y en a-t-il pas qui ne sont point en circonstance de mettre à profit leur capacité et qui, par des raisons étrangères à leur art, cèdent au torrent de l'exemple et à ce qu'ils appellent leur intérêt. Ce malheur est surtout attaché à la pratique clinique dans les grandes villes, où l'exemple a bien plus de force et où cette espèce d'intérêt augmente avec les besoins. Je ne dis rien des distractions, qui y sont plus nombreuses et plus fréquentes; les jours n'y sont pourtant pas plus longs que dans la province. Le soleil s'y lève et s'y couche à la même heure, et quand il y aurait quelque différence, l'intervalle d'un lever du soleil à l'autre est toujours le même. Si vous ajoutez, monsieur, aux distractions indispensables celle de l'ambition et du plaisir, il ne reste que le temps qu'il faut pour la médecine routinière; on voit alors des malades, mais on ne voit point de maladies, et ce n'est qu'en voyant des maladies qu'on apprend à les guérir. Aussi est-il vrai que les plus grands médecins n'ont point été formés sur les pavés des grandes villes. Les grands médecins, au contraire, y deviennent très petits, à moins qu'un goût décidé pour leur art, joint à beaucoup de vertus, ne les soutienne. J'en connais, et vous en connaissez aussi, que les meilleures études et les plus belles théories n'ont pas mis à l'abri des infamies de la pratique et qui tous les jours sacrifient à l'exemple et au préjugé l'art divin qu'ils déshonorent. Votre zèle, monsieur, quoique inutile, n'en est cependant pas moins louable. Tacite osa démasquer la tyrannie sous le règne des tyrans de Rome. Rome n'est plus, Tacite reste, vous resterez aussi; enve-

lopez-vous de votre vertu, et croyez que personne au monde n'est plus véritablement que moi, monsieur, votre admirateur et votre ami (1).

Au conseiller Mallet, à Genève.

21 août 1759.

Il serait bien cruel pour vous, mon cher conseiller, qu'après vous avoir procuré une promenade agréable, nous eussions à nous reprocher le mal qu'elle peut vous faire.

Il est vrai que ceux même qui ne s'y promènent pas sont exposés au même mal, puisque les exhalaisons des fossés peuvent rendre la ville malsaine. Si jusqu'à présent elle ne l'a pas été d'une manière bien sensible, elle peut le devenir, il est même plus que vraisemblable qu'elle le deviendra.

La cause augmente chaque année, les exhalaisons deviennent plus putrides et par conséquent plus volatiles. L'effet de ces exhalaisons doit augmenter aussi, et quoique heureusement l'élévation de la ville du côté du sud et la pureté de l'air du côté du nord le diminuent, avec le temps pourtant nous nous y verrons exposés. Car la putréfaction et la volatilité des exhalaisons augmen-

(1) Mss. Tr., inédit, à l'exception de deux passages cités par Perey et Maugras, *op. cit.*

tent sans cesse, par la chaleur surtout d'un été aussi chaud que celui que nous traversons.

Si aujourd'hui ces exhalaisons putrides s'élèvent à la hauteur de 35 à 40 pieds, comme je crois en avoir la preuve, bientôt elles s'élèveront plus haut et tout le côté exposé au sud sera infecté. Si ce malheur nous arrive, le reste de la ville en sera-t-il à l'abri? La propagation de toute espèce d'infection ne permet pas de s'en flatter. Elle gagne de proche en proche, du midi au centre de la ville et du centre de la ville au nord.

C'est ainsi que plusieurs villes d'Italie sont devenues désertes. Aquilée, jadis si riche et si peuplée, est tombée en ruines. Brindes n'est plus habitée. Pise, Sienne, Salerne, Viterbe et tant d'autres villes d'Italie autrefois florissantes, manquent aujourd'hui d'habitants. Quelle en est la raison? Le malheur des temps et le changement de gouvernement, qui en produit un si sensible dans le caractère des nations, a détruit insensiblement l'activité et l'industrie au moyen desquelles les Romains firent autrefois de si grandes choses pour sécher les marais, pour prévenir la stagnation des eaux et pour leur donner l'écoulement nécessaire. A force de chaussées, de canaux et d'aqueducs, qui par le laps du temps se sont enfin comblés ou détruits, les belles prairies de l'Italie sont devenues des marais et les eaux croupissantes se sont corrompues. Aquilée, par exemple, où l'on respirait l'air le plus pur, est, par l'infection de ce même air, devenu inhabitable; on ne voit aujourd'hui que des insectes et des serpents où étaient jadis les meilleurs pâturages.

Par une conduite tout opposée, la Hollande, qui était,

il n'y a que deux cents ans, ce qu'une partie de l'Italie est aujourd'hui, a changé à force de travail et d'industrie ses marécages en prairies et a donné par ce moyen à l'air qu'on y respire toute la salubrité dont il peut être susceptible. Pour donner à ses eaux le mouvement que la nature du terrain leur refusait, l'art a imaginé les moulins à vents qui, en donnant un écoulement aux eaux croupissantes, y en amènent sans cesse de la fraîche.

C'est ainsi que la Hollande se défend contre un ennemi qui agit sans cesse. Dans les lieux où ce moyen est impraticable, et c'est précisément notre cas, on construit des batardeaux qui, en arrêtant l'eau des rivières, empêchent les inondations. Dans un fort, par exemple, sur le chemin d'Utrecht, entre Muyden et Amsterdam, les eaux qui croupissent dans les fossés en rendaient l'air si malsain que les invalides qui le gardent périssaient tous. L'art des médecins était inutile, le mal paraissait sans remède. On fit enfin un batardeau qui mit une barrière aux eaux de la rivière du Vegt. Dans la saison de l'année où la sécheresse est la plus grande, on couvrit les fossés humides d'un pied de sable. Ce sable avec la boue forma un massif qu'on enleva l'hiver suivant pour engraisser les terres. Il n'y a plus eu de maladies.

Étant à Versailles, je pris la liberté de donner cet exemple au roi, qui me fit l'honneur de me communiquer ses inquiétudes sur le grand canal de Versailles, qui un jour en rendra le château inhabitable.

N.-B. — Il semble qu'on devrait aussi prendre en considération les fumiers qu'on amasse sur les glacis précisément au sud de la ville. Il serait à souhaiter qu'on pût les placer au

nord-est; leur putréfaction serait moins prompte et moins forte, et comme le vent d'est est celui qui règne le moins, leurs exhalaisons, qui au sud sont insupportables, ne s'apercevraient presque pas. Cet objet mérite qu'on y fasse attention (1).

A la comtesse de Forcalquier.

16 novembre 1759.

Vous croyez donc, madame, que vos raisons ne valent pas celles d'un autre? Et que dois-je penser de moi qui les trouve meilleures que celles d'un autre? Si vous ne vous trompez pas, c'est moi qui ai tort, et je sens que j'aurai toujours tort, mais puisque cette erreur est invincible, laissez-la moi, madame, et, dans vos moments perdus, faites-moi la grâce de penser que cette erreur fait toute la douceur de ma vie et que je ne voudrais pas la troquer pour la plus belle vérité du monde. La paix seule pourrait me tenter, pardonnez-le moi, madame, les malheurs de l'humanité me semblent au-dessus de tout et votre belle âme ne peut pas s'en offenser. A présent que Québec est pris, n'ose-t-on pas se flatter qu'enfin la paix pourra se faire? Quoiqu'à ce prix elle soit bien chère, la guerre ne l'est-elle pas encore plus? Quand on joue de malheur, quoiqu'on perde, ne quitte-t-on pas le jeu? Je ne crois pas trop à ce qu'on appelle heur ou malheur; il est pourtant des cas qui semblent justifier ceux qui y croient et c'est en effet le parti le plus honnête et le plus doux,

(1) Mss. Tr., inédit.

car il est désagréable de penser que tant de gens auraient pu mieux faire et que, s'ils eussent mieux fait, tout aurait peut-être été mieux. La bonhomie accuse le destin pour justifier les hommes, j'y consens, pourvu qu'elle ne les rende pas insensibles et paresseux, pourvu qu'elle n'éteigne pas en eux l'ambition louable qui est la mère des vertus publiques; car nous ne sommes ni assez bons ni assez forts pour avoir de grandes vertus sans elle, et si de siècle en siècle quelque heureux mortel peut s'en passer, cela prouve seulement qu'il peut y avoir des exceptions aux règles les plus générales.

Vous-même, madame, n'êtes pas toujours raisonnable. Vous savez que l'épaississement de votre sang, le froid des extrémités inférieures, l'enflure de vos pieds viennent du manque d'exercice, et vous ne pouvez pas prendre sur vous de mener une vie plus active. N'est-ce pas là une exception bien décidée à la règle générale de sagesse et de raison qui dirige toutes vos actions et qui fait qu'à cela près la plus aimable des femmes est aussi la plus raisonnable? S'il n'en résultait que cette inconséquence, je ne vous en dirais mot, mais vous en souffrez très certainement, madame, et c'est sur quoi je ne puis me taire, votre santé m'est trop précieuse.

Ce sang trop épais a de la peine à circuler dans les petits vaisseaux de la peau, les petites glandes cutanées ne recevant pas l'humeur ténue dont elles séparent la liqueur huileuse, quoique presque insensible, qui empêche le dessèchement de l'épiderme et qui maintient l'égalité et la douceur de la peau, l'action organique de ces petites glandes cesse, la surpeau devient sèche et la peau

devient inégale, parce que ces petites glandes obstruées augmentent de volume, s'enflamment même quelquefois et forment ce qu'on appelle des boutons. Vous accusez alors la bile, qui n'y a pas plus part que toute autre humeur de votre corps. Jusqu'ici, ce n'est qu'une erreur, mais lorsque, d'après cette erreur, vous voulez prendre des remèdes internes âcres et irritants pour purger votre bile, ce n'est plus une simple erreur d'entendement, c'est un crime en médecine que je ne puis vous pardonner.

Mon avis est donc, madame, que vous renonciez à tout ce qui peut faire un mal réel en attaquant par un remède mal indiqué une cause imaginaire. Il faut que vous rendiez la masse de votre sang plus fluide, mais cela doit se faire insensiblement, plutôt par une vie active que par des remèdes internes, auxquels on ne doit avoir recours que lorsqu'on ne peut pas faire mieux.

Il faut que vous fassiez souvent des bains de vapeur, vous frottiez doucement la peau de votre visage avec la flanelle la plus fine. La vapeur relâchera les vaisseaux cutanés, dissipera l'engorgement des vaisseaux sécrétoires et excrétoires des petites glandes et une légère friction en augmentera l'effet.

Voilà, madame, le seul traitement raisonnable dans le cas dont il s'agit. Son succès m'assurera la continuation de votre amitié et, ce qui ne m'est pas moins précieux, celle de votre santé. Daignez m'en dire quelquefois un mot. Vous devez, j'ose le dire, cette grâce au respectueux attachement que je vous ai voué (1).

(1) Mss. Tr., inédit.

A La Condamine.

10 décembre 1759.

Je n'attends l'effet du lait sur l'organe muqueux qu'après un certain temps et je vois par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que Mme de La Condamine ne s'y est proprement mise que depuis quinze jours. Cet espace de temps est encore très court pour en juger. Le but que je me propose est de rendre au sang, moyennant le lait, la partie mucilagineuse qui fournit aux glandes du larynx l'humeur qui est destinée à la sécrétion du sue gras et onctueux qui se dépose dans le tissu cellulaire. Ce tissu s'insinuant non seulement entre les muscles, mais même entre les fibres des muscles, son dessèchement produit ce sentiment de rigidité qui fait croire à Mme de La Condamine qu'elle a dans la gorge un corps étranger.

Je regrette le bain de vapeur, parce qu'il est toujours très utile dans le cas dont il s'agit; il abrège extrêmement la besogne, la raison en est trop sensible pour qu'il soit besoin de le répéter, d'ailleurs on ne porte pas de l'eau à la fontaine. Il me suffit de dire les faits; c'est à vous de m'en apprendre les raisons. Apprenez-moi aussi pourquoi vous plaînez Mme de La Condamine d'être à un régime qui lui convient, vous, monsieur, qui tenez un régime à peu près semblable et qui n'êtes point tenté de l'abandonner? Cela semble prouver que l'on peut avoir

le tact le plus fin sur les paralogismes des autres et n'être pas toujours conséquent soi-même. Mais, que dis-je, l'esprit n'a rien à faire dans tout ceci. C'est votre cœur tendre qui murmure ; il n'est point obligé d'être logicien, le sentiment ne marche pas avec la règle et la mesure. On s'en sert au bord du Maranon ou de la rivière des Amazones, on en fait usage à l'Académie, mais quand il est question d'une épouse qu'on aime, on ne peut sans rougir ignorer que deux et deux font quatre. On sent, on aime, et puis c'est tout (1).

A l'abbé Parisot de la Garde.

9 mars 1761.

Si vous êtes sage, mon cher abbé, comme il me paraît que vous l'êtes, je me flatte que mes conseils ne vous seront pas inutiles et je le souhaite de tout mon cœur. Vous voilà donc depuis plus de deux mois au régime que je vous ai conseillé. Je vous prie de ne vous en point écarter. Toutes les fois que l'occasion s'en présentera, dites-vous bien à vous-même que tout homme qui ne végète pas doit pour le moins autant s'occuper de la santé de son âme que celle de son corps, et que leur intime liaison exige qu'un homme raisonnable ne perde jamais de vue ce double objet. Que cette vérité soit pour vous un axiome. Ce n'est qu'en l'adoptant sans aucune res-

(1) Mss. Tr., inédit.

triction que vous pouvez espérer de guérir, car l'extrême sensibilité de vos nerfs et la faiblesse générale de votre corps le soumet à toutes les impressions de votre âme, plus que l'esclave le plus vil ne l'est à son maître. Quand tous les philosophes vous assureraient le contraire, n'en croyez rien ; ils se trompent ou ils vous trompent. Je les ai vus souvent, et je les vois par mon état plus fréquemment qu'un autre, dans leurs inquiétudes et dans leurs peines ; ils me paraissent toujours des enfants. Ils n'ont du courage et de la fermeté que lorsqu'ils n'en ont pas besoin ; quand il faut en avoir, tout leur manque. J'aime bien mieux Loeke mourant, dans ce moment où la mémoire des faits les plus éclatants ne vaut pas le souvenir d'un verre d'eau présenté par humanité à celui qui avait soif, écrivant à son ami Collins que la vie n'est que vanité, à moins qu'elle ne laisse à celui qui va la quitter le sentiment d'avoir bien vécu et l'espoir d'une autre vie. « C'est, dit-il, ce que je puis vous assurer par expérience. Vous vous en convaincrez quand vous solderez votre compte. » Son sang commençait déjà à être glacé dans ses veines quand, d'une main tremblante, il écrivait cette lettre et sa tête était nette, car il mourut de consommation. Il mourut quelques heures après. Collins était son intime ami, la preuve en est qu'il lui recommandait son fils naturel, et qu'en le lui recommandant il lui confiait un secret qu'il avait caché à tout le monde.

Mais pourquoi cette digression, mon cher abbé ? Votre âme honnête vous le dira. Je ne crains pas qu'elle soit mon juge. Je viens à présent à votre corps. Puisque vous avez de l'appétit, que vous digérez assez bien, que votre

ventre est libre, que le sommeil commence à revenir, ayez bon courage, tout ira bien. Je ne vous ordonne point de remèdes internes, je crois que nous pouvons nous en passer. Tâchons seulement d'avoir la force de mettre à profit notre raison et ne doutez pas de mon tendre attachement (1).

Au commandant de Chabrillant, à Montélimar.

3 avril 1761.

Le premier jour du printemps n'est pas le printemps, et le commencement des choses n'en est pas la fin. Si vous jugiez de la somme des conseils que j'ai pris la liberté de vous donner par ce qu'ils ont produit sur vous jusqu'à présent, vous risqueriez de vous tromper. J'espère, monsieur, que vous suspendrez votre jugement et que ce ne sera que dans cinq ou six mois que vous prononcerez, car j'ai besoin de tout ce temps-là et de l'exactitude la plus scrupuleuse de votre part sur tous les points que j'ai notés, pour arriver au but que je me propose. Vous avez peut-être été surpris que je croie pouvoir y arriver sans le secours des remèdes pharmaceutiques. Vous ne l'auriez pas été si vous saviez, monsieur, comme je le sais par une longue expérience, qu'on peut, avec le régime seul, faire des petits miracles et que les médecins véritablement sages en font tous les jours, au grand éton-

(1) Mss. Tr., inédit.

nement des ignorants et des barbouillons, qui ne savent pas que dans la médecine, comme dans la nature, les effets les plus surprenants se produisent par les plus petites causes. Les machines des mécaniciens ordinaires sont toujours plus composées que celles des grands artistes, et c'est la raison pourquoi la grande machine de cet univers est si simple.

La loi de l'épargne s'y remarque partout avec un peu plus ou un peu moins de chaleur, Dieu met en mouvement toute la nature (1).

Au marquis de Vence.

17 octobre 1761.

Quoique M. le marquis de Venée m'ait dit deux choses contradictoires qui, en bonne logique, m'ôtent tout espoir de lui être utile, je n'en ai que plus de désir de l'être et que plus de chagrin de ne pouvoir l'être.

Ces deux choses contradictoires sont la sollicitation d'un régime, comme si on était bien décidé à l'observer, et une déclaration très distinctement articulée et plus d'une fois répétée, qu'on préfère un joyeux automne à l'hiver même le plus beau, de quoi, malgré représentation faite, on n'a rien voulu rabattre.

Cette contradiction afflige le pauvre docteur qui, par tendre amitié pour le marquis de Venée, prend néan-

(1) Mss. Tr., inédit.

moins, pour l'acquiescement de sa conscience, la liberté de lui représenter encore une fois que deux belles saisons valent mieux qu'une. Il se croit d'autant plus obligé d'insister là-dessus que, dans les deux saisons et demie déjà passées, les rentes de la somme des forces n'ayant pas été suffisantes, on a pris sur le capital lequel, de quelque façon qu'on s'y prenne, ne pouvant être converti en constitution viagère, laissera certainement un vide dont le cher marquis s'apercevra. La fin de l'automne sera triste, l'hiver sera plus triste encore, car il n'est pas dit que l'on meurt quand on ne peut plus vivre avec aisance.

Mon avis est donc — pour la forme, car pour le fond je le crois très inutile, parce que vous me laisserez dire et que vous irez votre train :

1° Qu'en écrivant, puisque vous écrivez beaucoup, vous évitiez scrupuleusement toute espèce de compression de l'estomac et des hypocondres. Cette attention me paraît d'autant plus importante que votre foie est de tous vos viscères celui que vous devez le plus soigner. Il convient que vous écriviez debout, en vous appuyant néanmoins sur un tabouret exhaussé. Il est de plus de la dernière importance que vous n'écriviez jamais après le repas.

2° Il l'est aussi que vous ne mangiez pas trop à la fois, car, que ce soit votre estomac ou le bord de votre table qui comprime ce pauvre foie, cela ne revient-il pas au même? Or, l'estomac trop plein fait latéralement en dedans ce que le bord de la table fait en dehors.

3° Dans tous les cas où l'engorgement du foie est à craindre, les aliments gras ou collants sont dangereux. Le beurre vous est aussi contraire que les purées. Les pois-

sous gras, le porc, que vous aimez tant, les pieds et les oreilles de veau ou de cochon, les peaux de poisson, les légumes à gousses vous sont donc également défendus.

4° Beaucoup de vin ne convient pas, parce que premièrement beaucoup de vin ne convient à personne ; d'abord il semble augmenter les forces, mais enfin il les diminue. La preuve en est le tremblement l'hydropisie qu'il occasionne. Les liqueurs fortes font encore plus de mal. Elles épaississent la lymphe et durcissent comme le blanc d'œuf les sucres mucilagineux, d'où résulte une infinité de maux dans l'économie animale.

5° Les liqueurs tièdes ou chaudes détruisent insensiblement l'estomac et affaiblissent peu à peu les causes de la digestion. Quand ces causes, par tout ce qui a précédé, ne sont déjà pas trop fortes, on a une double raison de s'en abstenir.

6° La vie sédentaire est, de toutes les causes qui affaiblissent le corps, une des plus redoutables. Il faut mener une vie active, ne dormir que sept heures et renouveler l'air de l'appartement qu'on habite.

7° Pendant trois mois enfin, matin, midi et soir, une demi-heure avant le repas, je voudrais, mon cher marquis, que vous prissiez une cuillerée à bouche de boisson dont ci-jointe est la recette. Vous n'en ferez rien, ce n'est pas ma faute. Je vous dis ce que je ferais si j'étais à votre place, mais pour vous persuader, il faudrait que mon éloquence égalât mon amitié et je sais que rien ne l'égale (1).

(1) Mss. Tr., inédit.

*A Madame de Lacoré, intendant de Franche-Comté,
à Besançon.*

27 octobre 1762.

Je vous conjure, madame, de ne plus faire de compliments avec moi. Il vous sera bien aisé de m'accorder cette grâce, si vous êtes persuadée de l'intérêt que je prends à vos maux et à votre guérison. Ce serait ma faute, et non pas la vôtre, si vous en doutiez. J'imagine cependant que sur ce point je n'ai rien à me reprocher.

Le détail, madame, de tout ce que vous avez souffert m'a affligé, mais il ne m'a point surpris, d'autant moins que vous aviez été très souvent saignée depuis votre retour à Besançon. J'espère que ce palliatif qui, lorsqu'il est répété, coûte toujours si cher et beaucoup trop cher pour un simple palliatif, ne paraîtra plus nécessaire. Les emplâtres sous les pieds et les ventouses sèches suffiront pour déplacer les foyers d'irritation, sur quelque partie du corps qu'ils puissent se former. Recourir à de fréquentes saignées en pareil cas, c'est mettre toute la maison sous l'eau pour éteindre une bougie. Vous m'entendez, madame, car vous entendez à quart de mot.

J'entre dans toutes les réflexions que vous faites sur l'article du sentiment et de la sensibilité. Vous avez raison et je n'ai pas tort. Je ne suis ni assez peu sage ni assez injuste pour exiger de vous plus que vous ne pouvez faire. J'ai pris seulement la liberté de vous prier de faire tout ce que vous pouvez et je ne compte dans votre

sphère d'activité que les inquiétudes d'esprit et les chagrins que vous pouvez prévoir et par conséquent éviter. J'ai vu dans le cours de ma vie que le nombre, quand on y fait attention, en est bien plus grand qu'on ne pense. C'est à les retrancher de la somme des maux que sert à l'homme sage sa sagesse. Si elle ne lui servait pas à cela, à quoi, je vous prie, lui servirait-elle? Ses propos ne seraient plus qu'un jargon. J'aimerais bien mieux sur votre clavecin une ariette que vous accompagneriez, j'aimerais mieux le chant de la fauvette ou celui du rossignol, au moins m'amuserait-il, tandis que la sagesse vocale qui ne sert à rien me fait pitié.

Je n'ai rien à ajouter ou à changer, madame, à ce que je vous ai dit. Je prends la liberté de vous renvoyer à mon mandement, vous y aurez sans doute trouvé des idées étranges et peut-être ne serez-vous pas la seule qui les y aurez trouvées. Que pensent messieurs vos médecins de ma théorie? Je serais bien charmé qu'ils l'approuvasent. Ce serait un préjugé pour moi que je ne me suis pas trompé, ma marche n'en deviendrait que plus ferme et ma confiance égalerait, madame, le tendre et respectueux attachement que je vous ai voué (1).

(1) Mss. Tr., inédit.



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE..... 1

CHAPITRE PREMIER

JEUNESSE ET DÉBUTS DE TRONCHIN

1709-1755. — Années d'enfance. — Premières études au collège et à l'Académie. — Tronchin destiné à la carrière ecclésiastique. — Il part pour l'Angleterre. — Séjour à Dawley; ses relations avec Bolingbroke. — Cambridge. — Tronchin embrasse l'étude de la médecine. — Séjour à Londres. — Mead. — Départ pour la Hollande. — L'Université de Leyde et ses professeurs. — Burmann et Bentley. — Boerhaave. — Tronchin obtient son doctorat. — Il se fixe à Amsterdam. — Débuts difficiles. — Ses rapports avec Boerhaave. — Tronchin président du collège des médecins d'Amsterdam. — Célébrité précoce. — Sénac. — Quesnay. — Tronchin épouse Hélène de Witt. — Situation politique de la Hollande. — Rétablissement du Stathoudérat. — Désillusions de Tronchin. — Il refuse la place de premier médecin de Guillaume V. — Il quitte la Hollande. — Retour à Genève. — Tronchin professeur honoraire de médecine. — Nature de son enseignement..... 1

CHAPITRE II

LE MÉDECIN. — L'HOMME

La médecine au dix-huitième siècle : son dogmatisme et sa routine. — Tronchin et l'observation de la nature : sa préface aux Oeuvres de Baillon; ses jugements sur la médecine et les médecins, son indépendance médicale; son éclectisme. — Sa thérapeutique : abstention et expectation; il s'élève contre l'usage de la saignée et des spécifiques;

ses prescriptions. — Tronchin hygiéniste : il ordonne le mouvement, l'exercice, l'air pur. — Hygiène des gens de lettres ; « les Tronchines, tronchiner. » — Inconvénient des perruques. — Régime alimentaire ; les diètes. — Tronchin prohibe les boissons et les bains chauds. — Il préconise l'allaitement maternel. — Hygiène des nouveau-nés et des femmes. — Tronchin et Rousseau. — Tronchin et les vaporeux ; influence réciproque de l'esprit sur le corps. — Tronchin psychologue et moraliste. — La médecine de l'âme ; appel à la raison ; soumission à la volonté de Dieu. — Portrait de Tronchin : causes objectives de ses succès et des attaques dirigées contre lui ; il est accusé de charlatanisme ; caricatures, pamphlets, les « Tronchinades ». — Tronchin auteur : le traité *De colica Pictonum* ; critiques de Poissonnier des Perrières, de Vandermonde et de Bouvart. — Jugement de Haller. — Tronchin renonce à écrire. — Honneurs académiques. — Tronchin jugé par ses contemporains 33

CHAPITRE III

L'INOCULATION

La variole au dix-huitième siècle. — L'inoculation et la vaccine. — Origine de l'inoculation. — Lady Montagu la fait connaître en Angleterre. — Essais en Europe et en Amérique. — Tronchin inocule son fils (1748), et propage la méthode en Hollande et à Genève. — Son procédé ; précautions dont il s'entoure. — L'inoculation en France. — Voltaire et La Condamine apôtres de la méthode. — Tronchin inocule les enfants du duc d'Orléans (1756). — Sa vogue. — Les inoculés de Tronchin à Genève. — Essais en Italie. — Tronchin inocule l'enfant de Parme (1764). — L'inoculation à Paris. — Manœuvres des anti-inoculateurs contre Tronchin : affaires de La Tour et d'Héricourt. — Réquisitoire d'Omer de Fleury contre l'inoculation (1763). — Délibérations de la Faculté de médecine. — Lauraguais. — Inoculations faites par Tronchin à Paris. — La famille royale se fait inoculer (1774). — Tronchin refuse de se rendre à Versailles. — Il inocule les fils du duc de Chartres (1777). — Conclusion 97

CHAPITRE IV

LES MALADES DE TRONCHIN

Voltaire et les Tronchin. — Premiers rapports avec le docteur. — Arrivée de Voltaire à Genève. — Il se fixe aux Délices. — Motifs de

sa détermination. — Son jugement sur les médecins. — Voltaire et les remèdes. — Sa gourmandise. — Son enthousiasme pour Tronchin. — Le *surdus loquens*. — Il consulte Tronchin pour ses nièces et pour ses amis. — Voltaire médecin. — Tronchin ne prend pas son malade au sérieux. — Protestations de Voltaire. — « L'humeur voltairienne. »

Voltaire répand la gloire de son Esculape. — Démarche de Frédéric. — Mme d'Épinay. — L'aristocratie. — Le clergé. — La magistrature. — Le comte d'Albaret. — Mme de Vermenoux. — Le comte et la comtesse d'Harcourt. — La vie des malades à Genève. — Les réceptions de Voltaire. — La duchesse d'Anville. — Les Anglais. — Lady Stanhope. — Tiepolo. — Le due de Lorges. — Mmes de Gourgues et de Jaucourt. — Retraite de Voltaire. — Clairon consulte Tronchin. — Représentation à Ferney. — Départ de Tronchin pour Paris. — Dispersion générale..... 143

CHAPITRE V

TRONCHIN ET VOLTAIRE

Jugement de Tronchin sur Voltaire. — Affaire de la *Pucelle*. — Affaire de l'*Essai*. — Tronchin intervient entre Voltaire et Vernet. — L'article *Genève* de l'*Encyclopédie*. — Démarches de Tronchin auprès de Diderot, d'Alembert et Voltaire. — Propagande irréligieuse de Voltaire : l'*Écossaise*, les *Dialogues chrétiens*. — Affaire des Calas et des Sirven. — Voltaire et les troubles de Genève. — Situation politique : « Représentants, Négatifs et Natifs. » — Rupture entre Tronchin et Voltaire. — La *Guerre de Genève*. — Les Pâques de Voltaire. — Jugement de Tronchin. — La Beaumelle. — Voltaire cherche à se réconcilier avec Tronchin. — Son retour à Paris. — Sa mort..... 195

CHAPITRE VI

TRONCHIN ET ROUSSEAU

Premiers rapports entre Tronchin et Rousseau : Jean-Jacques décline les soins de Tronchin, mais les réclame pour Mme d'Épinay. — Séjour de Tronchin à Paris. — Il rencontre Rousseau à l'Érmitage. — Jean-Jacques charge Tronchin de remettre à Voltaire sa réfutation du *Désastre de Lisbonne*. — Démarches de Tronchin pour obtenir l'admission de la mère de Thérèse dans un asile de vieillards. — Il

offre à Rousseau la place de bibliothécaire à Genève; Jean-Jacques refuse. — Départ de Mme d'Épinay pour Genève. — La *Lettre sur les spectacles*. — Tronchin s'oppose à l'introduction du théâtre à Genève. — La *Nouvelle Héloïse*. — *Le Contrat* et *l'Émile*. — Rousseau décrété à Genève. — Résistance de Tronchin aux idées de Rousseau. — Jean-Jacques accuse Tronchin de le persécuter. — Troubles à Genève. — *Les Lettres écrites de la campagne*. — *Les Lettres écrites de la montagne*. — *Le Sentiment des citoyens*. — Rousseau en Angleterre. — Soupçons contre Hume et contre François Tronchin. — Rupture avec Hume. — Tronchin ne met plus en doute la folie de Jean-Jacques. — *Lettre à Hume*, par Voltaire. — *Notes sur la lettre de M. de Voltaire à Hume*. — Conclusion..... 239

CHAPITRE VII

LES DERNIÈRES ANNÉES

Tronchin accepte la charge de premier médecin du duc d'Orléans. — Arrivée au Palais-Royal (janvier 1766). — Guérison d'un prieur des Prémontrés. — Tronchin est reçu à l'Académie de chirurgie. — Il est appelé auprès de la Dauphine. — Maladie et mort de Marie-Josèphe. — Attaques de Petit. — Cabale déchainée contre Tronchin. — Senac s'efforce inutilement de le desservir auprès du roi. — On fait courir le bruit de la disgrâce de Tronchin dans Paris. — Le duc d'Orléans et sa cour. — Mariage du duc de Chartres. — Voyage de Villers-Cotterets. — Tronchin à Paris. — Ses hôtes du vendredi. — Ses amis. — Ses relations. — Présentation de Mme du Barry. — Disgrâce de Choiseul. — Le Dauphin. — Avènement de Louis XVI. — La nouvelle philosophie. — Sombres pronostics. — Troubles de Genève. — Tronchin agit en faveur des Négatifs. — Vergennes. — Dernière maladie de Tronchin. — Sa mort (novembre 1781). — Conclusion..... 299

APPENDICES

I. — LETTRES ADRESSÉES A TRONCHIN

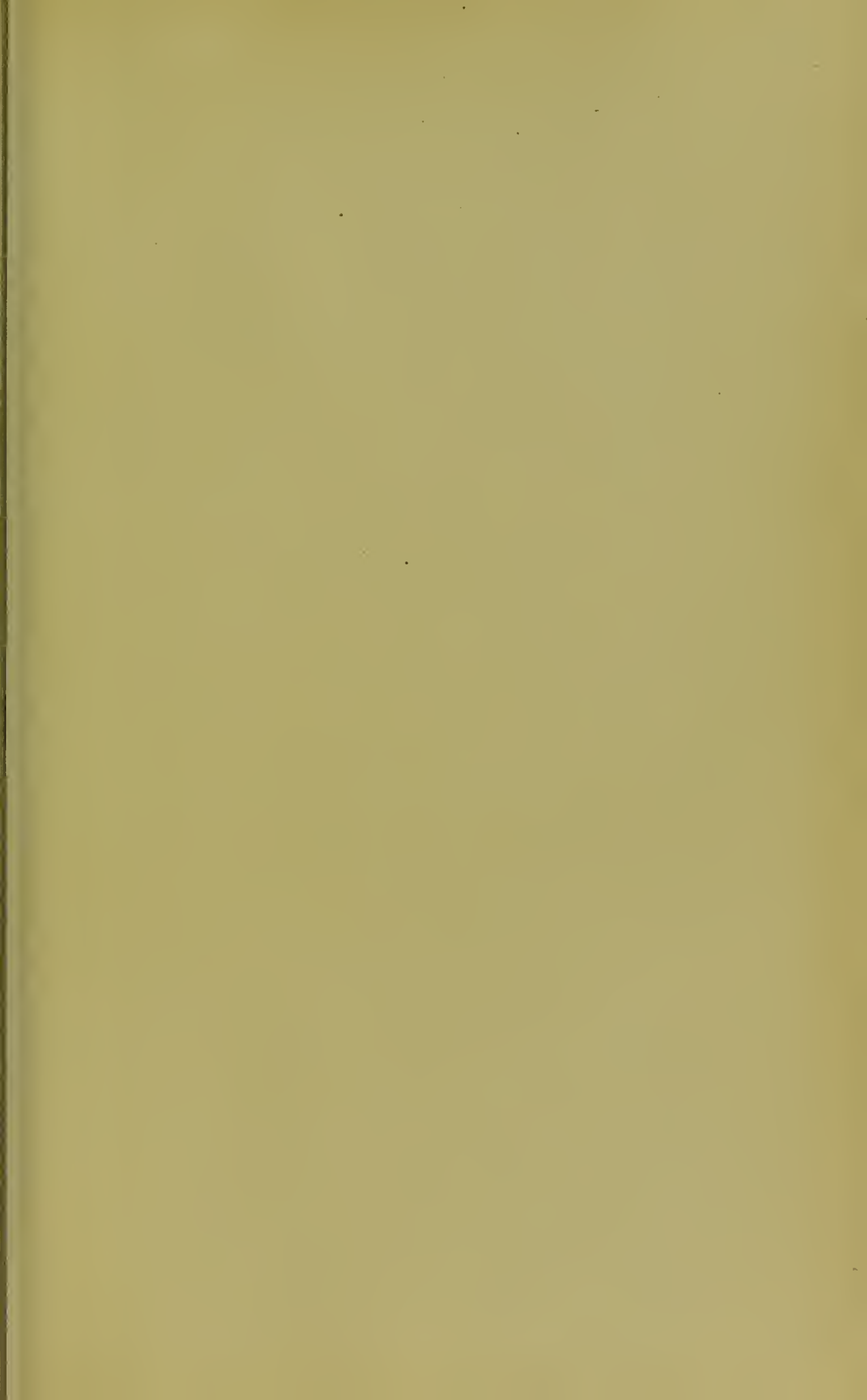
Jean-Baptiste Rousseau à Tronchin, 1734.....	353
Quesnay à Tronchin, 1746.....	356
Quesnay à Tronchin, 1753.....	358
Le chevalier de Jaucourt à Tronchin, 1747.....	361
Réaumur à Tronchin, 1754.....	363

Voltaire à Tronchin, 1741	365
Voltaire à Tronchin, 1755	366
Voltaire à Tronchin, sans date	367
Mme Denis et Voltaire à Tronchin, 1756	368
Voltaire au doyen Le Fort, 1757	370
Jean-Jacques Rousseau à Tronchin, 1759	371
La Condamine à Tronchin, 1759	373
Diderot à Tronchin, 1759	375
Diderot à Tronchin, 1760	376
François Tronchin à Tronchin, 1766	378
Buffon à Tronchin, 1769	380

II. — LETTRES DE TRONCHIN

A son fils, 1753	382
Au président de Moissac, 1756	383
A Mme d'Épinay, 1756	386
A X***, 1757	388
A la comtesse de Belsunce, 1758	390
Au comte de Vergennes, 1759	391
Au docteur Boyer, 1759	393
Au même, 1759	395
Au conseiller Mallet, 1759	397
A la comtesse de Forcalquier, 1759	400
A La Condamine, 1759	403
A l'abbé Parisot de la Garde, 1761	404
Au commandeur de Chabrilan, 1761	406
Au marquis de Vence, 1761	407
A Mme de Lacoré, 1762	410





15
- 10
5

1/55.D.

